

RAPPORT DE PRESENTATION 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ LE : Le 14 mars 2024

APPROUVÉ LE : Le 2 octobre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 2 octobre 2024,
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Fait à Commentry, le



COMMENTRY
MONTMARAUT
NÉRIS
COMMUNAUTÉ

1.1

DIAGNOSTIC

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ LE : Le 14 mars 2024

APPROUVÉ LE : Le 2 octobre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 2 octobre 2024,
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Fait à Commentry, le



COMMENTRY
MONTMARAULT
NÉRIS
COMMUNAUTÉ

DIAGNOSTIC TERRITORIAL 1.1.1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ LE : Le 14 mars 2024

APPROUVÉ LE : Le 2 octobre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 2 octobre 2024,
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Fait à Commentry, le

PREAMBULE

2

PARTIE 1 : DES ATTACHES A LA TERRE

1.1 La terre, déterminant naturel des choix d'implantation humaine.....	10
1.1.1 Un socle géologique fondateur.....	10
1.1.2 Un relief doux et vallonné.....	12
1.1.3 Un réseau hydrographique dense.....	14
1.2 La terre, génératrice d'activités économiques.....	16
1.2.1 L'extraction des richesses du sous-sol.....	16
1.2.2 La terre, support d'une activité agricole forte.....	17
1.3 La terre, support d'une identité rurale.....	19
1.3.1 Un paysage agricole bocager en perpétuelle évolution.....	19
1.3.2 Un environnement riche et diversifié.....	20
1.4 La terre, source d'énergie.....	21
1.4.1 Le développement des énergies renouvelables.....	21
1.4.2 ...pour répondre aux besoins.....	21

PARTIE 2 : UN TERRITOIRE AU COEUR DES DYNAMIQUES EXTÉRIEURES

2.1 Un positionnement géographique stratégique.....	24
2.1.1 La présence de pôles importants à proximité.....	24
2.1.2 Un territoire facilement accessible.....	24
2.2 Des dynamiques territoriales influencées.....	26
2.2.1 Un développement économique au plus près des grands axes.....	26
2.2.2 Des déplacements domicile-travail importants.....	28
2.2.3 Des dynamiques résidentielles hétérogènes.....	28
2.2.4 Une destination touristique émergente.....	31
2.3 Le réchauffement climatique, un phénomène mondial à intégrer.....	33

PARTIE 3 : UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ(S)

3.1 Une organisation multipolaire.....	36
3.1.1 Un territoire au coeur de trois bassins de vie.....	36
3.1.2 Un territoire doté de plusieurs pôles.....	36
3.2 Une campagne habitée.....	37
3.2.1 Une dispersion de la population et des logements sur l'ensemble du territoire.....	37
3.2.2 L'existence d'une offre de logements.....	38
3.2.3 Des équipements, des commerces et des services, vecteurs de dynamisme pour la vie locale.....	39
3.2.4 L'existence d'un tissu local de proximité.....	40
3.2.5 Des ressources permettant l'accueil de population.....	40
3.3 Une proximité renforcée par les liaisons entre les communes.....	41

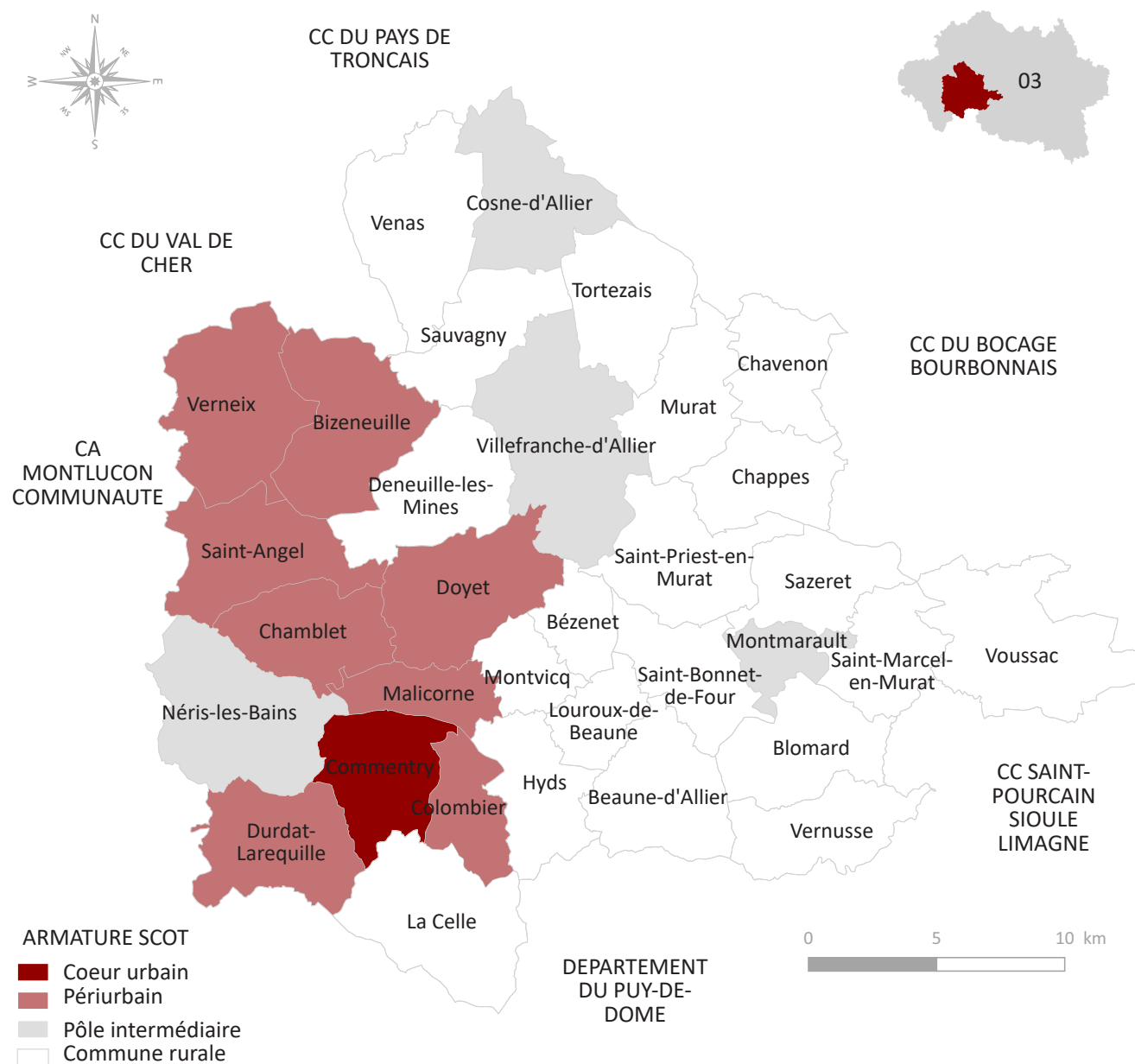
ANNEXES

PREAMBULE

Cette partie a pour but d'expliquer le cadre dans lequel s'inscrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il s'agit, tout d'abord, de décrire rapidement la situation géographique de la communauté de communes. Dans un second temps, le contexte supra-communautaire et notamment les documents que le PLUi doit prendre en compte sont exposés. L'objectif est de comprendre les politiques d'aménagement menées aux différentes échelles territoriales et d'appréhender leurs influences sur les projets à venir à Commentry Montmarault Nérès Communauté. Enfin, un rappel des objectifs de l'élaboration du PLUi est fait.

COMMENTRY MONTMARCAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

Commentry Montmarault Nérès Communauté (CMNC) située en Auvergne-Rhône-Alpes en Allier (03) existe depuis le 1^{er} 2017 suite à la fusion de l'ancienne communauté de communes de la Région de Montmarault et de la communauté de communes de Commentry Nérès. Composée de 33 communes, l'intercommunalité dont le siège est situé à Commentry exerce à ce jour 23 compétences. A noter que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) produit par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher auquel appartient Commentry Montmarault Nérès Communauté.



Le PLUi doit être compatible ou prendre en compte d'autres documents d'urbanisme et plans ou programmes. Les orientations du PADD doivent donc prolonger et préciser à l'échelle de la communauté de communes les orientations de ces documents de rang supérieur.

LES DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du conseil régional. Il a été adopté par délibération du conseil régional le 19 décembre 2019 et est opposable depuis son approbation par le Préfet de région par arrêté du 10 avril 2020. La procédure de modification n°1 du schéma régional a été engagée en juin 2022. Les grandes orientations s'appliquant à la communauté de communes et avec lesquelles le PLUi doit être compatible sont les suivantes :

- Promouvoir une organisation multipolaire qui renforce les complémentarités des territoires et qui favorise les fonctionnements de proximité à l'échelle locale,
- Consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements,
- Rechercher l'équilibre entre les espaces artificialisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers dans et autour des espaces urbanisés,
- Répondre à la diversité et à l'évolution des besoins des habitants en matière d'habitat,
- Faire de la résorption de la vacance locative résidentielle et touristique une priorité avant d'engager la production d'une offre supplémentaire,
- Privilégier le recyclage du foncier à la consommation de nouveaux espaces,
- Préserver et valoriser les potentiels fonciers pour assurer une activité agricole et sylvicole viable, soucieuse de la qualité des sols, de la biodiversité et résilient face aux impacts du changement climatique,
- Limiter le développement de surfaces commerciales en périphérie des villes en priorisant leurs implantations en centre-ville et en favorisant la densification des surfaces commerciales existantes,
- Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières,
- Préserver les espaces et le bon fonctionnement des grands cours d'eau de la région,
- Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale,
- Augmenter de 54 % à l'horizon 2030 la production d'énergie renouvelable en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire,
- Réduire la consommation énergétique de la région de 23 % par habitant à horizon 2030,
- Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie,
- Répondre aux besoins de mobilité en diversifiant les offres et services en fonction des spécificités des personnes et des territoires,
- Désenclaver les territoires ruraux par des infrastructures de transport et des services de mobilité adaptés,
- Identifier les itinéraires d'intérêt régional pour un maillage cohérent et complémentaire des infrastructures de transport de tous modes,
- Accompagner les mutations des territoires en matière de mobilité,
- Accompagner les collectivités à mieux prévenir et à s'adapter aux risques naturels très présents dans la région,
- Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables et ordinaires de la région,
- Assurer une transition équilibrée entre les territoires et la juste répartition d'infrastructures de gestion des déchets.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT constitue le document réglementaire de référence en matière de croissance urbaine, de transports et d'équipements. Il a été révisé partiellement et cette version modifiée est en vigueur depuis le 15 février 2022. Il fixe des orientations à horizon 2040. Les grandes orientations s'appliquant à la communauté de communes et avec lesquelles le PLUi doit être compatible sont les suivantes :

- Valoriser et préserver le patrimoine naturel et paysager,
- Améliorer la couverture numérique du territoire,
- Lutter plus efficacement contre la vacance, densifier l'habitat et révéler l'attractivité du territoire par une offre d'habitat diversifiée, raisonnée et répartie de façon équilibrée,
- Assurer le maintien, le développement et la diversité des activités économiques,
- Maintenir et valoriser une agriculture raisonnée, créatrice de richesses sur le territoire en participant à la qualité environnementale, paysagère et à la biodiversité,
- Développer un tourisme de qualité sur le territoire,
- Optimiser les mobilités sur le territoire pour faciliter l'accès aux différentes fonctions.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne a été adopté le 4 avril 2022 pour la période 2022-2027. Les dispositions avec lesquelles le PLUi doit être compatible sont les suivantes :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
- Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme,
- Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leur fonctionnalité,
- Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités,
- Améliorer la connaissance,
- Renforcer la cohérence des politiques publiques,
- Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriale dans le domaine de l'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher Amont

Le SAGE Cher Amont a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 20 octobre 2015. Les dispositions avec lesquelles le PLUi doit être compatible sont les suivantes :

- Économiser l'eau,
- Sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable et industrielle,
- Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Oeil,
- Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable,
- Rétablir la continuité écologique,
- Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité,
- Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales),
- Réduire le risque inondation.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) La Sioule

Le SAGE de la Sioule a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014. Les dispositions avec lesquelles le

PLUi doit être compatible sont les suivantes :

- Préserver et restaurer la continuité écologique,
- Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil,
- Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides,
- Améliorer la connaissance et la préservation du bocage,
- Réduire les pollutions en phosphore,
- Réaliser des économies d'eau,
- Réduire la vulnérabilité aux inondations.

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne (PGRI)

Le PGRI du bassin Loire-Bretagne a été approuvé le 15 mars 2022 par la préfète coordonatrice de bassin.

Conformément aux articles L131-1 et L131-7 du code de l'urbanisme, le PLUi doit être rendu compatible avec les dispositions du PGRI suivantes :

- Préservation des zones inondables non urbanisées,
- Préservation dans les zones inondables des capacités d'expansion des crues,
- Non-aggravation du risque par la réalisation de nouveaux systèmes d'endiguement,
- Zones inondables potentiellement dangereuses,
- Indicateurs de prise en compte du risque inondation,
- Information relative aux mesures de gestion du risque inondation,
- Prise en compte du risque de défaillance des systèmes d'endiguement,
- Prévenir, voire, réduire, le ruissellement et la pollution des eaux pluviales,
- Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements,
- Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important,
- Devenir des biens acquis en raison de la gravité du danger encouru.

Plan Climat Air Energie Territorial de Commentry Montmarault Nérès Communauté (PCAET)

Le PCAET de la communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté, approuvé le 15 décembre 2021 constitue la feuille de route de la collectivité pour agir sur son impact environnemental à travers la diminution des consommations énergétiques, l'augmentation de la qualité de l'air, la promotion de nouvelles formes de mobilité, la protection de la biodiversité, etc.

Les dispositions du PCAET avec lesquelles le PLUi doit être compatibles sont les suivantes :

- Accompagner les particuliers et les professionnels à la maîtrise de l'énergie,
- Développer les énergies renouvelables,
- Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique,
- Anticiper le changement climatique dans la gestion forestière,
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- Accompagner la résilience de l'agriculture locale,
- Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme,
- Favoriser la non mobilité.

LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLUI

Le 22 septembre 2016, l'ancienne communauté de communes de la Région de Montmarault (CCRM) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La fusion de la CCRM avec Commentry Nérès Communauté a conduit à étendre le périmètre du PLUi à l'échelle du nouveau territoire le 9 avril 2018 : Commentry Montmarault Nérès Communauté. A travers le PLUi, la communauté de communes souhaite articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de la mobilité, assurer une gestion économe de l'espace, favoriser la cohésion et la mixité sociale tout en veillant à la satisfaction des besoins en matière de qualité du cadre de vie, d'habitat, de services et de développement économique, préserver et valoriser l'environnement, économiser l'énergie et valoriser les énergies renouvelables. L'un des objectifs est également d'assurer la prévention contre les risques naturels et technologiques ainsi que contre les pollutions et nuisances de toutes natures.

Les objectifs fixés à travers la délibération de prescription du PLUi sont les suivants :

- > Faire émerger un projet de territoire partagé et concerté pour les années à venir, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire,
- > Produire un habitat diversifié, durable répondant aux parcours résidentiel et aux besoins de la population dans les 15 prochaines années en définissant des secteurs propices à la densification selon leur situation par rapport à l'accès aux transports, aux commerces et aux services, aux besoins d'emplois sur et en dehors du territoire,
- > Structurer l'offre territoriale en équipements et services en vue d'accueillir de nouvelles populations et de répondre aux besoins des habitants, notamment dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse ou de la santé,
- > Assurer la diversité des fonctions urbaines et rurales,
- > Prendre en compte les besoins en surface agricole utile et favoriser le maintien de l'activité agricole très présente sur le territoire en veillant à sa compatibilité avec la qualité paysagère du territoire,
- > Poursuivre le développement économique du territoire en liaison grâce notamment au carrefour routier et autoroutier présent sur le territoire,
- > Veiller à la préservation des espaces naturels et des continuités biologiques majeures, et à la protection face aux risques majeurs (inondations, risques miniers),
- > Maintenir et développer le tissu économique du bassin de Commentry et valoriser le thermalisme.

Extrait de la délibération du 9 avril 2018, Commentry Montmarault Nérès Communauté.

PARTIE 1

DES ATTACHES A LA TERRE

L'attachement à la terre s'explique par l'histoire rurale du territoire et par les particularités du socle naturel. Des bourgs implantés au bord de l'eau aux fermes bordant les terres les plus productives, le socle naturel, qu'il soit hydrographique, topographique ou géologique a influencé les premières implantations bâties, les savoir-faire locaux et les activités économiques qui marquent encore les paysages urbains (briques, tuiles) et ruraux (agriculture, carrières) du territoire. Le socle naturel constitue également le substrat du réseau d'espaces naturels remarquables (ZNIEFF, zones humides...), parfois aménagés par l'Homme (étangs et plans d'eau), qui constituent les maillons de trames écologiques aux échelles locale et régionale. Les questions de la préservation de ce socle naturel fondateur et de la gestion des risques qui y sont associés se posent : comment assurer les conditions d'un développement (re)valorisant les marqueurs du socle naturel et intégrant ses invariants ?



1.1 LA TERRE, DÉTERMINANT NATUREL DES CHOIX D'IMPLANTATION HUMAINE

Du château de Puy Guillon à Vernusse, implanté sur un monticule au bord de l'Aumance, aux fermes isolées à proximité des terres les plus productives en passant par les moulins au bord de l'eau, le socle naturel, qu'il soit topographique, géologique ou hydrographique, a influencé les premières implantations bâties.

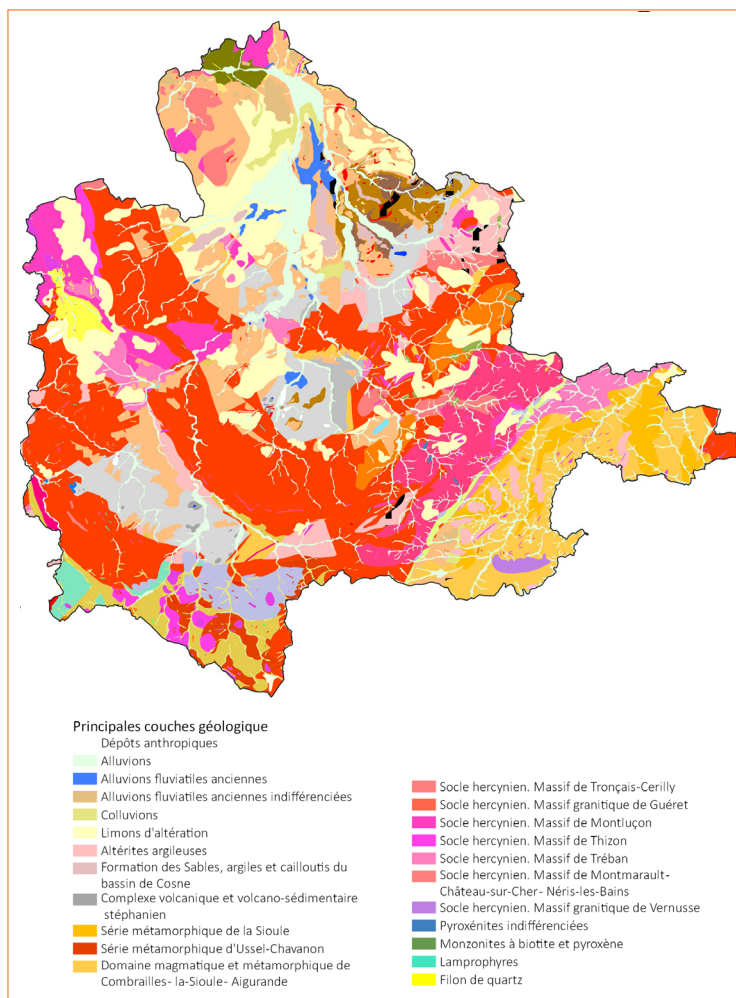
1.1.1 UN SOCLE GÉOLOGIQUE FONDATEUR [ANNEXES 7, 16]

L'histoire géologique de l'Allier qui occupe la partie nord du Massif central est intimement liée à celle de ce grand massif. A l'ère Primaire, un soulèvement considérable de l'écorce terrestre engendre une immense chaîne de montagnes appelée chaîne hercynienne. Celle-ci subit ensuite de nombreuses déformations qui donnent naissance à des granites et des roches métamorphiques variées. Ce socle représente plus de la moitié de l'Allier et caractérise la majeure partie du territoire de la communauté de communes. L'érosion intense de cette chaîne qui s'ensuit va produire des sédiments divers s'accumulant sur le territoire notamment dans des bassins lacustres localisés le long des failles (bassins houillers de Commentry et de Villefranche-d'Allier). Des roches sédimentaires plus récentes, les sables et argiles du Bourbonnais, sont également retrouvées autour de Cosne-d'Allier, Tortezaïs et Sauvagny.



La dispersion du bâti sur le territoire
[Source : Cittanova]

Ce socle naturel a influencé les implantations agricoles. En effet, du fait d'un besoin de proximité mais aussi pour économiser les terres les plus productives, les sites d'exploitation sont venus s'implanter **de manière dispersée** sur l'ensemble du territoire.



Le socle géologique à l'échelle de CMNC
[Source des données : BRGM, 2023]



Affleurement granitique autour de l'église à Louroux-de-Beaune
[Source : Cittanova]

L'activité agricole est ainsi à l'origine des premières structures de hameaux. Deux grands types d'ensemble sont retrouvés sur le territoire :

> le domaine : une ferme composée de plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour.



Ensemble agricole à Beaune d'Allier [Source : Cittànova]

> la locaterie : ferme composée d'un seul bâtiment réunissant les hommes et les animaux sous un «même toit». Bâtiment généralement de plain-pied, entouré de champs, potagers, vergers, etc.



Locaterie à Torteais [Source : Cittànova]



Le grès rouge et grès rose retrouvés sur l'église Saint-Préjet à Malicorne [Source : Cittànova]

Si l'implantation des constructions est attachée à ce socle géologique (fondateur du tracé du réseau hydrographique et de la qualité agronomique des sols), leur architecture l'est tout autant. En effet, la pierre locale a largement été utilisée à l'époque pour la construction et a constitué un **matériau de composition des façades**. L'utilisation de la pierre de taille de grès rouge et rose constitue un des codes architecturaux fréquemment retrouvé dans les centres anciens.

Ce socle géologique est vecteur de risques sur le territoire :

> **le phénomène de mouvements de terrain** (chutes de blocs dues à l'érosion, glissements de terrain...). En 2023, la base de données du BRGM recense 8 cavités pouvant générer un risque sur le territoire qui a déjà été concerné par deux mouvements de terrain : un effondrement et un glissement. Afin de ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes à ce risque, le PLUi peut limiter certaines occupations et utilisations du sol.

> **le risque radon**. Il s'agit d'un gaz radioactif naturel présent dans le sol, l'air et l'eau. Le risque est élevé sur l'ensemble du territoire. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de réglementation concernant le risque radon dans le parc résidentiel mais il est recommandé de réduire au maximum le taux de radon pour qu'il se situe au-dessous du seuil de référence (300 Bq/m³). En revanche, certaines mesures sont à mettre en oeuvre pour certains types de bâtiments (bâtiments tertiaires, accueillant du public...).

> **le phénomène de retrait-gonflement des argiles**. Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ces variations sont lentes mais peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains. D'après la cartographie réalisée par le BRGM, le territoire est concerné par une exposition forte et moyenne, particulièrement dans sa partie Nord et autour des communes minières (Commentry, Doyet, Montvicq...). Plusieurs recommandations en matière de construction ont été rédigées par le BRGM, parmi elles : la création de fondations suffisamment profondes et ancrées de manière homogène, le renforcement des murs de l'habitation par des chaînages internes et l'éloignement des sources d'humidité.

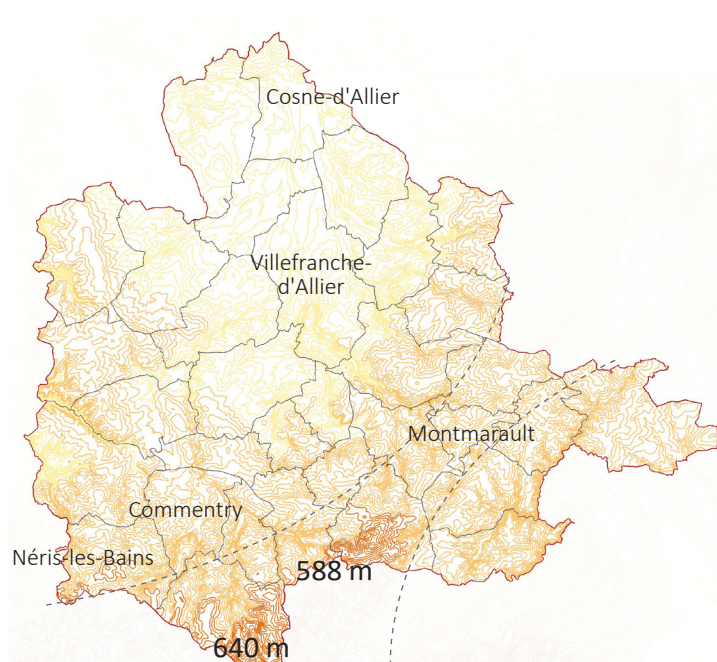
> **le risque sismique**. Le zonage réalisé sur le territoire national montre que la communauté de communes est inscrite en zone de sismicité faible (niveau 2). Une réglementation para-sismique s'applique à certains bâtiments faisant l'objet d'une demande de permis de construire, d'une déclaration préalable, ou d'une autorisation permettant un commencement de travaux. Les règles sont différentes en fonction du type de bâtiment.

1.1.2 UN RELIEF DOUX ET VALLONNÉ [ANNEXES 4, 9]

Le territoire du département de l'Allier se caractérise par une succession de paliers topographiques, allant de 160 mètres dans la Vallée du Cher à 1292 mètres au niveau du Puy de Montoncel au sud-est du département. La présence de trois grands cours d'eau, l'Allier, la Loire et le Cher, et la proximité du Massif Central entraînent de fortes disparités entre le nord et le sud du département. Ces disparités se retrouvent à l'échelle du territoire de Commentry Montmarault Nérès Communauté. Une **ligne dorsale**, d'orientation nord-ouest/sud-est, traverse le territoire d'étude, avec un point culminant de 640 mètres au sud de La Celle. De part et d'autres de la dorsale, les pans sont inclinés et le paysage présente de nombreuses petites vallées, plus ou moins encaissées. La topographie divise le territoire en quatre entités distinctes :

- > Les gorges de la vallée du Cher à l'ouest,
- > La dépression du bassin versant de l'Aumance au nord, le relief est relativement plat, notamment au niveau des communes de Tortezaïs, Venas, Cosne-d'Allier et Sauvagny.
- > Un plateau étiré le long de la ligne dorsale passant par les communes de Sazeret, Montmarault, Louroux-de-Beaune et La Celle.
- > Un relief plus ondulé et plus accidenté au sud, fragmenté par les vallées. Ce secteur est le plus boisé du territoire.

Le territoire vallonné de la communauté de communes offre ainsi, à maintes reprises, des vues sur le paysage, comme à Saint-Priest-en-Murat, Voussac ou encore La Celle.



La topographie à l'échelle de CMNC [Source : Cittànova]

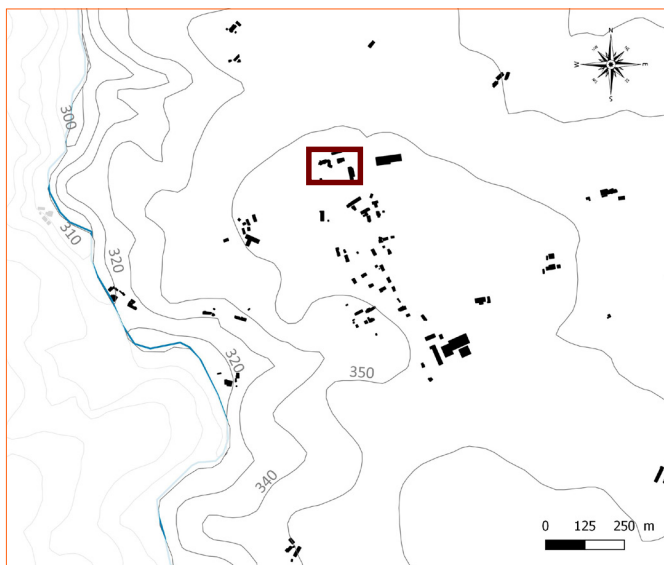


Point de vue à Saint-Priest-en-Murat [Source : Cittànova]

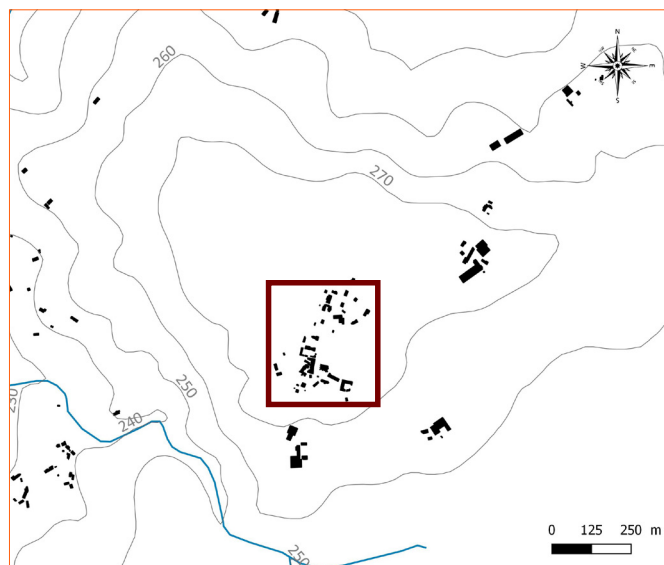


Point de vue à La Celle [Source : Cittànova]

L'implantation des premiers lieux de vie est intimement liée à la topographie. La majorité des villages et bourgs de la communauté de communes possèdent leur église et château, conséquence du système féodal du X^{ème} siècle. De manière générale, les bourgs et villages se sont développés autour des autorités ecclésiastiques ou seigneuriales, qui pouvaient à l'époque leur assurer protection.



Le château de Bord à Doyet [Source : Cittànova]



Le bourg de Venas [Source : Cittànova]



Le château de Puy Guillon à Vernusse [Source : Cittànova]



L'enceinte fortifiée de Montmarault [Source : G. Martin (Choses et gens du pays de Montmarault)]



Traces encore existantes de l'enceinte fortifiée de Villefranche-d'Allier [Source : Cittànova]

Les bourgs anciens de Villefranche-d'Allier, Malicorne et Montmarault présentent des caractéristiques similaires avec la construction d'un centre ancien entouré d'une enceinte fortifiée, sur un point haut du territoire. Ces villes se sont ensuite développées autour de ces fortifications. D'autres formes caractéristiques des centres anciens sont visibles sur le territoire, telles que les centres autour d'un nœud (Durdât-Larequille, Chamblet, Chappes...) ou le long d'un axe (Doyet, Bézenet...).

Les tissus anciens du territoire sont relativement **denses**, avec une occupation bâtie des parcelles importante. Cependant, la densité, les tailles de parcelles et la hauteur des constructions varient selon la typologie de la commune. Par exemple, des constructions de type R+2+c sont retrouvées à Commentry alors que dans les communes rurales, la hauteur ne dépassera pas le R+1+c. La densité varie elle aussi ; les tissus établis autour d'un nœud (exemples : les bourgs de Chamblet et de Saint-Priest-en-Murat) ou le long d'un axe (exemples : les bourgs de Bizeneuille et Bézenet) sont caractérisés par un tissu plus lâche offrant davantage de possibilités en matière de densification. Les trames parcellaires et viaires de ces tissus sont variés tant en formes qu'en dimensions ce qui confèrent aux centres-villes/centres-bourgs **un rythme et une ambiance particulière**.

Ces tissus anciens sont aujourd'hui particulièrement marqués par **la vacance**. En effet, en 2019, 15,3% des logements sont vacants d'après l'INSEE ; quasiment les trois quarts sont des logements qui datent d'avant 1915. Si cette vacance marque les paysages urbains, elle offre un potentiel important de logements pouvant être réhabilités pour accueillir de nouvelles population.



Logement vacant dans le bourg de Verneix
[Source : Cittànova]



Logements vacants dans le bourg de Saint-Priest-en-Murat
[Source : Cittànova]

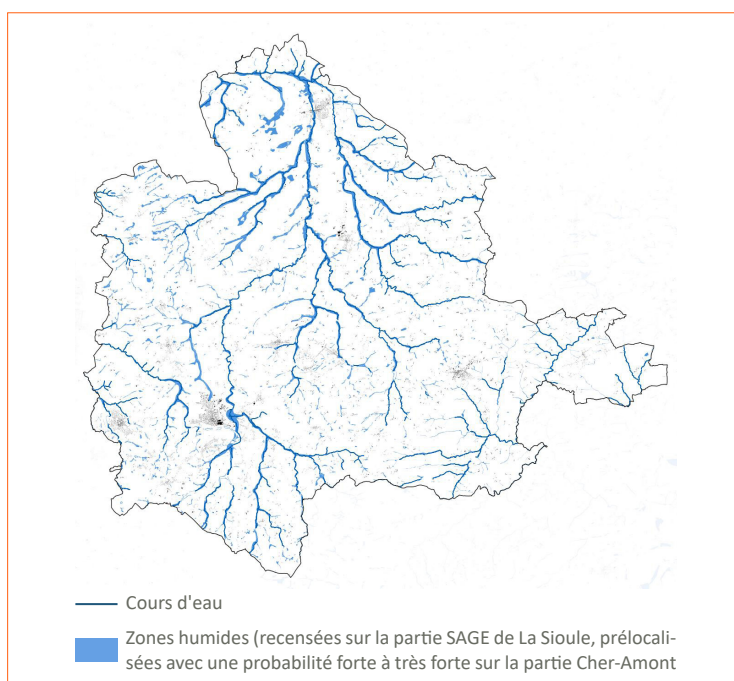
A noter qu'une partie du parc de résidences principales est considérée par l'ANAH, comme potentiellement indigne. Cet élément est également à prendre en compte dans le cadre du PLUi.

1.1.3 UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE [ANNEXES 12, 16]

L'Allier appartient au bassin versant de la Loire. Le réseau hydrographique est par conséquent très riche et articulé autour de 3 grands cours d'eau :

- > La Loire marque la frontière entre le département de l'Allier et les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre,
- > L'Allier qui traverse le département du nord au sud dans sa partie centrale,
- > Le Cher qui s'écoule dans des gorges des Combrailles jusqu'à Montluçon.

En lien avec la topographie variable du territoire, le réseau hydrographique de la communauté de communes est **dense et sinueux**. Il s'articule principalement autour de l'Aumance, l'Oeil et la Bouble, et il est complété par de nombreux affluents (le Venant, le Murat, etc.) peu visibles et accessibles.



Le réseau hydrographique à l'échelle de CMNC [Source : Cittànova]



L'Aumance à Venas [Source : Cittànova]



Passage de l'Oeil à Cosne d'Allier [Source : Cittànova]

Le réseau hydrographique du territoire est couvert par deux SAGE, outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : **le SAGE Cher Amont**, approuvé en juin 2011 concerne le bassin versant du Cher dans sa partie amont et **le SAGE de la Sioule** validé par la Commission Locale de l'Eau le 19 mai 2010. Ces SAGE fixent, coordonnent et hiérarchisent des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

En termes de qualité, le SAGE Cher Amont indique que la qualité des eaux superficielles est relativement moyenne voire médiocre en ce qui concerne les nitrates, le phosphore, les matières organiques et oxydables (MOOX) et l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Le SAGE Sioule, quant à lui, indique que la qualité des eaux est passable à bonne, voire très bonne pour le phosphore.

A l'échelle du SAGE de La Sioule, un recensement des zones humides a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE). A l'échelle du SAGE Cher-Amont, le recensement exhaustif des zones humides est en cours ; une **prélocalisation des zones humides** a été réalisée permettant ainsi de prendre en compte ces espaces.

Aussi, il existe de nombreux étangs, principalement artificiels ayant des usages multiples : réserves d'eau, étang de pêche, etc. qui viennent compléter la forte présence de l'eau sur le territoire et constituent des milieux naturels riches en biodiversité. L'étang de Rivalais, qui se trouve entre Beaune-d'Allier et Vernusse, est le plus important du territoire. On retrouve également quelques barrages qui permettent de constituer des réserves d'eau notamment le barrage des Gannes à Durdât-Larequille, réserve d'eau pour Commentry.



Étang de Rivalais à Beaune-d'Allier [Source : Cittànova]



Barrage des Gannes à Durdât-Larequille [Source : Cittànova]

Du fait de la présence de nombreux cours d'eau et de bassins versants, **le risque inondation** est très présent sur le département de l'Allier et concerne 76 communes. Cosne-d'Allier est concernée par ce risque et possède, par conséquent, **un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)** lié à la rivière « l'Oeil », principal affluent de rive gauche de l'Aumance. Ce PPRi, approuvé en septembre 2013, a pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par les risques, et par incidence de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables. Le PPRi, approuvé par arrêté préfectoral vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au PLUi. Aucun risque lié au barrage n'est présent sur le territoire de la communauté de communes.

De manière générale, le réseau hydrographique dense génère des risques qui sont connus et localisés sur le territoire.

1.2 LA TERRE, GÉNÉRATRICE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

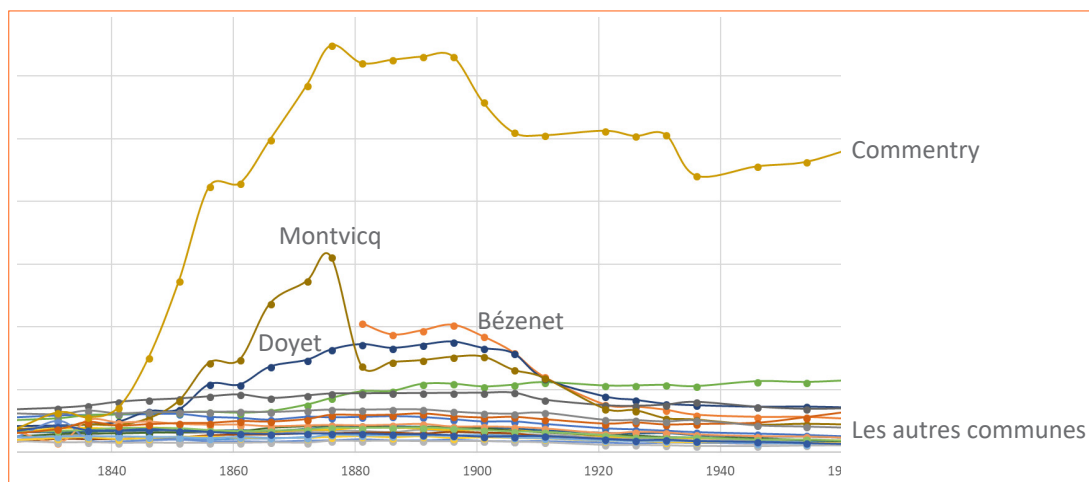
L'histoire économique du territoire de la communauté de communes est également liée au socle naturel et à ses ressources. Les moulins, le bassin minier ou encore aujourd'hui l'agriculture et les carrières en témoignent.

1.2.1 L'EXTRACTION DES RICHESSES DU SOUS-SOL [ANNEXES 4, 16]

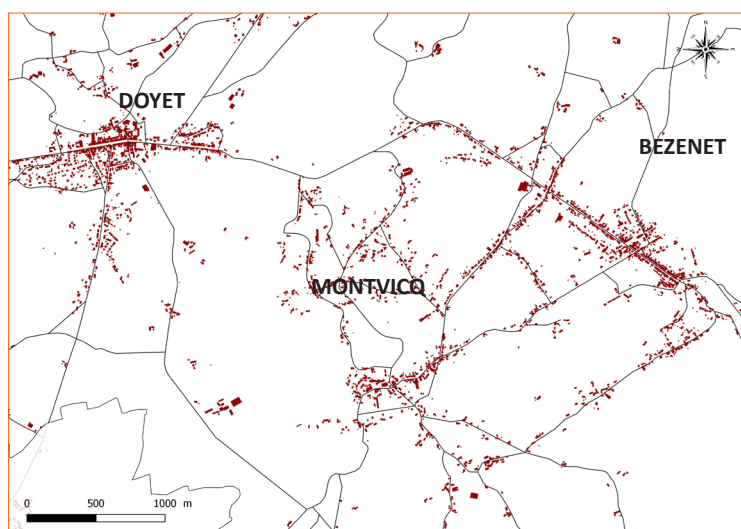
A partir de la moitié du XIX^{ème} siècle, l'essor de l'activité minière marque le territoire d'un point de vue démographique et urbain. Les communes de Commentry, Bézenet, Doyet et Montvicq enregistrent ainsi une hausse importante de leur population. A titre d'exemple, la commune de Commentry enregistre, entre 1831 et 1876, une hausse de 11 701 habitants.



Doyet mine du Puits Neuf [Source : Mairie]



Evolution de la population sur les communes de Commentry, Doyet, Montvicq et Bézenet [Source : Base Cassini EHESS]



Développement linéaire le long des voies dans les communes de Doyet, Montvicq et Bézenet

Les formes urbaines développées à cette époque diffèrent de celles retrouvées dans les centres anciens. Le tissu est moins dense (bâti dispersé), les constructions sont de petite taille et se font majoritairement le long des voies d'accès aux sites miniers. Cette **urbanisation linéaire** a des incidences sur l'activité agricole avec l'enclavement des parcelles imbriquées entre deux linéaires bâtis, sur le coût pour les communes pour l'apport des réseaux (eau, électricité, gestion des déchets, transport scolaire...), sur la présence de tiers à proximité de sites d'exploitation agricole, etc.



Petits pavillons implantés le long de la voie à Montvicq [Source : Cittanova]

L'activité minière passée impacte encore aujourd'hui le territoire. L'existence d'un **Plan de Prévention des Risques Miniers** sur les communes de Doyet, Bézenet et Montviq l'illustre. Il intègre les risques d'effondrement, de tassement, de glissement, d'échauffement et réglemente la construction au niveau des anciens sites miniers.

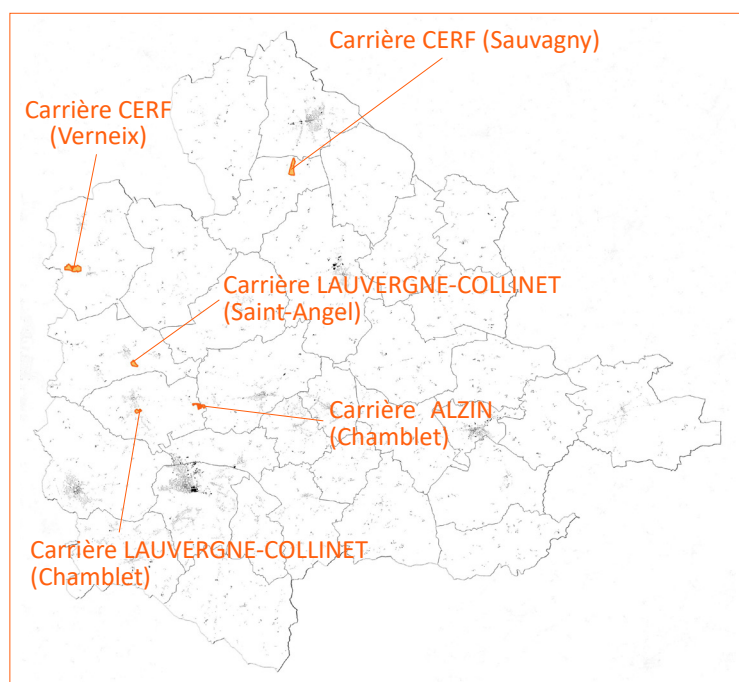
L'exploitation des mines s'accompagne de la création de plusieurs lignes de chemin de fer sur le territoire : une ligne d'intérêt départemental reliant Commentry à Moulins et des lignes d'intérêt local. Aujourd'hui, une ligne est encore en activité : Clermont-Ferrand/Montluçon, qui dessert la gare de Commentry. Certains des autres tracés ont été transformés en liaisons douces (exemple : la ligne du Tacot à Beaune-d'Allier).



Ancienne ligne de chemin de fer à Villefranche d'Allier
[Source : Cittànova]



Ancienne ligne de chemin de fer à Murat
[Source : Cittànova]



Localisation des carrières sur le territoire [Source : Cittànova]

Le sous-sol est aujourd'hui encore exploité. En effet, **cinq sites de carrières** existent sur le territoire, répartis dans quatre communes de la communauté de communes : deux carrières à Chamblet, une carrière à Saint-Angel, une carrière à Verneix et une carrière à Sauvagny. Leur développement et production sont couverts par le Schéma Régional des Carrières de l'Allier, approuvé le 8 décembre 2021.

1.2.2 LA TERRE, SUPPORT D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE FORTE [ANNEXE 7]

Sur le territoire de la communauté de communes, le socle naturel a permis de développer une agriculture structurante à de multiples niveaux.

Les surfaces agricoles représentent **près de 80%** de la superficie totale du territoire et a donc un rôle très important dans l'aménagement et la gestion de l'espace rural. L'analyse des pratiques permet de mieux appréhender les enjeux liés à l'agriculture sur les composantes paysagères et, par extension, sur la qualité



Culture de maïs à Venas [Source : Cittànova]

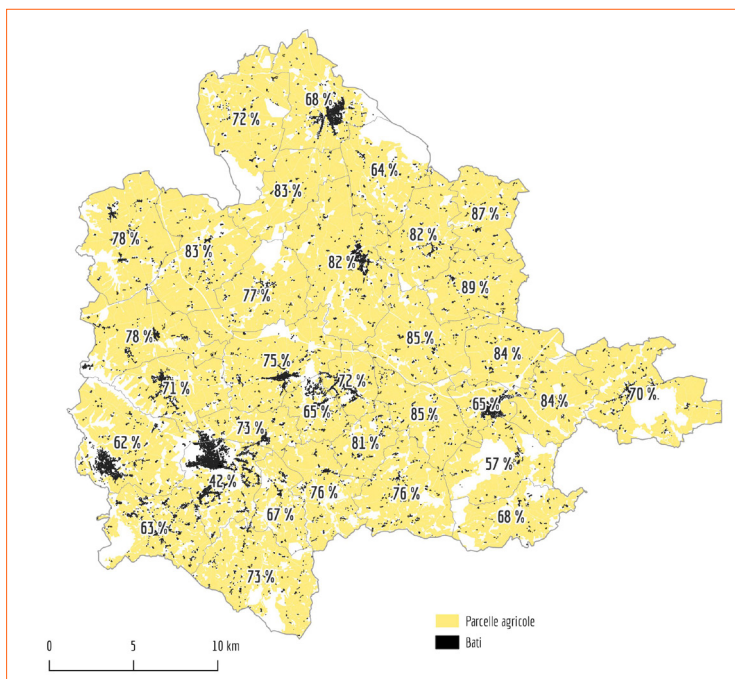
du cadre naturel et paysager. Si le nord-est du territoire est davantage marqué par des espaces de production céréalières, ce sont encore aujourd'hui les prairies, en lien avec **l'activité d'élevage**, qui représentent l'orientation technico-économique majeure du territoire. A ce titre, certaines productions du territoire sont reconnues par l'INAO au titre des **Indications Géographiques Protégées**, telles que le boeuf charolais du Bourbonnais, l'agneau du Bourbonnais, l'Agneau du Limousin, etc. Cette large proportion de l'élevage illustre l'adaptation de l'homme et des pratiques à son milieu et explique la présence encore importante du **bocage** sur le territoire. Cette particularité du territoire se retrouve donc dans l'ensemble des paysages traversés et fait partie de l'identité de la communauté de communes. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, le bocage domine les paysages avec un maillage de haies plus ou moins serrées en fonction du relief, ponctuées d'arbres de haut-jet et de nombreux ruisseaux sillonnent le territoire et alimentent points d'eau et étangs pour les différentes pratiques agricoles du territoire.

Comme dit dans la partie 1.1, en raison de l'importance de l'activité d'élevage, l'agriculture a participé, au même titre que l'activité minière, à la **dispersion du bâti** sur le territoire. Cette répartition du bâti interagit avec des problématiques multiples : perceptions paysagères du territoire, morphologie des bourgs, villages et hameaux, déplacements et accès aux services, fonctionnalité des corridors écologiques, etc. L'évolution des pratiques agricoles a modifié et modifie encore aujourd'hui le sol et le paysage : les volumes des bâtiments sont plus grands, les matériaux utilisés ne sont plus issus du socle local, etc.

Au-delà d'être gestionnaire de l'espace rural, l'activité agricole a également un rôle structurant dans l'économie locale. Elle génère des **emplois directs : 579 emplois** en 2019, soit 7,2%. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes ; cette dynamique se retrouve également dans la baisse du nombre d'exploitations. De nombreux **emplois indirects** sont également présents via une industrie agroalimentaire importante avec notamment la présence de la société SOCOPA Viandes à Villefranche-d'Allier, spécialisée dans la transformation et la conservation de la viande en boucherie, qui dénombre environ 700 emplois en comptant les prestataires. La présence de cette entreprise importante en termes d'emplois est un point majeur dans l'économie du territoire, cependant il faut rester vigilant du fait des incidences non négligeables en période de crise.



Prairies à La Celle [Source : Cittanova]



L'occupation des sols par l'agriculture [Source : RPG]



Bâtiment agricole contemporain (poulailler) à Blomard [Source : Cittanova]

1.3 LA TERRE, SUPPORT D'UNE IDENTITÉ RURALE

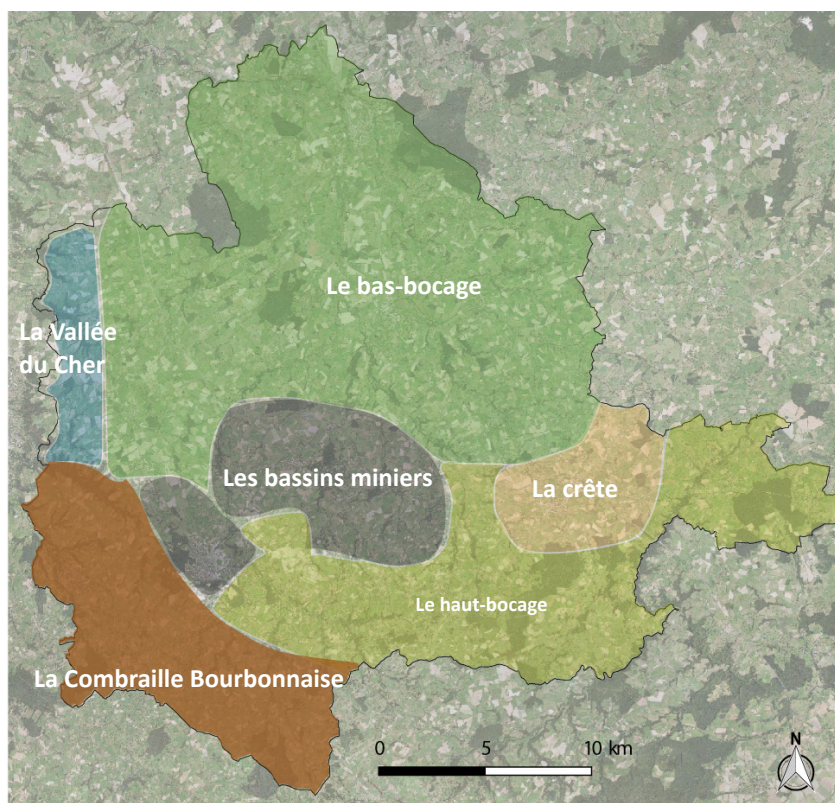
En influençant les premières implantations humaines et les activités économiques, la terre est à l'origine de l'identité du territoire et de sa ruralité.

1.3.1 UN PAYSAGE AGRICOLE BOCAGER EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION [ANNEXE 9]

D'après la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Auvergne-Rhône-Alpes, trois ensembles de paysages se retrouvent sur le territoire : le bocage, la vallée du Cher et la Combraille Bourbonnaise. Ces ensembles composent et rythment le paysage.

A une échelle plus locale, **six sous-entités** peuvent être distinguées, intimement liées au relief, sol, occupation ou encore aux activités humaines. Il existe, par exemple, la sous-entité du bassin minier, du haut-bocage, du bas-bocage, etc.

Un Atlas départemental des Paysages de l'Allier est en cours d'élaboration.



Les six sous-entités paysagères [Source : Cittanova]

Ces paysages, partageant un dénominateur commun, le bocage, sont en constante évolution ; les causes peuvent être naturelles ou anthropiques. Parmi les principales évolutions observées sur les dernières décennies : la **disparition du bocage** au profit du développement des grandes cultures céréalières, des bâtiments **aux volumes de plus en plus imposants** (en lien avec l'élevage intensif) et à l'utilisation de **nouveaux matériaux** souvent en rupture avec l'existant.



Chavenon en 1950

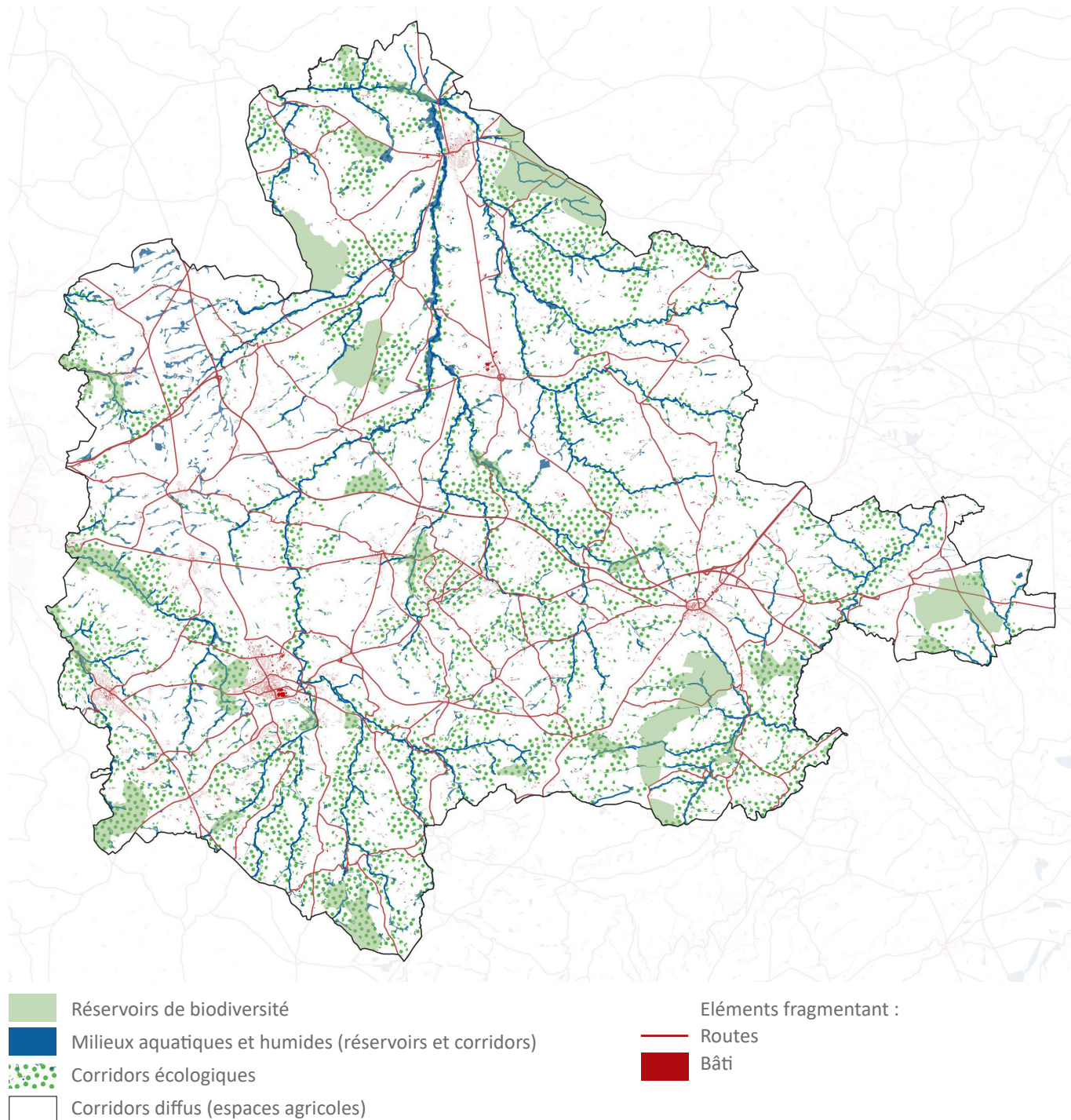


Chavenon aujourd'hui

Avec le réchauffement climatique, les évolutions vont s'intensifier (assèchement des milieux aquatiques et humides, réduction des prairies en herbe, nouvelles espèces végétales...).

1.3.2 UN ENVIRONNEMENT RICHE ET DIVERSIFIÉ [ANNEXE 13]

Les espaces naturels retrouvés sur le territoire sont riches et diversifiés. Si aucune protection réglementaire de type Natura 2000 n'existe, de nombreux espaces sont inventoriés : le territoire compte ainsi **15 ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique) **de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2**. Différents types de milieux naturels occupent le territoire : des **espaces boisés** (des forêts domaniales aux petits boisements ponctuels), des **espaces aquatiques** (cours d'eau, étangs...) et **humides** (un recensement des zones humides a été réalisé par la structure porteuse du SAGE de la Sioule (Etablissement Public Loire) sur la partie Est du territoire, validé par la Commission Locale de l'Eau / un autre recensement est en cours de validation sur l'autre partie du territoire) et des **landes** (secteur de Villefranche-d'Allier). Ce sont le **maillage bocager et les petits boisements**, jallonnant l'espace agricole, qui font le lien entre ces différents espaces naturels. L'ensemble compose la Trame Verte et Bleue (TVB) : des réservoirs de biodiversité et des corridors sont ainsi identifiés et devront être préservés, voire restaurés, dans le cadre du PLUi.



La Trame Verte et Bleue à l'échelle de CMNC [Source : Cittanova]

1.4 LA TERRE, SOURCE D'ÉNERGIE

Ces dernières années, la terre est également utilisée/occupée pour la production d'énergies renouvelables.

1.4.1 LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES... [ANNEXE 14]

L'utilisation et l'intégration des énergies renouvelables sont des problématiques à prendre en compte dans les documents d'urbanisme d'aujourd'hui. Plusieurs types de dispositifs existent comme les panneaux photovoltaïques, l'éolien, la méthanisation, etc. La communauté de communes, de par sa localisation et la forte activité agricole, présente des potentiels intéressants en termes d'énergies renouvelables. La mobilisation de l'intégralité du potentiel en énergie renouvelable estimé représenterait à horizon 2050, 30% des consommations actuelles du territoire contre 8% actuellement (Source : PCAET CMNC).

Le réseau dense de haies et la présence de boisements et forêts représentent une ressource non négligeable pour **le bois-énergie** ; le productible atteignable d'ici 2050 est de 41%. Il existe une centrale biomasse à Commentry (Biomasse Energie de Commentry) ; mise en service en 2015, elle fournit 55% des besoins de l'entreprise ADISSEO en vapeur de processus. L'origine du bois est à 70% forestière et bocagère et pour le reste en connexes de scierie et merranderie, approvisionnement organisé dans un rayon de moins de 100 kilomètres. Un projet de chaufferie bois déchiqueté est en cours de réflexion sur la commune de Montmarault pour le chauffage des équipements publics.

Concernant **le photovoltaïque au sol**, le productible atteignable d'ici 2050 est de 31%. Aujourd'hui, quatre centrales existent sur le territoire : une à Doyet, une à Verneix, une à Malicorne et une à Chamblet. Dix projets sont en cours d'étude (dont 5 constituent de l'agrivoltaïsme) : à Commentry, à Montvicq, à Villefranche-d'Allier et à Bizeneuille.

La méthanisation constitue également une source non négligeable de production d'énergie renouvelable ; en effet, le productible atteignable d'ici 2050 est de 12%. Deux unités de méthanisation sont en service sur les communes de Sazeret et Chappes et un méthaniseur est en cours de construction à Bizeneuille.

En matière d'**éolien**, la majorité de la surface du territoire ne peut accueillir ce type d'installation en raison de l'habitat très dispersé qui caractérise le territoire. Il n'existe, à ce jour, aucune éolienne.

Par ailleurs, un projet de création d'une station hydrogène est en cours sur la zone du château d'eau à Montmarault. Une plateforme de collecte et de transformation de biomasses destinée à alimenter la station hydrogène sera également créée.

1.4.2 ...POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

Le profil énergétique du territoire de CMNC en termes d'énergie finale c'est-à-dire l'énergie consommée directement par l'utilisateur, en 2021, est principalement marqué par les consommations énergétiques du secteur du **transport routier** (46% des consommations énergétiques du territoire), du secteur **industriel** (25% des consommations) et du secteur **résidentiel** avec 21% des consommations totales. La consommation totale d'énergie finale est de 1248 GWh sur le territoire en 2021, soit 48 MWh par habitant (la moyenne nationale est de 24 MWh, source : PCAET de CMNC)



La ressource en bois, La Celle [Source : Cittànova]



Centrale solaire au sol, Doyet [Source : Cittànova]

Ce niveau élevé par habitant s'explique par de nombreuses manières : des axes de transit importants sur le territoire, essentiellement routier, quelques sites industriels majeurs, et un habitat ancien et diffus.

PARTIE 2

UN TERRITOIRE AU COEUR DES DYNAMIQUES EXTERIEURES

Le positionnement géographique stratégique et la traversée des grands axes constituent des leviers incontournables pour l'attractivité du territoire et son rayonnement. Au carrefour des aires d'influence de grands pôles urbains (Montluçon, Moulins...), le territoire bénéficie de la présence de grandes infrastructures de transport qui expliquent en partie son dynamisme économique. Ainsi, d'abord développée par et pour les habitants, l'économie s'est progressivement diversifiée (industrie, logistique, BTP...) et a contribué à placer la communauté de commune au coeur d'une dynamique économique singulière : un écosystème entrepreneurial local a été créé. Néanmoins, le territoire reste soumis à des influences extérieures ; de nombreux habitants se déplacent encore en dehors du territoire pour aller travailler, accéder à certains services (santé, culture...), les touristes sont seulement de passage, etc. Les dynamiques démographiques et résidentielles en témoignent. La question de faire connaître ce «capital» et de le mettre au service du projet (qu'il soit économique ou démographique) se pose : comment mettre en valeur ces atouts (positionnement géographique, grandes infrastructures, présence d'emplois...) pour renforcer l'attractivité du territoire ?



2.1 UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE

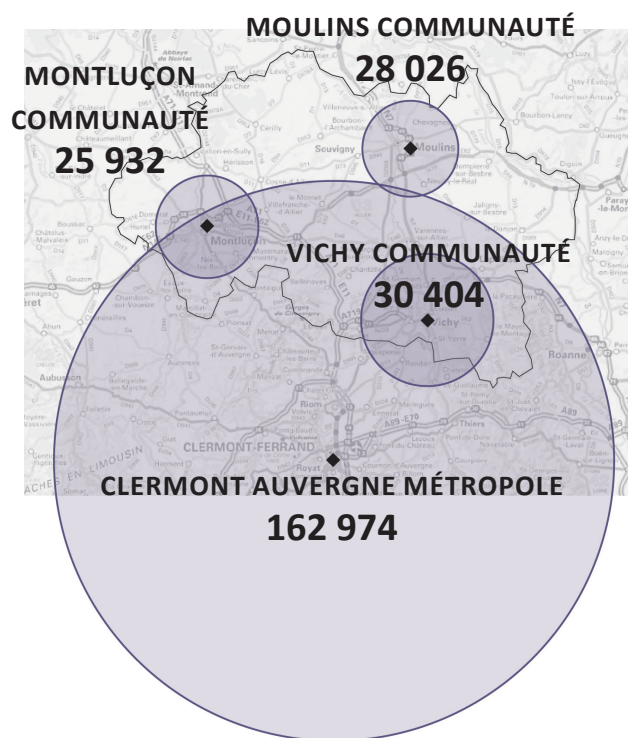
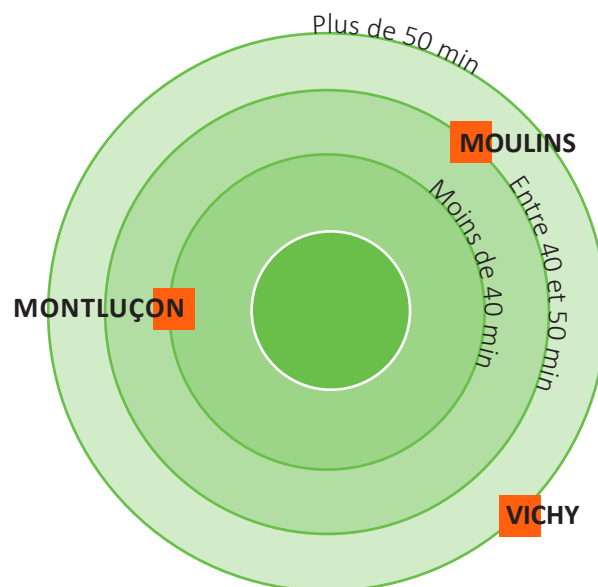
La position géographique du territoire (au centre d'un triangle formé par trois pôles majeurs) et l'existence d'un réseau de transport bien développé dotent le territoire de la communauté de communes d'atouts majeurs pour son développement mais influencent également son fonctionnement au quotidien.

2.1.1 LA PRÉSENCE DE PÔLES IMPORTANTS À PROXIMITÉ

La communauté de communes est située au sein d'un triangle formé par **trois pôles majeurs** : les agglomérations montluçonnaise, de Vichy et de Moulins. Montluçon, situé à moins de 20 minutes en voiture de la partie Ouest du territoire, constitue le principal pôle urbain d'influence, tandis que Vichy, plus éloignée, a une aire d'influence plus lointaine.

Un pôle urbain a des influences plus locales, en particulier sur la partie Est du territoire : Saint-Pourçain-sur-Sioule.

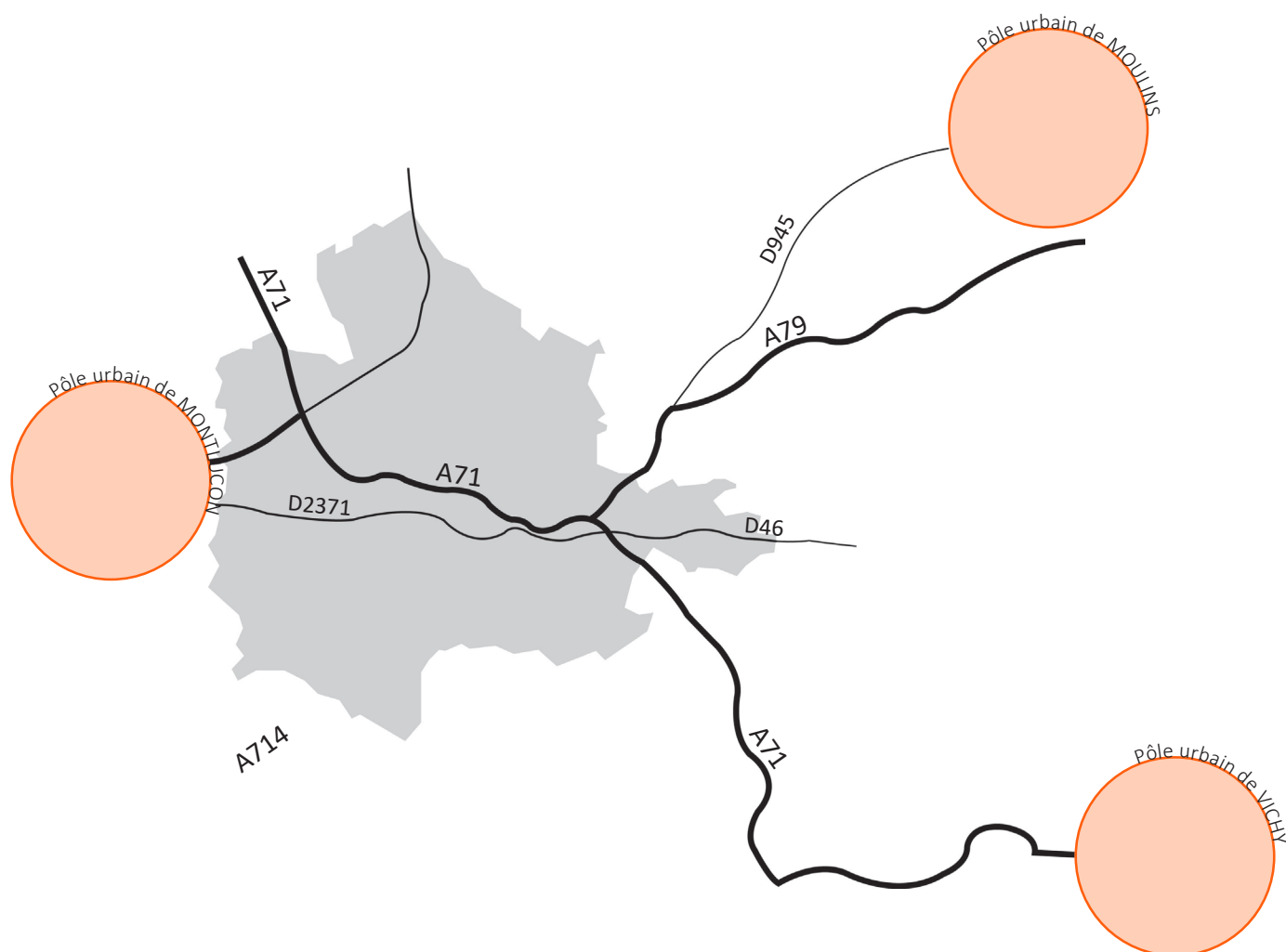
C'est par le nombre d'emplois qu'ils concentrent que ces pôles urbains jouent **un rôle** dans le quotidien du territoire. En effet, si l'ensemble des communes, à l'exception de Voussac (Vichy) appartient à la zone d'emploi de Montluçon, la métropole de Clermont-Auvergne attire également des actifs du territoire en raison d'une accessibilité aisée depuis CMNC via l'A71.



Nombre d'emplois dans les grands pôles urbains extérieurs au territoire - Source : INSEE, 2020

2.1.2 UN TERRITOIRE FACILEMENT ACCESSIBLE [ANNEXE 5]

Cette localisation associée à l'existence de **grandes infrastructures routières** traversant le territoire (notamment l'A71 et l'A79) accroît l'attractivité économique du territoire. En ce sens, le Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEAA) identifie le parc d'activités de Magnier à Commentry et la zone d'activités du Château d'eau à Montmarault comme stratégiques pour le développement économique à l'échelle du département.



Plusieurs de ces voies sont classées **Routes à Grande Circulation**, classement générant une inconstructibilité de leurs abords :

- > L'A71 (constructions et installations interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe),
- > L'A714 (constructions et installations interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe),
- > L'A79 (constructions et installations interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe),
- > La D2371 (constructions et installations interdites dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe),
- > La D46 (constructions et installations interdites dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe).

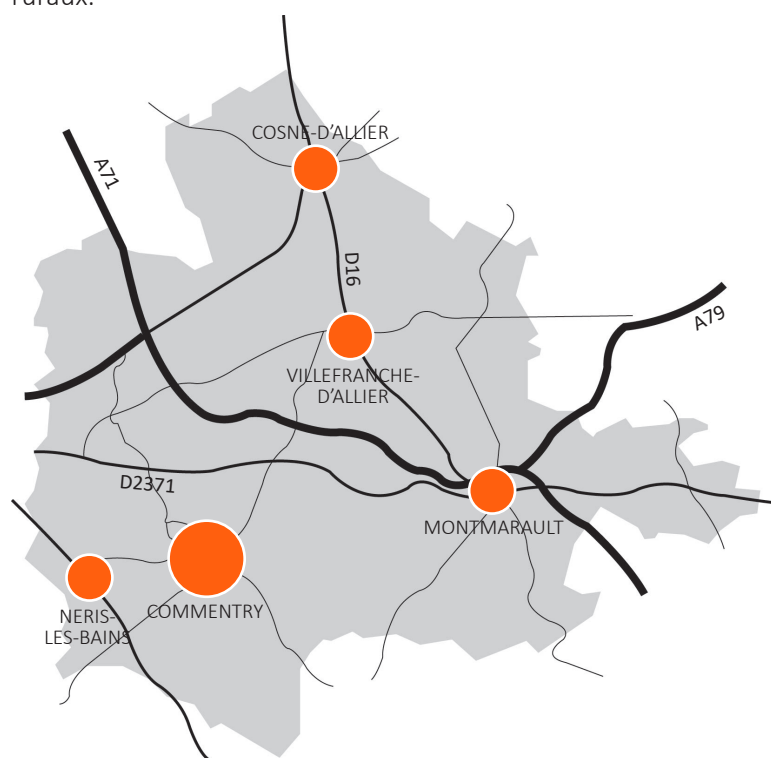
L'interdiction s'applique en dehors des espaces urbanisés (article L111-6 du code de l'urbanisme) et ne s'applique pas (article L111-7 du code de l'urbanisme) :

- « 1° Aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- 2° Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- 3° Aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- 4° Aux réseaux d'intérêt public.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes ».

Trois études dérogatoires à l'application de la loi Barnier sont annexées au présent PLUi.

Ce réseau viaire d'envergure est complété par de nombreuses routes départementales, communales et chemins ruraux.



Péage de l'autoroute à Montmarault
[Source : Cittànova]



Route départementale à Bézenet
[Source : Cittànova]



Route communale à Doyet
[Source : Cittànova]

Ce réseau viaire génère des risques et des nuisances à prendre en compte dans le cadre du PLUi, tels que le fort trafic routiers notamment de poids lourds ayant des incidences sur la qualité de l'air et entraînant des **nuisances sonores** lors de la traversée des centre-villes/bourgs et l'existence d'un **risque Transport de Matières Dangereuses**.

Concernant les **émissions de GES**, elles sont, en effet, induites principalement par trois secteurs en 2021 : le secteur du transport routier (32% des émissions du territoire), le secteur agricole (43%) et le secteur industriel (15%).

2.2 DES DYNAMIQUES TERRITORIALES INFLUENCÉES

Ce contexte supra-intercommunal dans lequel s'inscrit Commentry Montmarault Nérès Communauté a influencé et influence encore aujourd'hui les évolutions économiques, démographiques et par conséquent urbaines.

2.2.1 UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU PLUS PRÈS DES GRANDS AXES [ANNEXE 6]

Au-delà des choix politiques menés parfois à l'échelle communale, la localisation des zones d'activités a suivi une logique de proximité par rapport aux grands axes de circulation en termes d'implantation.



ZA de la Brande à Malicorne



Entrée de ville route de Moulins à Montmarault

Ces pôles d'activités économiques du territoire se sont développées au carrefour des grands axes de circulations marquant souvent les entrées de ville (c'est le cas à Commentry, Montmarault, Cosne-d'Allier, Nérès-les-Bains, Villefranche-d'Allier). Les **entrées de ville** constituent le **premier contact visuel** avec le territoire de la communauté de communes. Elles participent à son attractivité et à son image et constituent souvent des espaces de transition entre un environnement naturel et agricole et le tissu bâti. Ici, elles sont caractérisées par une occupation monofonctionnel, une dimension routière forte et un rapport vide/plein important (bâtiments aux volumes imposants, vastes espaces de stationnement).



Adisseo à Commentry
[Source : Cittanova]



SOCOPA à Villefranche-d'Allier
[Source : Cittanova]



Aire autoroutière de Doyet
[Source : Cittanova]

Du fait de leur localisation, ces zones d'activités attirent de nombreuses entreprises, notamment du secteur de la logistique. Au total, ce sont 2300 établissements actifs qui sont recensés sur le territoire, au sein et en dehors de ces zones. Près de 10% d'entre eux appartiennent au secteur de l'industrie ; ils constituent de grands employeurs à l'échelle du territoire (Adisseo France (660 salariés) à Commentry, SOCOPA (600 salariés), Erasteel (360 salariées) Commentry... Si la présence de grands axes de circulation attire les entreprises, le réseau ferroviaire est également un atout clef du territoire ; Adisseo l'utilise pour le transport de marchandises par exemple. Si les zones d'activités peuvent avoir des incidences paysagères, elles peuvent également être génératrice de risques et nuisances comme l'important trafic de poids-lourds sur les routes du territoire mais aussi des risques technologiques, etc. Un **Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)** pour la société Adisseo (établissement classé SEVESO sur un périmètre large comprenant les communes de Doyet, Nérès-les-Bains, Chamblet et Colombier) implantée à Commentry est en vigueur sur le territoire. Ce risque concerne également une partie de la commune de Malicorne.

Également dans les activités économiques situées à proximité des grands axes, l'aire autoroutière de Doyet qui s'étend de part et d'autre de l'A71, et également accessible depuis l'extérieur. Cette aire, soumise à un fort trafic avec plus de 600 000 passages/an, est créatrice d'emplois avec environ 70 emplois à l'année et 100 en haute saison.

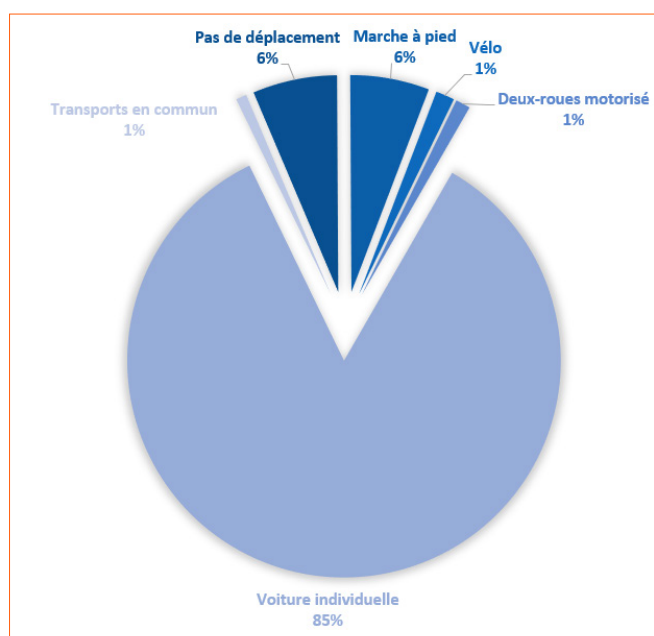
2.2.2 DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL IMPORTANTS [ANNEXE 5]

Si le territoire concentre un certain nombre d'emplois, il reste influencé par les grands pôles extérieurs tel que Montluçon qui attire près de 20% des actifs des communes situées à l'ouest du territoire. Ce chiffre s'illustre dans l'étude des déplacements domicile-travail. Elle permet d'étudier les interrelations quotidiennes entre les communes émettrices de flux de travailleurs et celles qui sont réceptrices de ces flux.

A l'échelle de l'intercommunalité, 70% des actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Ce chiffre est lié au fait que le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs (85 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone en 2020). Des disparités se distinguent à l'échelle communale. En effet, se dessinent des communes où une grande partie des actifs occupés travaillent et habitent la même ville, notamment les communes de Villefranche-d'Allier (50,7%) ou encore Commentry (43%). A l'inverse, des communes se distinguent par une forte mobilité professionnelle de ces habitants comme par exemple à Chamblet (13,5%) et Tortezaïs (14,8%).

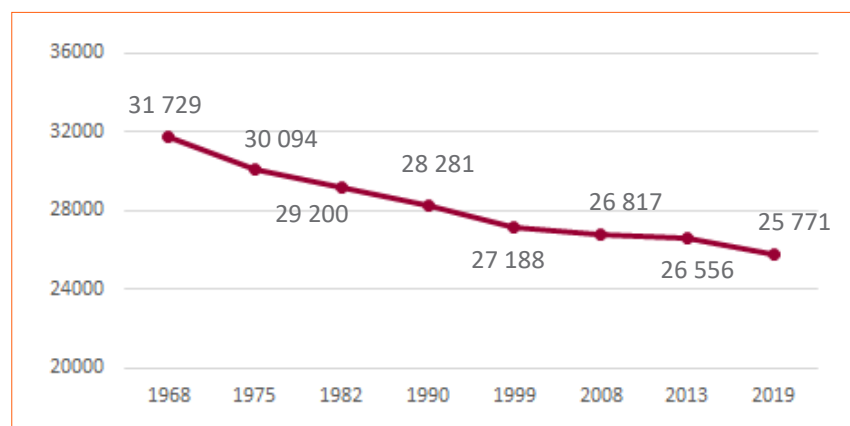
Ces disparités selon les communes s'expliquent principalement par un nombre d'emplois faible dans les communes rurales. A l'inverse des communes les plus grandes comme Commentry, Montmarault et Villefranche-d'Allier, où l'offre plus importante d'emplois permet aux habitants de travailler dans leur commune de résidence.

En termes de modes de déplacements, la prédominance de la **voiture individuelle** dans les déplacements est à noter. Effectivement, plus de 85% des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail en 2020. La faible utilisation des transports en commun s'explique par le caractère rural de la communauté de communes (offre relativement faible en alternatives à la voiture individuelle).



Moyens de transport des actifs occupés de 15 ans ou plus pour se rendre sur leur lieu de travail en 2019
Source : INSEE, 2019

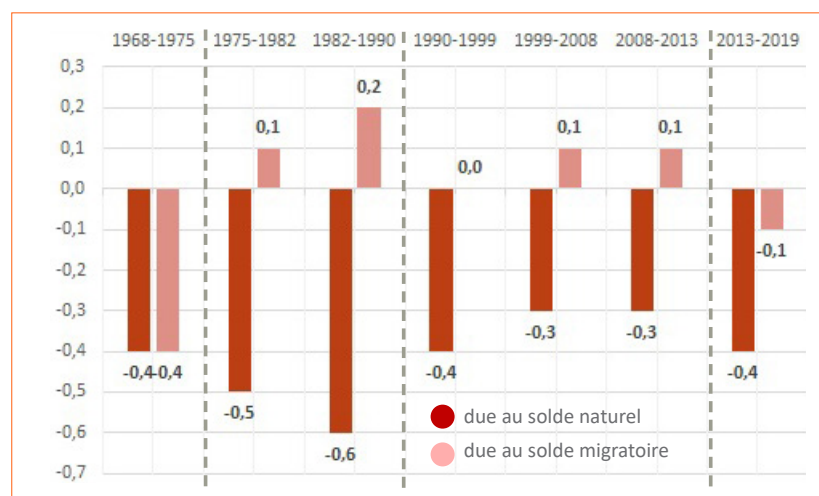
2.2.3 DES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES HÉTÉROGÈNES [ANNEXES 1, 2, 3, 4]



- Évolution de la population sur le territoire - Source : INSEE 2019

La fin de l'activité minière et le développement du réseau routier ont engendré de nombreux déplacements des habitants vers les bassins de vie et d'emplois extérieurs au territoire. Contrairement aux années 1830-1920, période où les mines fonctionnaient à plein régime attirant de nombreux ouvriers, la tendance s'inverse et une décroissance démographique est enregistrée à l'échelle de la communauté de communes depuis. Entre 1968 et 1990, CMNC enregistre une

baisse de la population de -0.5%. Ce **déclin démographique** s'atténue sur la période 2009-2020 passant de 26 779 habitants à 25 710 habitants. A noter que les communes situées à l'ouest du territoire connaissent des évolutions plus positives ; en effet, la proximité avec l'agglomération de Montluçon participe à leur attractivité.



Évolution des soldes entre 1968 et 2019, Source : INSEE 2019

Entre 1968 et 2021, le nombre de personnes par ménage est passé de 2,9 personnes/foyer à **2,06 personnes/foyer** à l'échelle de la communauté de communes. Ce phénomène de diminution de la taille des ménages est également observé sur d'autres intercommunalités et à l'échelle départementale (passage de 3 à 2,1). Cette diminution de la taille des ménages s'illustre dans la composition des ménages. En effet, entre 2009 2021, les petits ménages (une seule personne, les couples sans enfant ou encore les familles monoparentales) ont vu leur part augmenter. Tandis que la part des couples avec enfant(s) a légèrement diminué.

La population, à l'échelle de l'intercommunalité, mais aussi aux échelles départementale et nationale, connaît depuis quelques années, un phénomène de vieillissement. Sur le territoire, il s'observe particulièrement sur la proportion des plus de 45 ans qui est passée de 52,6% à 57,4% entre 2009 et 2021.

Ces différents changements dans la structure de la population implique de nouveaux besoins en termes de logements et d'équipements. Ainsi, depuis 1968, le parc de logements a connu plusieurs évolutions et variations. On remarque tout d'abord que, malgré la décroissance démographique, la croissance du parc de logements n'a jamais cessé.

En effet, le parc de logements connaît sa plus grande augmentation entre 1968 et 1990 avec +1744 unités. A cette période, les logements se font principalement sous la forme de **lotissements de maisons individuelles**, en extension des centres anciens et consommateurs d'espaces. On retrouve aussi une **urbanisation au coup par coup** le long des voies de manière groupée dans les communes les plus importantes, dans la continuité du développement linéaire dans les communes du bassin minier et de manière isolée dans les communes

Cette décroissance démographique depuis 1968 s'explique, entre autres, par les évolutions des soldes naturel et migratoire. En effet, le solde naturel, négatif, n'est pas compensé par le solde migratoire. Même si le solde migratoire a tendance à augmenter ces dernières, il ne compense pas le solde naturel qui reste négatif.

La décroissance démographique s'explique également par des évolutions opérées dans la structure de la population depuis les dernières décennies. La diminution de la taille des ménages est un de ces phénomènes qui influencent la structure de la population et est liée à différentes évolutions démographiques et sociétales tels que le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, etc.



2,9 personnes/ménage en 1968



2,1 personnes/ménage en 2021



Urbanisation des années 70, Villefranche-d'Allier

les plus rurales. Le tissu urbain, la trame viaire et parcellaire **diffèrent** des centres anciens, avec une densité moindre, et des gabarits de voies et parcelles uniformes. De manière générale, le développement sous formes de lotissements évite l'enclavement de certaines parcelles, mais a tendance à uniformiser les tailles de parcelles et donc l'offre en terrains à bâtir. Ces évolutions dans les formes urbaines sont principalement liée à l'évolution des modes de vie avec la forte motorisation des ménages.

Entre 2014 et 2021, la croissance du parc de logements ralentit fortement avec +77 logements, la production semble répondre aux besoins et attentes de ménages avec également principalement des maisons individuelles sous forme de lotissements ou le long des voies et quelques petits logement locatifs à Commentry.

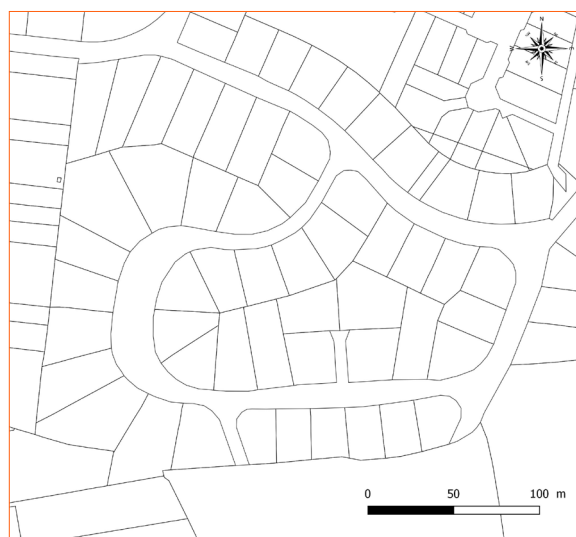
De plus, lors de ces dernières décennies, de nouveaux logements ont été créés à travers des programmes spécifiques (Habiter Mieux, OPAH, etc.) dans des secteurs de renouvellement au sein des centres anciens qui contribuent à la qualité des espaces urbanisés. Une nouvelle OPAH a été lancée en janvier 2023 et s'appliquera jusqu'en décembre 2025.

Enfin, de nouveaux matériaux et formes architecturales sont apparus (toit-terrasses, bois...) favorables parfois à l'amélioration des performances énergétiques. Ces nouveaux éléments sont à prendre en compte dans le cadre du PLUi pour la bonne intégration des nouvelles constructions ou des opérations de réhabilitation/réaménagement.

Pour l'habitat, les parcelles moyennes hors lotissements sont d'environ 2200m², tandis qu'au sein des lotissements, elles sont d'environ 980m². Cette consommation d'espace peut permettre le développement des connexions et de répondre aux besoins des entreprises et de la population. Toutefois, elle s'est fait au détriment de la réappropriation du bâti avec l'augmentation de la vacance.



Structure parcellaire dans le centre-bourg historique de Saint-Angel



Structure parcellaire, quartier rue Jean Zay à Cosne-d'Allier

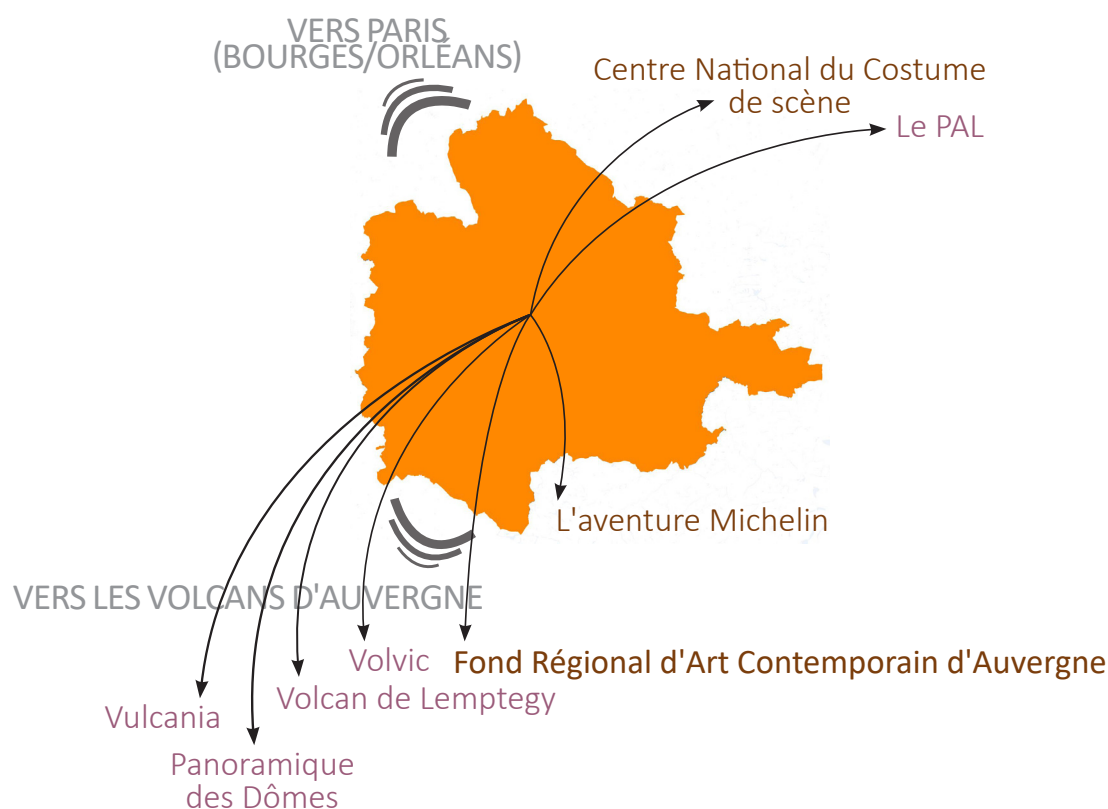


Lotissement récent à Bizeneuille

2.2.4 UNE DESTINATION TOURISTIQUE ÉMERGENTE [ANNEXE 10]

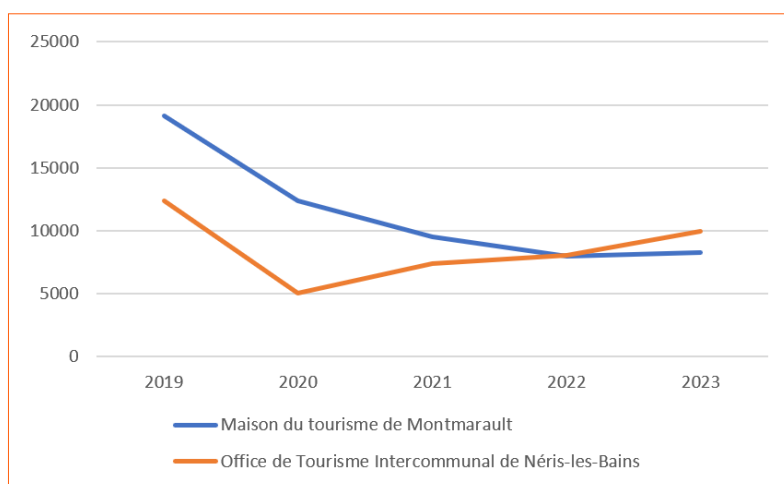
« À seulement deux heures de Lyon, l'Allier se dessine comme un point d'équilibre au cœur de la France. Ce territoire offre une mosaïque de paysages contrastés et attachants. De nombreux musées viennent compléter la richesse culturelle de l'Allier comme l'électrique Musée des musiques populaires (MuPop) à Montluçon, ou encore le célèbre Centre national des costumes de scènes (CNCS) de Moulins ». Source : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme profondeur et elle remonte jusqu'à la surface où elle jaillit à une température de 53°C.

Commentry Montmarault Nérès Communauté bénéficie d'une proximité avec de **grands sites touristiques** aux influences nationales (le PAL, Vulcania...).



Sites **culturels** et **récréatifs** ayant accueilli plus de 60 000 visiteurs en 2015 de la Région Auvergne et situés à moins d'une heure de Montmarault, Source : Auvergne Rhône-Alpes Tourisme

Sa position, sa traversée par des grandes infrastructures routières et la présence de la station thermale de Nérès-les-Bains fait du territoire un point d'arrêt ; les nombreuses **structures touristiques** (information, hébergement...) en témoignent. La communauté de communes bénéficie d'un environnement naturel privilégié avec plusieurs rivières sauvages, de grandes forêts, des paysages variés mêlant bocage et vallées, autant de lieux adaptés à la pratique d'activités de plein-air (randonnée, vélo, pêche, chasse...). Plusieurs itinéraires de randonnée jallonnent le territoire.



Evolution de la fréquentation dans les offices du tourisme du territoire, Source : Commentry Montmarault Nérès-les-Bains Tourisme



Présentation d'un sentier à Venas
[Source : Cittànova]

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE STRUCTURES	CAPACITÉ
Meublés et gîtes	572	1521
Campings	8	214 emplacements
Hôtels	9	212 chambres
Chambres d'hôtes	20	157
Aires de camping-cars	9	78 emplacements
Hébergements insolites	3	24

Les hébergements touristiques du territoire en 2023,
Source : Commeny Montmarault Nérès-les-Bains Tourisme



Hôtel de France à Montmarault
[Source : Cittànova]



Chambre d'hôtes à Bézenet
[Source : Cittànova]

Afin d'accueillir les touristes de passage sur le territoire, de nombreuses structures d'hébergement existe, ciblée principalement sur les gîtes et chambres d'hôtes. Quelques **hôtels** situés dans les centres mais aussi à proximité immédiate des grands axes de circulation sont recensés également sur la communauté de communes, ainsi que des **hébergements de plein-air et insolites** (campings, aire de camping-cars, cabanes, roulottes, etc.). La communauté de communes compte également **10% de résidences secondaires** (1590 en nombre) dans son parc de logements en 2020 ; 38% d'entre elles se trouvent à Nérès-les-Bains (600).

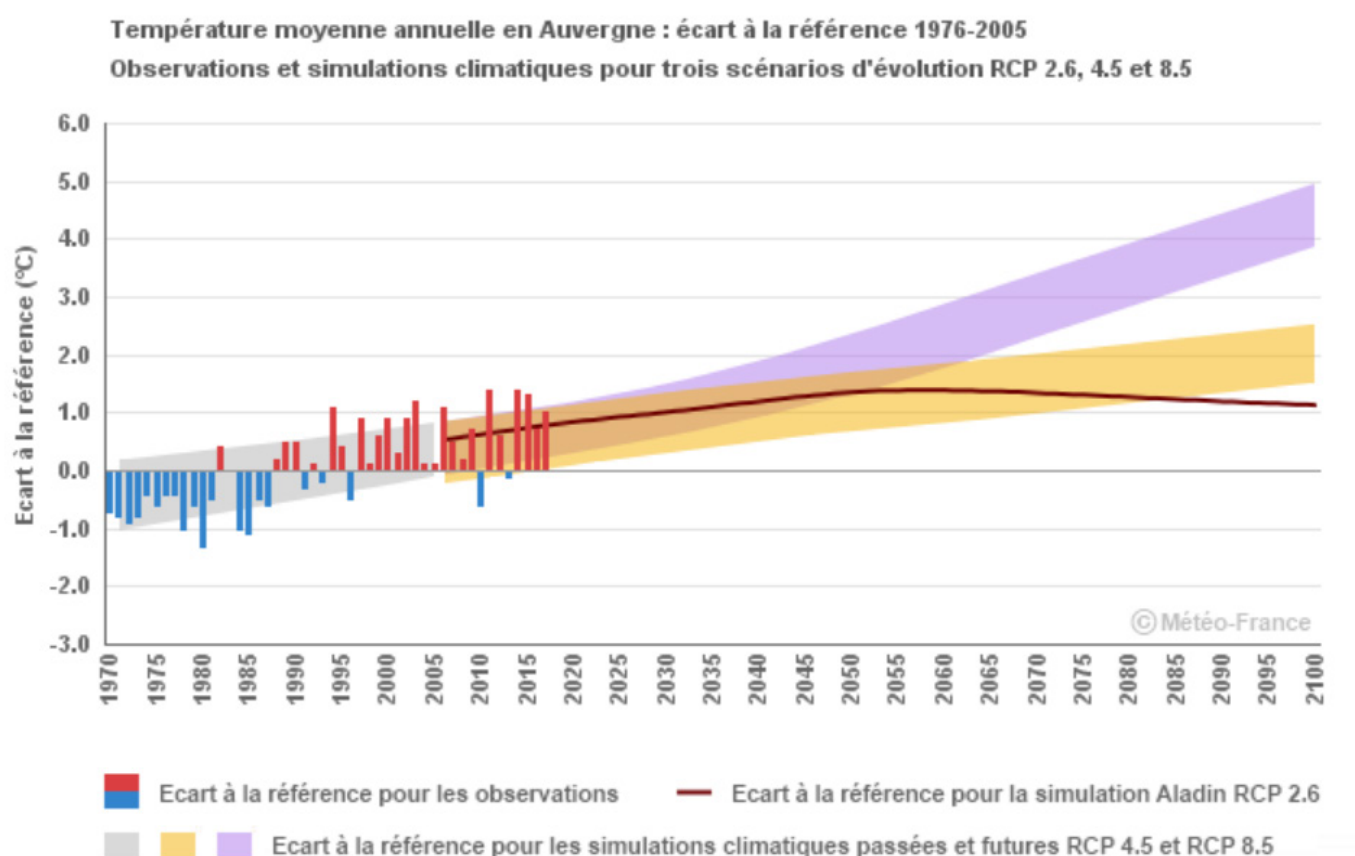
La commune de Nérès-les-Bains se distinguent des autres de par l'activité thermale. En effet, elle est la 4^{ème} ville thermale d'Auvergne, et représente la principale attraction touristique de la communauté de communes. Le premier établissement thermal de la ville ainsi qu'un bassin au-dessus de la source ont été construits au 1^{er} siècle après J-C. En 1826, les thermes actuelles ont été commencés par la Duchesse d'Angoulême et terminées en 1855, à la même époque, les hôtels, le casino (inaugurée en 1898) et le théâtre sont construits. Au XX^{ème} siècle, la Seconde Guerre Mondiale ainsi que les avancées sociales qui l'ont précédée (sécurité sociale, congés payés...) donnent à la ville un nouveau visage et une nouvelle clientèle. Les thermes se sont modernisés et la ville s'est dotée d'un golf, d'un musée archéologique et d'une piscine. Réputée pour ses nombreuses vertus thérapeutiques, l'eau thermale de Nérès-les-Bains est utilisée pour le traitement des affections rhumatologiques, psychosomatiques, et neurologiques. La source thermale vient de 4500 mètres de profondeur et elle remonte jusqu'à la surface où elle jaillit à une température de 53°C. En 2023, les thermes ont accueilli 4800 curistes.



Les thermes à Nérès-les-Bains
[Source : Cittànova]

2.3 LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, UN PHÉNOMÈNE MONDIAL À INTÉGRER

D'après le Haut Conseil pour le Climat en France, les effets des politiques publiques climatiques se manifestent, en 2019, par une accentuation de la baisse des émissions au niveau national et dans la plupart des régions. La baisse observée en 2020 est quant à elle principalement attribuable aux mesures liées à la Covid-19. Néanmoins, les efforts actuels sont insuffisants pour garantir l'atteinte des objectifs nationaux d'émissions de 2030 et la neutralité carbone en 2050. Bien que les émissions tendent donc à baisser, les effets du changement climatique continueront à s'accroître. Comme à l'échelle nationale, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le changement climatique est tangible et s'accroît. Depuis 70 ans, chaque décennie est plus chaude que la précédente (+2°C entre 1951 et 2021 enregistrés à la station de Vichy-Charmeil la plus représentative du climat du territoire de CMNC). Au-delà du réchauffement passé, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario envisagé. Le climat de Commentry Montmarault Nérès Communauté va donc continuer à se réchauffer. Ce réchauffement s'accompagne de dérèglements du cycle de l'eau (ruissellement sur les sols secs et compactés, modifications de la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace...) et d'augmentation des vagues de chaleur / diminution des vagues de froid. La sécheresse de l'été 2022 est un exemple de crise climatique qui va tendre à se reproduire régulièrement dans les années à venir.



Projection des températures à horizon 2100 [Source : Météo France]

Les principales sensibilités transversales de l'environnement local face aux évolutions climatiques peuvent être synthétisées ainsi :

* Sensibilité forte : pour l'agriculture, la sylviculture et l'élevage (érosion et valeur agronomique des sols, manque d'eau, parasites et maladies, perte de rendement...), pour les milieux naturels (déséquilibre direct et indirect des cycles du vivant et des ressources...), pour les risques naturels (événements climatiques, inondation, rétractation des argiles, feux de forêt...) et la production/ approvisionnement en énergie (hausse des factures de chauffage et du coût du carburant, enjeu sur le rythme et la quantité de production d'énergie...).

* Sensibilité moyenne : pour la santé des populations (chaleur, accès aux soins, pathologies liées aux pics de pollution de l'air plus importants, implantation de vecteurs de maladie infectieuse comme le moustique tigre pour la dengue, affaiblissement des corps...), pour les constructions et les infrastructures (dégradations des structures par les risques climatiques accentués...).

* Sensibilité indirecte : pour la mobilité et les transports, pour l'industrie et le tertiaire (selon les effets climatiques sur le contexte géopolitique, les ressources et les énergies...), sur l'augmentation des polices d'assurance (dégâts matériels causés par les phénomènes climatiques).

PARTIE 3

UN TERRITOIRE DE PROXIMITE(S)

Le territoire se distingue par un socle naturel, support de l'implantation historique bâtie et d'une agriculture dynamique et substrat de la trame verte et bleue mais également par une organisation urbaine au fonctionnement systémique. Le maillage territorial prend appui sur la ville-centre (Commentry), quatre pôles intermédiaires (Cosne-d'Allier, Montmarault, Nérès-les-Bains et Villefranche-d'Allier) et un réseau de communes rurales dont certaines, de part la présence de commerces, services et équipements, constituent des bourgs relais aux pôles et nourrissent le sentiment de vivre dans un territoire de proximité. Néanmoins, la typologie du parc de logements, la concentration des activités économiques dans les grands pôles et le manque de certains services nécessitent de sortir du territoire (pour accomplir son parcours résidentiel, pour le travail, la santé, la culture...). Ces constats associés à la dispersion historique de l'habitat ont conduit à la formation d'un territoire propice à de nombreux déplacements, dominés par la voiture individuelle. La question de la vie dans les communes se pose alors : comment attirer des habitants, des actifs et des entreprises, assurer leur maintien sur le territoire et faire en sorte qu'ils participent à la vie locale ?



3.1 UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE

3.1.1 UN TERRITOIRE AU COEUR DE TROIS BASSINS DE VIE

Si des pôles extérieurs au territoire influencent ce dernier au quotidien, Commentry Montmarault Nérès Communauté fonctionne également avec ses propres pôles. Ainsi, le territoire est divisé en trois bassins de vie :

- > **le bassin de vie de Montmarault** (comprenant 16 communes dont 6 situées en dehors de CMNC),
- > **le bassin de vie de Commentry** (comprenant 15 communes),
- > **le bassin de vie de Cosne-d'Allier** (comprenant 16 communes dont 8 situées en dehors de CMNC).

Une commune, Verneix, appartient au bassin de vie de Montluçon.

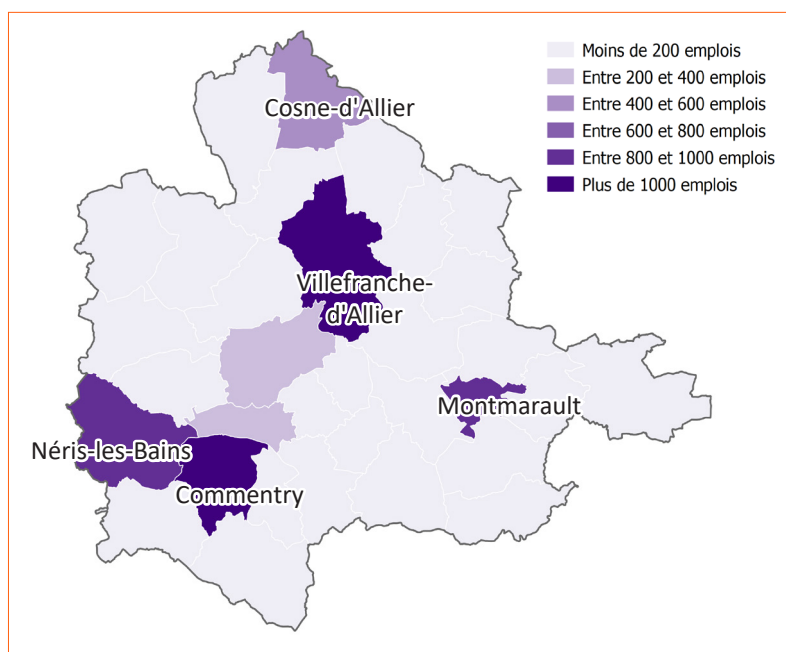
Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (enseignement, commerces, santé...).



Bassins de vie à l'échelle de CMNC en 2020,
Source des données : INSEE

3.1.2 UN TERRITOIRE DOTÉ DE PLUSIEURS PÔLES

Les pôles du territoire sont facilement identifiables par le nombre d'emplois qu'ils concentrent. En 2020, la communauté de communes concentre 7973 emplois. Ce chiffre diminue depuis une dizaine d'années (passant de 8909 en 2009 à 8406 en 2014). La répartition de l'emploi à l'échelle du territoire est davantage marquée que celle de la population et des logements ; en effet, les cinq pôles du territoire proposent 76% de ces emplois. Ce chiffre est lié à la présence de grandes entreprises, pourvoyeuses d'emplois, dans ces communes (Adisséo, Socopa Viandes, Erasteel...).



Répartition des emplois sur le territoire en 2019, Source : INSEE, 2019

Plusieurs niveaux se distinguent dans les polarités du territoire via la répartition des équipements (sportifs, services, commerces, artisans, etc.) vient illustrer cette armature avec :

- Une ville centre, Commentry qui concentre une grande partie des équipements (Piscine, l'Agora, Maison de retraite, etc.),
- Nérès-les-Bains et Cosne-d'Allier qui se distinguent par un nombre d'équipements important également,
- Montmarault, Doyet et Villefranche-d'Allier, des communes ayant un taux d'équipements intermédiaire.

Les équipements du territoire sont répartis principalement sur ces polarités. S'y trouve notamment les structures d'enseignement telles que collèges et lycées.

En termes de commerces, le territoire est relativement bien doté avec près de 90 commerces (alimentaires et non alimentaires), dont une majeure partie sont situées sur Commentry, Nérès-les-Bains, Cosne-d'Allier, Montmarault et Villefranche-d'Allier. Toutefois à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, l'agglomération Montluçonnaise concentre plus de 80% du plancher commercial en grande surface du territoire et représente le principal espace commerçant du Pays, concurrençant ainsi Commentry ou les autres polarités du territoire.

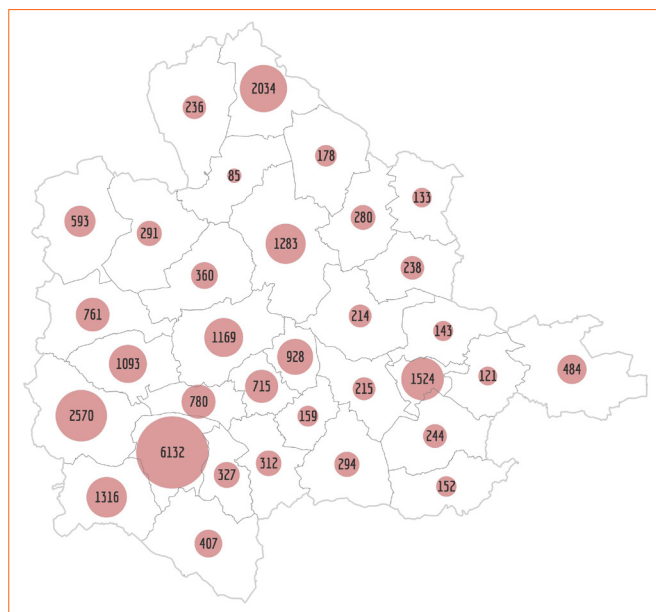
À l'échelle de la communauté de communes, quatre grands types d'espaces commerçants se démarquent selon le nombre et le type de commerce, leur facilité d'accès, leur intégration dans le tissu urbain... Ainsi, Commentry se distingue comme un pôle structurant du territoire avec la ZA de la Brande à Malicorne, les communes de Cosne-d'Allier et Montmarault comme des pôles de centralité, Villefranche-d'Allier, Doyet, Bézenet et Nérès-les-Bains comme pôles de proximité et Voussac, Montvicq et Durdar-Larequille comme pôles ruraux.

Finalement, la répartition des équipements et commerces vient conforter les pôles du territoire et appuie la multipolarisation de la communauté de communes.

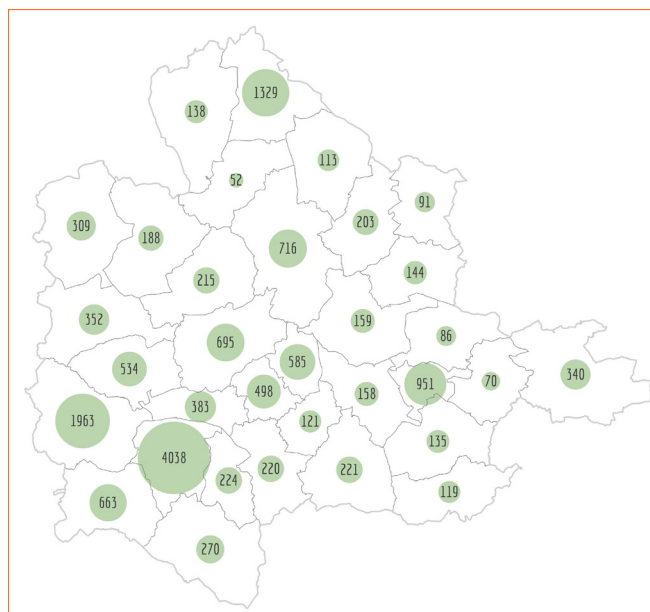
3.2 UNE CAMPAGNE HABITÉE

3.2.1 UNE DISPERSION DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE [ANNEXES 1, 2]

Le territoire de la communauté de communes compte, en 2020, 25 710 habitants et 16 283 logements, soit 8% de la population et 8% des logements du département. L'une de ses spécificités réside dans la répartition de la population sur l'ensemble du territoire. En effet, si un pôle urbain principal se démarque en concentrant 23% de la population, le reste du territoire est marqué par un caractère rural puisque sept communes comptent entre 1000 et 2000 habitants et vingt communes comptent moins de 500 habitants.

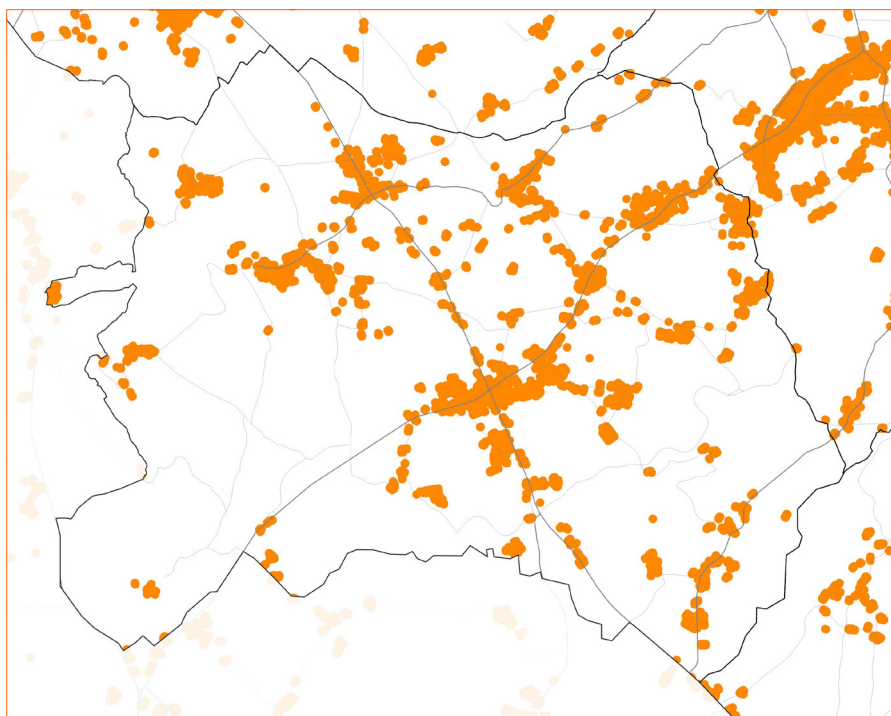


Répartition de la population en 2019, Source : INSEE 2019



Répartition des logements en 2019 - Source : INSEE 2019

Au-delà d'être disséminé sur l'ensemble des communes, l'habitat est également dispersé au sein d'une commune ; les nombreux groupements bâtis en témoignent (nombreux villages, hameaux, écarts).



Groupements bâtis à Durdatt-Larequille, [Source : Cittànova]

3.2.2 L'EXISTENCE D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS [ANNEXE 2]

Habiter le territoire, c'est occuper un logement. Le parc de logements de la communauté de communes est peu diversifié en termes de typologie : 83% des logements sont des maisons et deux tiers d'entre eux sont composés d'au moins 4 pièces. Les petits logements (3 pièces et moins) représentent 28% des logements, proportion supérieure à celles observées sur des territoires ruraux voisins. Ces petits logements sont majoritairement situés dans les communes pôles, néanmoins, certaines communes rurales en possèdent également (petites maisons de bourg, appartements...). En 2020, 72% des logements sont occupés par des propriétaires. Des disparités notables existent entre les communes en fonction de leur taille; la proportion atteint 93% à Louroux-de-Beaune contre 53% à Montmarault.

En termes de marché immobilier, le prix moyen des terrains à bâtir est plus élevé dans les pôles que dans les communes rurales (entre 10-15€/m² dans les petites communes et entre 30-35€/m² à Montmarault, Nérès-les-Bains, etc.). Il faut noter que, à l'inverse, les revenus les plus faibles sont enregistrés dans les trois plus grandes communes (Montmarault, Commentry, Cosne-d'Allier).

L'offre en logements est complétée, sur le territoire, par plus de 1300 Logements Locatifs Sociaux (LLS) répartis sur de nombreuses communes, soit 11% des résidences principales. Ces LLS se situent principalement sur la commune de Commentry. La typologie des ces LLS diffère des autres résidences.

Parmi ces LLS, plus de la moitié sont sous des formes d'habitat collectifs. Toutefois, ce parc de LLS est relativement ancien et ne répond plus aux besoins et attentes de la population.



Petit collectif à Doyet, [Source : Cittànova]



Logements Locatifs Sociaux à Commentry, [Source : Cittànova]

3.2.3 DES ÉQUIPEMENTS, DES COMMERCES ET DES SERVICES, VECTEURS DE DYNAMISME POUR LA VIE LOCALE [ANNEXE 8]



Répartition des équipements (service, santé, action sociale, enseignement, sport-loisir, transports et tourisme), Source: BPE, 2021



Ecole à Doyet, [Source : Cittànova]



Stade à Malicorne, [Source : Cittànova]

L'analyse des équipements à l'échelle du territoire montre le niveau d'équipements important du cœur urbain (Commentry) et conforte les communes de Montmarault et Cosne-d'Allier dans leur rôle complémentaire. La commune de Nérès-les-Bains se distingue aussi en raison de son statut de ville thermale. Les autres communes, moins bien pourvues en équipements, bénéficient de ces équipements, illustrant la complémentarité des communes entre elles.

A noter que les communes de la partie Est (Ancienne Région de Montmarault) sont moins bien dotées en équipements usuels. Néanmoins, le territoire est doté d'un réseau d'équipements de proximité répartis de manière homogène sur le territoire (en lien avec l'armature territoriale). Sont retrouvés des équipements scolaires (lycées, collèges, école...), de la petite enfance, des équipements sportifs et de loisirs. C'est le cœur urbain (Commentry) qui concentre une grande partie de ces équipements et plus particulièrement les équipements culturels.

Ces équipements associés à de nombreux espaces publics/verts aménagés participent à la qualité du cadre de vie. Cependant, certains services se réduisent ou sont manquants : l'offre de santé en témoigne malgré l'existence de trois maisons de santé dans les pôles des trois bassins de vie (Commentry, Montmarault et Cosne-d'Allier) et la couverture numérique encore inégale. Néanmoins, quelques grandes structures dans ce domaine occupent encore le territoire : un hôpital psychiatrique à Saint-Angel, un IME à Villefranche-d'Allier, etc.

3.2.4 L'EXISTENCE D'UN TISSU LOCAL DE PROXIMITÉ [ANNEXE 6]

L'organisation multipolaire du territoire est lisible dans la répartition de la population, des emplois, des équipements et services. Toutefois, ces répartitions sont complétées à l'échelle communale avec un tissu local de proximité.

En effet, les activités artisanales sont également très présentes sur le territoire, elles génèrent des emplois et sont implantées au sein des espaces urbanisés mais également en dehors. Dans le cadre du PLUi, la question de l'installation ou du développement des activités devra être abordée en termes d'incidences paysagères, de potentiels nuisances et de consommation d'espaces. En effet, les activités artisanales implantées dans les centres favorisent la mixité des usages mais peuvent parfois générer des nuisances (bruit, etc.).

Le secteur de la construction sur le territoire représente 6% des emplois, soit 508 emplois en 2014. En 2017, 85 établissements sont répartis sur le territoire. Cette proportion est inférieure à celles enregistrées dans les communautés de communes voisines. Majoritairement, les artisans travaillent seuls puisque 73% des établissements comptent aucun salarié.

Également, il existe des circuits alternatifs à l'offre commerciale traditionnelle avec des marchés qui participent à l'animation des centralités et complètent l'offre sédentaire (Cosne-d'Allier, Murat, Nérès-les-Bains, etc.), des commerces ambulants (Hyds, Saint-Angel, etc.) ou encore des exploitations agricoles effectuant de la vente directe.



Commerce ambulant à Saint-Angel, [Source : Cittànova]



Panneau de vente directe à Bézenet, [Source : Cittànova]

3.2.5 DES RESSOURCES PERMETTANT L'ACCUEIL DE POPULATION [ANNEXE 15]

Malgré des besoins en eau importants identifiés par les syndicats en charge du service eau potable pour l'agriculture, la ressource en eau potable quantitativement et qualitativement bonne. Si la ressource est jugée aujourd'hui suffisante, elle reste fragile (réchauffement climatique, pollution...). En effet, les communes de Malicorne, Villefranche-d'Allier, Sauvagny, Doyet, Chamblet, Deneuille-les-Mines, Venas et Cosne-d'Allier ont été classées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole par arrêté le 31 août 2021 (partiellement ou totalement).

Concernant l'épuration des eaux sur le territoire, il existe 39 stations de traitement des eaux usées. En 2021, quatre stations ne sont pas conformes : Cosne-d'Allier et Commentry Le Stade (en performance), Malicorne, Saint-Angel et Verneix (en équipement).



Réservoir d'eau potable à Montmarault [Source : Cittànova]



Station d'épuration à Bézenet, [Source : Cittànova]

3.3 UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE PAR LES LIAISONS ENTRE LES COMMUNES [ANNEXE 5]

Le réseau viaire à l'échelle de la communauté de communes est dense ; de nombreuses routes départementales et communales permettent de lier les communes entre elles. Le réseau de cheminements doux est également important et tend à se développer. Pour se déplacer au sein de l'intercommunalité mais également pour se rendre sur les territoires voisins, quelques alternatives à la voiture individuelle existent sur le territoire avec la gare de Commentry, des lignes régulières du Département, un Transport à la Demande (TAD) mis en place par le Conseil Département. Toutefois, la fréquence et le nombre de ces dispositifs restent relativement faibles et ne permettent pas de répondre aux besoins et attentes de la population.

Les alternatives à la voiture individuelle sont complétées par quelques aires de covoiturage «formalisées» comme à Bizeneuille et Montmarault, à proximité des axes structurants, ou à Cosne-d'Allier ou «spontanées» principalement sur les places principales des communes (Bézenet, Chappes, Chamblet, etc.).



Réseau de cheminements doux, Source : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée de l'Allier

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Démographie

ANNEXE 2 : Logements

ANNEXE 3 : Modes d'urbanisation

ANNEXE 4 : Formes urbaines

ANNEXE 5 : Déplacements

ANNEXE 6 : Activités économiques

ANNEXE 7 : Agriculture

ANNEXE 8 : Cadre de vie

ANNEXE 9 : Paysage

ANNEXE 10 : Tourisme

ANNEXE 11 : Patrimoine bâti

ANNEXE 12 : Espaces naturels

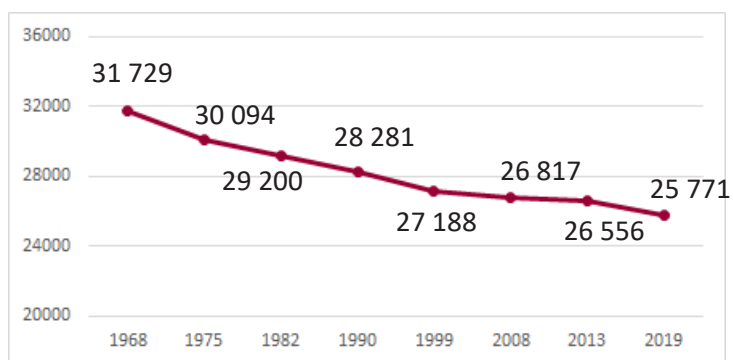
ANNEXE 13 : Trame verte et bleue

ANNEXE 14 : Climat, air, énergie

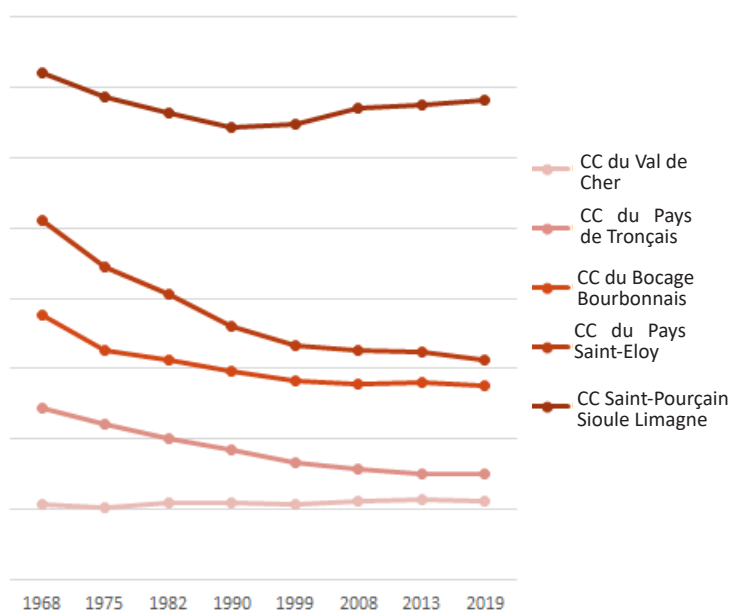
ANNEXE 15 : Réseaux

ANNEXE 16 : Risques et nuisances

→ Une décroissance démographique enregistrée depuis plusieurs décennies (-5958 habitants entre 1968 et 2019)



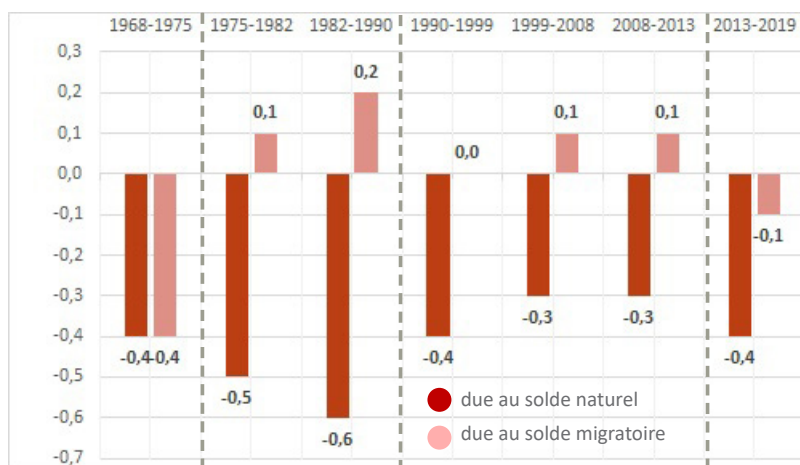
- Évolution de la population sur le territoire - Source : INSEE 2019



- Analyse comparée de l'évolution de la population - Source : INSEE 2019

→ Quatre périodes peuvent être distinguées :

- 1968-1975 : une décroissance qui s'explique par un solde naturel et un solde migratoire négatifs,
- 1975-1990 : une décroissance démographique liée principalement à la baisse du solde naturel, non compensée par le solde migratoire,
- 1990-2013 : une baisse du nombre d'habitants qui s'affaiblit avec une tendance à la compensation des deux soldes entre eux,
- 2013-2019 : une décroissance qui s'explique par un solde naturel et un solde migratoire négatif.



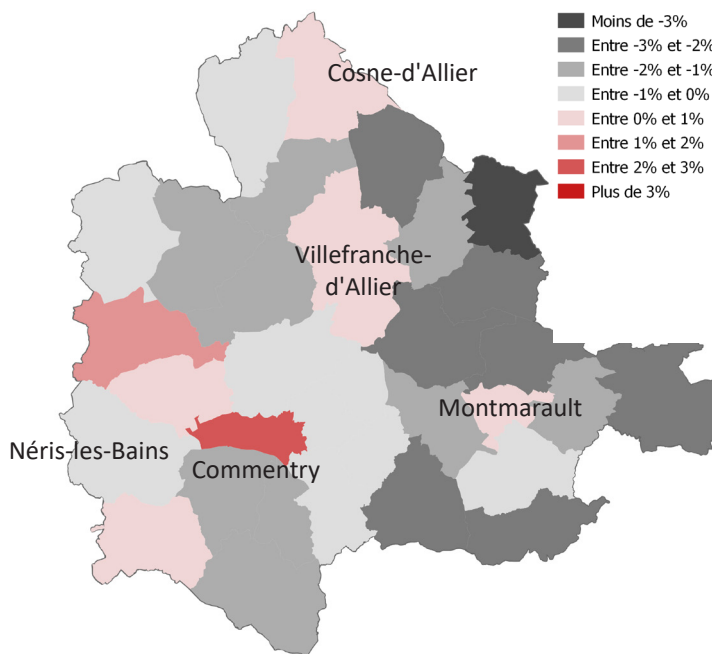
- Évolution des soldes entre 1968 et 2019 - Source : INSEE 2019

➔1968-1990 : une décroissance globale de -11% à l'échelle de la communauté de communes, soit -3 448 habitants :

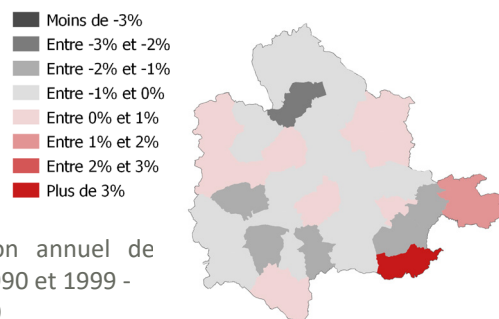
- Une décroissance démographique enregistrée dans la majorité des communes, à l'exception de Malicorne (+69%, soit 337 habitants supplémentaires), Saint-Angel (+39%, soit 178 habitants supplémentaires), Chamblet (+22%, soit 191 habitants supplémentaires), Cosne-d'Allier (+12%, soit 256 habitants supplémentaires), Montmarault (+10%, soit 151 habitants supplémentaires), Durdar-Larequille (+5%, soit 50 habitants supplémentaires) et Villefranche-d'Allier (+1%, soit 13 habitants supplémentaires).
- La commune de Chavenon enregistre la diminution la plus importante en proportion (-49%, soit 149 personnes), et celle de Commentry en nombre (-20%, soit 2005 habitants).

➔1990-2014 : le territoire enregistre une baisse de la population de 6%, soit 1760 habitants. Durant cette période, les évolutions démographiques sont toutefois très variées :

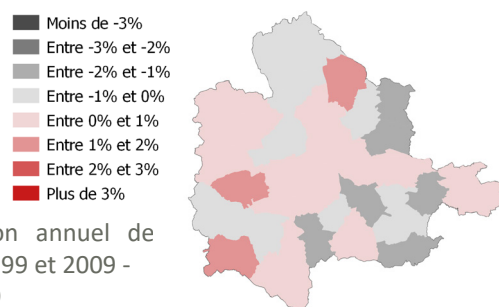
- Entre 1990 et 1999 : ce sont les communes de Vernusse et Voussac qui enregistrent les plus fortes hausses en proportion, respectivement +33% et +15%
- Entre 1999 et 2009 : la population est relativement stable avec -409 habitants (-2%). La plus forte baisse en proportion est enregistrée à Saint-Marcel-en-Murat (-14%) et la plus forte hausse à Tortezaïs (+19%).
- Entre 2009 et 2019 : une nouvelle baisse de la population est observée, le territoire a perdu 1 008 habitants. Les plus fortes hausses en proportion sont enregistrées à Chappes et Bizeneuille (+17%). La plus forte baisse est enregistrée à Louroux-de-Beaune (-15%).



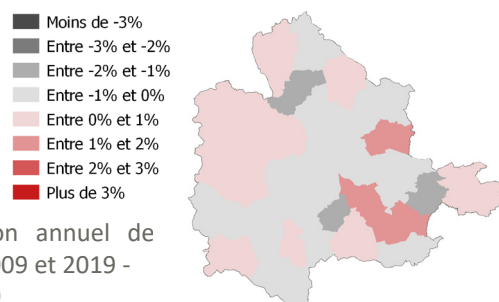
- Taux de variation annuel de population entre 1968 et 1990 -
Source : INSEE 2019



- Taux de variation annuel de population entre 1990 et 1999 -
Source : INSEE 2019



- Taux de variation annuel de population entre 1999 et 2009 -
Source : INSEE 2019



- Taux de variation annuel de population entre 2009 et 2019 -
Source : INSEE 2019

ANNEXE 1

46

→ Une structure de la population en évolution.

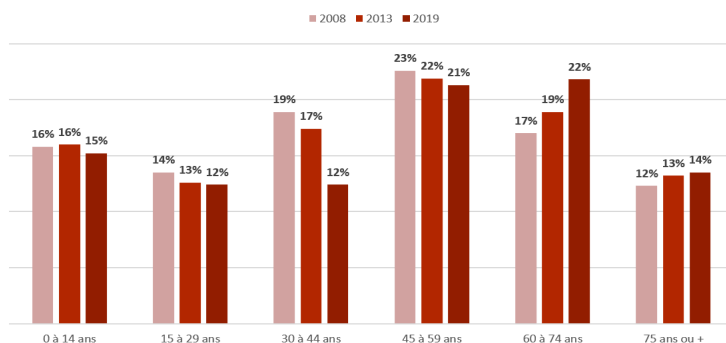
→ Le vieillissement de la population :

- Entre 2008 et 2019 : la proportion des plus de 45 ans a augmentée sur le territoire passant de 52 % à 57 %. A l'inverse, celle des moins de 45 ans a diminuée.
- La part des 30-44 ans a connue, entre 2008 et 2019, la plus forte baisse passant de 19% à 12 %. A l'inverse, la part des 60-74 ans a connue la plus forte hausse passant de 17 % à 22 %.
- Un phénomène de vieillissement observé dans d'autres intercommunalités, à l'instar de la communauté de communes du Pays de Tronçais, où les plus de 45 ans représentaient 61 % en 2008 et 65 % en 2019.

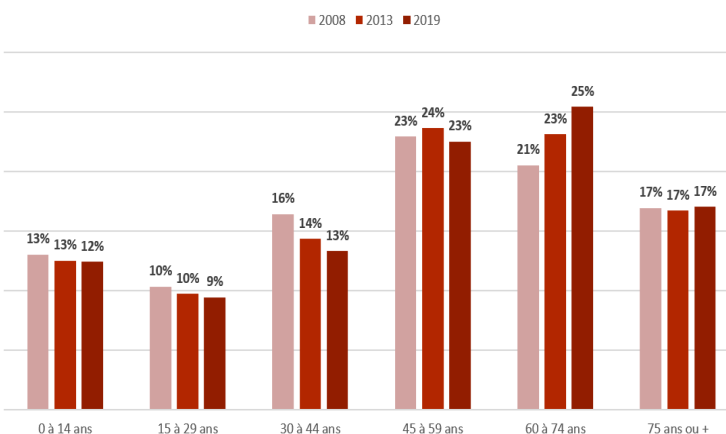
- Sur le territoire, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 60-74 ans, avec 25 % de la population.

A l'inverse, les 15-29 ans représentent la tranche d'âge la moins présente au sein de la communauté de communes, avec 9 %.

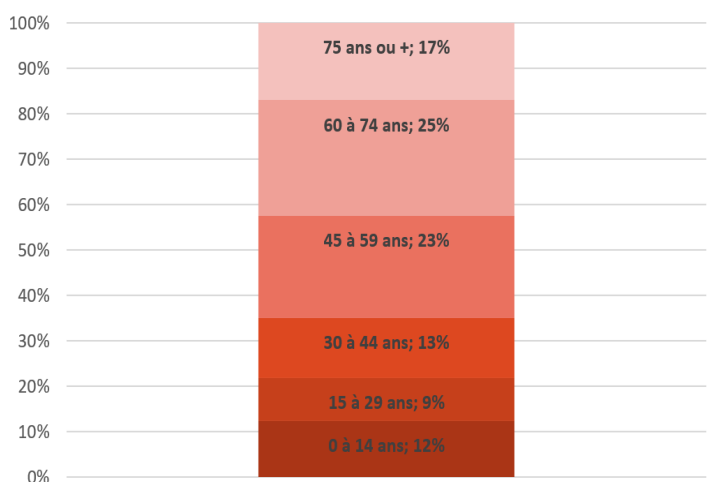
DÉMOGRAPHIE



- Évolution de la population par tranches d'âge - Source : INSEE 2019



- Évolution de la population par tranches d'âge sur la Communauté de Communes du Pays de Tronçais - Source : INSEE 2019



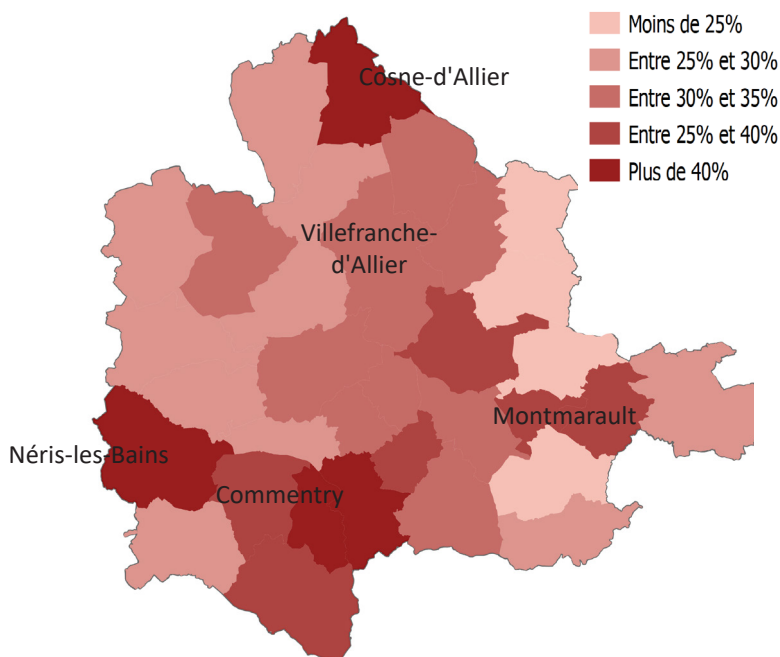
- Population par tranches d'âge - Source : INSEE 2019

ANNEXE 1

- Un indice de jeunesse de 57,25 (38 pour la CC du Pays de Tronçais et 66 pour la CC du Val de Cher).

La majorité des communes compte entre 25 et 35% de plus de 60 ans.

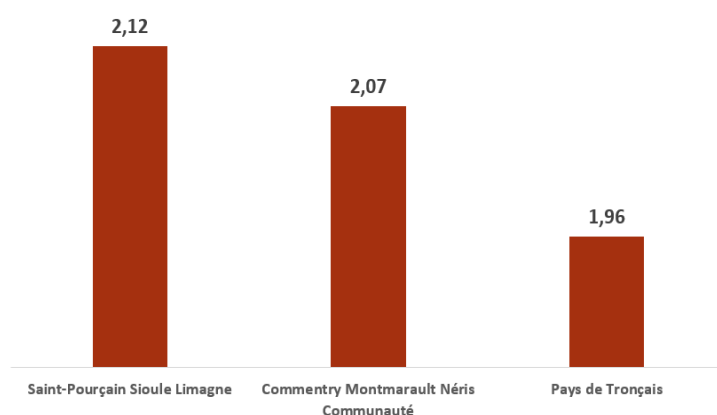
Les villes de Cosne-d'Allier, Hyds, Colombier, et Nérès-les-Bains se distinguent avec plus de 40% de plus de 60 ans. À l'inverse, la part des plus de 60 ans dans les communes de Sazeret, Chappes, Chavenon et Blomard est de 25%



- Part des plus de 60 ans par commune en 2019 - Source : INSEE 2019

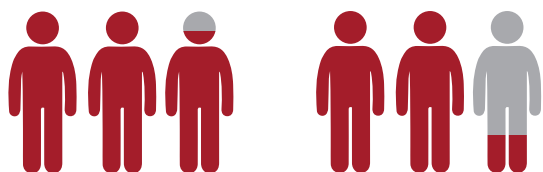
→ La taille des ménages :

- En 2019, la taille moyenne des ménages atteint 2,07 personnes/foyer. Cette proportion se rapproche de la taille des ménages des territoires voisins.

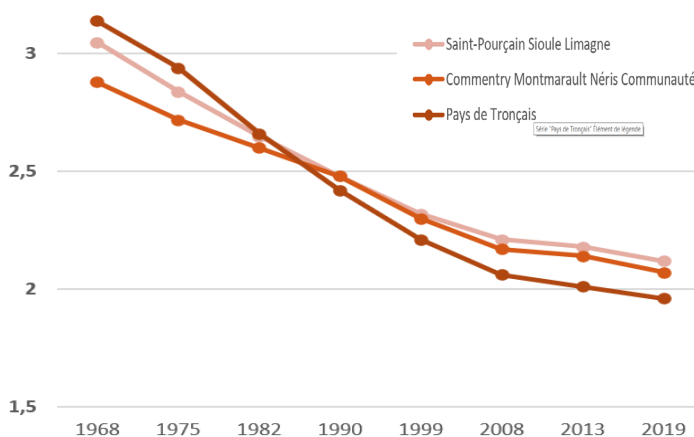


- Taille des ménages en 2019 - Source : INSEE 2019

- Depuis 1968, la taille des ménages a diminué, passant de 2,9 à 2,07 dans la communauté de communes de Commentry Montmarault Nérès Communauté.



Ce phénomène est également observé sur d'autres intercommunalités mais aussi à l'échelle départementale (de 2,96 à 2,00).



- Évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2019 - Source : INSEE 2019

ANNEXE 1

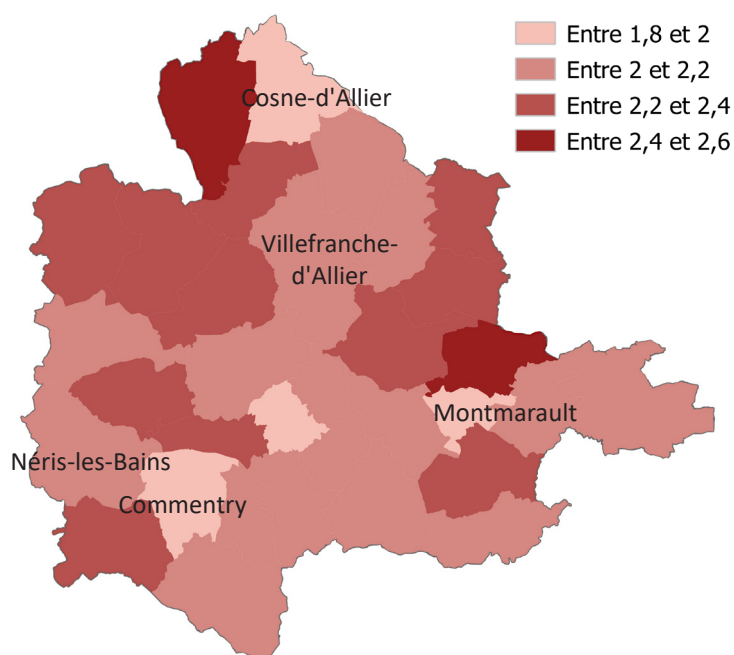
48

- La taille des ménages varie de 1,8 personnes/foyer à Commentry à 2,6 personnes/foyer à Sazeret.

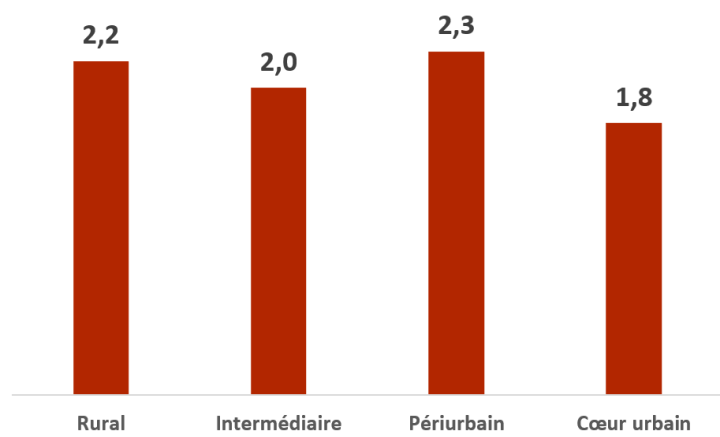
Les communes de Commentry et Cosne-d'Allier enregistrent une taille des ménages inférieure à 2 en 2019.

- Les plus petits ménages du territoire sont concentrés au sein du cœur urbain : Commentry, puis dans les pôles intermédiaires : Nérès-les-Bains, Montmarault, Cosne-d'Allier et Villefranche-d'Allier.

DÉMOGRAPHIE



- Taille des ménages par commune en 2019 - Source : INSEE 2019

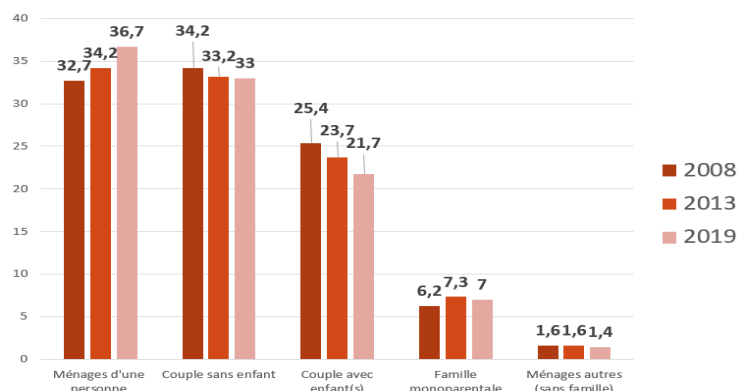


- Taille des ménages selon la typologie des communes 2019 - Source : INSEE 2019

→ La structure des ménages :

- La Communauté de Communes compte plus de 12 060 ménages en 2019.
- Les petits ménages, composés d'une seule personne et les couples sans enfant, représentent plus de 69% des ménages. Entre 2008 et 2019, la part des ménages d'une seule personne a augmentée, passant de 32,7% à 36,7%. A l'inverse, la part des ménages composée d'un couple sans enfant a diminuée passant de 34,2% à 33%.
- La part des familles monoparentales a progressée entre 2008 et 2019, passant de 6,2% à 7% des ménages. Tandis que celle des ménages composés par un couple avec enfant(s) a diminuée passant de 25,4% à 21,7%.

DÉMOGRAPHIE

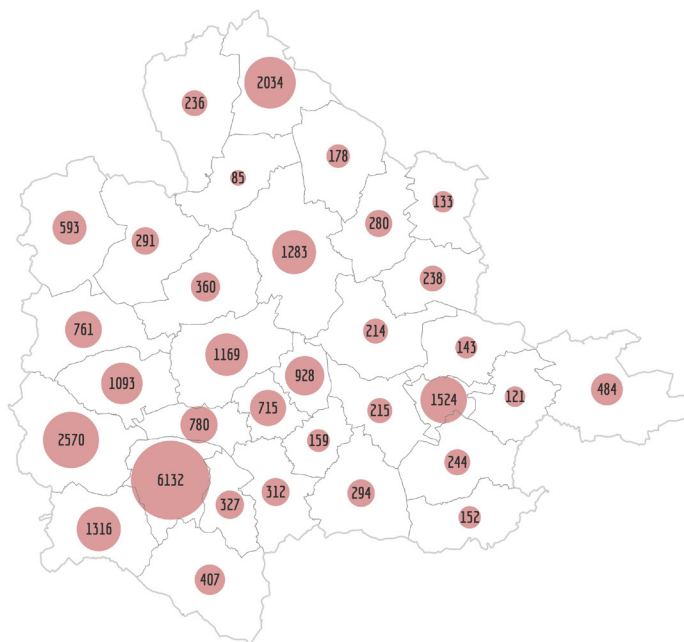


- Structure des ménages en 2008, 2013 et 2019 - Source : INSEE 2019

Ces proportions se retrouvent dans les territoires de référence. En effet, les ménages de petite taille (1 personne ou couple sans enfant) représentent 73,6% pour la CC du Pays de Tronçais, 65,5% dans la CC du Val de Cher, 67,3% dans la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne, et 70% dans la CC en Bocage Bourbonnais (contre 66,2% en 2009).

→ La répartition de la population :

- Plus de 23% de la population vit à Commentry et près de la moitié de la population vit dans les quatre communes de plus de 1500 habitants (Commentry, Nérès-les-Bains, Cosne d'Allier et Montmarault).
- 20 communes ont une population inférieure à 500 habitants et 8 communes ont une population supérieure à 1000 habitants à l'échelle de CMNC.



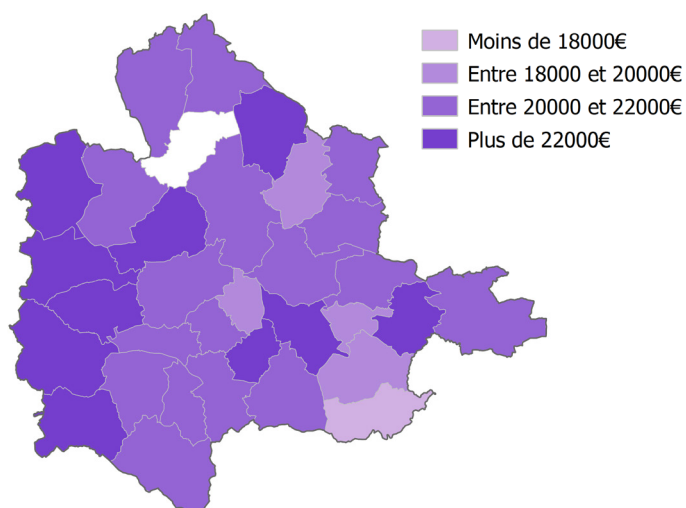
- Répartition de la population en 2019 - Source : INSEE 2019

ANNEXE 1

50

- Le revenu brut médian est légèrement supérieur à celui enregistré à l'échelle départementale (21055€ contre 20990€).
- Les revenus les plus faibles sont enregistrés à Vernusse (17720€), Bézenet (18970€) et Montmarault (19220€).

DÉMOGRAPHIE



- Revenu brut médian en 2020 - Source : FiLoSoFi 2020

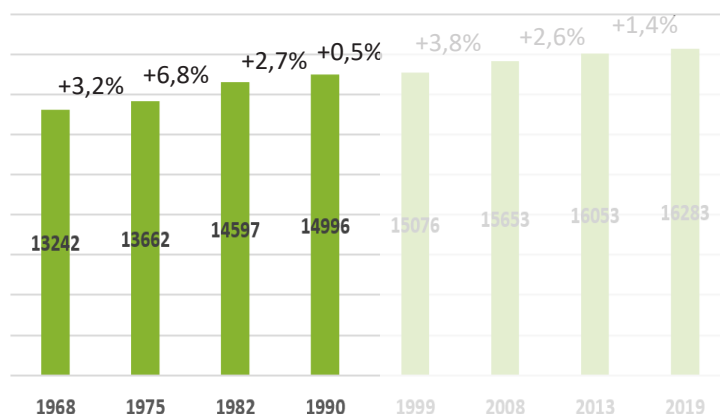
→ L'évolution du parc de logements :

- C'est durant la période 1968 - 1990 que le parc de logements connaît sa plus grande augmentation, passant de 13 242 unités à 14 996 unités, soit + 1 744 logements.

23 communes sur 33 enregistrent une hausse de leur nombre de logements. Les plus fortes augmentations sont enregistrées dans les communes suivantes:

- Nérès-les-Bains : +461 unités,
- Cosne-d'Allier : +277 unités,
- Commentry : +267 unités,
- Villefranche-d'Allier : +174 unités,
- Montmarault : +147 unités,
- Malicorne : +118 unités.

- La hausse du nombre de logements ne signifie pas seulement la hausse des résidences principales. Entre 1968 et 1990, le nombre de résidences principales a augmenté, passant de 10 905 unités à 11 156 unités, soit 251 unités en plus. Le parc de résidences secondaires et de logements vacants a également augmenté, respectivement de + 881 unités et + 622 unités.



- Évolution du parc de logements sur le territoire de la CMNC -
Source : INSEE 2019

1968	1990
ENSEMBLE	
13242	14996
RESIDENCES PRINCIPALES	
10905	11156
RESIDENCES SECONDAIRES	
1051	1932
LOGEMENTS VACANTS	
1286	1908

- Évolution du parc de logements sur le territoire de la CMNC entre 1968 et 1990 - Source : INSEE 2019



Deneuille-les-Mines



Malicorne



Nérès-les-Bains

ANNEXE 2

52

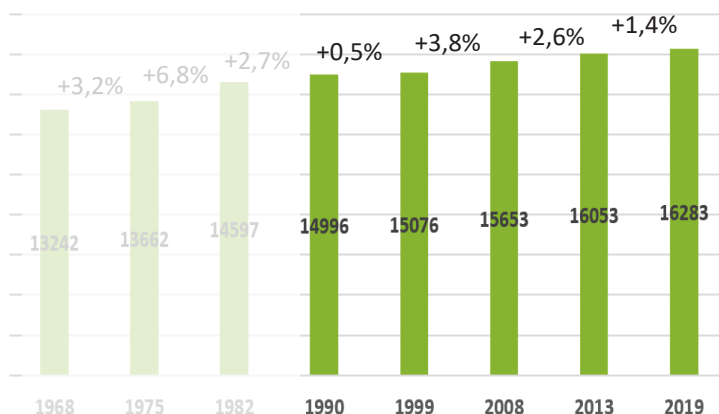
- Entre 1990 et 2019, la croissance du parc continue mais ralentit légèrement, +1 287 unités durant cette période.

Toutes les communes enregistrent une hausse de leur nombre de logements à l'exception des communes de Louroux-de-Beaune (-6) et Chavenon (-4). Les plus fortes hausses sont enregistrées à :

- Nérès-les-Bains : +161 unités,
- Montmarault : +151 unités,
- Saint-Angel : +117 unités,
- Cosne-d'Allier : +108 unités.

- La hausse du nombre de logements ne signifie pas seulement la hausse des résidences principales (+1 287 unités). Entre 1990 et 2019, le nombre de logements vacants a également augmenté, passant de 1 908 à 2 485 unités (+577), tandis que le nombre de résidences secondaires a diminué de 108 unités.

LOGEMENTS



- Évolution du parc de logements sur le territoire de la CMNC -
Source : INSEE 2019

1990	2019
ENSEMBLE	
14996	16283
RESIDENCES PRINCIPALES	
11156	12179
RESIDENCES SECONDAIRES	
1932	1619
LOGEMENTS VACANTS	
1908	2485

- Évolution du parc de logements sur le territoire de la CMNC entre 1990 et 2019 - Source : INSEE 2019



Malicorne



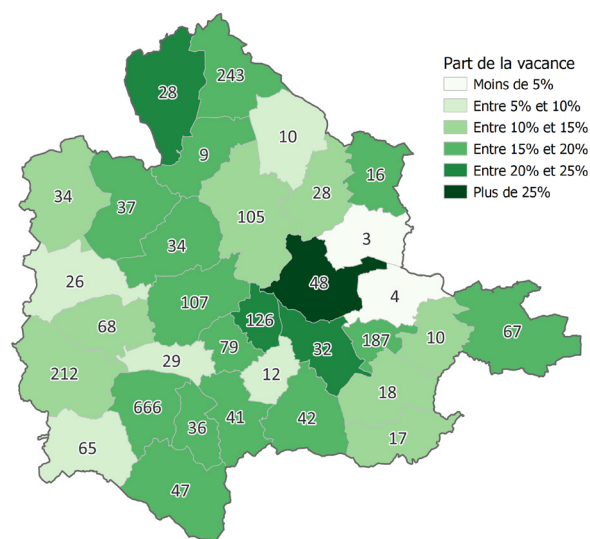
Blomard



Doyet

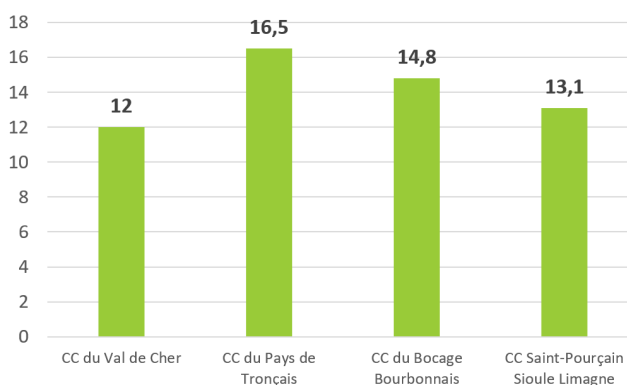
→ La vacance :

- En 2019, 2485 logements sont vacants, soit 15,3% du parc (Source : INSEE)
- Ce sont les communes de Saint-Priest-en-Murat, Saint-Bonnet-de-Four, Bezenet et Venas qui enregistrent les plus forts taux de vacance (>20%), et la commune de Chappes le plus faible taux (2,1%) en 2019.
- Un nombre et une proportion de logements vacants qui n'ont cessé d'augmenter depuis 1999.



- Nombre de logements vacants par commune - Source : INSEE 2019

Ce taux de vacance est comparable aux taux des intercommunalités voisines mais est supérieur aux taux de vacance national (8%).



- Analyse comparée du taux de vacance en 2019 - Source : INSEE 2019



Colombier



Deneuille-les-Mines



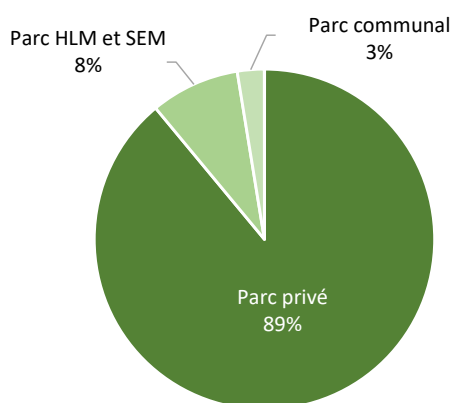
Verneix

ANNEXE 2

- Près de 70% des logements vacants ont été construits avant 1915.
- Une part :
 - n'a plus un usage de logement (exemple : au-dessus d'un commerce, logement utilisé pour le stockage),
 - ne répond plus aux attentes des ménages actuelles (absence de jardin, accessibilité difficile...).

(Source : Communes)

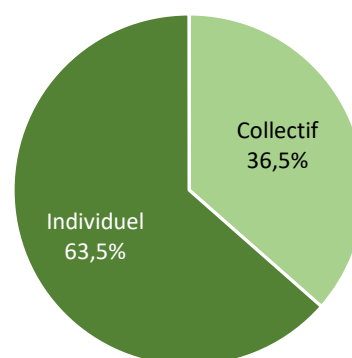
Près de 90% des logements vacants appartiennent au parc privé.



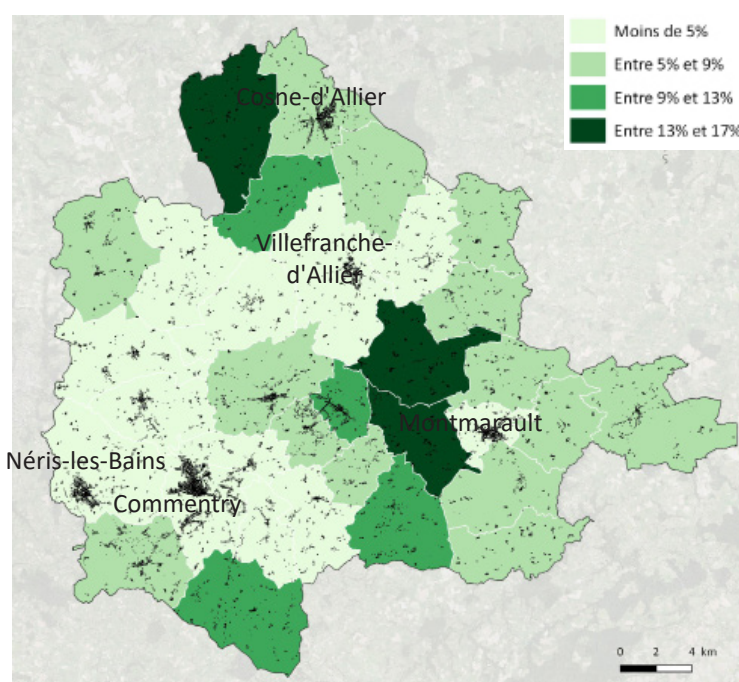
- Parc touché par la vacance -
Source : FILOCOM 2015

- Une part de 5,4% du parc privé est considéré comme potentiellement indigne parmi les résidences principales en 2015 (soit environ 600 logements).
- Saint-Bonnet, Saint-Priest et Venas, communes les plus touchées (environ 15%).
- L'ouest du territoire moins concerné.

63,5% des logements vacants sont des logements individuels.

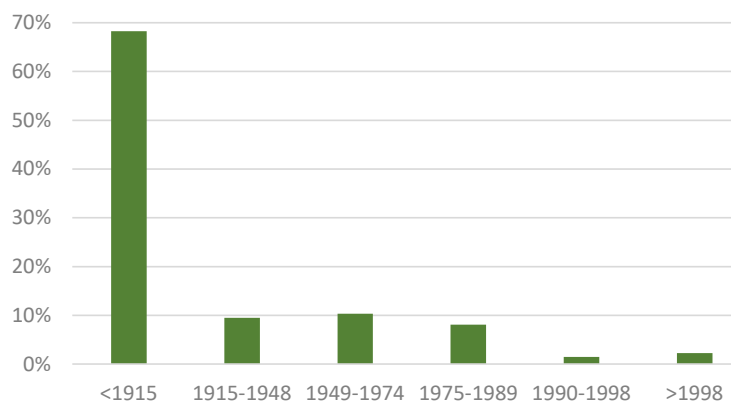


- Type de logements touché par la vacance -
Source : FILOCOM 2015



- Proportion par commune du Parc Privé Potentiellement indigne en 2013 - Source : ANAH, DDT03

LOGEMENTS



- Âge du bâti touché par la vacance - Source : FILOCOM 2015

→ Le statut d'occupation :

- A l'échelle de la communauté de communes, 71,4% des occupants des résidences principales sont propriétaires en 2019 (Source : INSEE 2023)

Les proportions les plus faibles sont enregistrées à Montmarault (52,5%) et Commentry (57,3%).

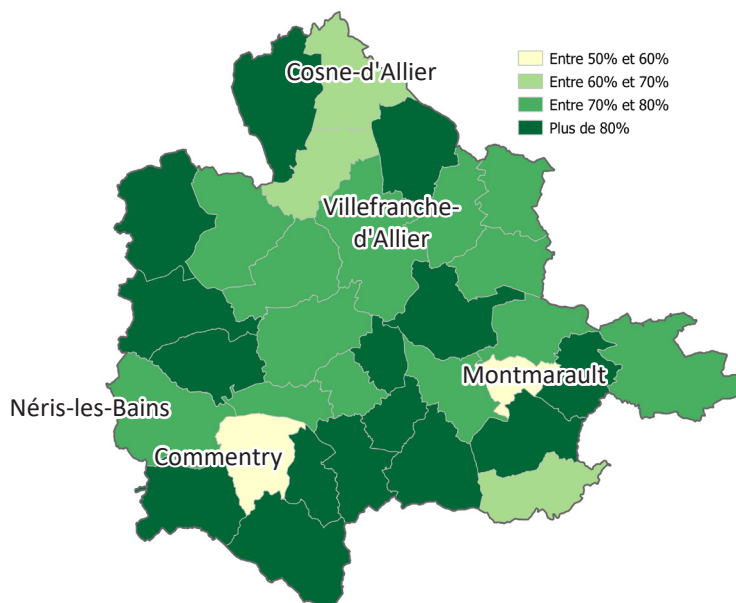
La proportion la plus élevée est enregistrée à Louroux-de-Beaune (92,3%).

- De manière générale, la majorité des petites communes possède un parc de logements davantage privé que communal ou locatif, ce qui explique la proportion de propriétaires occupants dans la moyenne de l'intercommunalité.

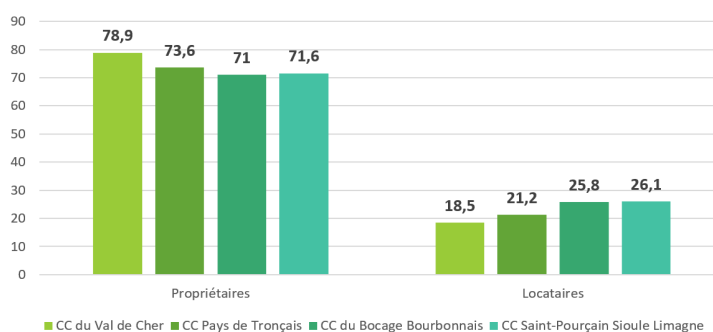
Une part de propriétaires légèrement inférieur à celles enregistrées dans les Communautés de Communes voisines.

- Parmi les propriétaires occupants du territoire, peu ont moins de 40 ans.

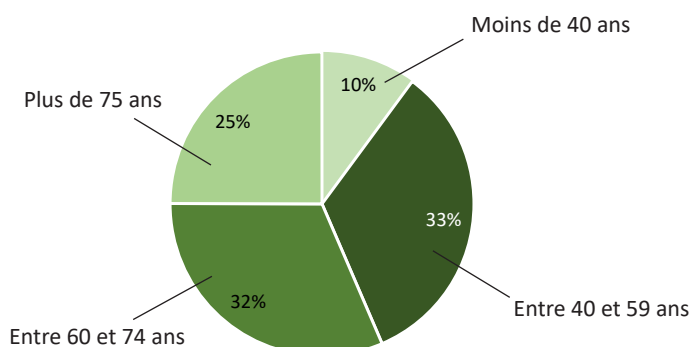
LOGEMENTS



- Part des propriétaires occupants dans le statut d'occupation des RP en 2019 - Source : INSEE 2023



- Statut d'occupation des résidences principales en 2019 - Source : INSEE, 2023



- Age des propriétaires occupants en 2015 - Source : FILOCOM 2015

→ Le marché de l'immobilier :

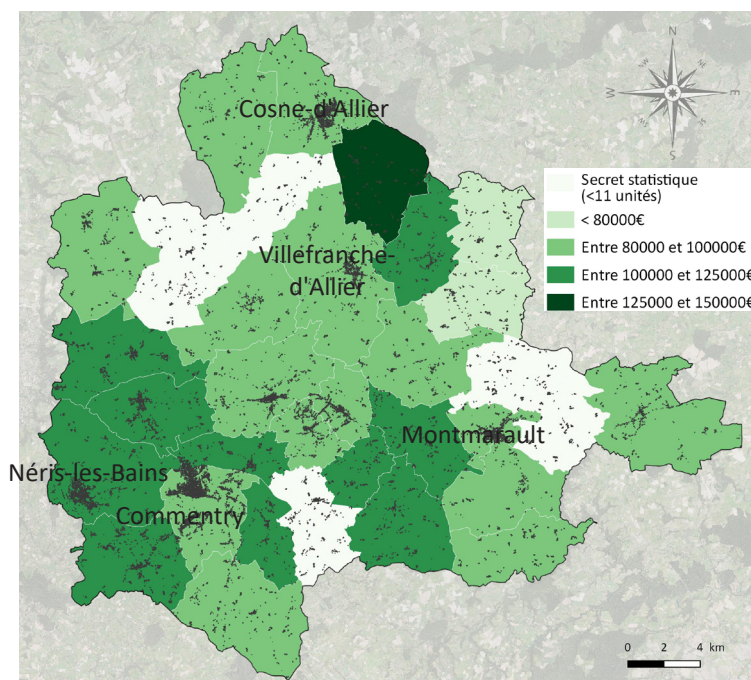
- Les prix les plus élevés, entre 2011 et 2015, pour une maison individuelle sont enregistrées à Tortezaix et se situent entre 125 000 et 150 000€. Les communes de Chappes et Chavenon enregistrent les prix les plus faibles (hors communes concernées par le secret statistique).
- En 2015, le prix moyen net vendeur au m² bâti est de 1047€ sur le territoire.
- En 2015, d'après l'ADIL, une hausse du nombre de transactions immobilières est enregistrée, particulièrement sur Commentry Montmarault Nérès Communauté avec +23% sur un an. A l'inverse, il ralentie sur le territoire du Bocage Bourbonnais (-17%).

A titre de comparaison, le prix moyen net vendeur au m² bâti est de 1121€ pour la CC Val de Cher, 1028€ pour la CC du Pays de Tronçais et 1097€ pour la CC du Bocage Bourbonnais.

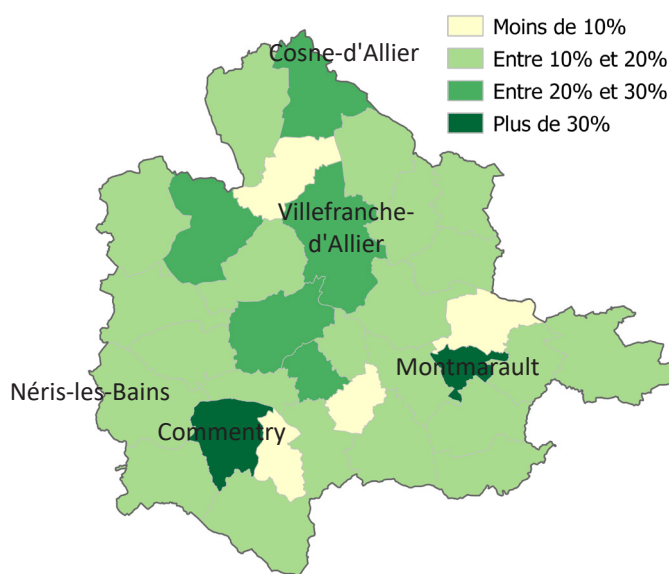
→ La typologie du parc :

- 83,2% des résidences principales sont des maisons individuelles. Cette proportion est supérieure à celle enregistrée à l'échelle de l'Allier (71,7%), ce qui s'explique par la proportion enregistrée dans les petits pôles urbains. Les communes de Nérès-Les-Bains et Commentry possèdent plus de 30% d'appartement en résidence principale.
- 29,3% des résidences principales du territoire se constituent de 3 pièces et moins, proportion légèrement inférieure à la proportion du département (33,6%). Les communes de Colombier, Louroux-de-Beaune, Sazeret et Sauvagny se distinguent avec des proportions inférieures à 10%.

LOGEMENTS



- Prix net vendeur moyen d'une maison individuelle sur la période 2011-2015 - Source : ADIL03, décembre 2016



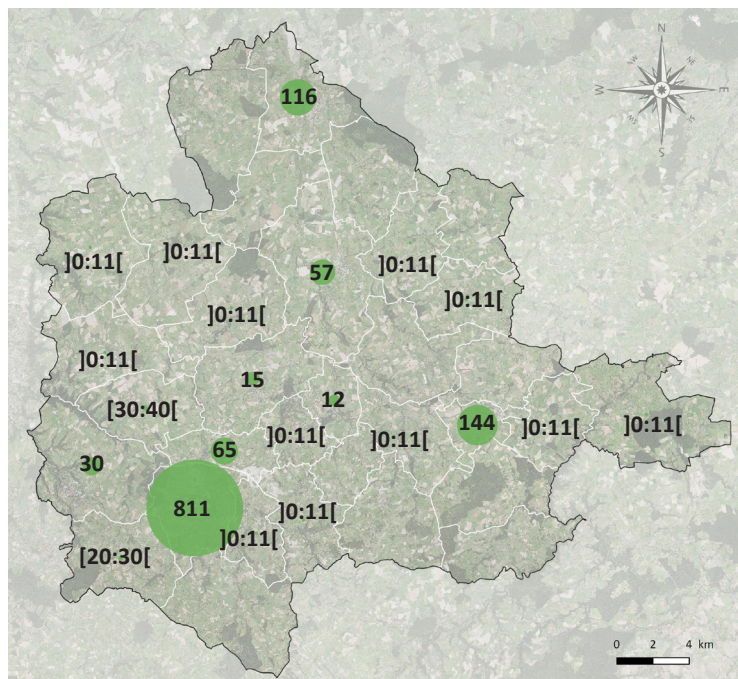
- Proportion des résidences principales de 3 pièces et moins par commune en 2019 - Source : INSEE 2023

→ Le parc de Logements Locatifs Sociaux :

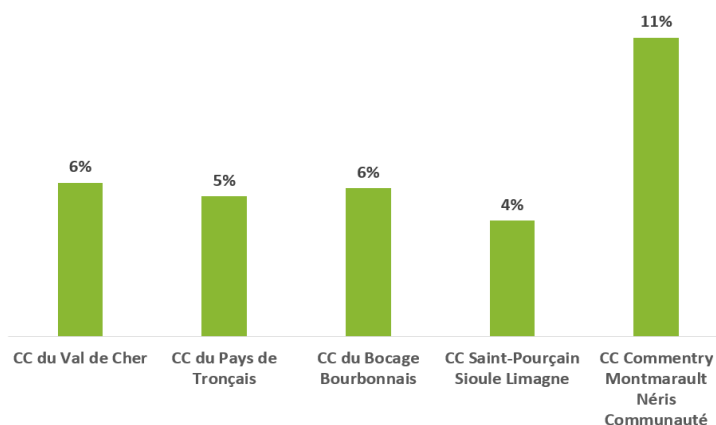
- Un parc de LLS majoritairement construit avant les années 90 (près de 69%).
- 11% des résidences principales sont des Logements Locatifs Sociaux (LLS) en 2015, soit 1374 unités. 59% de ces LLS sont situés dans le cœur urbain (Commentry), 12% dans les communes périurbaines (Doyet, Malicorne, Chamblet, Colombier, Durdar-Larequille, Saint-Angel, Bizeneuille et Verneix), 25% dans les pôles intermédiaires (Néris-les-Bains, Cosne-d'Allier, Montmarault et Villefranche-d'Allier).
- Certaines petites communes rurales comptent également une part de logements locatifs HLM.
- La proportion de locataires d'un logement HLM est plus importante que celles enregistrées dans les communautés de communes voisines.

- Parmi les LLS, 41% le sont sous des formes d'habitat individuel et 59% en collectif. Toutefois, les logements HLM collectifs sont davantage représentés sur l'ancienne communauté de communes de Commentry Néris (77% de collectifs parmi les logements HLM).

LOGEMENTS



- Nombre de logements locatifs HLM par communes - Source : FILOCOM, 2015 (les données entre [] sont liées au secret statistique, les données non inscrites sont égales à 0).



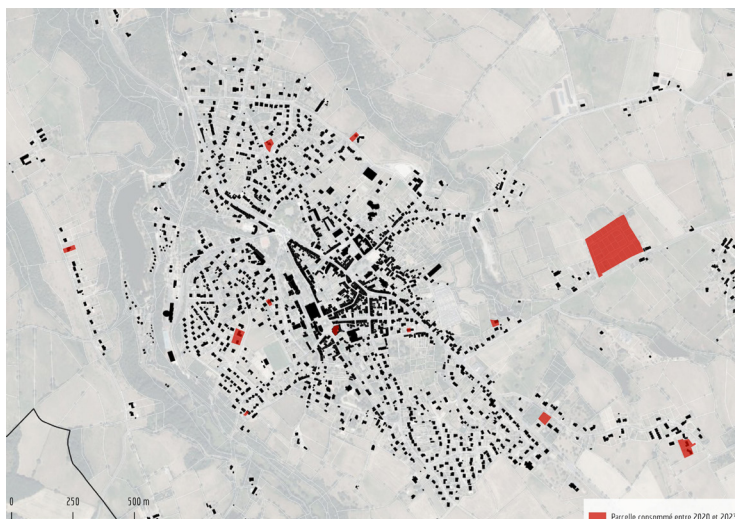
- Part des locataires d'un logement HLM dans les RP en 2019 - Source : INSEE, 2019



→ La consommation d'espace

- Une analyse de la consommation d'espace réalisée sur la période 2009-2023 (14 ans).
- Sur les dix dernières années, entre 2013 et 2023, 202 hectares ont été consommés, soit 20,24 hectares/an en moyenne.

Source : CEREMA (2009-2019) ; Cittànova (2020-2023)



- Exemple d'espaces consommés entre 2020 et 2023 autour du Nérès-Les-Bains -

→ La création de logements en extension

- Des tailles de parcelles moyennes (en dehors des lotissements) : 2200 m²
- Des tailles de parcelles moyennes dans les lotissements : 980 m²



- Clos des Mousserons à Bézenet -

ANNEXE 3

60

→ La création de logements en densification

- Des programmes de réhabilitation spécifique, notamment :

- Habiter Mieux du Conseil Départemental,

- Les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ancienne Région de Montmarault,

- Un dispositif d'aides directes en faveur de l'amélioration de l'habitat sur l'ancienne CC de Commentry/Néris-les-Bains.

→ Des opérations de démolition/reconstruction à Commentry, Chamblet, etc.

→ Des exemples de réutilisations de locaux d'équipements et commerciaux à Chamblet, Montvicq, etc.

MODES D'URBANISATION



- Réhabilitations à Commentry -



- Des projets de démolition/reconstruction à Chamblet pour accueillir la futur Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) -



- Réhabilitation à Chamblet, les anciens locaux de la poste transformés en boulangerie -

→ Des formes de centres anciens variées :

- Les 1^{ères} formes primitives des centres anciens (Montmarault, Malicorne et Villefranche-d'Allier)

● *Au sein d'une enceinte fortifiée*

- Quelques chiffres clés :

Densité : 40-50 logts/ha

Emprise au sol : 70%

Taille moyenne des parcelles : 160 m²



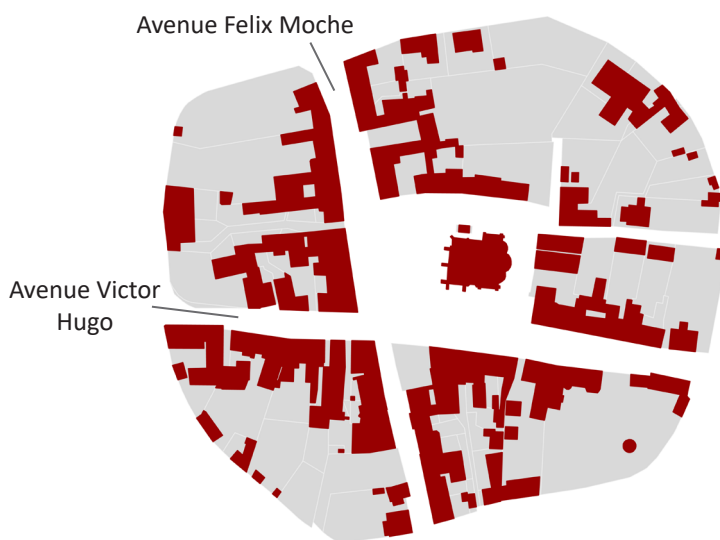
- Forme de l'implantation dans le centre de Montmarault -

- Quelques chiffres clés :

Densité : 20 logts/ha

Emprise au sol : 35%

Taille moyenne des parcelles : 250 m²



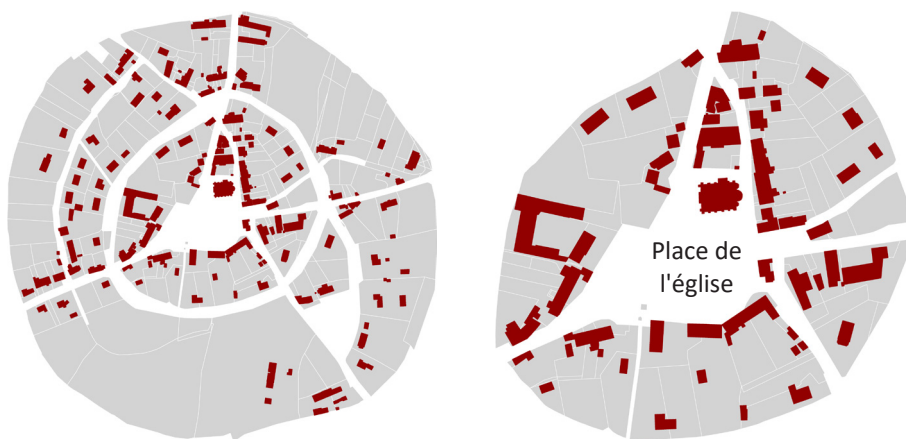
- Forme de l'implantation dans le centre de Villefranche-d'Allier -

- Quelques chiffres clés :

Densité : 20 logts/ha

Emprise au sol : 25%

Taille moyenne des parcelles : 1000 m²



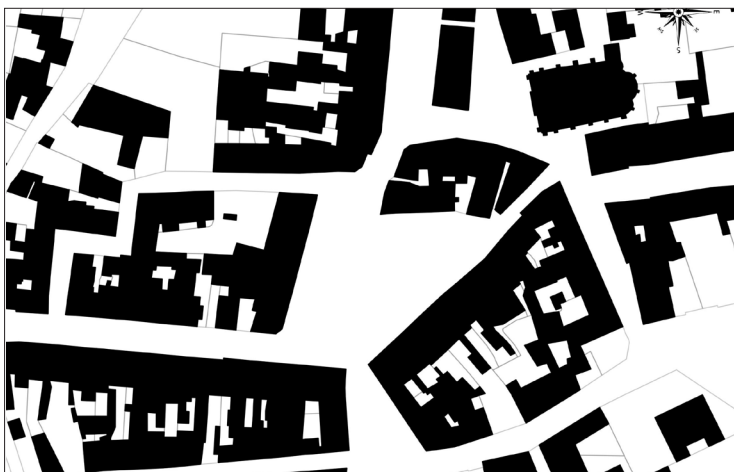
- Forme de l'implantation dans le centre de Malicorne -

ANNEXE 4

62

- Tissu dense avec des implantations à l'alignement de la rue et en limites séparatives.
- Traitement des façades homogènes avec des enduits relativement clairs et ornements discrètes.
- Des hauteurs de bâtiments variables, allant généralement de R+1+c à R+2+c.

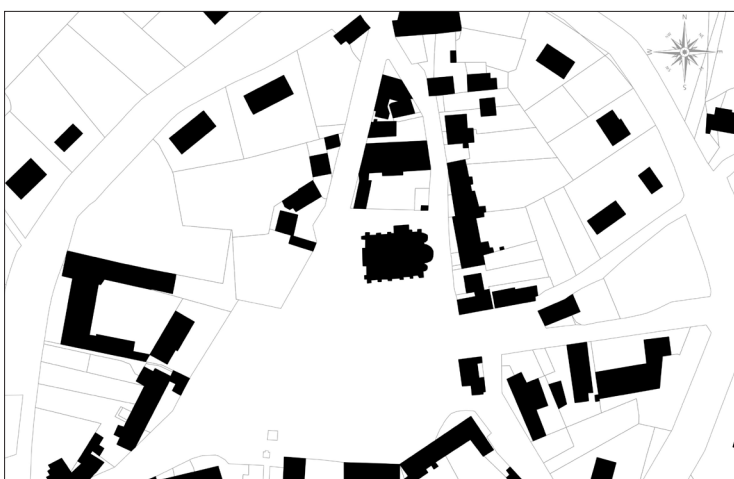
FORMES URBAINES



- Place Robert Ferrandon à Montmarault -



- Rue Victor Hugo à Villefranche d'Allier -



- Place de l'Église à Malicorne -



Montmarault



Villefranche-d'Allier



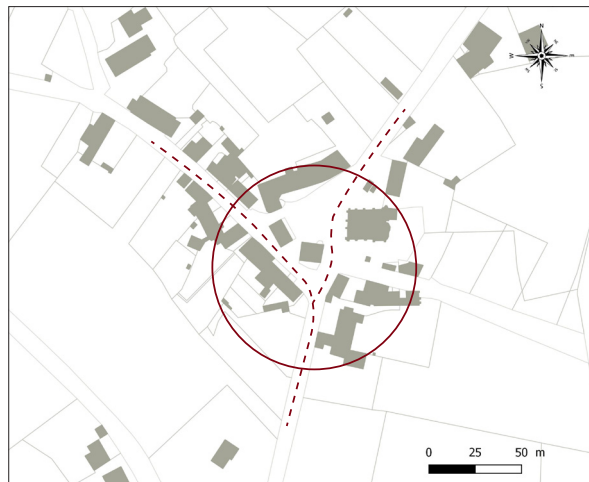
Malicorne

ANNEXE 4

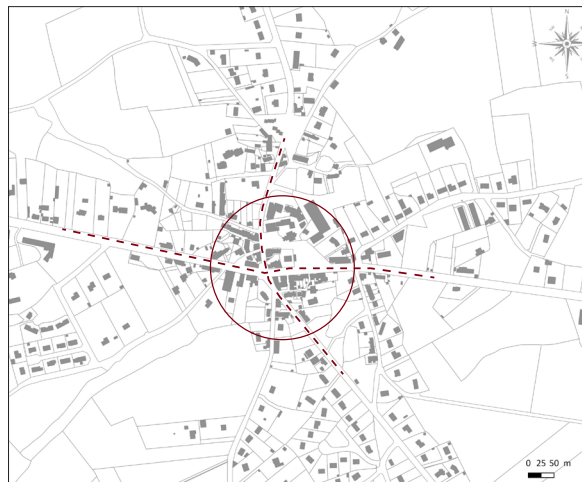
FORMES URBAINES

➔ Autres formes de centre-bourgs :

- Autour d'un nœud :



- Forme de l'implantation dans le centre de Saint-Priest-en-Murat -



- Forme de l'implantation dans le centre de Chamblet -

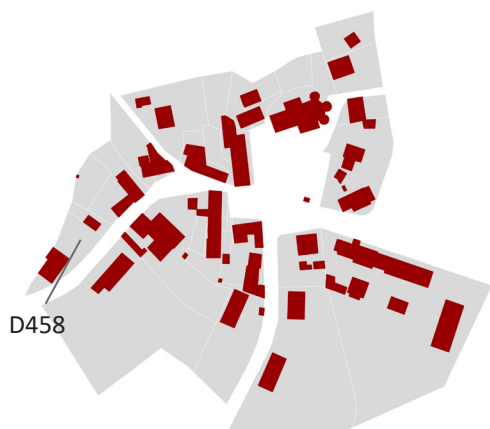
Voussac, Saint-Marcel-en-Murat, Blomard, Vernusse, Beaune-d'Allier, Saint-Angel, Nérès-les-Bains, Louroux-de-Beaune, Montvicq, Saint-Priest-en-Murat, Sazeret, Chappes, Murat, Chavenon, Tortezeais, Venas, Commentry, Deneuille-les-Mines, Durdatt-Larequille, La Celle, Verneix.



- Bourg de Saint-Priest-en-Murat autour d'un noeud -



- Bourg de Chamblet autour d'un noeud -



- Quelques chiffres clés :

Densité : 12 logts/ha

Emprise au sol : 20%

Taille moyenne des parcelles : 500 m²

- Forme de l'implantation dans le centre de Beaune-d'Allier -



Implantation sur une des limites séparatives, pignons sur rue.

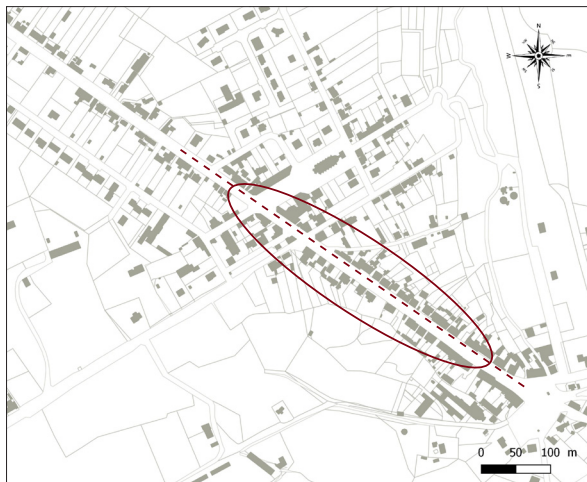
Hauteur R+1+c et R+C.

- Forme de l'implantation dans le centre de Chavenon -

- Le long d'un axe :



64



- Forme de l'implantation dans le centre de Bézenet -



- Forme de l'implantation dans le centre de Bizeneuille -

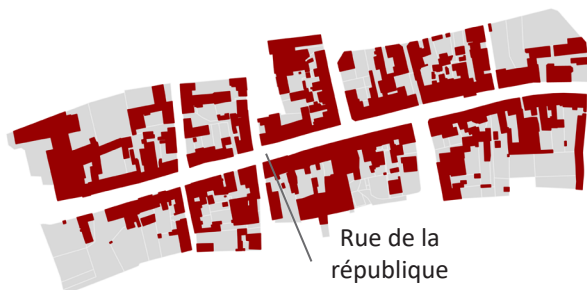
Doyet, Bézenet, Cosne-d'Allier, Bizeneuille, Colombier, Hyds.



- Bourg de Doyet le long d'un axe -



- Bourg de Bizeneuille le long d'un axe -



- Quelques chiffres clés :

Densité : 30 logts/ha

Emprise au sol : 55%

Taille moyenne des parcelles : 250 m²

- Forme de l'implantation dans le centre de Cosne d'Allier -



Des constructions implantés à l'alignement de rue et en limites séparatives.

Hauteurs variables de type R+1+c.

- Forme de l'implantation rue de la République à Cosne-d'Allier -

- Un réseau viaire dans les centres anciens très maillé.
- Un maillage plus ou moins lâche, plus ou moins déformé engendrant des îlots fermés ou semi-ouverts, de tailles et de formes variées.
- Des gabarits de voies différents.



- Structure du réseau viaire dans le centre de Montmarault -



- Structure du réseau viaire dans le centre de Nérès-les Bains -

- Une trame parcellaire qui varie en formes et en dimensions qui participe au rythme de l'espace bâti.



- Structure parcellaire dans le centre de Montvicq -



- Structure parcellaire dans le centre de Saint-Angel -

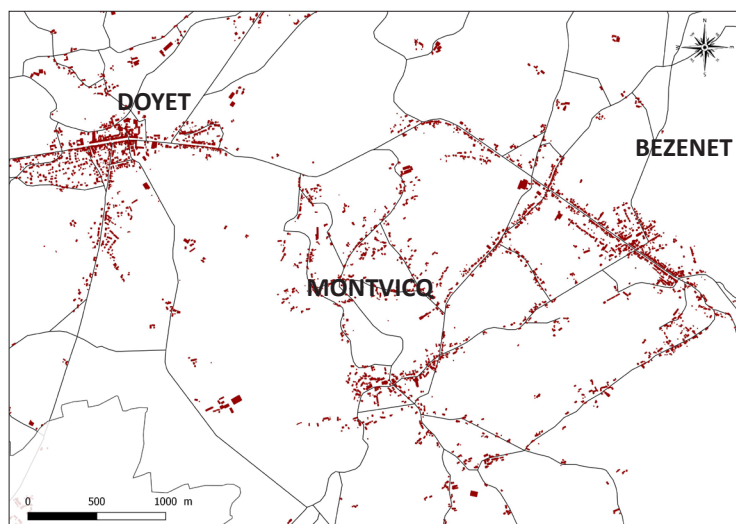
ANNEXE 4

66

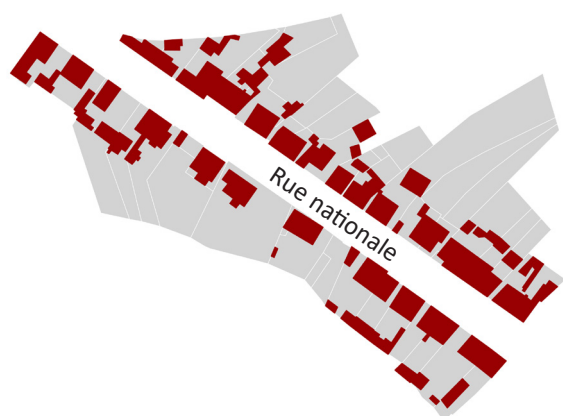
→ Des formes urbaines associées au développement des bassins miniers (fin XIX^{ème} siècle - début XX^{ème} siècle) :

- Le long des voies d'accès aux sites miniers dans les bassins miniers de Doyet/Bézenet/Montvicq et celui de Commentry.

FORMES URBAINES



- Implantation du bâti dans le bassin de Doyet/Bézenet/Montvicq -



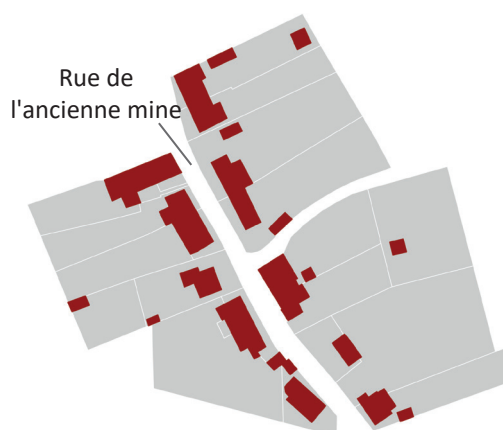
- Quelques chiffres clés :

Densité : 25 logts/ha

Emprise au sol : 20%

Taille moyenne des parcelles : 350 m²

- Forme de l'implantation route nationale à Bézenet -



- Quelques chiffres clés :

Densité : 12 logts/ha

Emprise au sol : 40%

Taille moyenne des parcelles : 650 m²

- Forme de l'implantation rue de l'ancienne mine à Montvicq -



- Bézenet-

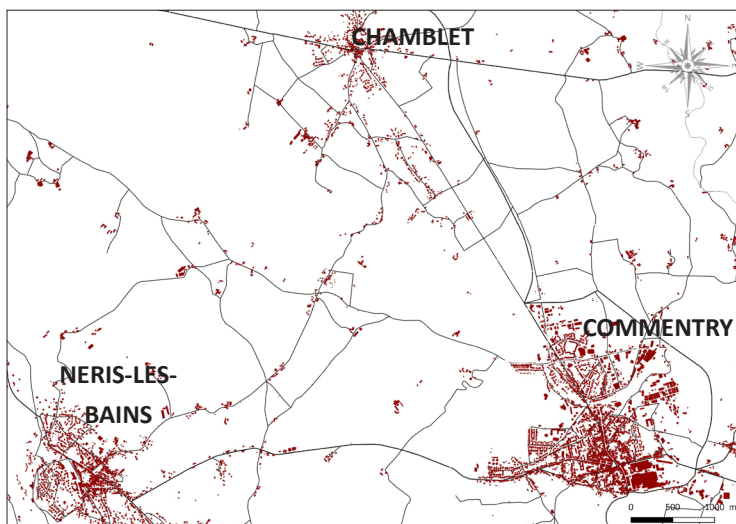


- Montvicq -

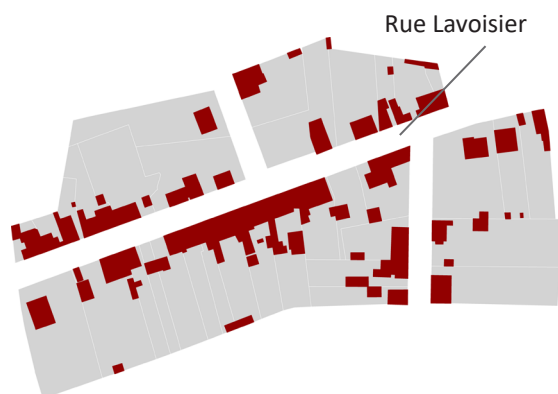
ANNEXE 4

- L'apparition de cités dédiées aux mineurs :
 - Le long des voies d'accès aux mines,
 - Parcelles en lanière et implantation en fond de parcelle et en limites séparatives,
 - Maisons individuelles généralement de type R+c

FORMES URBAINES

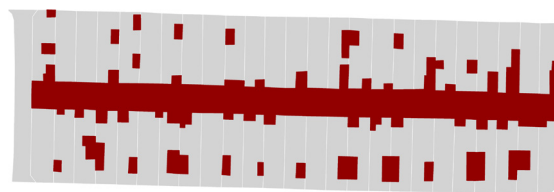


- Implantation du bâti dans le bassin de Commentry -



- Quelques chiffres clés :
 - Densité : 15 logts/ha
 - Emprise au sol : 20%
 - Taille moyenne des parcelles : 450 m²

- Forme de l'implantation rue Lavoisier à Commentry -



- Quelques chiffres clés :
 - Densité : 50 logts/ha
 - Emprise au sol : 20%
 - Taille moyenne des parcelles : 300 m²

- Forme de l'implantation de la Cité des Brûlés à Commentry -

ANNEXE 4

→ Développement des lotissements sous forme de maisons individuelles (années 70-80)

Densité : 9 logts/ha

Emprise au sol : 16%

Taille moyenne des parcelles : 900 m²

Densité : 12 logts/ha

Emprise au sol : 13%

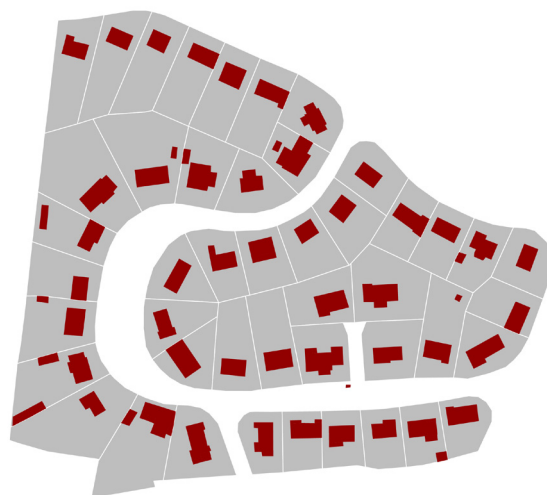
Taille moyenne des parcelles : 900 m²

Densité : 12 logts/ha

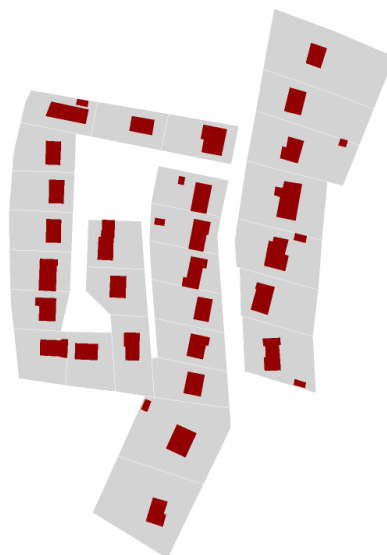
Emprise au sol : 14%

Taille moyenne des parcelles : 900 m²

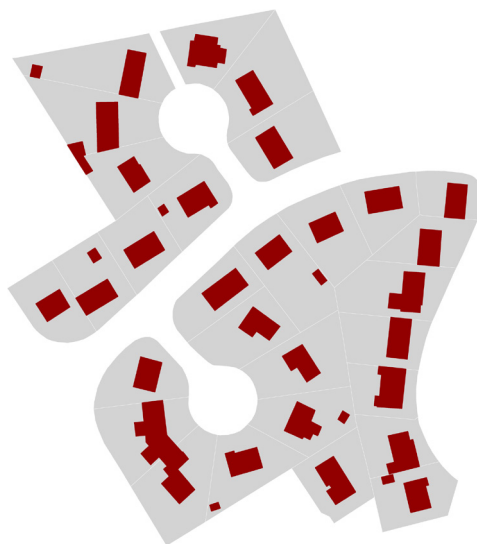
FORMES URBAINES



- Forme de l'implantation, quartier rue Jean Zay à Cosne-d'Allier -



- Forme de l'implantation Clos des Ardenets, Villefranche-d'Allier -

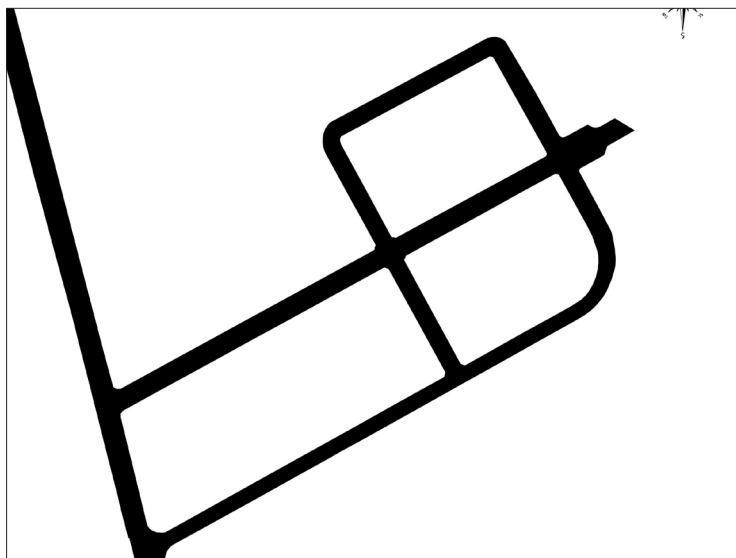


- Forme de l'implantation Avenue des Bergères à Malicorne -

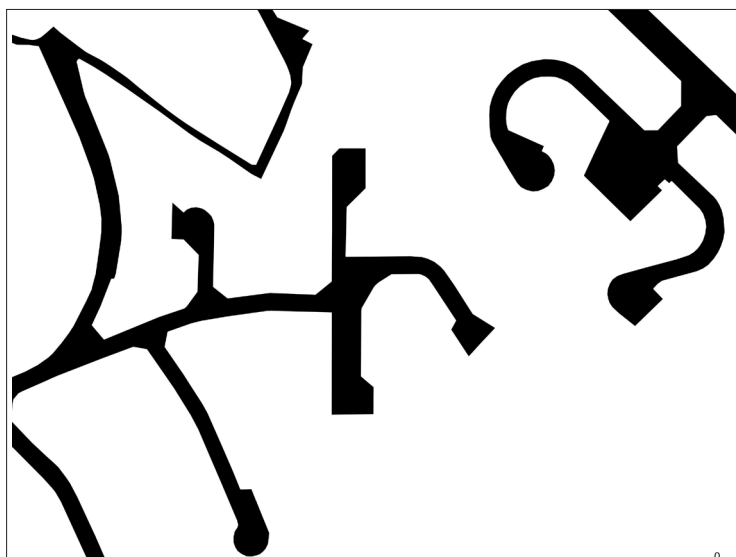
ANNEXE 4

- Un mode d'urbanisation en rupture avec le tissu ancien visible à travers l'organisation du réseau viaire et la structure parcellaire :
 - Une trame viaire générale géométrique avec un gabarit de voie unique, souvent surdimensionné par rapport à l'usage.
 - Perte de la fonction de passage au bénéfice d'une unique fonction de desserte garantissant un trafic limité et minimum aux seuls habitants du quartier résidentiel.
 - Géométrie des parcelles similaire d'une opération à une autre, qui "conditionne" l'implantation de la construction en milieu de parcelle.
 - Implantation également liée à l'évolution des modes de vie (motorisation des ménages).

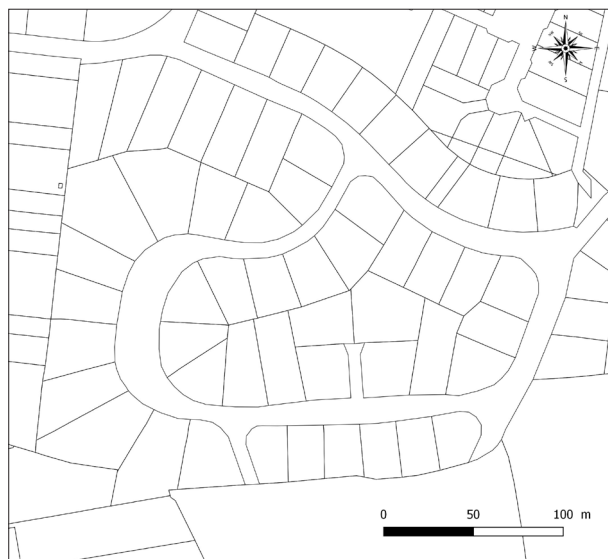
FORMES URBAINES



- Réseau viaire, clos de la pépinière à Villefranche-d'Allier -



- Réseau viaire, Lotissement rue Emile Guillaumin à Nérès-les-Bains -



- Parcellaire, quartier rue Jean Zay à Cosne-d'Allier -



- Parcellaire, Lotissement Rue Emile Guillaumin à Nérès-les-Bains -

ANNEXE 4

→ Des lotissements réalisés à l'extérieur des noyaux historiques dans les années 70-80, mais intégrés dans le tissu urbain d'aujourd'hui grâce à l'évolution de l'urbanisation.

70

FORMES URBAINES

Noyau historique Quartier
rue Constant Chevrier



- Vue aérienne de Montmarault en 1980 -

Noyau historique Clos de la
croix Landrault



- Vue aérienne de Villefranche d'Allier en 1980 -

Noyau historique Lotissement Rue Emile
Guillaumin à Nérès-les-Bains



- Vue aérienne de Nérès-les-Bains en 1985 -

ANNEXE 4

→ L'urbanisation au "coup par coup" le long des voies :

- De manière groupée dans les communes les plus importantes.
- Dans la continuité du développement linéaire dans les communes du bassin minier.
- De manière isolée dans les communes les plus rurales.

- Quelques chiffres clés concernant l'urbanisation "au coup par coup" le long de la voie :

Densité : environ 11 lgts/ha

Emprise au sol : environ 20%

Taille moyenne des parcelles : 730 m²

Densité : environ 9 lgts/ha

Emprise au sol : environ 6%

Taille moyenne des parcelles : 1500 m²

Densité : environ 10 lgts/ha

Emprise au sol : environ 12%

Taille moyenne des parcelles : 900 m²

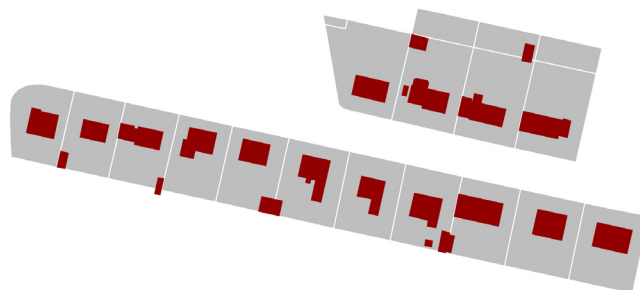
FORMES URBAINES

Urbanisation le long de
l'avenue Louis Pasteur

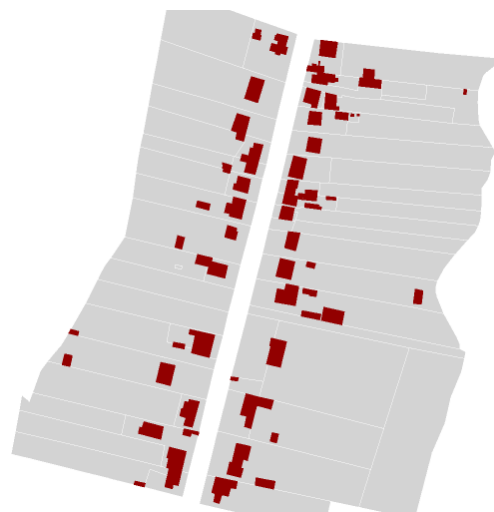
Noyau historique



- Vue aérienne de Villefranche d'Allier en 1980 -



- Forme de l'implantation avenue Louis Pasteur à Villefranche-d'Allier -



- Forme de l'implantation Route de Montluçon à Cosne-d'Allier -



- Forme de l'implantation Rue des Droits de l'homme, Verneix -

→ L'urbanisation récente (entre 2006 et 2016) :

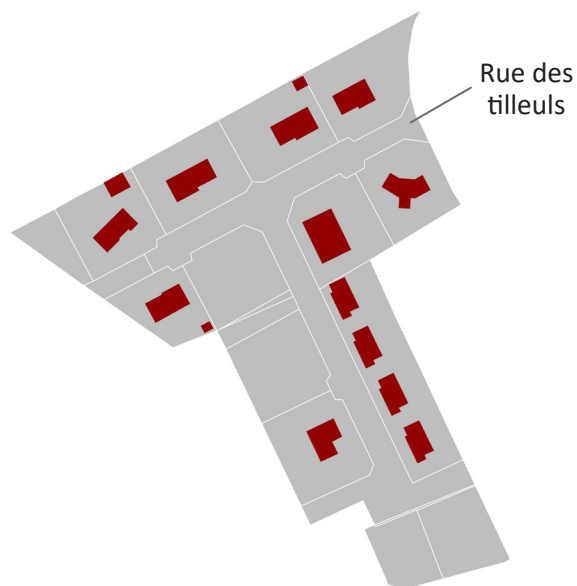
- Sous forme de lotissements de maisons individuelles en extension du centre-bourg

- Quelques chiffres clés :

Densité : 9 logts/ha

Emprise au sol : 15%

Taille moyenne des parcelles : 780 m²

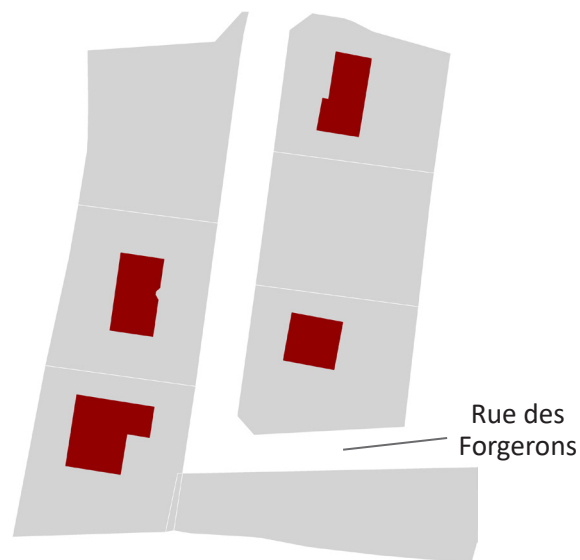


- Forme de l'implantation rue des tilleuls à Bézenet -

Densité : 12 logts/ha

Emprise au sol : 12%

Taille moyenne des parcelles : 900 m²



- Forme de l'implantation rue des Forgerons à Colombier -



Voussac



Montmarault



Colombier

ANNEXE 4

- Un développement linéaire le long des voies

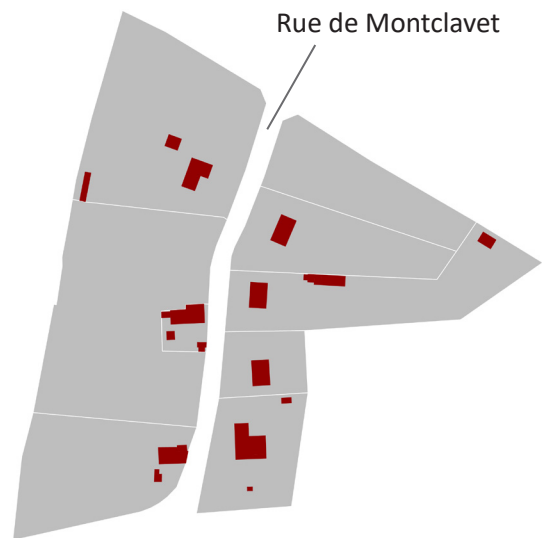
- Quelques chiffres clés :

Densité : 4 logts/ha

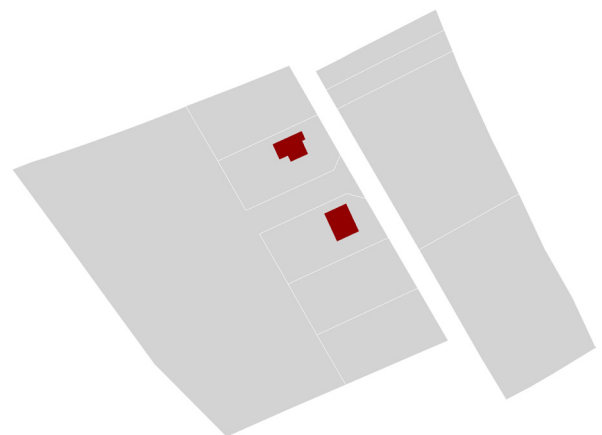
Emprise au sol : 6%

Taille moyenne des parcelles : 2600 m²

FORMES URBAINES



- Forme de l'implantation rue de Montclavet à Murat -



- Forme de l'implantation au Pavillon à Bizeneuille -

- Quelques chiffres clés :

Densité : 8 logts/ha

Emprise au sol : 11%

Taille moyenne des parcelles : 1000 m²



Bizeneuille



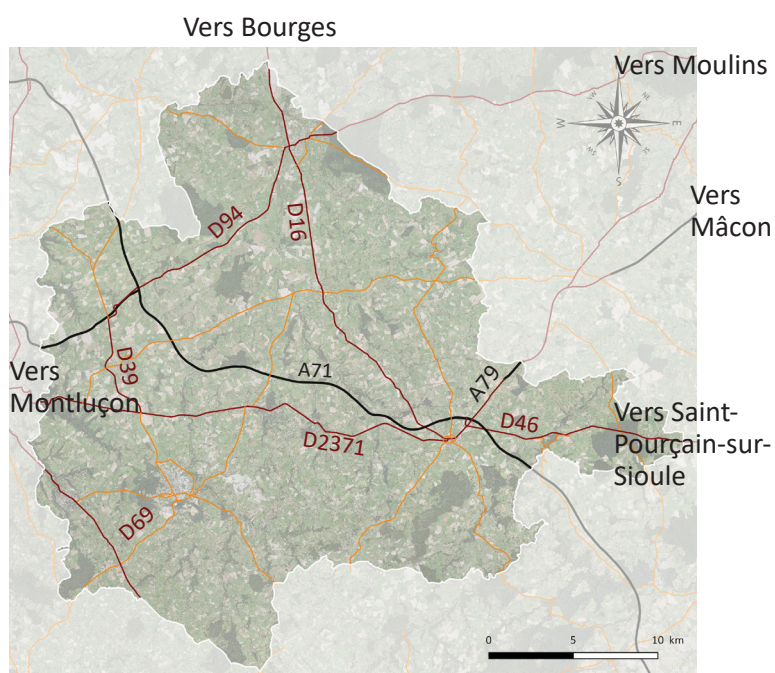
Villefranche-d'Allier



Verneix

→ Un réseau routier structuré autour de l'autoroute et des grandes voies départementales

- L'A71, un axe structurant qui traverse le territoire d'Est en Ouest. Il relie Clermont-Ferrand à Orléans (Nord-Sud) et est classé route Grande Circulation.
- L'A79 qui traverse la commune de Sazeret et rejoint l'A71 à Montmarault. Elle est classée route Grande Circulation.
- Un réseau de routes départementales très dense sur le territoire. Parmi elles, la RD46, RD39, RD37, RD153, RD69, RD2144 et RD2371 sont classées à Grande Circulation.



- Le réseau routier traversant le territoire - Source : Vers Clermont-Ferrand
BD Carto, IGN 2016

→ L'importance de la présence de grands axes, ferroviaires compris, pour l'activité économique : l'exemple d'Adisséo à Commentry.



A71 depuis Doyet



RD2371 à Bézenet



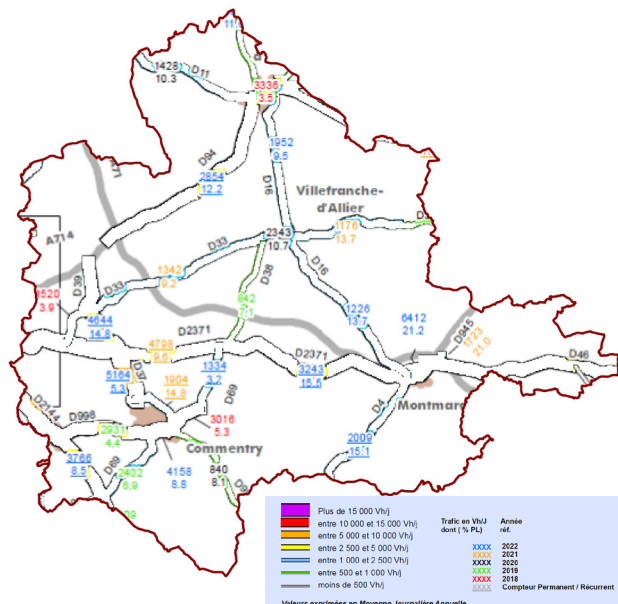
RCEA depuis Bézenet

ANNEXE 5

DÉPLACEMENTS

→ Un trafic journalier important :

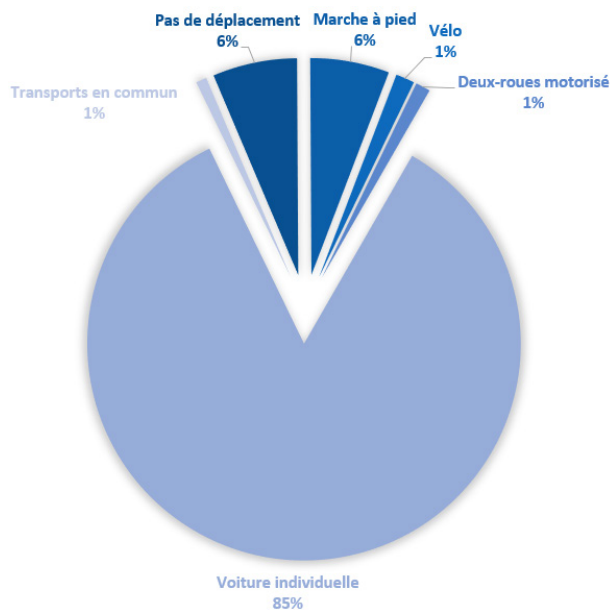
- Sur l'A71 : 27 631 véhicules/jour en 2019 (Montmarault-Bizeneuille)
- Sur la RCEA : environ 11 700 véhicules/jour en 2019
- Sur les Routes Départementales, entre 1000 et 2500 véhicules/jour globalement. Certaines RD comptent entre 2500 et 5000 véhicules/jour, notamment la RD 2371.
- Une proportion de poids lourds qui atteint 18-19% sur l'autoroute et la RCEA.



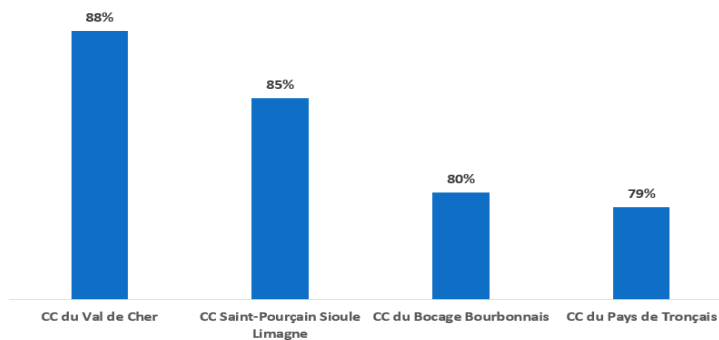
- Carte du trafic en 2022 - Source : DDT de l'Allier

→ Les différents moyens de transports :

- Des déplacements domicile-travail qui se réalisent majoritairement en voiture :
 - 85% des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail en 2019.



- Moyens de transport des actifs occupés de 15 ans ou plus pour se rendre sur leur lieu de travail en 2019 - Source : INSEE, 2019



- Part des actifs utilisant la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail - Source : INSEE, 2019

La part des actifs utilisant la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail de CMNC se situe entre les communautés de communes voisines.

- Peu d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle :

- La gare de Commentry qui permet de relier Montluçon, Vallon-en-Sully, Bourges, Clermont-Ferrand, Gannat, etc.

Depuis 2014, la gare de Commentry enregistre une baisse de la fréquentation, passant de 176 501 voyageurs en 2014 à 128 926 en 2019, soit -26%.

(Source : ressources.data.sncf.com)

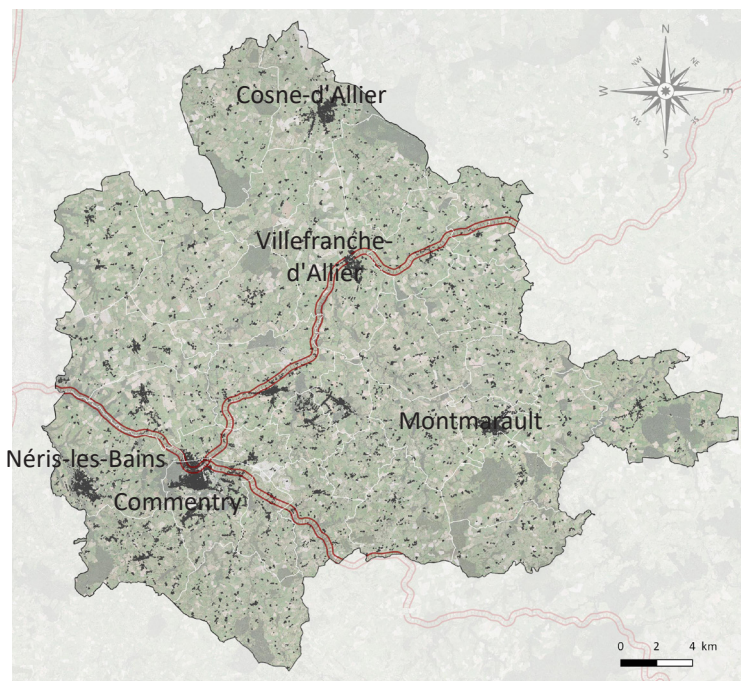
- Trois aires de covoiturage formalisées situées à Montmarault, Cosne-d'Allier et Bizeneuille.

- De nombreuses aires "spontanées", notamment à Bézenet (place de l'église), Cosne-d'Allier (champ de foire), Deneuille-les-Mines (parking de la salle polyvalente), Doyet (aire de l'Allier et place de l'église), Durdar-Larequille (sur les parkings existants), Montmarault (entrée du péage de l'A71), Vernusse (devant la mairie), Villefranche-d'Allier (place de l'église)...

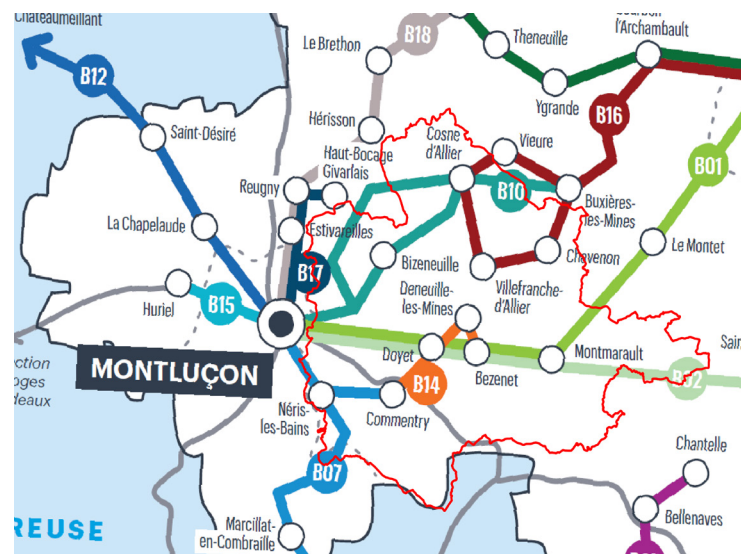
- 6 lignes régulières de la Région traversent le territoire : certaines petites communes ne sont pas desservies.

- Un Transport A la Demande (TAD) mis en place sur le territoire par le Conseil Départemental vers les communes-centres de Cosne-d'Allier, Commentry et Montmarault.

DÉPLACEMENTS



- Ligne de chemin de fer sur le territoire - Source : BD TOPO



- Carte des lignes régulières et des services à déclenchement des transports interurbains de l'Allier - Source : laregionvoustransporte.fr



Commentry



Cosne-d'Allier



Bizeneuille

ANNEXE 5

- Un réseau de cheminements doux dense mais parfois discontinu :
 - Des chasses et sentes contribuant également au déplacements des espèces,
 - Des cheminements doux en partie recensés dans le Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

- Des itinéraires à destination des cyclistes:
 - Voie verte Montluçon/Néris-les-Bains
 - Véloroute traversant Néris-les-Bains, Malicorne, Hyds, Beaune-d'Allier, Blomard et Vernusse.

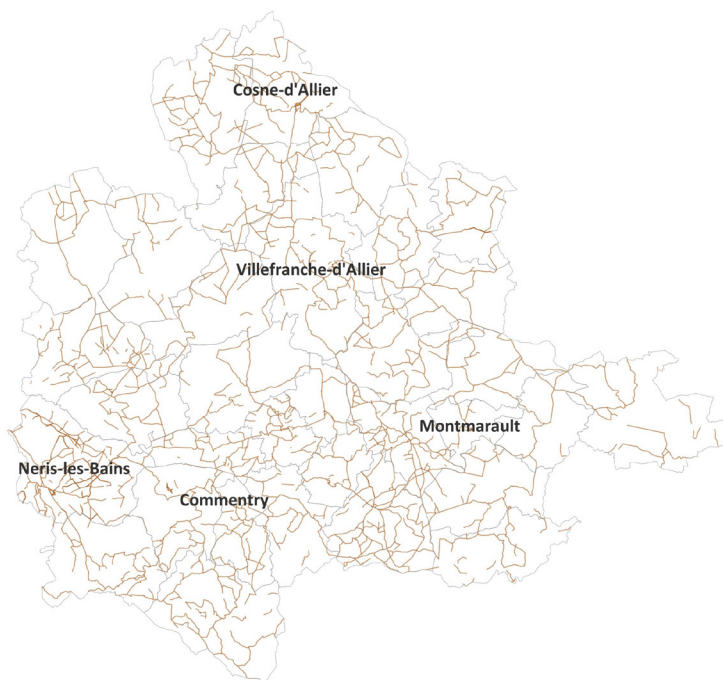


Montvicq



Bézenet

DÉPLACEMENTS



- Réseau de cheminements doux - Source : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée de l'Allier

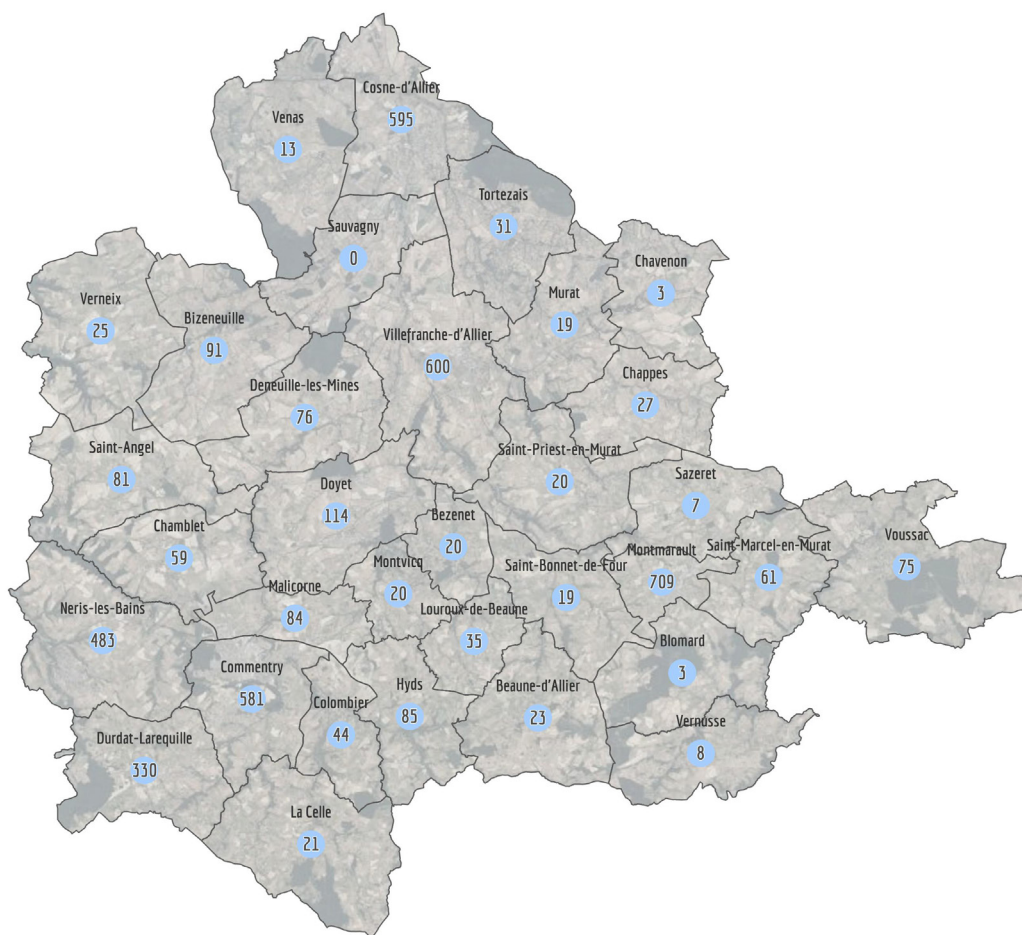
➔ Des possibilités de stationnement dans les parcs ouverts au public (parkings publics, parkings des commerces et lieux d'activités).

Le coeur urbain et les pôles intermédiaires concentrent la majorité des places de stationnement du territoire.

Des possibilités de stationnement au sein des pôles commerciaux et à proximité des sites d'activités économiques.



Stationnement à Venas



Nombre de places de stationnement par commune

➔ Le réseau interdépartementale de recharge électrique Eborn propose des bornes de recharge dans les communes de Villefranche-d'Allier et Cosne-d'Allier.

L'aire d'autoroute de Doyet comprend 28 bornes de recharge (réseau IONITY).

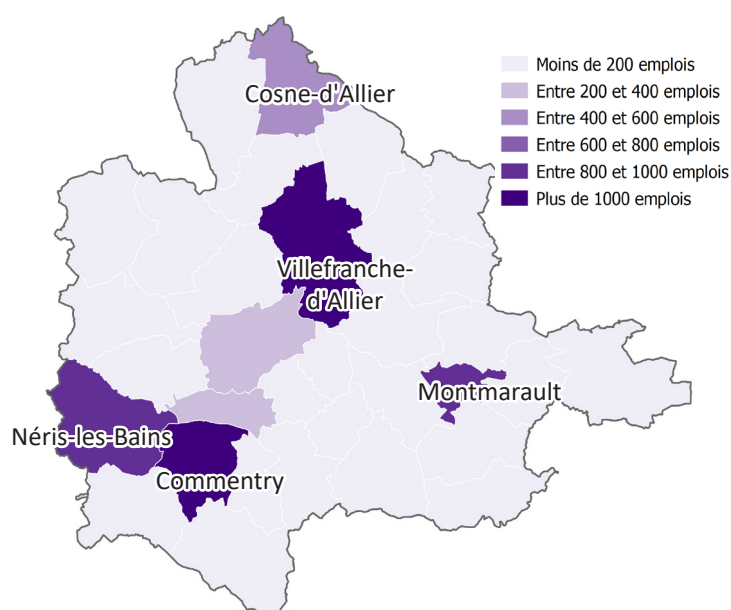
Les autres communes ne sont pas dotées de bornes de recharge.

→ Une répartition des emplois influencée par le développement économique au plus près des axes :

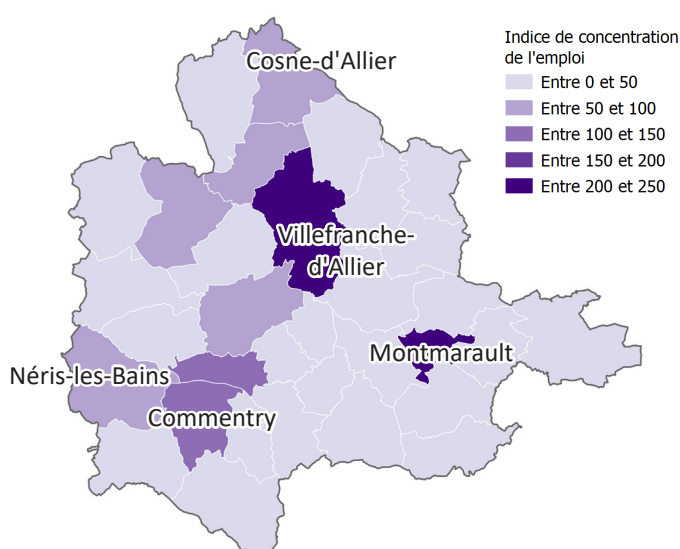
- En 2019, le territoire compte 8 158 emplois. Chiffre en baisse par rapport à 2008 (9 124 emplois).
- Ce sont les communes de Commentry (2 525 emplois soit 31%) et de Villefranche-d'Allier (1 069 emplois soit 13%) qui ont le plus grand nombre d'emplois. Les communes de Montmarault (12%), Nérès-les-Bains (11%) et Cosne-d'Allier (7%) se démarquent également.

- Un indicateur de concentration d'emplois égal à 86,2 en moyenne.
- Un indicateur de concentration d'emplois élevé dans les communes de Villefranche d'Allier (211,1), Montmarault (206,4), Commentry (131,8) et Malicorne (122,9).
- Un indicateur de concentration d'emplois plus élevé que celui enregistré dans les intercommunalités voisines (excepté pour la CC Pays du Tronçais).

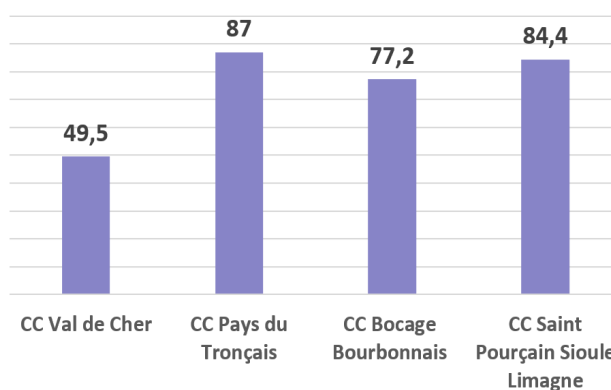
Indicateur de concentration d'emploi : le nombre d'emplois pour 100 actifs ayant un emploi.



- Répartition des emplois sur le territoire en 2019 - Source : INSEE, 2019



- Indicateur de concentration d'emploi par commune en 2019 - Source : INSEE, 2019

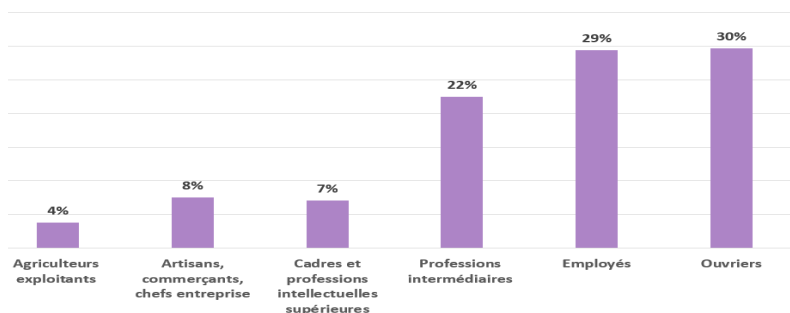


- Analyse comparée de l'indicateur de concentration d'emploi - Source: INSEE, 2019

ANNEXE 6

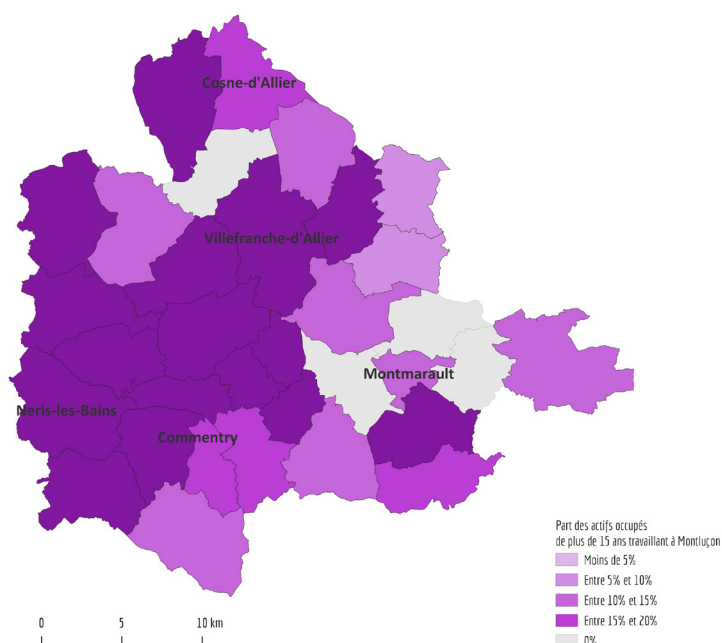
- 10 776 actifs de plus de 15 ans sur le territoire en 2019.
- Une majorité d'employés (29%) et d'ouvriers (30%).

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

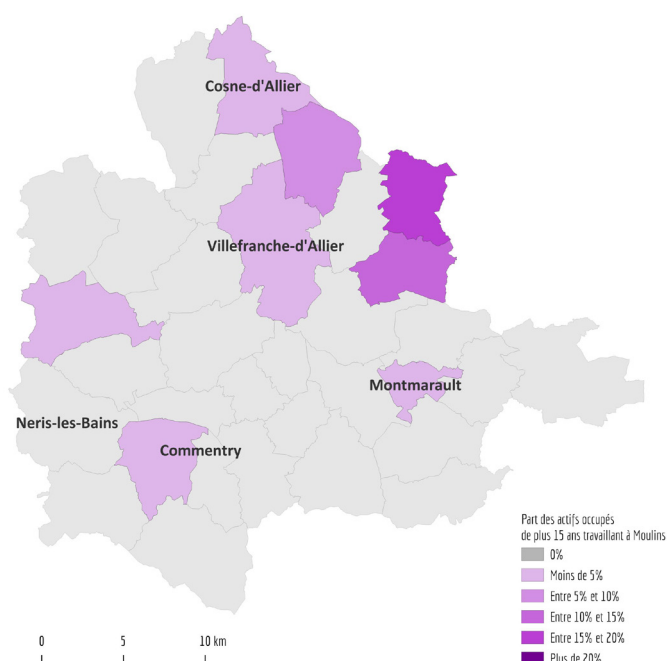


- Typologie des actifs - Source : INSEE, 2019

- Les communes situées à l'ouest du territoire envoient plus de 15% de leurs actifs occupés de plus de 15 ans vers Montluçon.
- Des influences Est-Ouest différentes.
- Les actifs occupés situés à l'est du territoire sont plus nombreux à se rendre à Moulins pour travailler.



- Part des actifs occupés de plus 15 ans travaillant à Montluçon en 2020 - Source : INSEE, 2020



- Part des actifs occupés de plus 15 ans travaillant à Moulins en 2020 - Source : INSEE, 2020

ANNEXE 6

→ Sur les 672 établissements actifs au 1^{er} janvier 2023 :

- 49,1% sont du secteur « Commerce, transports, services divers » représentant 330 établissements actifs,
- 11,6% sont du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » représentant 78 établissements actifs (exploitations agricoles comprises),
- 18,9 % sont du secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » représentant 127 établissements actifs,
- 9,2% sont du secteur « Industrie » représentant 62 établissements actifs,
- 11,2% sont du secteur « Construction » représentant 75 établissements actifs.

→ Des entreprises importantes dont Adisseo France (660 salariés), SOCOPA (600 salariés), Erasteel (360 salariées), les pépinières/roseraies Delbard (120 salariés), etc.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



- Adisseo à Commentry -



- Pépinières/Roseraies Delbard à Malicorne-



- Usine SOCOPA/BIGARD à Villefranche-d'Allier -

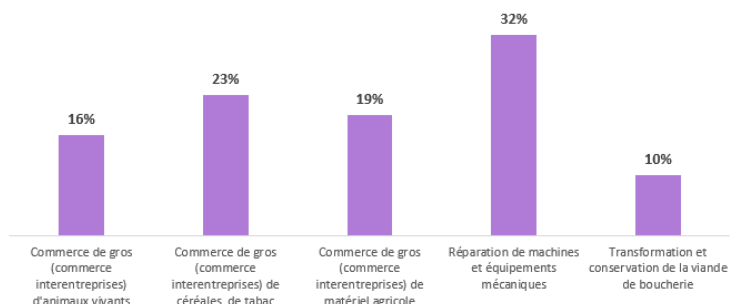
ANNEXE 6

82

→ 31 entreprises implantées au sein de CMNC sont liées à l'activité agro-alimentaire,

- 5 établissements dans le commerce de gros d'animaux vivants (entre 30 et 70 salariés) : coopérative d'éleveurs, Sicarev Coop, Feder, etc.,
- 6 établissements dans le commerce de gros de matériel agricole (entre 10 et 16 salariés) : récupération agricole du Bourbonnais, Markowski, etc.,
- 7 établissements dans le commerce de gros céréales, tabac non manufacturés et aliments pour bétail (entre 25 et 60 salariés) : les trois coopératives agricoles SICA BB, la coopérative centre bocage, Jeudy-Agriculture, etc.,
- L'entreprise agro-alimentaire la plus importante rassemble plus de 600 salariés (SOCOPA viandes).
- Dans l'industrie agro-alimentaire, une majorité de petits établissements de moins de 10 salariés (57%).

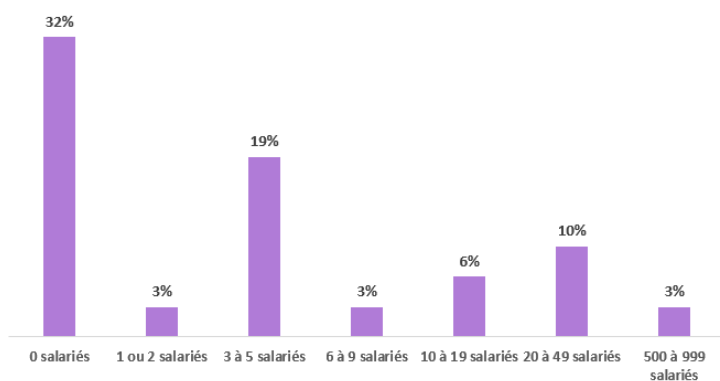
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



- Entreprises du secteur agro-alimentaire selon le secteur d'activités
- Source : Sirene 2023



- Usine SOCOPA/BIGARD à Villefranche-d'Allier -



- Répartition des établissements liés à l'industrie agro-alimentaire selon le nombre de salariés - Source : Sirene, 2023



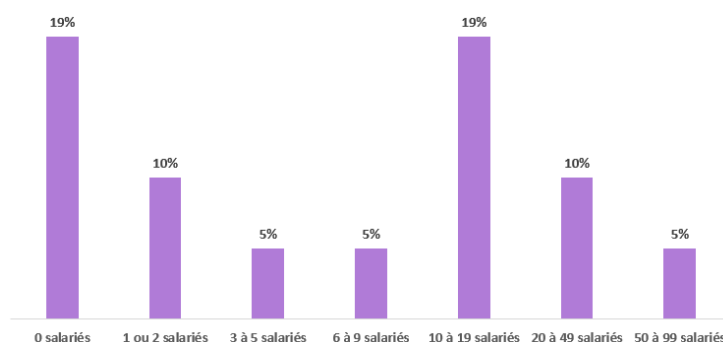
- Usine SICABB à Montmarault -

→ Une dynamique économique liée aux infrastructures routières avec une filière tournée vers le transport routier de fret :

- 22 établissements implantés sur le territoire dans le secteur de la logistique (transports routiers de fret, messagerie, etc.), ce qui représentent environ 170 emplois,
- Les exemples de : Transports Lassalle, Groupe Cayon, Trans Cap Nord, Transcom, TPTM, VF Expresse, TBF, TVE Logistique, TB2I, TH24, etc.,
- 7 sur 22 établissements de ce type implantés à Montmarault,
- 1 établissement (Groupe Cayon) comprend entre 50 et 99 salariés. 58% des établissements comprennent moins de 20 salariés.



- L'entreprise TVE Logistique à Montmarault -



- Répartition des établissements de la filière transport et logistique selon le nombre de salariés - Source : Sirene, 2023

→ L'existence d'entreprises isolées

- L'exemple de la Briqueterie à Doyet (installée depuis 1951 à Doyet) : elle se situe au nord-est du centre-ville, le long de la D38, à proximité de l'ancienne gare de la ville.
- Une surface non bâtie dédiée au stockage.



- La française des Tuiles et des Briques à Doyet -

→ Des entrées de villes marquées par la présence de zones d'activités.

- Entrée de ville peu qualitative par la dispersion du bâti (un rapport vide/plein important), utilisation de teintes claires en façade qui se détachent avec l'arrière-plan agricole et boisé, traitement des abords de la voie peu qualitatif.
- Entrée de ville peu qualitative du fait du traitement architecturale disparate. Un "espace rue" non cadré (retrait des constructions important, discontinuité), existence d'espaces délaissés. Un traitement paysager récent.
- Des espaces non occupés qui marquent le paysage. Des bâtiments de faible hauteur plus ou moins dissimulés (conservation des haies bocagères en bordure de voie).



- Entrée nord de Villefranche-d'Allier, vue depuis la RD16 -



- Entrée de ville, Route de Moulins à Montmarault -



- Entrée de ville Ouest de Cosne-d'Allier -

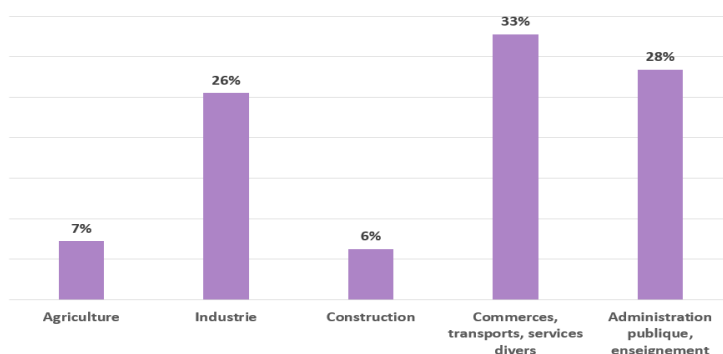
ANNEXE 6

→ Le secteur de la construction représente 6% des emplois sur le territoire, soit 499 emplois. Cette proportion est inférieure à celles enregistrées dans les communautés de communes voisines.

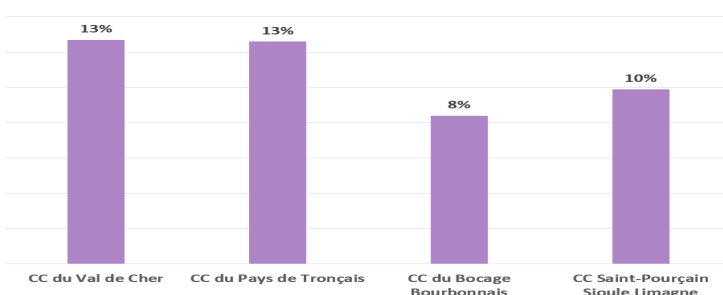
- 70 établissements sont dénombrés dans le secteur de la construction en 2020 (travaux d'installation électrique, d'eau, de menuiserie, de terrassement, de maçonnerie, de plâtrerie, de revêtements et de couverture). *Source : INSEE 2020*
- Des petites entreprises artisanales (75% des artisans, hors artisans-commerçants, n'ont pas de salarié).

- Des localisations dans les bourgs favorisant la mixité des fonctions urbaines mais pouvant générer des nuisances. Se pose la question des potentiels de développement.
- Des localisations en dehors des bourgs facilitant l'accessibilité du site et limitant les nuisances pour l'habitat. Se pose la question des incidences paysagères et de consommation d'espace.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



- Emplois sur la CMNC selon le secteur d'activités en 2020 - Source : Insee, 2020



- La proportion d'emplois liée au secteur de la construction en 2020 - Source : INSEE 2020



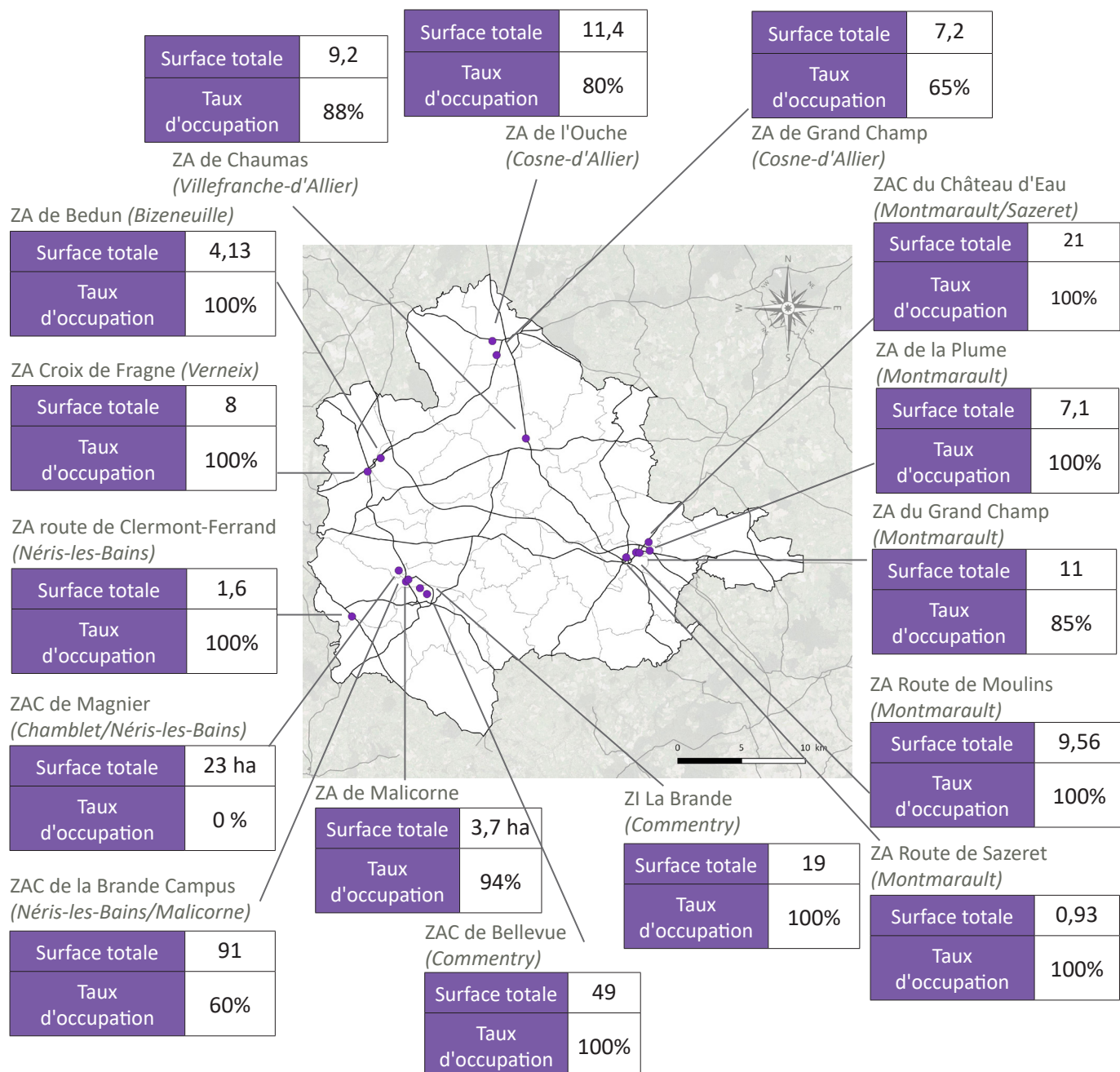
- Entreprise artisanale au coeur du bourg de Cosne-d'Allier -



- Entreprise artisanale à l'extérieur du bourg de Bézenet -

➔ Pour les zones d'activités du territoire, une logique de proximité par rapport aux grands axes de circulation (RCEA, A71, etc.)

- Des grands pôles d'activités, relativement équilibrés, qui concentrent la majorité des entreprises et des services de la communauté de communes.
- En 2023, les ZA représentent une surface de 279 ha dont 209 ha occupés.



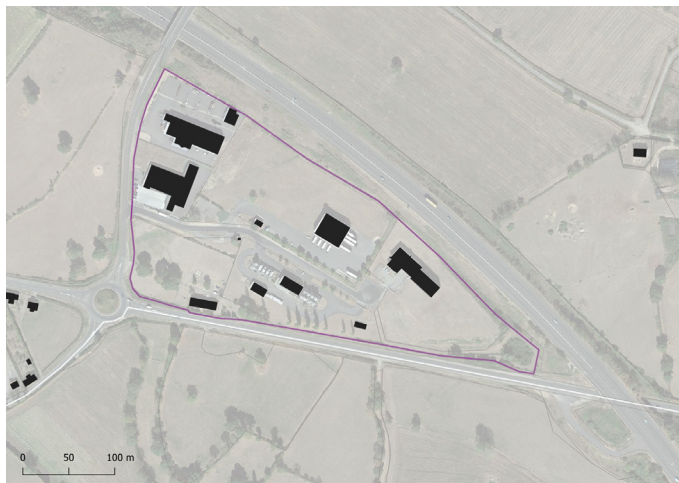
ANNEXE 6

➔ Montmarault : ZA de la Plume

- Surface occupée : 7,12 ha
- Aucune surface disponible.
- A l'ouest de la commune de Montmarault, à l'intersection entre l'autoroute A71 et la RCEA.
- Ensemble conséquent qui constitue l'entrée est de la ville de Montmarault.



- ZI de la Plume à Montmarault -



➔ Montmarault : ZA route de Moulins

- Surface occupée : 9,56 ha.
- Aucune surface disponible.



➔ Montmarault : ZA du Grand Champ

- Surface occupée : 10,82 ha
- Aucune surface disponible.



➔ Montmarault : ZA route de Sazeret

- Surface occupée : 2,05 ha.
- Aucune surface disponible.

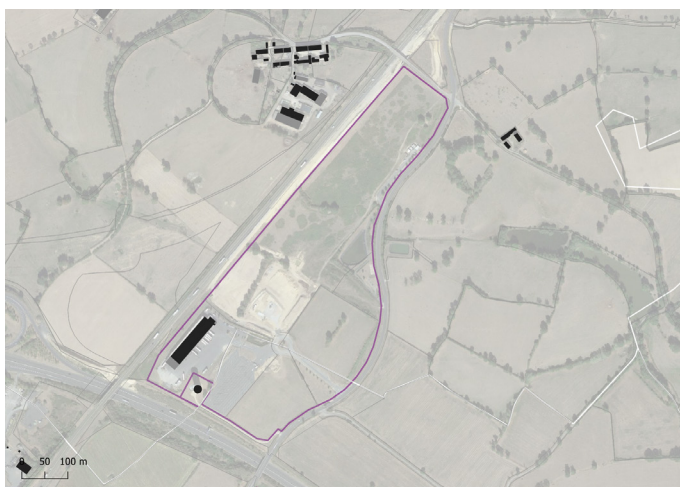


➔ Sazeret : la ZAC du château d'eau

- Surface occupée : 21,12 ha.
- Aucune surface disponible.
- Au carrefour de l'A71 et de la RCEA.
- Zone labellisée «Quali'parc » par le Conseil Départemental de l'Allier et charte qui vise à promouvoir l'aménagement des zones d'activités stratégiques départementales proposant un éventail de services et respectant l'intégration architecturale et paysagère.
- Aujourd'hui une seule entreprise : Centre Express Logistique (CEL) 03.



- Vue depuis l'entrée du CEL 03 -



ANNEXE 6

→ Cosne d'Allier : la ZA de l'Ouche

- Surface occupée : 11,45 ha.
- Surface disponible : 2,25 ha.
- A l'ouest de la commune de Cosne-d'Allier.
- Occupée principalement par une scierie de bois et de zones de stockage.
- Plusieurs espaces non occupés.



→ Cosne d'Allier : la ZA de Grand Champ

- Surface occupée : 7,25 ha.
- Surface disponible : 2,51 ha.
- Elle se situe au sud-ouest du centre-ville, le long de la D94, l'un des axes principaux traversant Cosne-d'Allier.
- Elle comprend une discothèque/salle de danse, une station service/carrosserie, un magasin de matériaux de construction et de bricolage, le siège de la Coopérative Agricole Centre Bocage (CACB) et le CTER de Cosne-d'Allier.



→ Villefranche-d'Allier : la ZA du Chaumas

- Surface occupée : 9,22 ha.
- Surface disponible : 1,09 ha.
- Le long de la départementale 16, à l'entrée de Villefranche-d'Allier.
- Elle accueille la société SOCOPA/BIGARD, usine agro-alimentaire de viande appartenant au groupe ainsi que l'entreprise Agrotech, entreprise de constructions métalliques.



ANNEXE 6

90

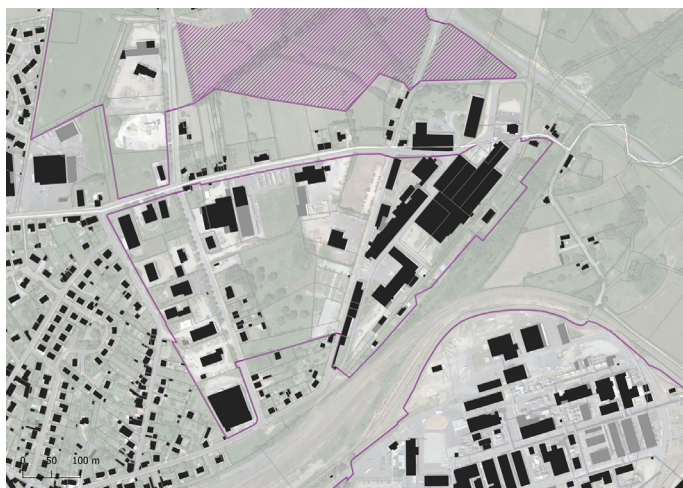
→ Bizeneuille : la ZA de Bedun

- Surface occupée : 4,13 ha.
- Aucune surface disponible.
- La présence de la RCEA à proximité immédiate et d'un échangeur sur l'A71 à 1km.
- La zone est occupée par des activités artisanales, industrielles et commerciales.



→ Commentry : la ZI de la Brande

- Surface occupée : 19,28 ha.
- Aucune surface disponible.
- A 5min au nord du centre de Commentry, ce parc d'activités est situé à 10min de la RCEA et de l'A71.
- Elle comprend notamment un hôtel d'entreprises.



→ Chamblet, Nérès-les-Bains et Malicorne : la ZAC de Magnier

- Surface occupée : 22,78 ha.
- Surface disponible : 19,5 ha
- Elle est traversée par deux grands axes routiers : l'A71 et l'A714 et, à 10min, de la RCEA.
- Présence d'une gare de triage à proximité.
- Possibilité d'implantation usine SEVESO.
- Elle comprend les pépinières et roseraies Georges Delbard et les entreprises Forecreu, Adisseo et Erasteel.



ANNEXE 6

➔Néris-les-Bains : la ZA de la Route de Clermont-Ferrand

- Surface occupée : 1,61 ha.
- Aucune surface disponible
- Mixte : présence du SDIS 03 et d'une aire de camping car.
- La présence de la RD2144 à proximité immédiate et de l'échangeur de la RCEA à 14km.
- La ZA comprend notamment les ateliers de mécanique générale Maison Martin Guy & Fils dans le domaine de la mécanique avancée.

➔Verneix : la ZA de la Croix de Fragne

- Surface occupée : 8,12 ha.
- Aucune surface disponible.
- La présence de la RCEA à proximité immédiate et de l'échangeur de l'A71 à 3km.
- La ZA comprend l'entreprise Boudet dans le domaine du commerce et de l'artisanat.

➔Malicorne : la ZA de Malicorne

- Surface occupée : 3,67 ha.
- Surface disponible : 0,22 ha.
- La présence de la RD37 à proximité immédiate, des échangeurs de l'A71 et de la RCEA à 12km.
- La nature des activités présentes dans la zone sont du domaine artisanale.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



ANNEXE 6

92

→Commentry : la ZAC de Bellevue

- Surface occupée : 48,84 ha.
- Aucune surface disponible.
- La présence de la RD37 à proximité immédiate, des échangeurs de l'A71 et de la RCEA à 14km.
- L'existence d'un embranchement ferroviaire.
- La ZAC comprend notamment l'hôtel de la gare et les entreprises Électricité de France et la SARTI Laurent (agriculture).

→Malicorne, Nérès-les-Bains : la ZAC de la Brande Campus

- Surface occupée : 91 ha.
- Surface disponible : 42,51 ha.
- La présence de la RD37 à proximité immédiate, des échangeurs de l'A71 et de la RCEA à 12km.
- La ZAC comprend notamment l'entreprise DELMA dans le domaine commercial et artisanal.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



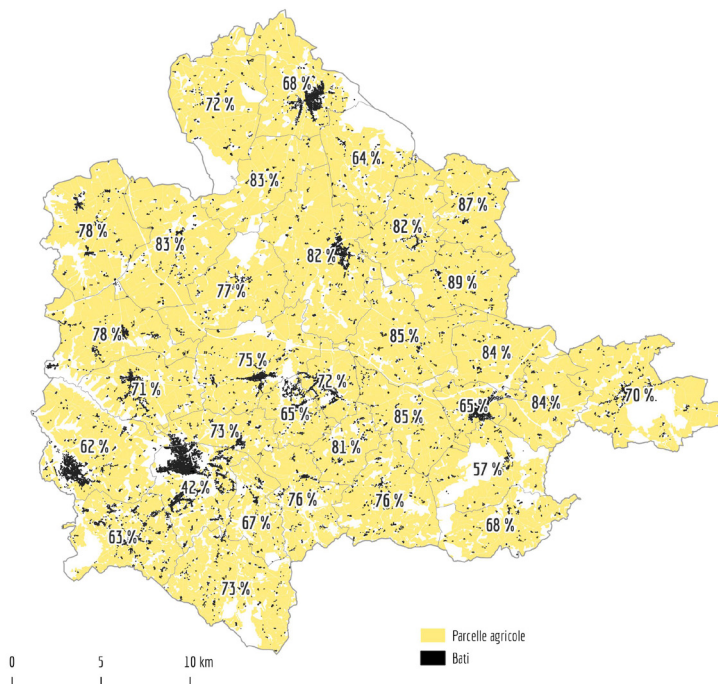
- ZAC de la Brande Campus -



Source des données p.44 à 49 : SCoT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

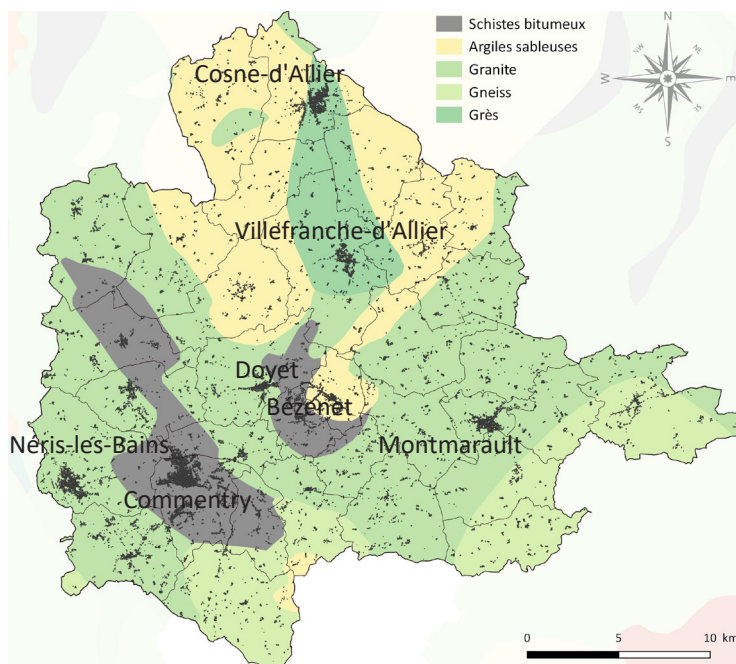
ANNEXE 7

→ Un territoire majoritairement couvert par des espaces agricoles à hauteur de 74% en 2021. Une dizaine de communes sont couvertes à plus de 80% par des surfaces agricoles.



- Occupation des sols par les surfaces agricoles - Source : RPG 2021

→ Cinq types de sols : granite, argiles sableuses, grès, gneiss et schistes bitumeux.



- Type de sols retrouvé sur le territoire - Source : DDT 03

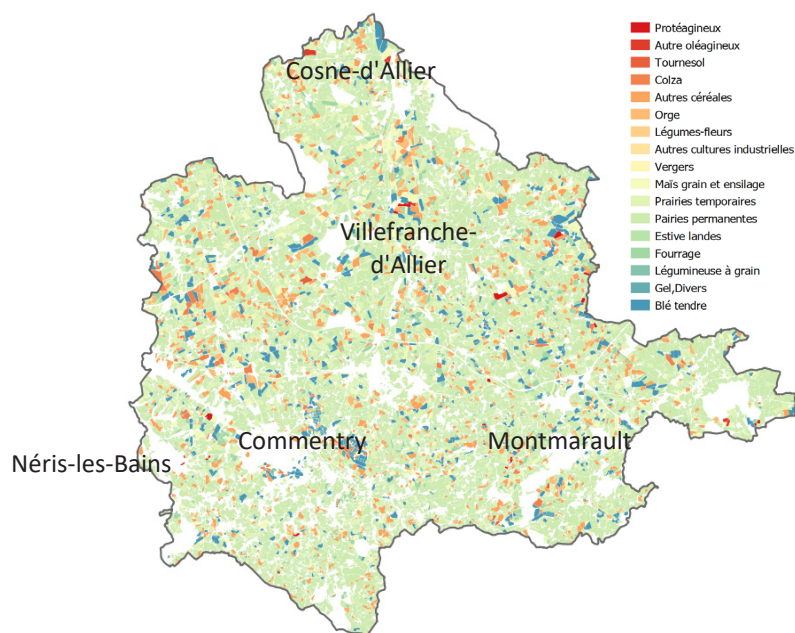


- Activité agricole à Saint-Priest-en-Murat -



- Culture de Maïs à Venas -

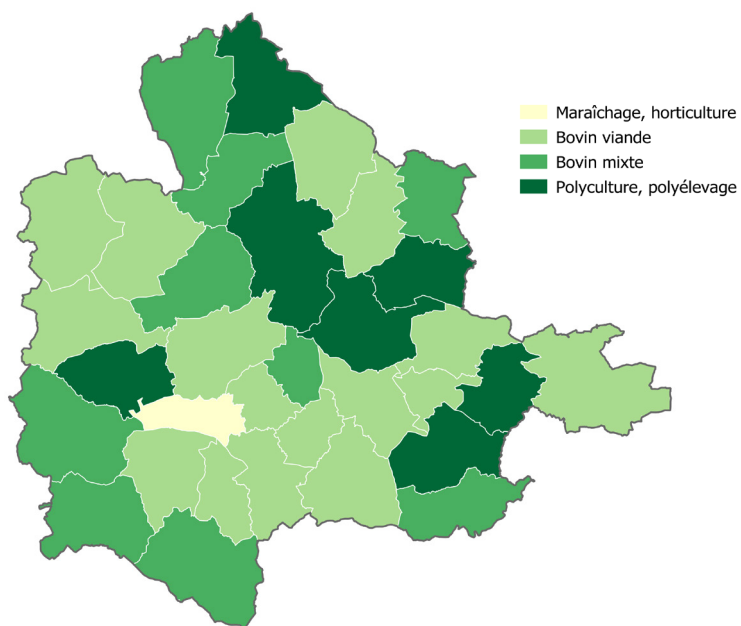
→ Des espaces agricoles utilisés majoritairement comme prairies en lien avec l'activité d'élevage. Une production céréalière plus importante au nord-est.



- Orientations des parcelles agricoles en termes de cultures - Source: RPG, 2021

→ Des orientations technico-économiques tournées quasi-exclusivement vers l'élevage bovin.

- Des productions reconnues par des Indications Géographiques Protégées (IGP) comme le Boeuf Charolais du Bourbonnais, l'Agneau du Bourbonnais, l'Agneau du Limousin, le Porc d'Auvergne, etc.



- Orientation technico-économique de chaque commune - Source : Recensement agricole 2020



- Élevage bovin -



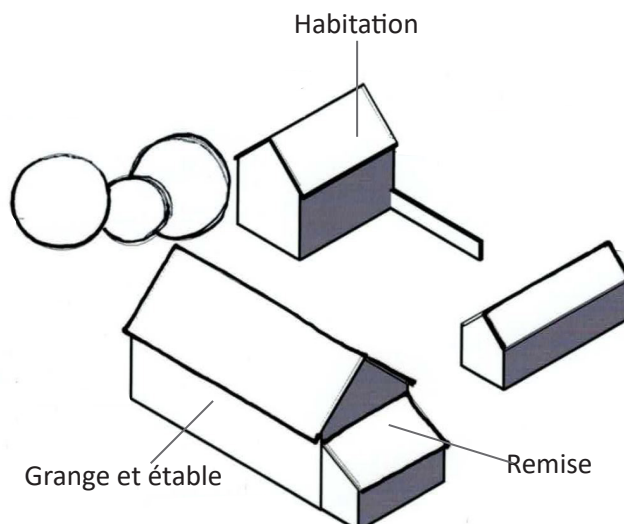
- Poulailier à Blomard -

→ Une activité agricole à l'origine des premières structures de hameaux.

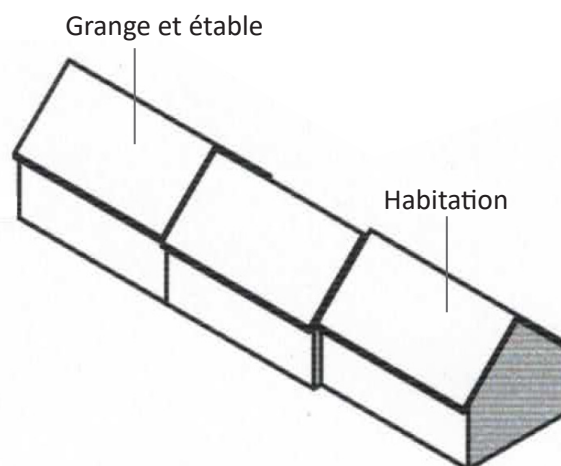
- Deux grands types d'ensembles retrouvés sur le territoire :

- Le domaine : ferme composée de plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour.

- La locaterie : ferme composée d'un seul bâtiment réunissant les hommes et les animaux sous un "même toit". Bâtiment généralement de plain-pied, entouré de champs, potagers, vergers, etc.



- Organisation d'une grande ferme - Source : Charte architecturale et paysagère



- Organisation d'une locaterie - Source : Charte architecturale et paysagère

- L'agriculture visible par les surfaces qu'elle utilise mais aussi par la présence de bâtiments agricoles.
- Une dispersion du bâti sur l'ensemble du territoire historiquement liée à l'agriculture.



- Ensemble agricole à Beaune d'Allier -



- Locaterie à Tortezeais -

→ Dispersion du bâti :

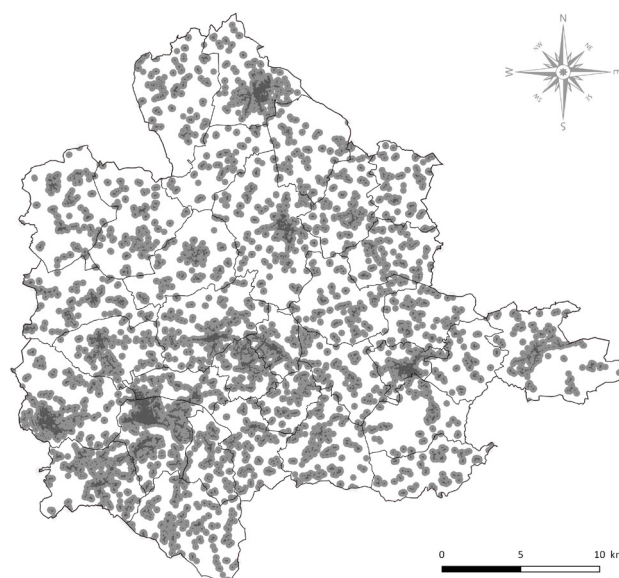
- 100 mètres = retrait à observer dans le cadre de l'implantation de certains bâtiments d'élevage.

- 200 mètres = rayon dans lequel les bruits du voisinage sont encore perceptibles.

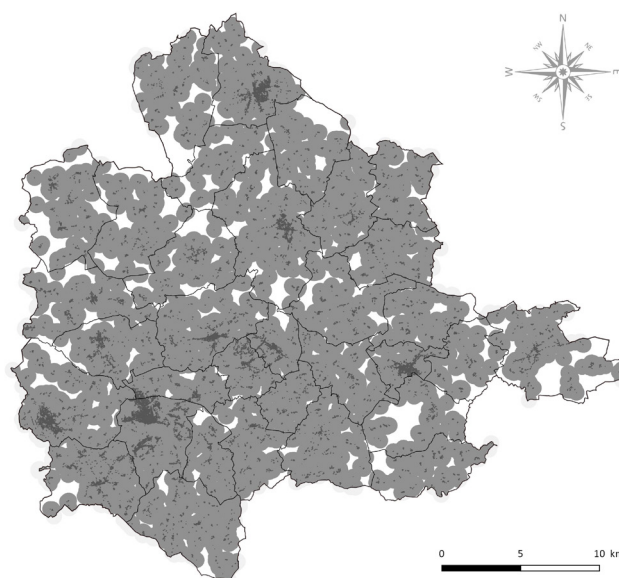
- 500 mètres = rayon dans lequel certaines espèces de grande faune n'approche pas, du fait de la gêne générée par l'habitation et son activité ou distance minimale entre une habitation et une éolienne.



- Rayon de 100 mètres autour de chaque bâti -



- Rayon de 200 mètres autour de chaque bâti -



- Rayon de 500 mètres autour de chaque bâti -

ANNEXE 7

→ Une part importante de l'agriculture dans l'emploi local :

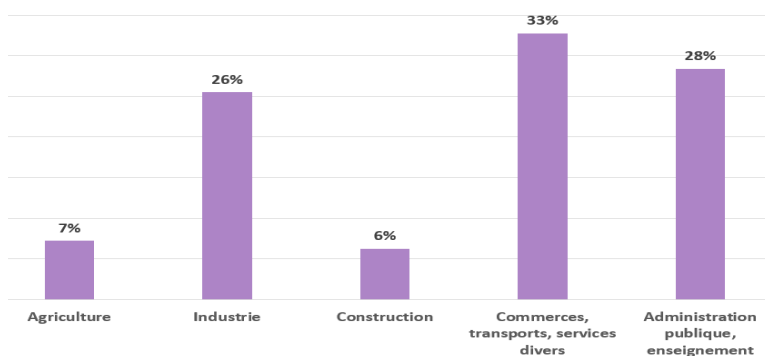
- Le secteur représente près de 7,2% des emplois en 2019, soit 579 emplois contre 990 emplois en 2008.
- La part de l'agriculture dans l'emploi local à l'échelle de CMNC reste tout de même inférieure à celle des communautés de communes voisines.

→ Des communes à l'est quasi exclusivement orientées vers l'agriculture en termes d'emploi.

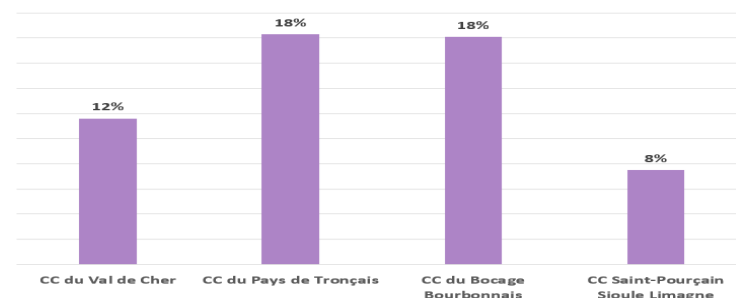
- En 2020, le secteur "Agriculture, sylviculture, pêche" représente 11% des établissements actifs à l'échelle du territoire. Plusieurs communes enregistrent une proportion d'établissements actifs liés à ce secteur importante : Chappes, Saint-Priest-en-Murat, Sauvagny, et Sazeret (>50%).

Le secteur "Agriculture, Sylviculture, Pêche" couvre l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales et comprend les activités de culture, d'élevage, de sylviculture, d'exploitation forestière et de production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.

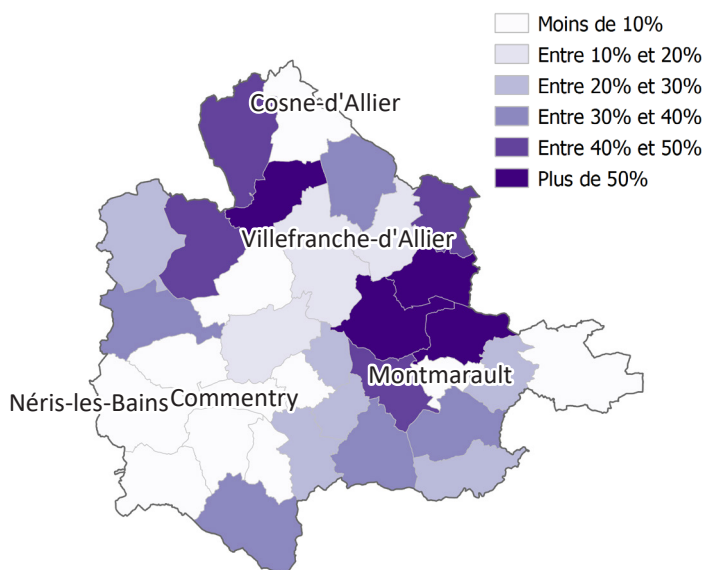
AGRICULTURE



- Emplois sur la CMNC selon le secteur d'activité en 2019 -
Source : INSEE 2019



- Analyse comparée de la part de l'agriculture dans l'emploi - Source: INSEE 2019



- Part du secteur "Agriculture, Sylviculture et Pêche" dans les établissements actifs au 30/12/2020 - Source : INSEE 2020



- Site d'exploitation agricole à Blomard -

ANNEXE 7

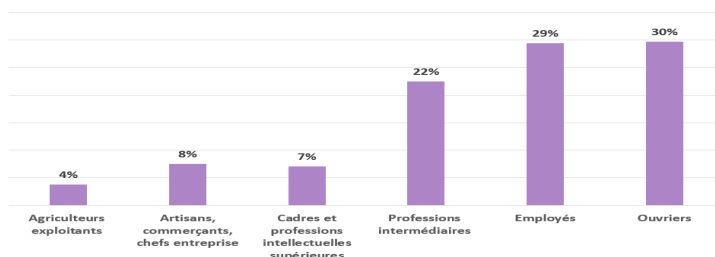
→ Une activité agricole qui génère un nombre d'emplois directs important :

- 4% des actifs du territoire sont des agriculteurs exploitants, soit 403 personnes.
- Une importante part d'agriculteurs exploitants parmi les actifs à l'est du territoire.

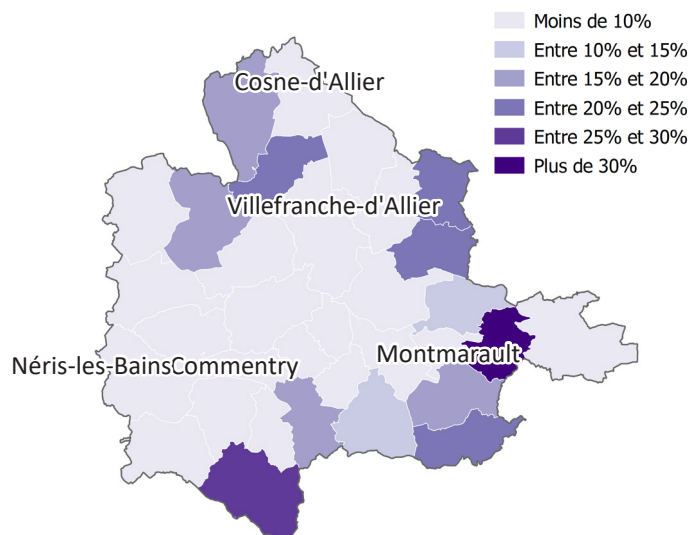
- Une proportion des emplois du secteur d'activité "Agriculture" également importante à l'est.

- A noter que si le secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" représente près de 18% des établissements actifs du territoire en 2020, il représente seulement 2,4% des postes salariés.

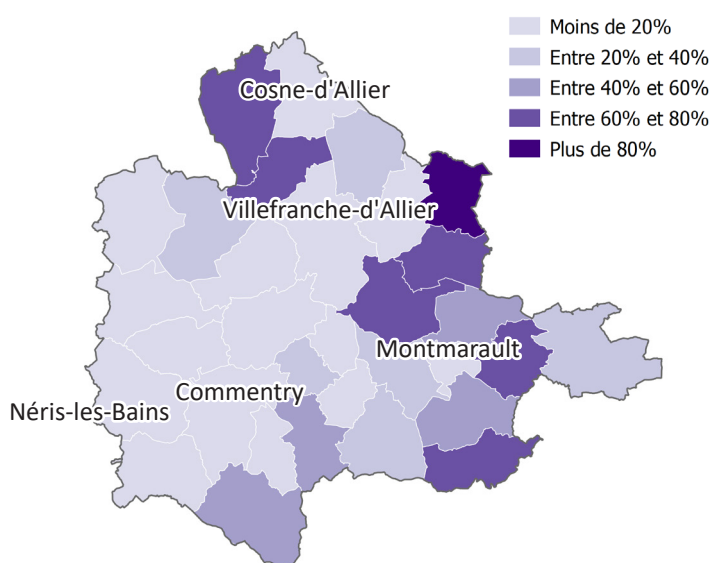
AGRICULTURE



- Typologie des actifs (en %) à l'échelle du territoire - Source : INSEE, 2020



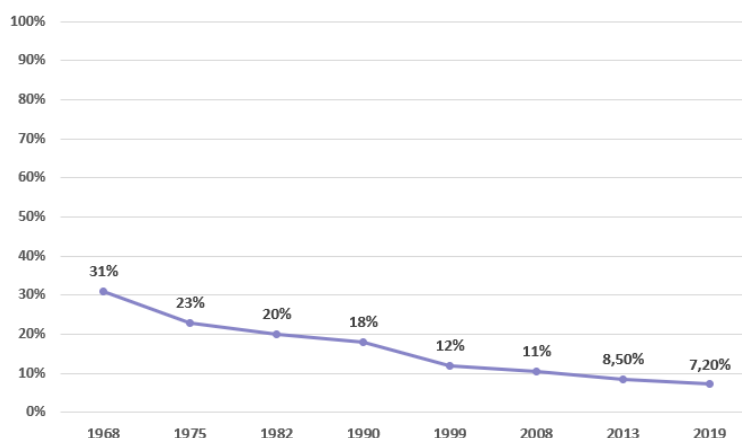
- Part des agriculteurs exploitants parmi les actifs en 2019 - Source INSEE 2019



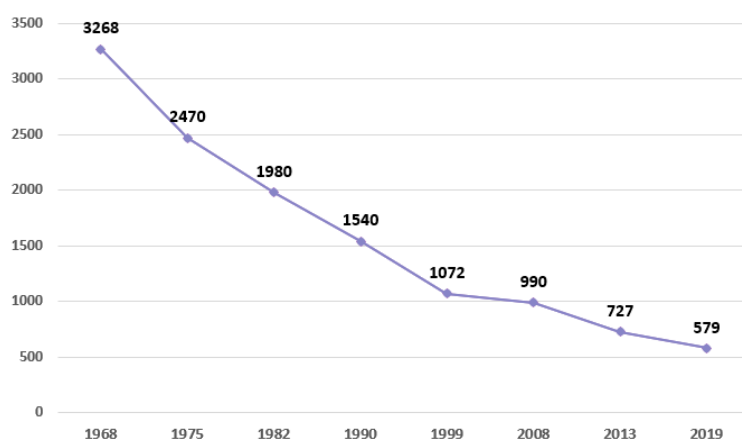
- Proportion des emplois du secteur d'activité "Agriculture" par communes en 2019 -Source INSEE 2019

→ Un nombre d'emplois directs important mais en baisse constante depuis les quatre dernières décennies.

- Un secteur d'activité qui représentait 31% des emplois en 1968, contre 7,2% en 2019, soit 2 689 emplois en moins.
- Une diminution au profit du secteur tertiaire (passage de 34% à 62% entre 1968 et 2019).



- Évolution du poids de l'agriculture dans l'emploi local - Source : INSEE 1968-2019



- Évolution du nombre d'emplois dans le secteur agricole - Source : INSEE 1968 - 2019

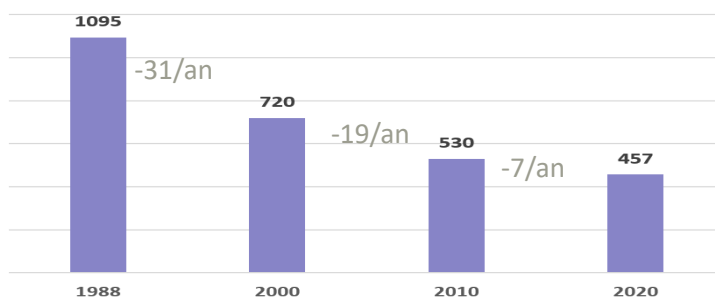
ANNEXE 7

➔ Une baisse du nombre d'emplois qui est associée à celle du nombre d'exploitations.

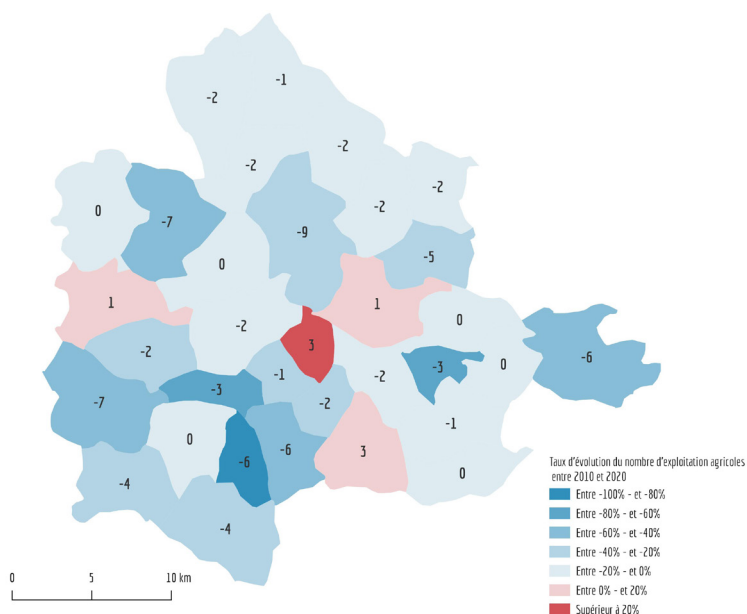
- Entre 1988 et 2000 : -31 exploitations par an en moyenne soit 375 exploitations.
- Entre 2000 et 2010 : -19 exploitations par an en moyenne soit 190 exploitations.
- Entre 2010 et 2020 : -7 exploitations par an en moyenne soit 73 exploitations.

- Entre 2010 et 2020, diminution d'environ -13% du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire.

AGRICULTURE



- Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2020 -
Source : Recensement agricole 2020



- Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 -
Source : Recensements agricoles 2010 et 2020



- Terres agricoles à Saint-Marcel-en-Murat -

ANNEXE 7

→ Une Surface Agricole Utile (SAU) qui diminue à l'échelle du territoire.

- Entre 2000 et 2020, la diminution de la SAU du territoire atteint plus de 5 % à l'échelle de CMNC. Cette diminution est plus élevée qu'à l'échelle nationale : -4%

→ Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grande.

- La SAU moyenne par exploitation est passée de 53 ha en 1988 à 119 ha en 2020.

→ Évolution liée à l'évolution des surfaces boisées, plus difficile à exploiter.



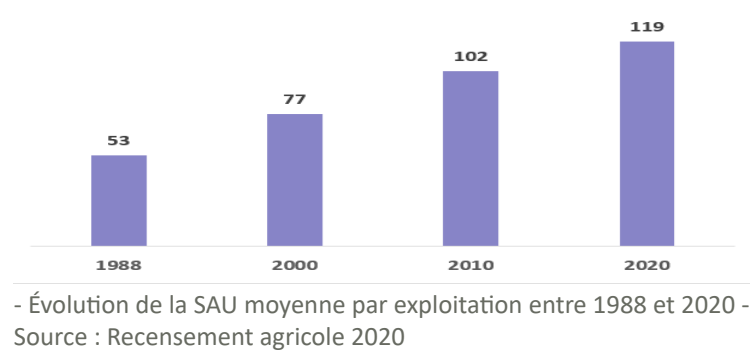
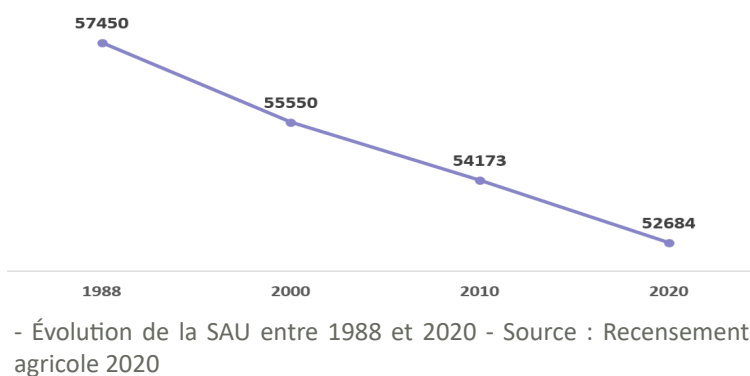
- Des parcelles difficiles à exploiter -

→ Évolution liée au développement de l'urbanisation

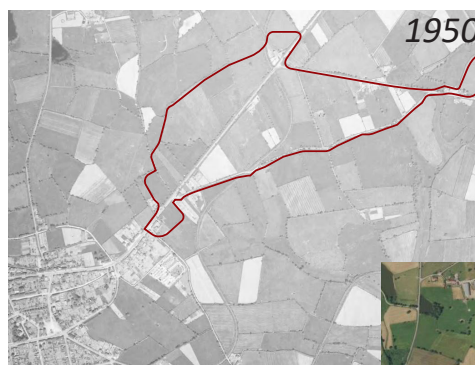


- Un développement de l'urbanisation pouvant avoir des incidences sur la SAU -

AGRICULTURE



- Évolution des surfaces boisées le long du ruisseau de Farrières entre Murat et Chavenon -



- Évolution des surfaces urbanisées au Nord-est de Montmarault -



Source : remonterletemps.ign.fr et geoportail.fr

→ Un territoire organisé autour de plusieurs bassins de vie.

- Plus de 55% de la population de 2 ans ou plus scolarisée l'est en dehors de la commune de résidence.
- Cinq collèges à Cosne-d'Allier, Doyet, Montmarault, Commentry et Nérès-les-Bains.
- Deux lycées situées à l'ouest du territoire : un lycée à Commentry et un lycée agricole à Durdat-Larequille.
- Des formations supérieures post-bac dispensées dans les grands pôles urbains, hors du territoire comme Montluçon, Moulins ou Clermont-Ferrand.



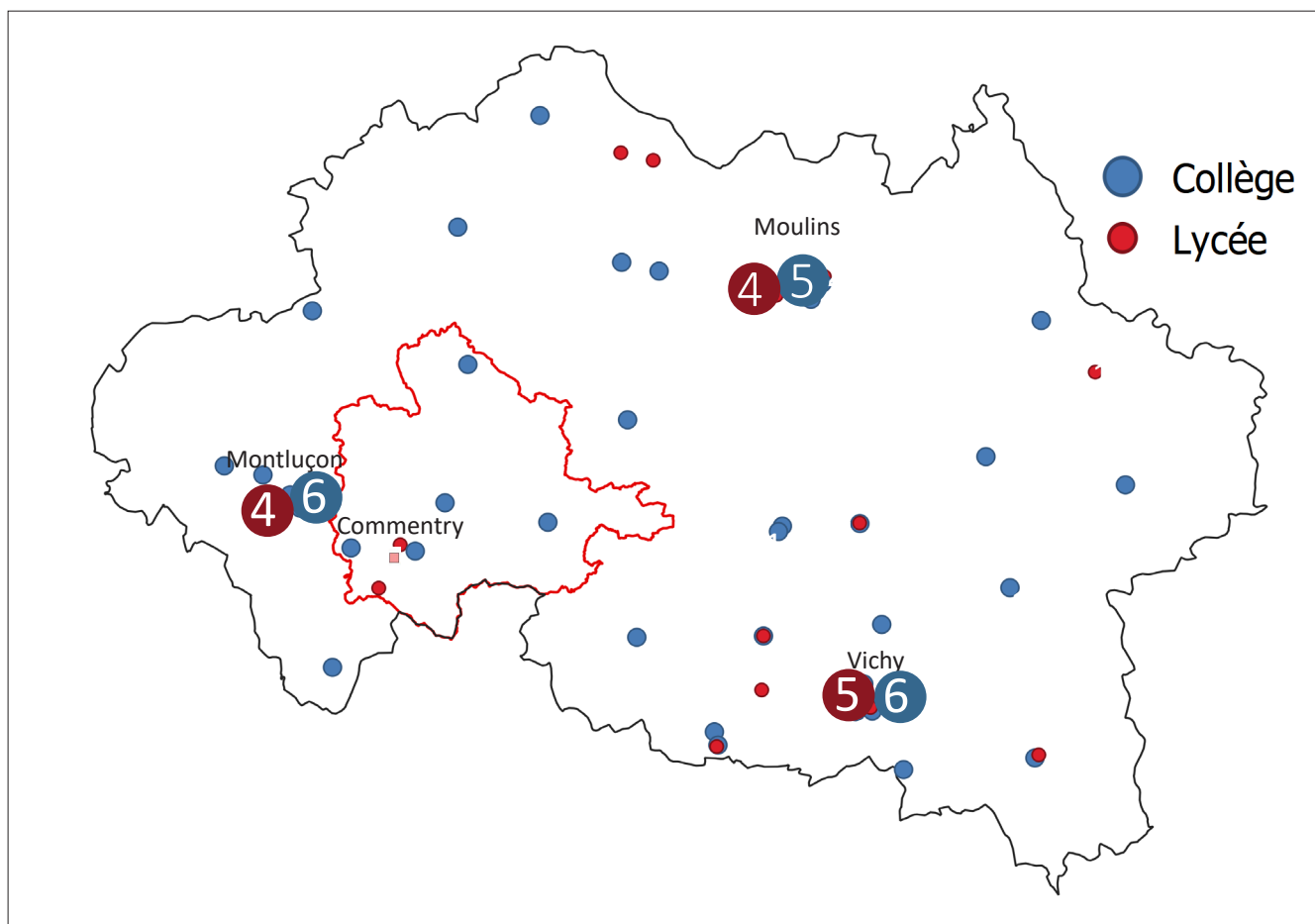
- Collège de Doyet -



- Collège de Montmarault -



- Le lycée Geneviève Vincent de Commentry -



- Localisation des lycées et collèges dans l'Allier - Source : BPE, 2021

→ Un territoire de proximité.

- L'existence d'un réseau d'équipements de proximité avec une répartition sur le territoire.

- Une ville centre, Commentry qui concentre une grande partie des équipements (collège, Lycée, piscine, la salle de spectacle l'Agora, Maison de retraite, etc.)

- Nérès-les-Bains et Cosne-d'Allier qui se distinguent par un nombre d'équipements plus important à l'échelle du territoire.

- Montmarault et Villefranche-d'Allier, des communes ayant un taux d'équipements intermédiaire plus élevé.

- Une offre de santé qui se réduit :

- Présence de spécialistes plus marquée à l'ouest du territoire (Commentry).

- Maisons de santé pluridisciplinaires à Montmarault et Commentry.

- Des EHPAD à Montmarault (89 places), à Cosne-d'Allier (76 places), Nérès-les-Bains (100 places) et Commentry (84 places).

- Projets en réflexion : création de résidences seniors à Villefranche-d'Allier et Doyet, d'une Maison de santé à Cosne-d'Allier.

- Une offre de santé plus diversifiée à l'ouest du territoire :

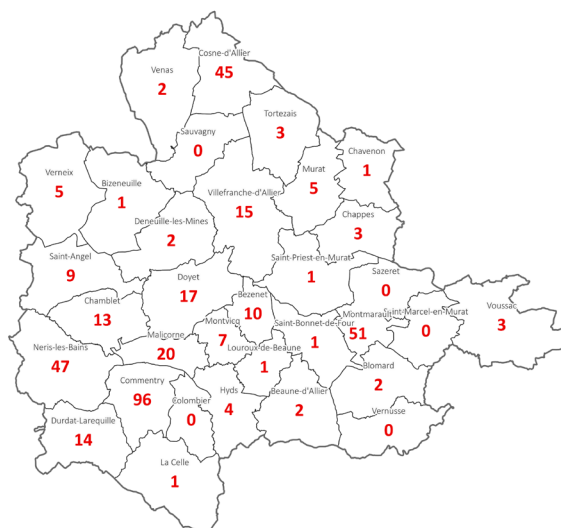
- Un hôpital psychiatrique à Saint-Angel et un centre hospitalier thermique à Nérès-les-Bains .

- Un ITEP à Nérès-les-Bains et des IME à Saint-Angel et Villefranche-d'Allier

- Une offre pour la petite enfance :

- 2 garderies à Commentry, 1 pôle petite enfance à Bézenet, 1 crèche à Cosne-d'Allier, 1 crèche à Villefranche-d'Allier, 1 MAM à Durdats-Larequille

- Également, des projets à Verneix (micro-crèche) et Chamblet (MAM)



- Répartition des équipements (service, santé, action sociale, enseignement, sport-loisir, transports et tourisme) - Source : BPE, 2021



- La salle de sports Delta à Doyet -



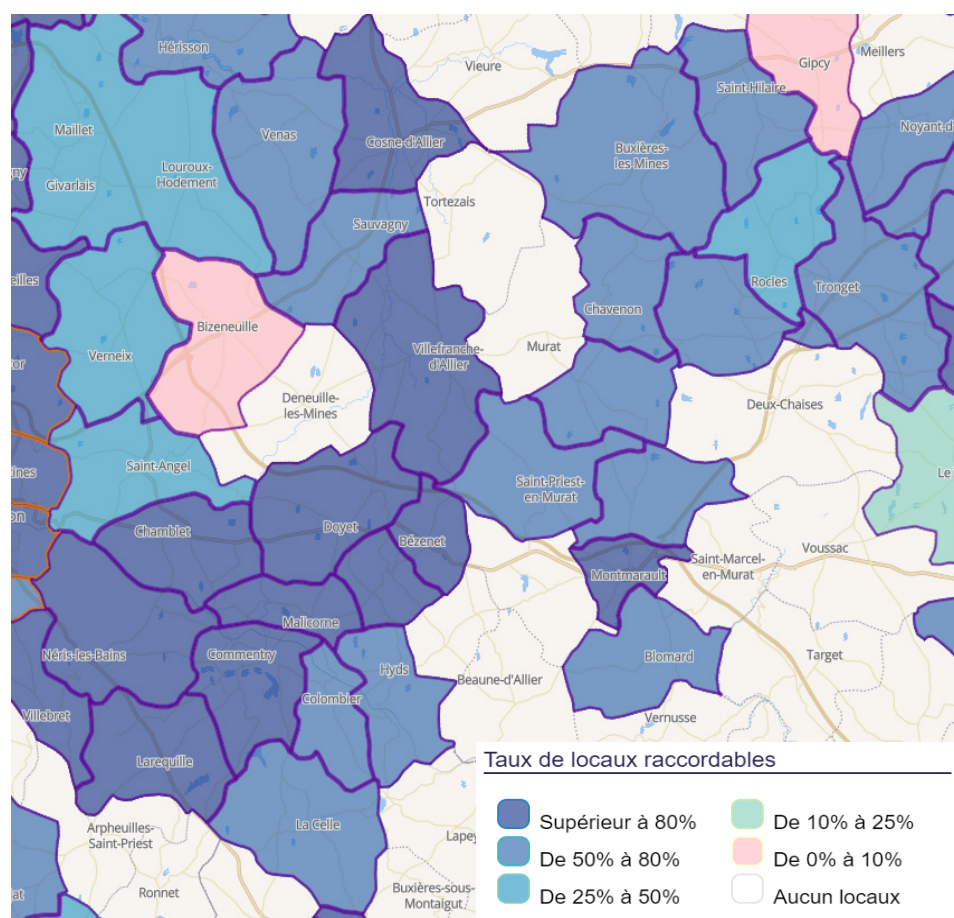
- L'Institut Médico-Educatif (IME) à Saint-Angel -



- Panneau directionnel indiquant les équipements à Commentry-

→ Une couverture numérique inégale.

- De grandes disparités de l'accès Haut Débit en fonction du lieu,
- Des communes et des zones d'activités mal dotées.



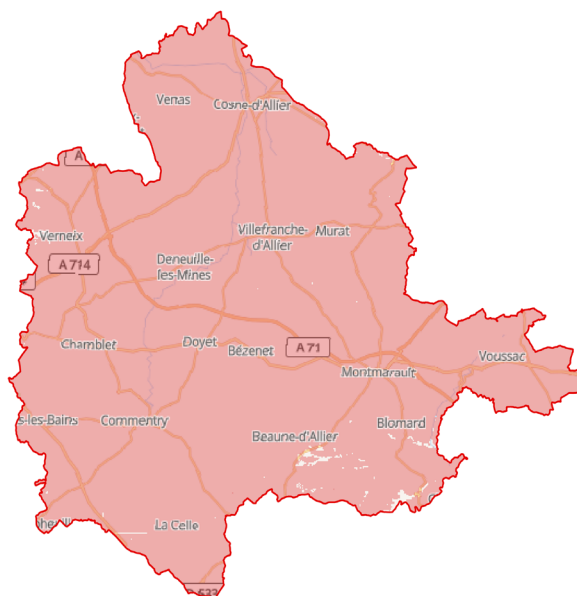
- Couverture numérique sur le territoire -
Source : ARCEP

ANNEXE 8

➔ La 4G comme solution au manque de couverture Internet.

- Le territoire est couvert par la 2G et la 3G,
- Certaines zones ne sont pas couvertes par la 4G.

CADRE DE VIE



Couverture 4G sur le territoire
Source : ARCEP

→ L'existence de pôles commerçants à l'échelle du territoire à mettre en lien avec les bassins de vie : Commentry, Cosne-d'Allier et Montmarault.

→ Des grands équipements situés à l'extérieur du territoire : les hypermarchés.

- Une offre commerciale d'envergure et diversifiée dans l'agglomération de Montluçon. A l'échelle du SCoT, l'agglomération Montluçonnaise concentre plus de 80% du plancher commercial en grande surface.



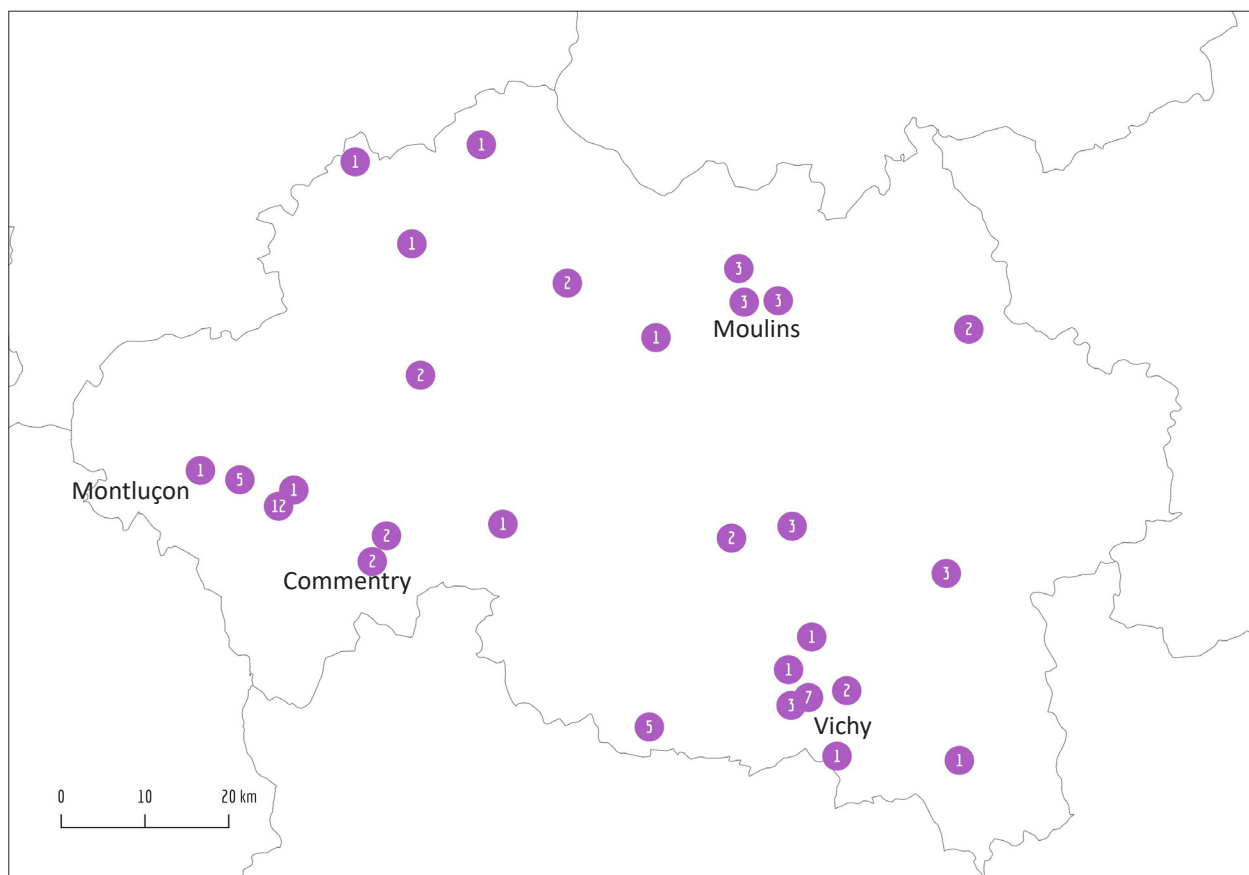
- Intermarché à La Brinde, Malicorne -



- Carrefour Market à Montmarault -



- Le casino situé dans le centre-ville de Commentry -



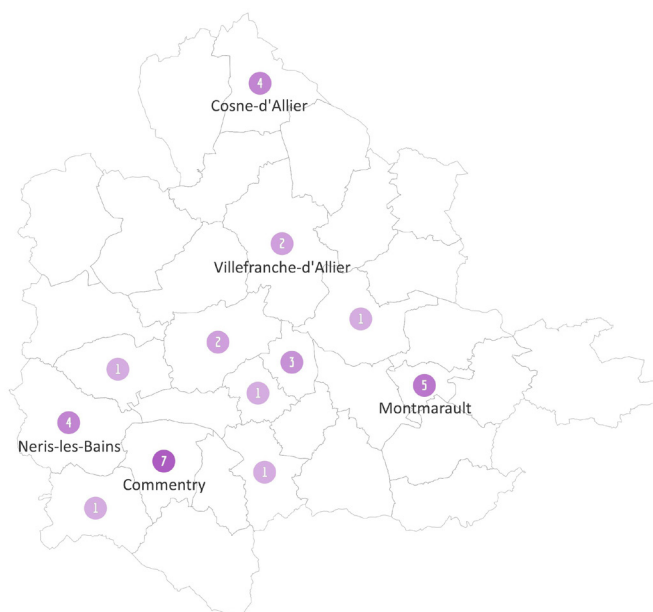
- Localisation des hypermarchés et supermarchés dans l'Allier - Source : BPE, 2021

ANNEXE 8

→ L'existence de pôles commerçants à l'échelle du territoire à mettre en lien avec les bassins de vie :

- On compte 32 commerces alimentaires traditionnels (boulangerie, supérette, épicerie, boucherie, poissonnerie) sur le territoire.
- Une majeure partie de ces commerces sont situés à Commentry, Nérès-les-Bains, Cosne-d'Allier, Montmarault et Villefranche-d'Allier.
- Sept supermarchés sur le territoire (Cosne-d'Allier, Montmarault, Commentry et Malicorne).
- Des supermarchés essentiellement situés en dehors des centres-bourgs mis à part le Casino de Commentry, place du 14 juillet.
- Une offre complétée par de plus petits commerces alimentaires : SPAR de Villefranche-d'Allier, Intermarché contact à Nérès-les-Bains, Vival de Durdar-Larequille, etc.

CADRE DE VIE



- Répartition des commerces alimentaires traditionnels sur le territoire en 2021 - Source : BPE, 2021



- Boulangerie à Doyet -



- Commerce de vente au détail de viande à Villefranche-d'Allier -



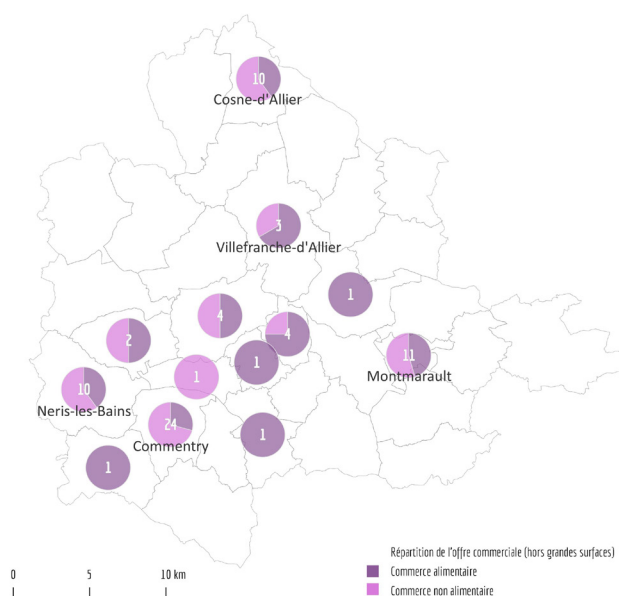
- Boulangerie à Chamblet -

ANNEXE 8

→ L'existence de commerces non alimentaires :

- Dans les centres de Commentry, Cosne-d'Allier, Montmarault et Nérès-les-Bains.
- Deux commerces non alimentaires à Villefranche-d'Allier, Doyet et dans la zone de La Brande à Malicorne.

CADRE DE VIE



- Répartition de l'offre commerciale (alimentaire et non alimentaire) sur le territoire en 2023 - Source : BPE, 2023



- Banque à Nérès-les-Bains -



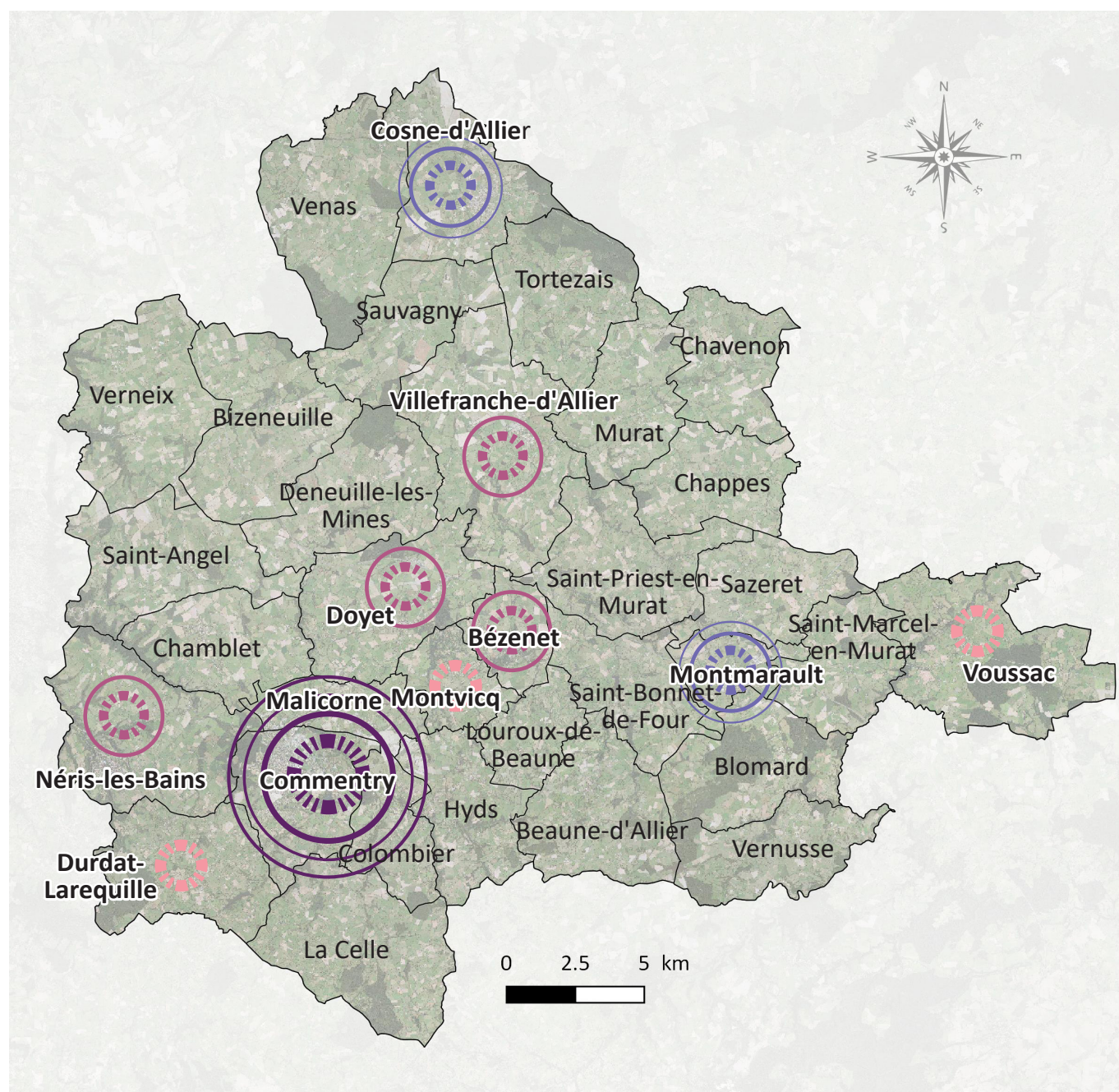
- Commerce d'électroménager à Montmarault -



- Commerce de vêtements à Cosne-d'Allier -

→ 4 grands types d'espaces commerçants à l'échelle du territoire :

- Un pôle structurant 
- Des pôles de centralité 
- Des pôles de proximité 
- Des pôles ruraux 



→ Le pôle structurant : Commentry et la ZA de la Brande à Malicorne

- Présence de supermarchés dans et à l'extérieur du centre-ville.
- Un tissu commercial diversifié en activités (vêtements, décoration, bricolage, notaires, banques, assurances, pharmacies, etc.).
- Un tissu commercial diversifié en termes de localisation : centre-ville, faubourgs (Point-P, Lidl, etc.) et plus éloigné : Carrefour market.
- Un pôle commercial renforcé par la présence de la zone d'activités de Malicorne en limite de Commentry. La présence d'Intermarché, Aldi, Bricomarché, etc.
- Commentry, pôle structurant concurrencé par la présence de Montluçon.
- Un pôle structurant commerçant mais aussi en termes d'activités économiques, d'accès aux équipements structurants (piscine, salle de spectacle, lycée, collège etc.).
- Caractéristiques de Malicorne :
 - Aucun commerce en centre-bourg mis à part un bar restaurant.
 - Une offre commerciale dans la zone d'activités "La Brande " avec la présence d'Intermarché, Aldi, Bricomarché, etc.
 - "La Brande", un hameau déconnecté du centre-bourg de Malicorne mêlant activités et habitat pavillonnaire.
 - Une zone commerciale en lien direct avec la zone d'activités de Commentry.
 - Une accessibilité certaine avec la présence du contournement de Commentry à proximité



- Rue de la République à Commentry -



- Magasin de bricolage à Commentry -



- Carrefour market à Commentry -



- "La Brande" à Malicorne -

→ Les pôles de centralité (présence d'au moins un supermarché, d'une offre alimentaire traditionnels et d'une offre non alimentaire de proximité) : Cosne d'Allier, Montmarault et Malicorne.

- Caractéristiques de Cosne-d'Allier et Montmarault :

Un positionnement de l'espace marchand "éclaté" au sein de la commune avec :

- Une zone commerçante intégrée par rapport aux zones d'habitat et aux équipements (centres-villes)
- Une zone commerçante périphérique (le long de la route de Moulins à Montmarault et la zone des Nettes à Cosne d'Allier)
- Une facilité d'accès car situation le long des axes traversants
- Les centres et des zones périphériques situées à proximité immédiate des grands axes.
- Une fonction à la fois pour les modes doux et routière sauf dans les zones périphériques.
- Des zones périphériques éparses et peu qualitatives d'un point de vue architectural.
- Un potentiel de développement pour une meilleure cohérence et complémentarité de l'offre.



- Rue de la République à Cosne d'Allier -



- Netto, Les Nettes à Cosne d'Allier



- Place de l'église à Montmarault -

→ Les pôles de proximité (un tissu commercial comprenant moins de commerces, avec une offre alimentaire et l'existence de quelques services non alimentaire) : Villefranche-d'Allier, Doyet, Bézenet et Nérès les-Bains.

• Caractéristiques :

- Un positionnement de l'espace marchand "intégré" par rapport aux zones d'habitat, aux flux routiers et aux équipements.
- Une facilité d'accès car situation le long des axes traversants les bourgs.
- Une fonction routière
- Un environnement urbain et paysager plutôt qualitatif mais marqué par la vacance.

CADRE DE VIE



- Place de l'église Saint-Jacques à Villefranche-d'Allier -



- Rue Gambetta à Doyet -



- Place de l'église à Bézenet -



- Rue Hoche à Nérès-les-Bains -

ANNEXE 8

➔ Les pôles ruraux (avec un tissu commercial de base) : Voussac, Montvicq et Durdatt-Larequille.

- Caractéristiques :

- Un positionnement en coeur de bourg.
- Deux commerces multi-service : un indépendant à Voussac et des Vival à Montvicq et des Vival à Montvicq et Durdatt-Larequille.

CADRE DE VIE



- Place du bourg à Voussac -



- Rue du Bourbonnais à Montvicq -



- Durdatt-Larequille -

ANNEXE 8

→ L'existence de circuits alternatifs à l'offre commerciale traditionnelle.

- Des marchés qui participent à l'animation des centralités et complètent l'offre sédentaire : Cosne-d'Allier, Montmarault, Villefranche-d'Allier, Doyet, Bézenet, Montvicq et Murat, Nérès-les-Bains, etc.

- Des commerces ambulants à Hyds, Saint-Angel, etc.

- Des exploitations agricoles effectuant de la vente directe (à affiner avec l'enquête agricole). Ce circuit contribue à la diversification de l'activité agricole mais peut aussi constituer une passerelle à développer avec les commerces traditionnels locaux.

CADRE DE VIE



- Marché à Montmarault -



- Commerce ambulant à Hyds -



- Commerce ambulant à Saint-Angel -



- Panneau de vente directe à Bézenet -

ANNEXE 8

→ Des entrées de villes diversifiées

- Des entrées végétalisées participant au cadre de vie.

- Des entrées de villes plus urbaines notamment à Montmarault, Commentry et Doyet.

- Des entrées de villes impactées par la présence de zones d'activités économiques comme à Cosne-d'Allier, Commentry, Malicorne, Villefranche-d'Allier, Montmarault, etc.

CADRE DE VIE



- Entrée d'Hyds par la RD156 -



- Entrée du centre-bourg de Malicorne par la RD455 -



- Entrée de Doyet --



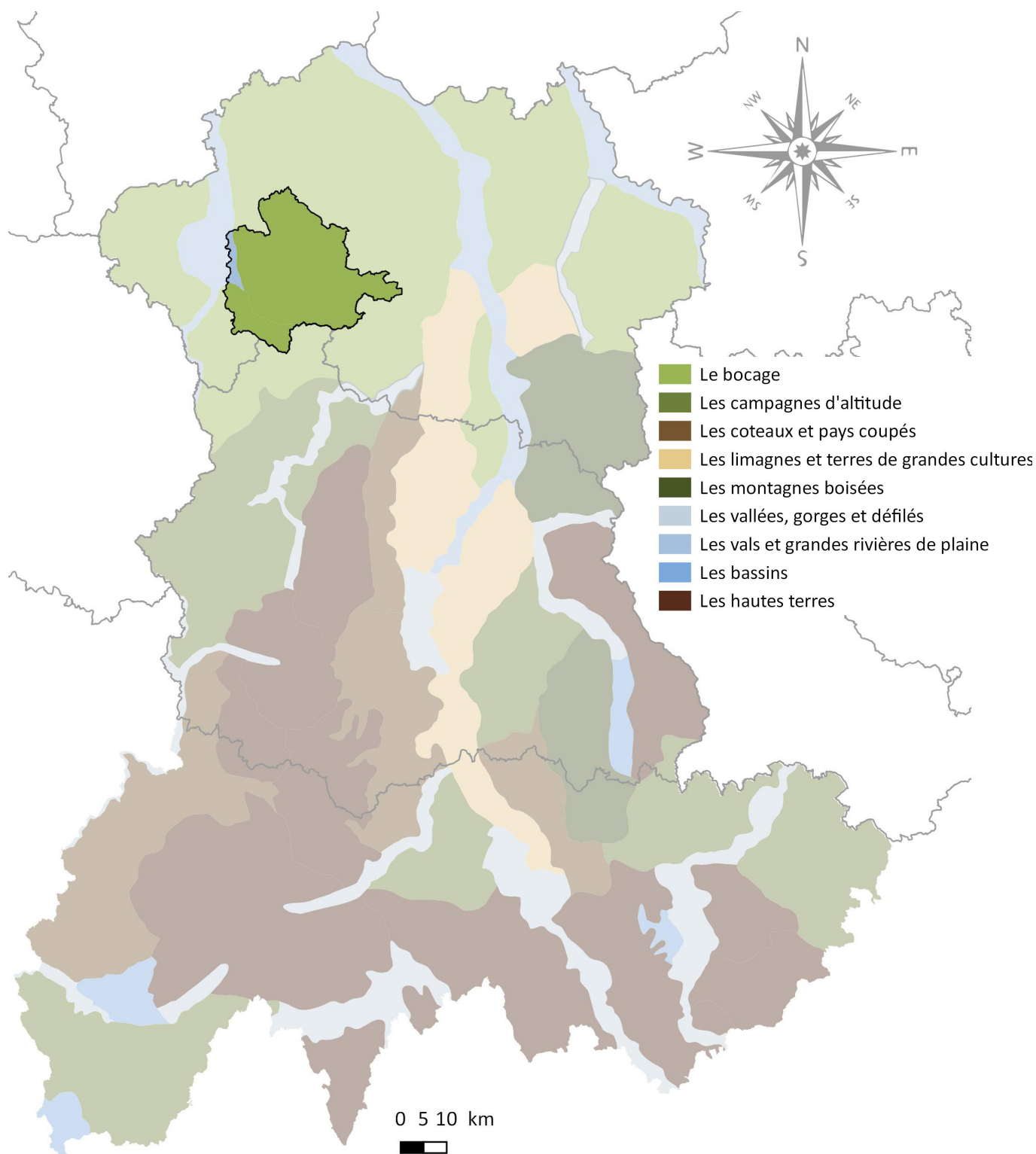
- Entrée de Bézenet --



- Entrée de ville de Montmarault par la route de Moulins --



- Entrée sud-ouest de Cosne-d'Allier --



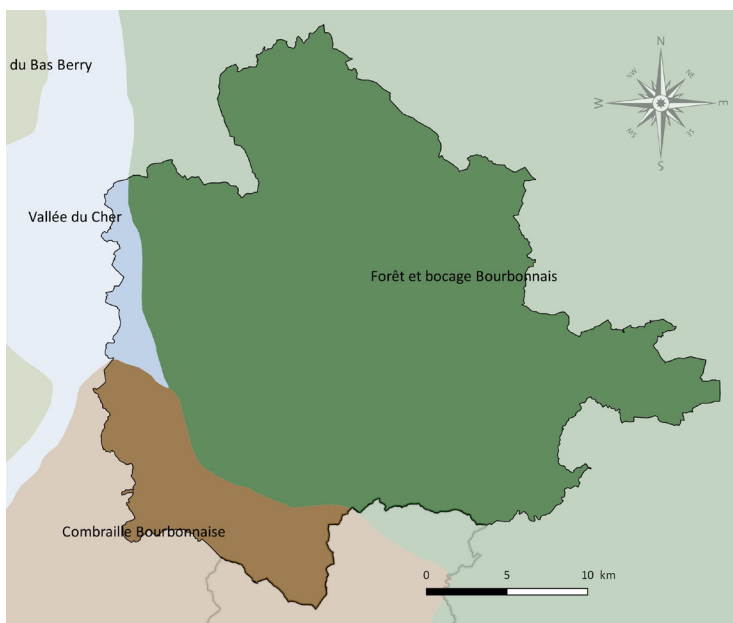
- Familles de paysages de l'Allier - Source : DREAL Auvergne

➔ Une appartenance à une grande unité paysagère auvergnat : le bocage et la présence de la Vallée du Cher à l'ouest du territoire.

- Le bocage, une unité paysagère caractérisée globalement par un parcellaire entouré de haies, enserrant des parcelles majoritairement dédiées à l'élevage, et bordant routes et chemins (source Atlas des Paysages, DREAL).
- La Vallée du Cher est un paysage mouvant, soumis à l'aléa des crues, à des variations subites de leur lit, dont les parcellaires ruraux conservent parfois la trace (Source Atlas des Paysages, DREAL).

➔Trois entités paysagères : la forêt et le Bocage Bourbonnais, La Combraille Bourbonnaise et la Vallée du Cher.

- L'entité forêt et le Bocage Bourbonnais recouvre la majeure partie du territoire et l'ensemble du territoire de l'ancienne Communauté de la Région de Montmarault.
- La forêt et le Bocage Bourbonnais est un paysage animé par une succession de haies basses ou avec arbres de haut, appelées « bouchures » (clôtures, source d'ombre ou abris contre le vent, très présentes où l'élevage prédomine. Le réseau de haies est complété par de grandes forêts. En dehors des bourgs la présence d'un habitat dispersé lié aux anciennes structures agricoles (demeures ou locateries, entourées de leurs terres) est à noter. L'existence d'un patrimoine historique riche est également caractéristique : les pâtures séparées par des haies sont constellées de châteaux et de maisons fortes. Le petit patrimoine est également abondant : puits, calvaire, etc.
- Le sud-ouest du territoire est caractérisé par la Combraille bouronnaise avec un relief plus prononcé et la succession de vallées et vallons.
- La Vallée du Cher est un paysage mouvant soumis aux aléas des crues marquant le parcellaire. Des terrasses alluviales constituent des marques plus fines qui témoin du passage de l'eau. La plaine est ainsi marqué par les différents niveaux des talus. (Source Atlas des Paysages, DREAL).



- Ensembles de paysages de l'Allier - Source : DREAL Auvergne



- Routes bordées de haies à Doyet -

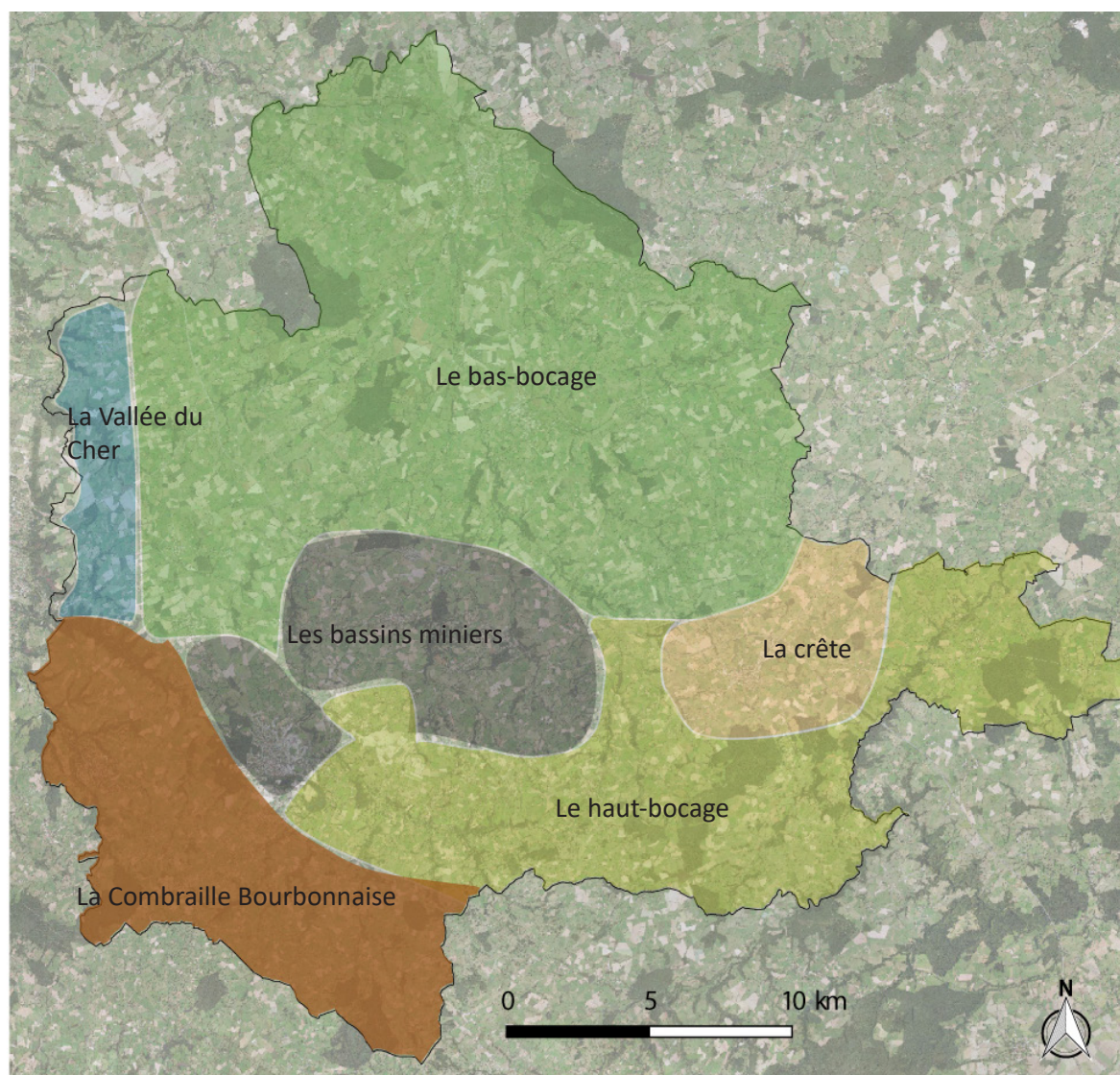


- Chemins à Sauvagny-



- Vues sur le bocage bourbonnais depuis Beaune-d'Allier -

→ Six sous-entités intimement liées au relief, au sol, à son occupation et aux activités humaines.



- Six sous-entités paysagères - Source : Cittànova



- Bas bocage -



- Le bassin minier -



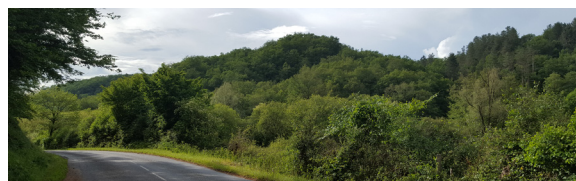
- La crête -



- Le Haut Bocage -



- La Combraille Bourbonnaise -

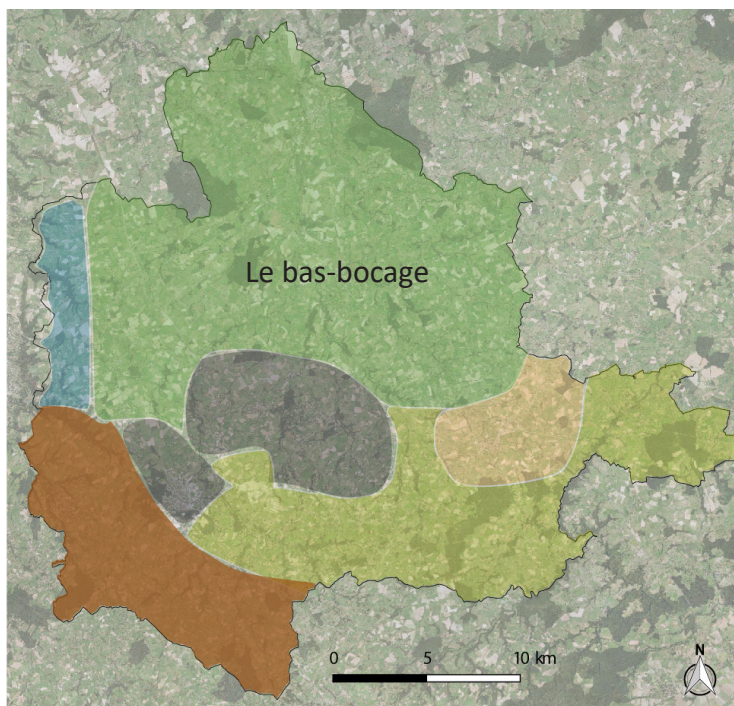


- La Vallée du Cher -

➔ Le bas-bocage, des mutations notables liées aux pratiques agricoles :

- Un relief doux avec un bocage moins dense que dans le sud du territoire.
- Présence de haies souvent hautes et des arbres de haut-jet isolés.
- Présence de la vallée de l'Aumance et de l'Oeil, ainsi que des forêts de Dreuille, de Lespinasse et de la Suave.

➔ Un bocage qui disparaît avec le développement des cultures céréalières, des parcelles de plus en plus grandes.



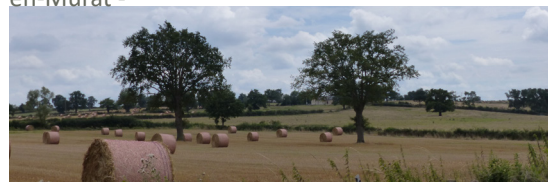
- Chavenon en 1950 -



- Chavenon aujourd'hui -



- Point de vue sur le bocage depuis Saint-Priest-en-Murat -



- Haie et arbres isolés à Cosne-d'Allier -



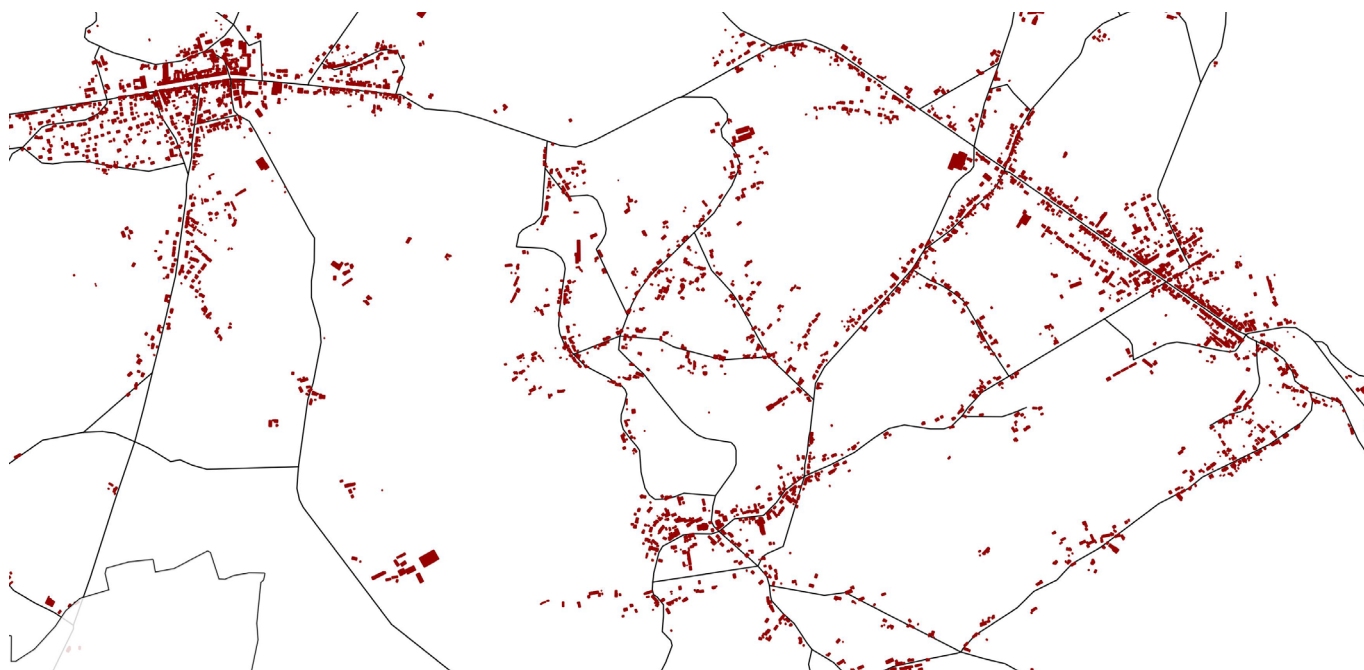
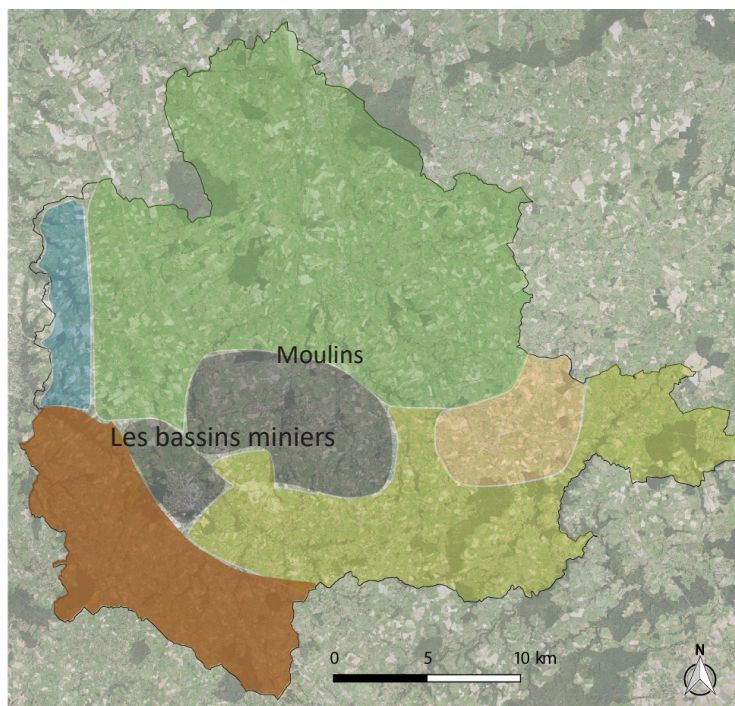
- Vallée de l'Aumance à Cosne-d'Allier -



- Forêt de la Suave à Sauvagny -

➔ Le bassin minier, un paysage marqué par la dispersion de l'habitat :

- Un paysage caractérisé par un bâti fortement dispersé, implanté le long des axes de circulation (routes et chemins de fer) menant aux anciennes mines.
- Un patrimoine lié à l'activité minière : ancienne voie du tacot, puits, prise d'eau, etc.
- Des parcelles agricoles enclavées, entourées de haies surmontées ou non d'arbres isolés.
- Quelques étangs et espaces boisés ponctuent le paysage.



- Dispersion du bâti sur les communes du bassin minier -



- Etang à Doyet -



- Ancienne voie du tacot à Bézenet -



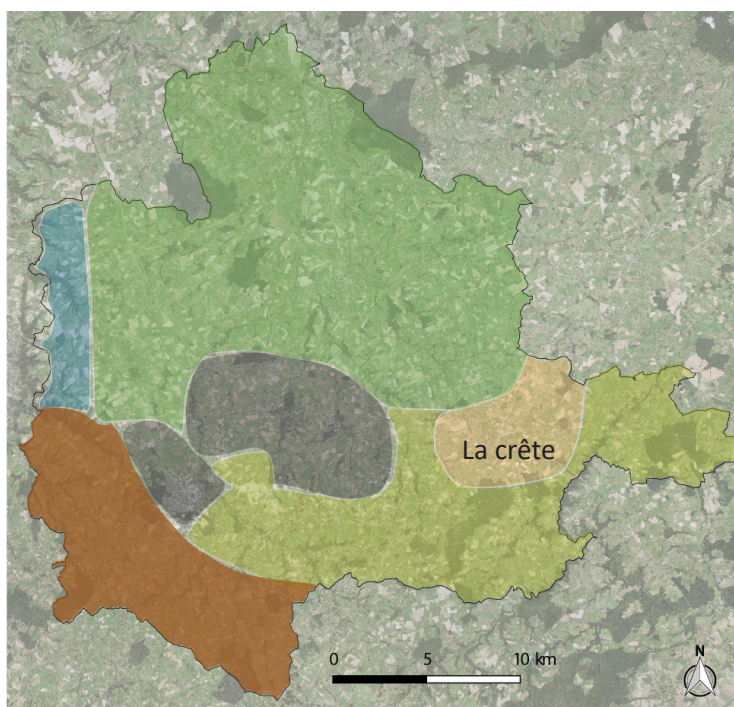
- Parcelle agricole à Bézenet -



- Parcelle agricole avec haies arbustives à Montvicq -

→ La crête, des repères paysagers plus anthropiques :

- Existence de nombreuses perspectives paysagères lointaines.
- Omniprésence dans le paysage de grandes infrastructures routières. Un traitement anthropique de leurs abords.
- Des repères paysagers urbains avec un jalonnement d'espaces bâtis (zones d'activités, bourgs, etc.).



- Réseau routier et espaces bâtis de Montmarault - Source : BD TOPO



- Point de vue depuis Montmarault -



- RCEA à Sazeret -



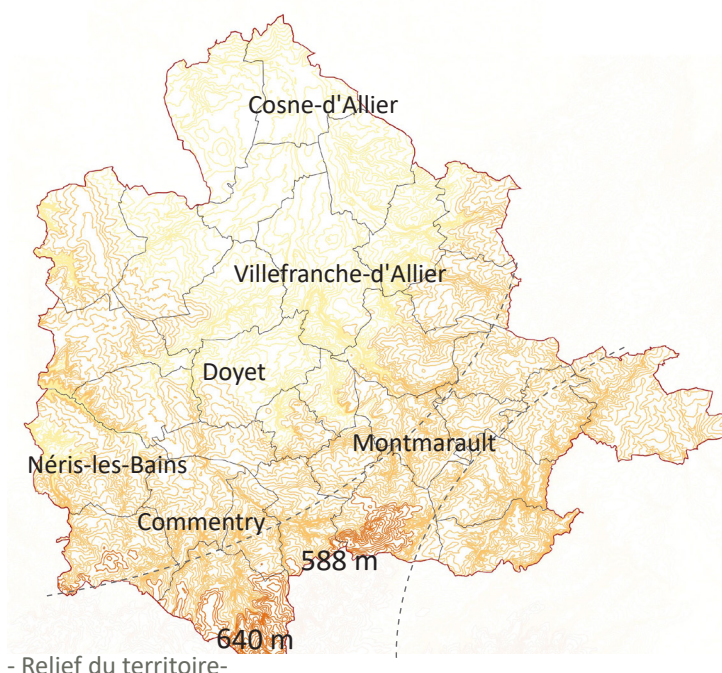
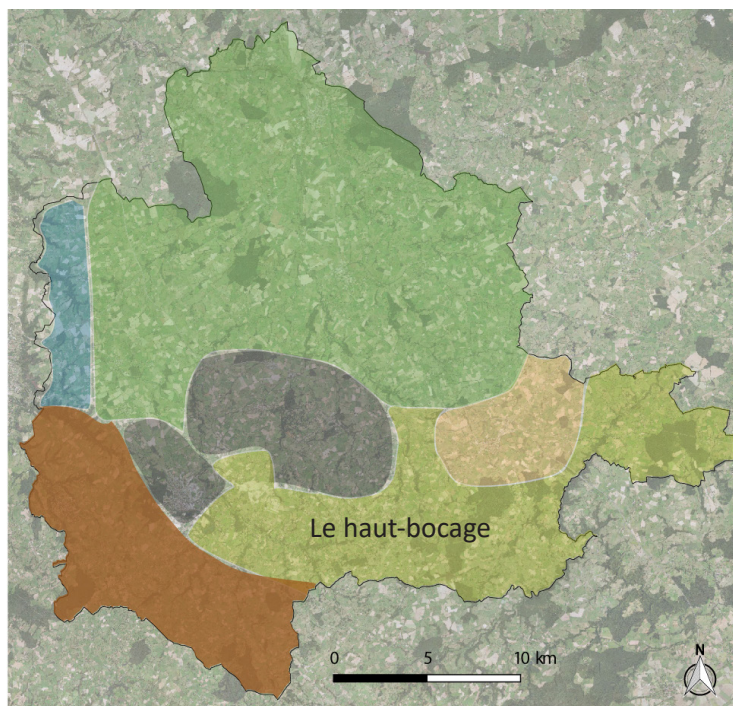
- Entrée de ville de Montmarault sur une ZA -



- Point de vue vers Sazeret -

➔ Le haut-bocage, un paysage davantage fermé :

- Une structure bocagère plus dense et resserrée, animée par le relief des vallées, parfois remplacée par les bois.
- Trame paysagère plus complexe due à une pente plus forte à l'approche des Combrailles (au sud) : aspect plus désordonné et cloisonné.
- Haies de strates arbustives et arborescentes, parfois associées à des murets en pierre.
- Présence de la forêt de Château-Charles
- Des témoins d'un socle plus granitique.
- Une entité marquée au sud par les gorges de la Bouble à Vernusse et le point culminant du territoire à Beaune d'Allier.
- Un relief doux avec une ligne dorsale comme élément topographique structurant qui crée 4 entités :
 - Les gorges de la vallée du Cher à l'ouest
 - La dépression du bassin versant de l'Aumance au nord,
 - Un plateau étiré le long de la ligne dorsale,
 - Un relief plus ondulé et plus accidenté ausud, fragmenté par les vallées.



- Relief du territoire -



- Espace agricole (élevage) à Voussac -



- Vue sur le bocage et les boisements à Vernusse -



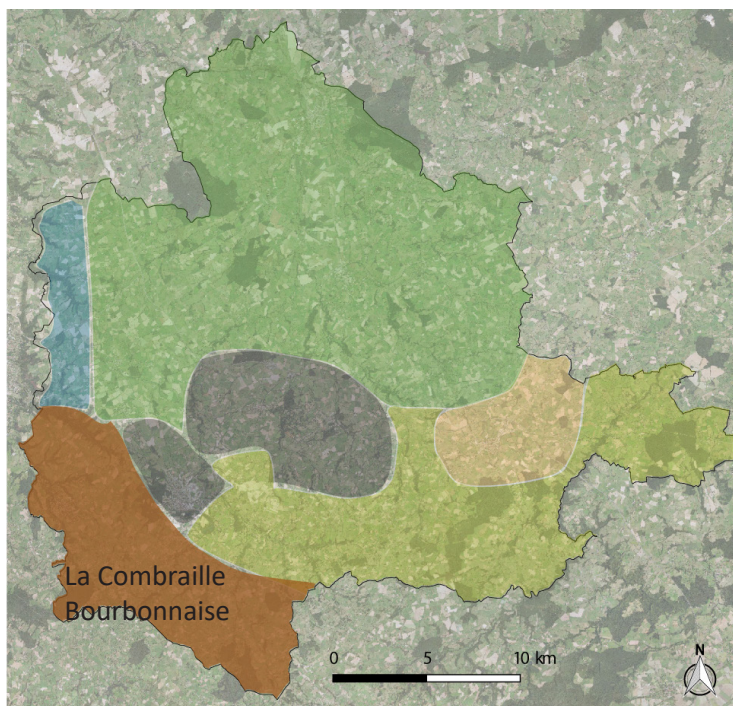
- Forêt de Château-Charles à Blomard -



- Affleurements granitiques à Louroux-de-Beaune -

→ La Combraille Bourbonnaise :

- Un relief plus prononcé avec des vallons plus nombreux (réseau hydrographique légèrement plus dense), des mares et des étangs davantage présents.
- Des arbres plus grands, de tailles variées et en plus grand nombre.
- Un réseau de haies encore maintenu en bon état et de hauteurs variées.
- Un réseau de voies secondaires bordé de haies très denses résultant de la dispersion de l'habitat.



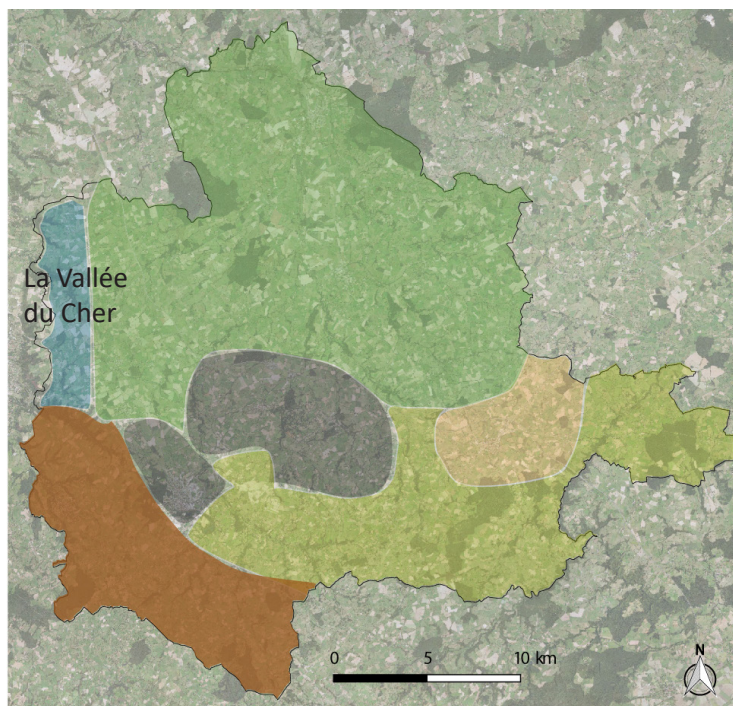
- Vue sur les Combrailles au sud-ouest de Beaune-d'Allier -



- Vue sur La Combraille Bourbonnaise à La Celle -

→ La Vallée du Cher :

- Un paysage mouvant soumis aux aléas des crues marquant le parcellaire.
- Des terrasses alluviales qui constituent des marques plus fines, témoin du passage de l'eau. La plaine est ainsi marquée par les différents niveaux des talus. (Source Atlas des Paysages, DREAL).
- Une forêt qui couvre l'ensemble des pentes et qui offre toute une marqueterie de matières et de textures, très variables selon la saison et l'exposition.
- Un milieu naturel riche.



- Vue sur la Vallée du Cher à Verneix -



- Vue sur la Vallée du Cher à Verneix -

ANNEXE 9

→ Une évolution des paysages liée à l'évolution des pratiques agricoles : l'exemple de l'architecture agricole.

- Les ponctuations bâties agricoles participent à une ambiance rurale dynamique.

PAYSAGE

125



- Hangar aux teintes claires à Saint-Marcel-en-Murat -



- Site d'exploitation agricole à Bézenet -

→ La machinerie agricole contemporaine, l'élevage intensif et l'agrandissement des exploitations engendrent la création de nouveaux bâtiments adaptés aux nouvelles pratiques :

- Des extensions parfois déconnectées de la structure initiale : la nécessaire conservation des proportions bâties existantes à proximité.
- L'utilisation de nouveaux matériaux, pas toujours gages d'intégration paysagère : l'importance de l'imbrication avec les éléments existants (haies, arbres isolés...).

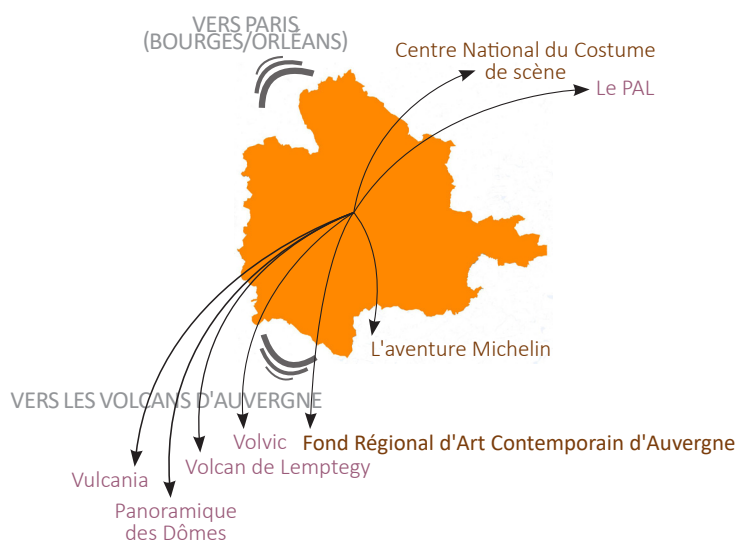


- Site d'exploitation agricole à Voussac -



→ En 2016, l'Allier représente 4% des destinations enregistrées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Peu de sites touristiques d'envergure sur le territoire mais des sites touristiques importants à proximité immédiate : Mupop, Charroux, Paleopolis à Gannat, la forêt de Tronçais, festival culture du monde, Moulins etc. La présence de la ville thermale de Nérès-les-Bains sur le territoire à noter.



Sites **culturels** et **récréatifs** ayant accueilli plus de 60 000 visiteurs en 2015 de la Région Auvergne et situés à moins d'une heure de Montmarault, Source : Auvergne Rhône-Alpes Tourisme

- La Maison du tourisme à Montmarault :
 - Une fréquentation d'environ 8000 visiteurs par an.
 - Une démarche de concertation pour promouvoir le territoire lancée avec l'aire autoroutière de Doyet avec plus de 600 000 passages/an et créatrice de 70 emplois à l'année et de 100 emplois en haute saison.



- Maison du tourisme à Montmarault -

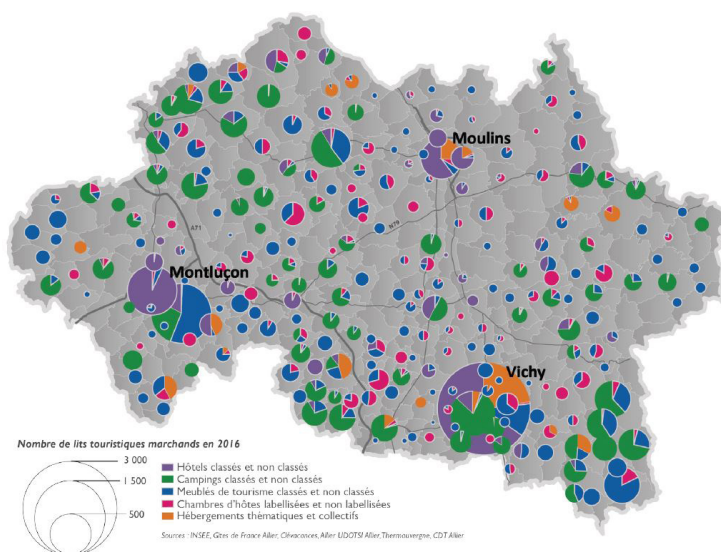
- L'activité thermale de Nérès-les-Bains
 - Un impact économique dans l'emploi en étant la 4ème ville thermale d'Auvergne
 - Un office de tourisme de catégorie 1 recevant 10 000 visiteurs par an.
 - 4530 curistes fréquentant les thermes en 2022.
 - L'ouverture d'un SPA en 2014
 - Présence d'un Golf, Casino, Villas, etc.



- Les thermes de Nérès-les-Bains -

→ Les hébergements touristiques :

- En 2016, à l'échelle départementale,
 - 99 017 lits touristiques, dont 25% de lits marchands :
 - > 108 hôtels avec une durée moyenne de séjour de 1,6 jours,
 - > 88 campings avec une durée moyenne de séjour en locatif de 4,5 jours et 2,6 jours en emplacement nu.
 - 6,8 millions de nuitées, dont 29% en hébergement marchand.



- Répartition de la capacité d'accueil marchande par type d'hébergement en 2016 - Source : Comité Départemental du Tourisme

- Une offre en hébergement touristique ciblée sur les gîtes et chambre d'hôtes, principalement située dans la commune de Nérès-les-Bains.

- 13 hôtels sur le territoire d'une capacité de plus de 400 personnes :

- 4 à Montmarault : Hôtel le Bocage (7 chambres, 2*), Fasthôtel (50 chambres, 3*), Hôtel de France (8 chambres, 3*), Hostellerie du centrotel et SPA (20 chambres, 3*),

- 3 à Nérès-les-Bains : Hôtel Le Centre et Proxima (15 chambres, 2*), Hôtel Mona Lisa (57 chambres, 3*) et l'Auberge nérésienne (10 chambres, 1*),

- 1 à Commentry : Hôtel le Lyon Vert (18 chambres, 3*).

- Des hôtels situés dans les centres mais aussi à proximité immédiate des grands axes de circulation.



- Hôtel à Nérès-les-Bains -



- Gîtes dans un hameau à Malicorne -

ANNEXE 10

- 20 chambres d'hôtes d'une capacité de 157 personnes.

TOURISME

COMMUNE	CHAMBRES D'HÔTES	CAPACITÉ
Beaune-d'Allier	4	22 personnes
Bézenet	2	11 personnes
Bizeneuille	1	6 personnes
Chappes	1	8 personnes
Deneuilles-les-Mines	1	7 personnes
Hys	1	14 personnes
Louroux-de-Beaune	1	12 personnes
Saint-Bonnet-de-Four	1	13 personnes
Montmarault	2	15 personnes
Saint-Priest-en-Murat	1	10 personnes
Vernusse	2	9 personnes
Villefranche-d'Allier	2	19 personnes
Voussac	1	11 personnes

- Répartition des chambres d'hôtes sur le territoire - Source : Office de Tourisme

- Il existe également une offre d'hébergement de plein-air : 8 campings et 3 sites d'hébergements insolites (cabanes, roulottes).
- En hébergement de groupe, il existe deux structures sur le territoire : le Château du petit Bois à Cosne-d'Allier (76 places) et la résidence Viltais à Commentry (34 places)

COMMUNE	CAMPING	CAPACITÉ
Chappes	1	6 emplacements
Cosne-d'Allier	1	18 emplacements
Saint-Priest-en-Murat	1	25 emplacements
Vernusse	2	10 emplacements
Néris-les-Bains	3	155 emplacements et 27 chalets
La Celle	1	11 roulottes
Voussac	1	4 cabanes

- Nombre de campings et hôtellerie de plein air sur le territoire - Source : Office de Tourisme

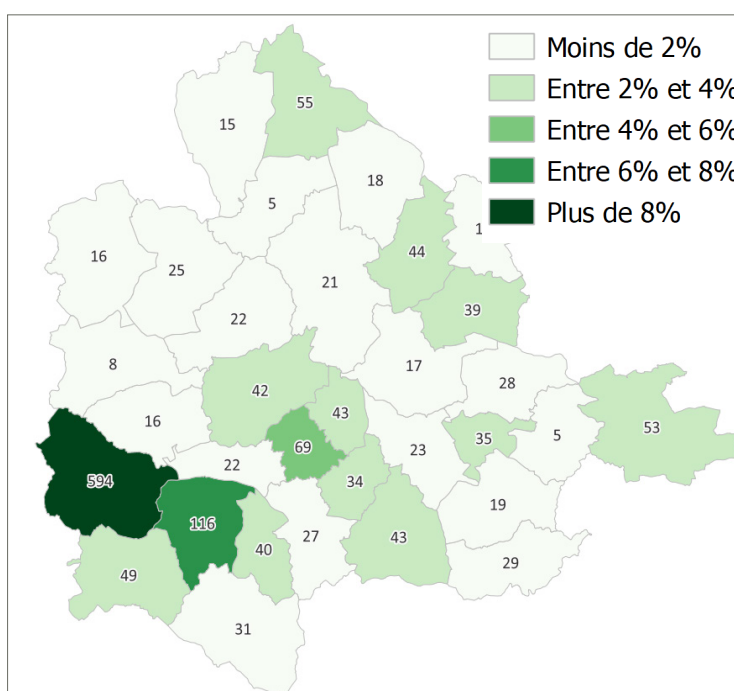
ANNEXE 10

- 9 aires de camping-cars : Montmarault (8 emplacements), à Saint-Marcel-en-Murat (8 emplacements), à Commentry (8 emplacements), à Nérès-les-Bains (43 emplacements), à Chamblet (4 emplacements), à Villefranche-d'Allier (4 emplacements) et à Verneix (3 emplacements).
- Accueil des gens du voyage : une aire d'accueil d'une capacité de 30 places de caravanes a été réalisée et mise en service en 2007 sur la commune de Commentry
- Entre 1990 et 2019, le nombre de résidences secondaires a diminué, passant de 1932 à 1 619 unités (-313).
- 37% des résidences secondaires à Nérès-les-Bains soit 594 logements.

TOURISME



- Campings à Saint-Priest-en-Murat -



- Répartition des résidences secondaires- Source : INSEE 2020



- Hôtel à Montmarault -



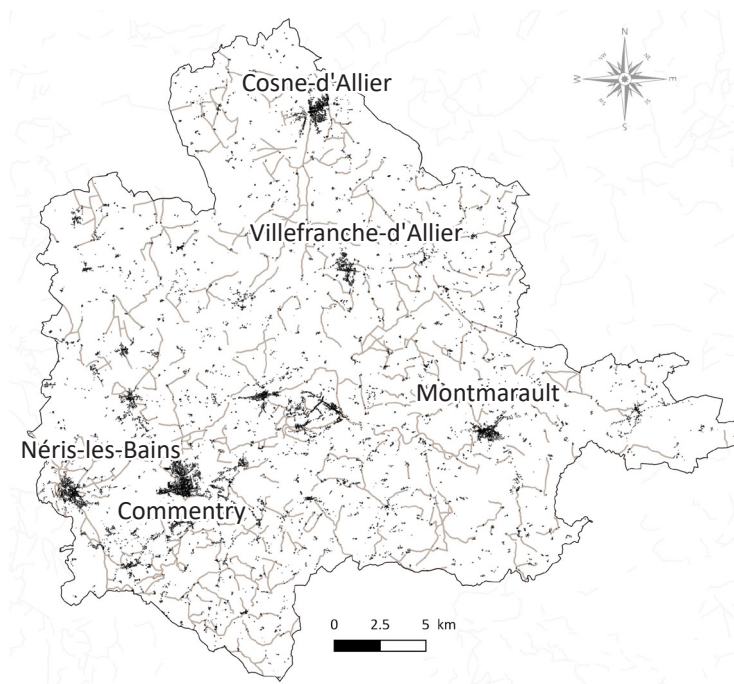
- Chambre d'hôtes avec des roulottes à La Celle -



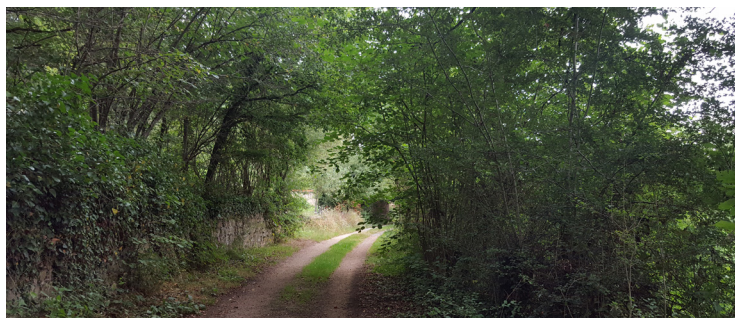
- Chambres d'hôtes à Montmarault -

→ Un tourisme émergent :

- Des espaces naturels traversés par un réseau dense mais parfois discontinu de cheminements doux.
- Des chasses et sentes contribuant également aux déplacements des espèces.
- Des cheminements doux en partie recensés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Des itinéraires à destination des cyclistes :
 - Voie verte Montluçon/Néris-les-Bains
 - Véloroute traversant Néris-les-Bains, Malicorne, Hyds, Beaune-d'Allier, Blomard et Vernusse.



- Réseau de cheminements doux - Source : PDIPR de l'Allier



- Montvicq-

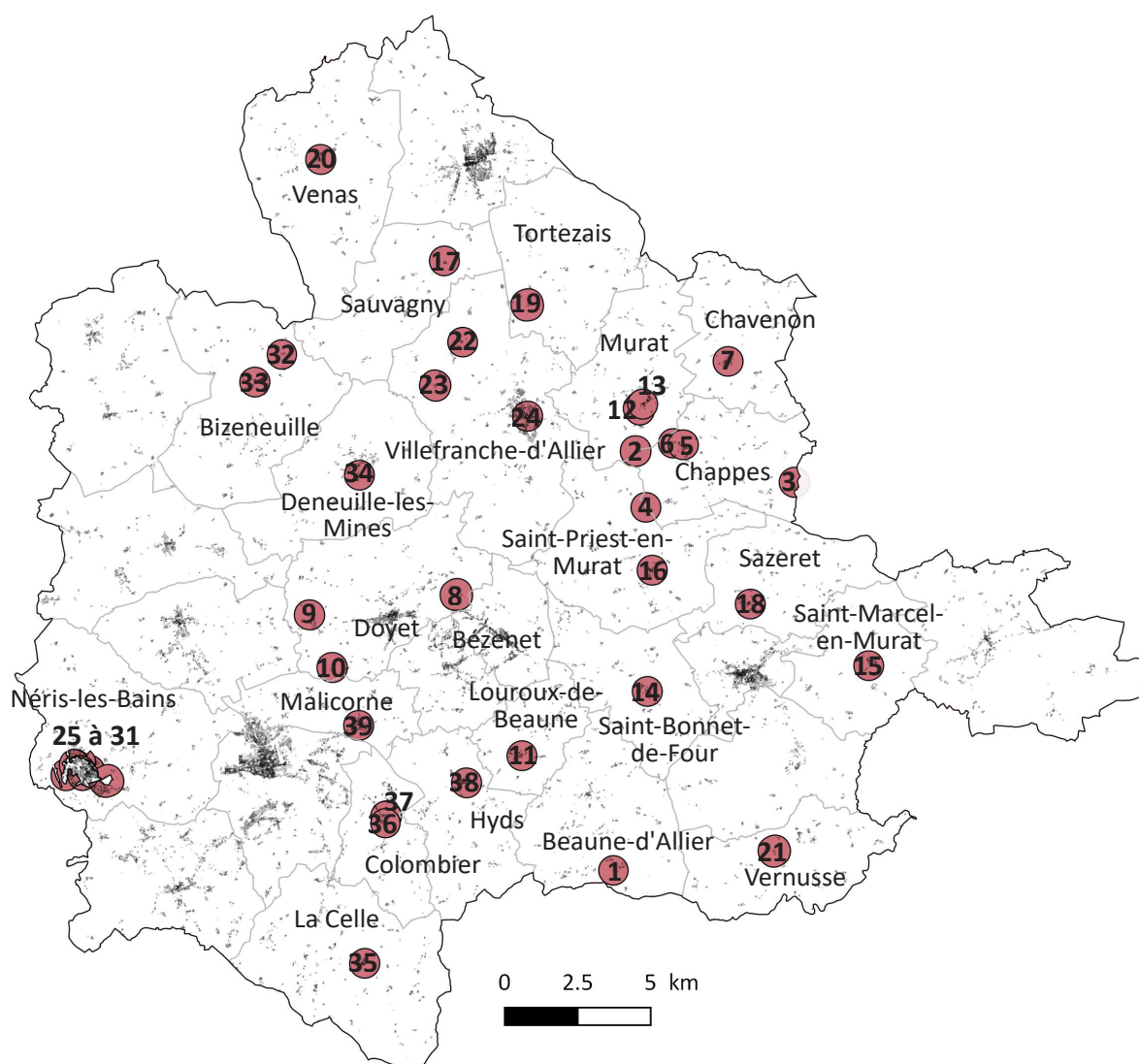


- Bézenet-

→ Un riche patrimoine bâti hérité des différentes périodes de développement du territoire.

- 39 constructions classées ou inscrites au titre des Monuments Historiques, générant un périmètre de protection de 500 mètres.
- Possibilité de modifier le périmètre de protection (Périmètre Délimité des Abords, PDA) pour limiter les abords des Monuments Historiques aux espaces les plus intéressants sur le plan patrimonial et qui participent réellement à l'environnement du monument avec l'accord de l'ABF.

1. Le château de Salbrune
2. Le château de Chastignoux
3. Le château du Grand Coudray
4. Le château de La Roche
5. L'église Sainte-Anne
6. La croix de carrefour
7. L'église Saint-Martin
8. Le château-fort de la Souche
9. Le château-fort de Bord Peschin
10. Le château d'Ancinet
11. L'église Saint-Sulpice
12. L'église Saint-Nicolas (clocher-sacristie) et l'église Saint-Nicolas (l'édifice sauf le clocher)
13. Le château fort
14. L'église Saint-Bonnet
15. L'église Saint-Marcel
16. L'église Saint-Priest
17. L'église Saint-Germain
18. L'église Saint-Laurent
19. Le château de la Brosse Raquin (classé et inscrit)
20. L'église Saint-Paul
21. Le château de Puy-Guillon
22. Le château de Neuville
23. Le château de Saint-Moeurs
24. L'église Saint-Jacques-le-Majeur
25. L'église Saint-Georges
26. La villa gallo-romaine de Cheberne
27. L'ancienne gare
28. L'amphithéâtre
29. Les thermes du camp des Chaudes
30. Le Casino
31. L'établissement thermal
32. Le château du Grand-Champ
33. L'église Saint-Martin
34. L'église Saint-Martial
35. L'église Saint-Patrocle
36. La Croix route de Lapeyrouse
37. L'église Saint-Patrocle et la croix de chemin
38. L'église Saint-Martin
39. L'église Saint-Prejet



- Localisation des Monuments Historiques inscrits ou classés - Source : Atlas des Patrimoines

→ Un patrimoine lié aux activités passées.

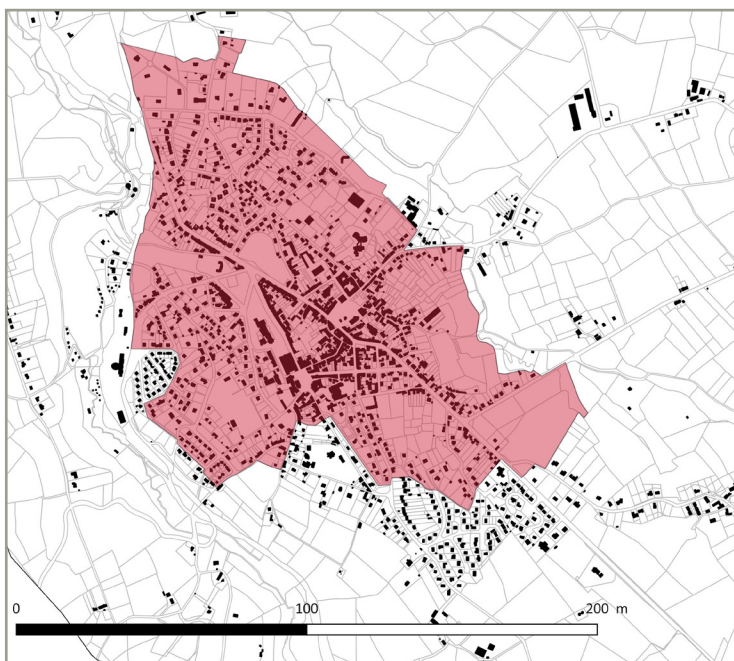
- Les zones de présomption de prescription archéologique.
 - Deux zones identifiées à l'échelle du territoire à Montmarault (enceinte fortifiée) et Nérès-les-Bains.
 - Des prescriptions de diagnostic ou de fouilles pouvant être demandées par le Préfet de Région selon les travaux d'aménagements.



- Périmètre de la Zone de Présomption de Prescription Archéologique de Montmarault - Source : Atlas des Patrimoines



- L'enceinte fortifiée de Montmarault - Source : G. Martin (Choses et gens du Pays de Montmarault) -

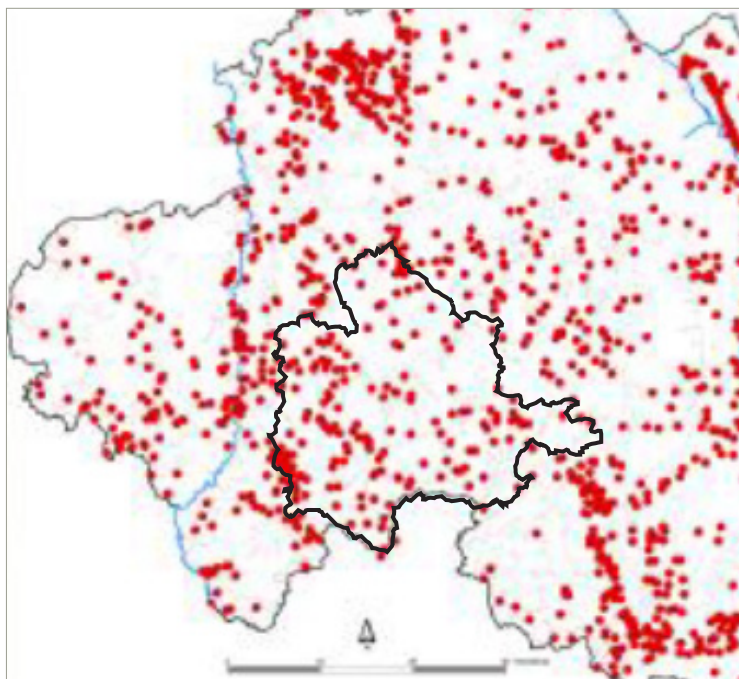


- Périmètre de la Zone de Présomption de Prescription Archéologique de Nérès-les-Bains - Source : Atlas des Patrimoines

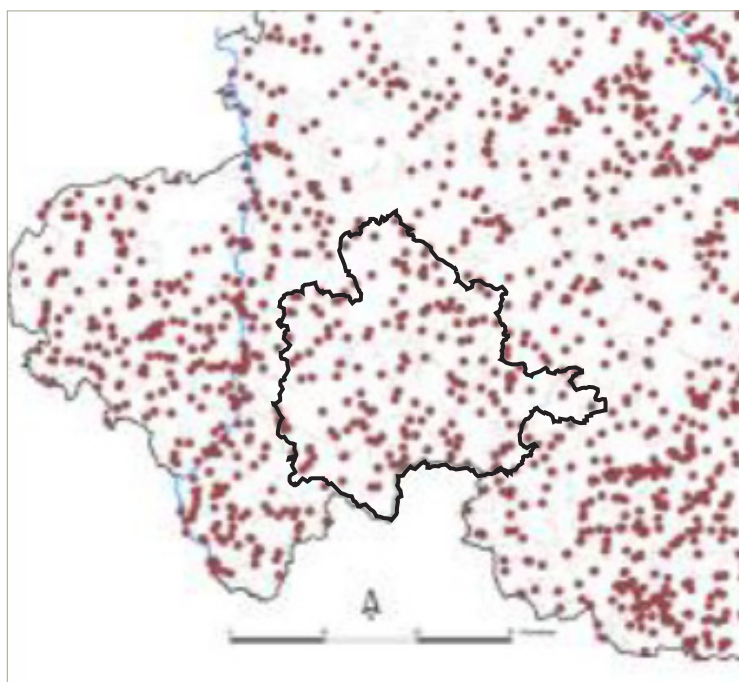
→ Un patrimoine archéologique riche :

- Un patrimoine à prendre en compte dans le cadre de travaux d'aménagements où le diagnostic archéologique peut être obligatoire.

PATRIMOINE BÂTI



- Antiquité Haut-Empire, Bas-Empire romain (I^{er} siècle ap. J.C, V^e siècle ap. J.C -



- Moyen-Age et période Moderne (V^e siècle ap. J.C, XVIII^e siècle ap. J.C -

ANNEXE 11

→ Un riche patrimoine bâti composé de châteaux, croix, églises, etc. hérité des différentes périodes de développement du territoire.

PATRIMOINE BÂTI



- Château de Puy-Guillon à Vernusse -



- Église de Saint-Marcel-en-Murat -



- Église de Saint-Bonnet-de-Four et son clocher tors -



- Église de Malicorne -



- Château de St-Moeurs à Villefranche-d'Allier -

ANNEXE 11

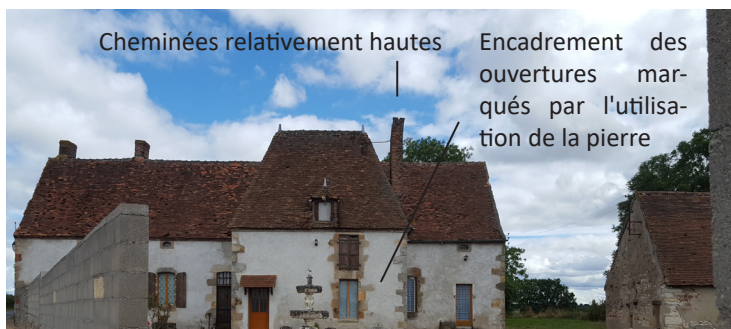
→ Un patrimoine bâti participant à la qualité des centres-villes/centres-bourgs.

- Différentes architectures retrouvées au sein des espaces urbains :

- Les maisons de maître ou maisons bourgeoises.

- Les maisons de bourgs.

PATRIMOINE BÂTI



- Maison de maître à Chavenon -



- Maison de maître à Bézenet -



- Maisons anciennes à Montmarault -



- Maisons anciennes à Beaune-d'Allier



- Maisons anciennes à Louroux-de-Beaune -

→ Un patrimoine bâti qui connaît des évolutions.

- Des paysages urbains en pleine évolution pour plusieurs raisons : la vacance, les réhabilitations, le recours aux énergies renouvelables, etc.
- Des interventions dans les bourgs qui doivent être issues d'un dialogue avec l'environnement bâti existant... Aujourd'hui, certaines posent question.

→ Des programmes spécifiques :

- Habiter Mieux du Conseil Départemental
- Sur l'ancien périmètre de la CC Région de Montmarault, les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui ont, entre 2005 et 2010, participé au financement de 462 logements, dont 51 logements vacants réhabilités. Commentry Montmarault Nérès Communauté (CMNC) s'engage, pour une durée de 5 ans, dans une OPAH qui concerne plus particulièrement les 21 communes situées sur l'ancien territoire de la communauté de communes de la Région de Montmarault.
- Commentry Montmarault Nérès Communauté poursuit son dispositif d'aides directes en faveur de l'amélioration de l'habitat, à destination des propriétaires occupants et bailleurs ayant un projet de rénovation dans leurs logements. Le dispositif concerne les 12 communes de l'ancien territoire de la Communauté de communes de Commentry/Nérès-les-Bains.

PATRIMOINE BÂTI



- Rupture dans les matériaux, Venas -



- Rupture de l'organisation initiale de la façade à Voussac -



- Coffrets visibles à Voussac -

ANNEXE 11

→ Un patrimoine bâti qui connaît des évolutions.

- Une vacance qui marque les centres-villes/centres-bourgs et qui a une incidence sur l'ambiance de ces secteurs.

→ Le développement de l'énergie solaire à prendre en compte pour leur intégration dans l'environnement bâti et naturel.

- Une intégration parfois peu soignée pouvant avoir des incidences sur le paysage urbain.

PATRIMOINE BÂTI



- Vacance dans le bourg de Cosne-d'Allier -



- Vacance dans le bourg de Malicorne -



- Panneaux solaires sur un bâtiment ancien à Murat posant la question de la proportion -



- Panneaux solaires sur un bâtiment ancien à Montvicq posant la question de la position -



- Insertion des panneaux dans l'épaisseur de la toiture sur une extension à Murat -

→ Un patrimoine lié aux activités passées et actuelles.

- Le bâti lié à l'activité thermale de Nérès-les-Bains :

- Palaces, hôtels et villas :

L'établissement thermal place des Thermes de 1926, le Pavillon César place des Thermes refait entièrement en 1832, l'établissement thermal de première classe place Jean Moulin de 1930, le Casino-Théâtre avenue Boisrot-Desserviers de 1896, le parc des Arènes, l'ancienne gare (pavillon du lac) de 1929 et les fontaines rue Fugère et place des Thermes.

-Palaces, hôtels et villas :

Les boutiques longeant l'établissement thermal, le Ti-Punch, l'Hôtel de la Promenade, l'Hôtel Mona-Lisa, la villa Miriam, Le Muguet, le Pavillon Robert Cuvelier avenue Boisrot-Desserviers, le Grand Hôtel Léopold et Albert 1er place des Thermes, l'hôtel de la Source place Jean Moulin, les villas au 1, 3, 5 et 7 rue du Docteur-Aubel, les villas au 6, 9, 10, 11, 13, 14, 25, 26, 29, 30 et 31 avenue Reigner, le Chalet et les villas au 1, 2, 3, 4, 5 et 6 place Saint-Georges, la villa Les Primeroses au 1 rue Alphonse-Daudet, le Grand Hôtel de 1920-1930 et les villas mitoyennes rue Favières, la villa Les Marguerites 13 rue des Kars, la Villa des Myrtilles 16 rue Massenet, la villa rue Alban Rollin de 1901, la Mairie et la Police municipale boulevard des Arènes, la villa de la Tour rue André-Messenger, la villa 31 route du Commandant-Goëtschy et l'Hôtel des Arènes, l'hôtel Bellevue, la Villa d'Amélie, les Capucines rue du Général-de-Gaulle.

Source Inventaire du patrimoine thermal d'avril 2009 de la Route des villes d'eaux en massif central



- Villa Le Muguet 44 avenue Boisrot-Desserviers -



- Établissement thermal de 1ère classe place Jean Moulin -



- Casino-Théâtre avenue Boisrot-Desserviers -



- Établissement thermal place des Thermes -

ANNEXE 11

- Une valorisation du patrimoine liée aux activités passées amorcée :

- Les bâtiments de gare liés à l'exploitation minière passée. Des réhabilitations au profit de nouveaux usages.



- Gare de Montvicq -



- Ancienne gare de Bézenet transformée en salle des fêtes -

- Les anciennes balances pour la bascule publique. Des restaurations pour une mise en valeur.



- Ancienne balances restaurée à Voussac.

- Le petit patrimoine.



- Calvaire sur la commune de Venas -



- Puit à Chamblet -

PATRIMOINE BÂTI

ANNEXE 11

- Mais du patrimoine encore délaissé, pourtant témoin de l'identité du territoire :

- Le cas des anciennes lignes de chemin de fer.

- Des bâtiments traditionnels des fermes.

- Également, un patrimoine mise en valeur par les activités actuelles.

PATRIMOINE BÂTI



- Ancienne ligne de chemin de fer à Murat -



- Ancienne ligne de chemin de fer à Villefranche d'Allier -



- Locaterie à l'abandon à Chappes -



- Domaine à l'abandon à Blomard -

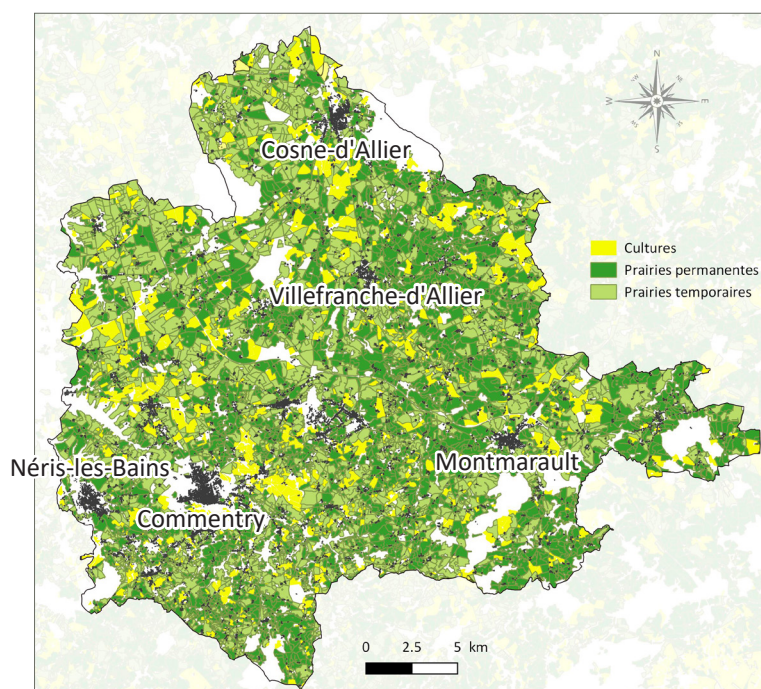


- Le pavillon du lac à Nérès-les-Bains -

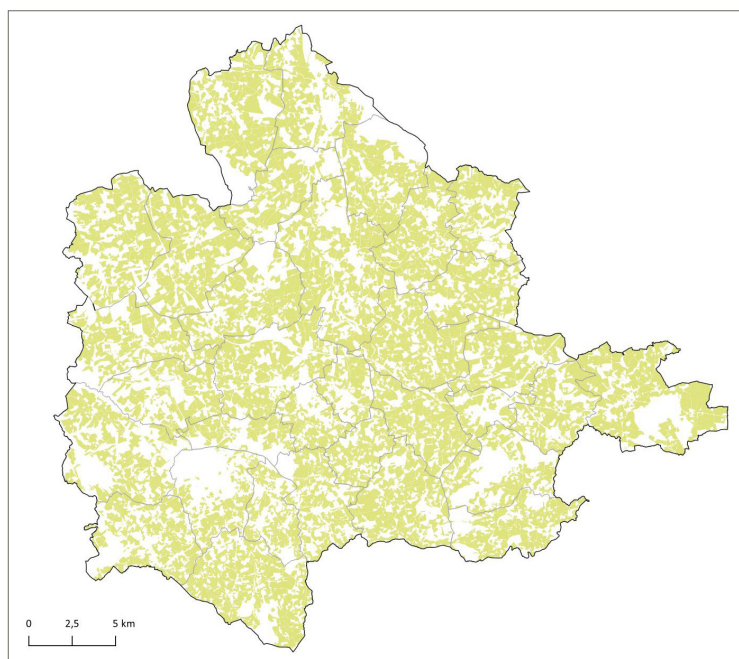
→ La sous-trame des milieux agricoles

- La prédominance des prairies qui couvrent 67% du territoire contre 12% pour les cultures.

ESPACES NATURELS



- Espaces ouverts et agricoles - Source : RPG



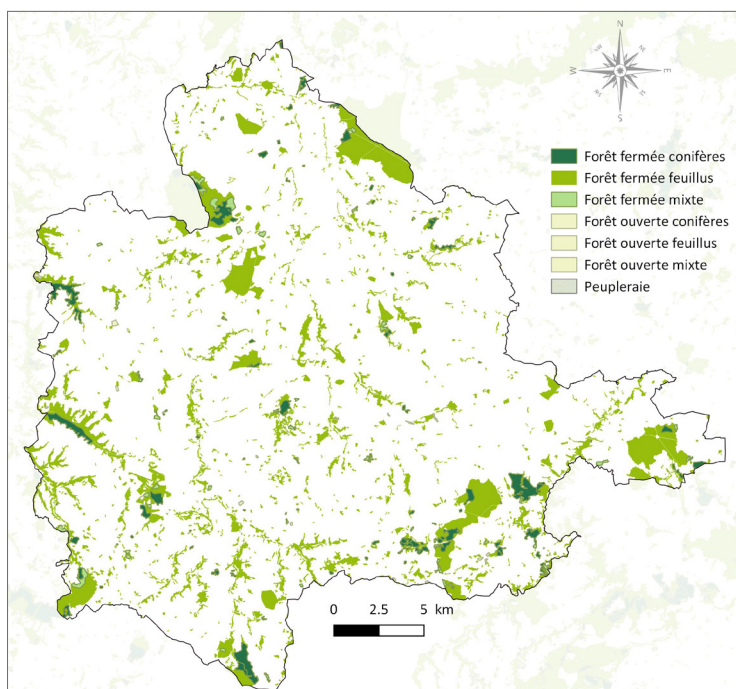
- Les prairies permanentes et temporaires - Source : RPG



- Prairies à Saint-Marcel-en-Murat -

→ La sous-trame des milieux boisés

- Les milieux forestiers couvrant 17% du territoire.
- Des activités économiques liées à la présence de grands espaces boisés : l'activité sylvicole et les scieries. Ainsi, plusieurs entreprises sont liées à l'exploitation du bois sont recensées sur le territoire : Heraud à Cosne-d'Allier, La scierie des Trembles à Voussac, etc.



- Espaces boisés - Source : Topo, IGN



- Exploitation du bois à Cosne-d'Allier -

- Les milieux forestiers : les forêts domaniales de Château Charles, de Dreuille, de Lespinasse, La Celle, etc. et des ponctuations boisées.
- Une gestion des forêts domaniales réglementée (Code Forestier) et assurée par l'Office National des Forêts (ONF).



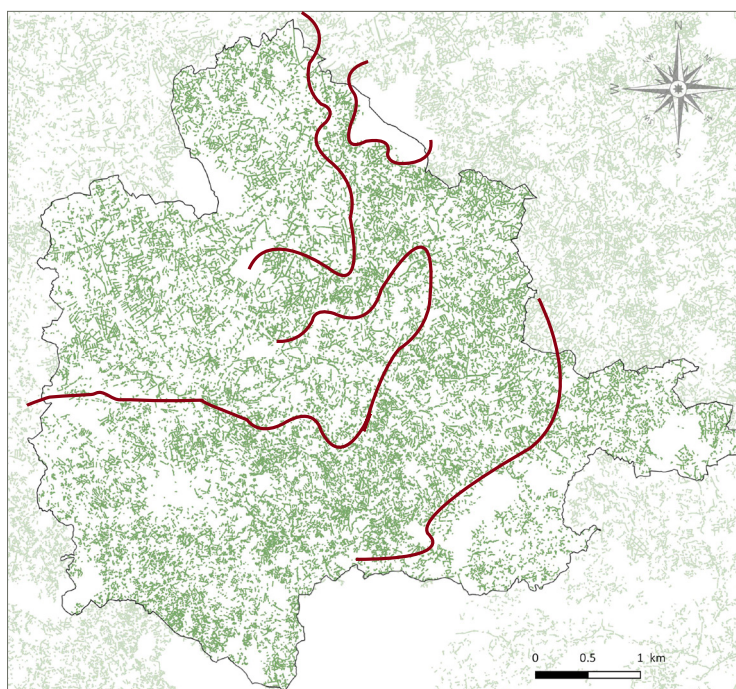
- Vue sur la forêt domaniale de La Celle -



- Vue sur la forêt domaniale de château-Charles à Blomard -

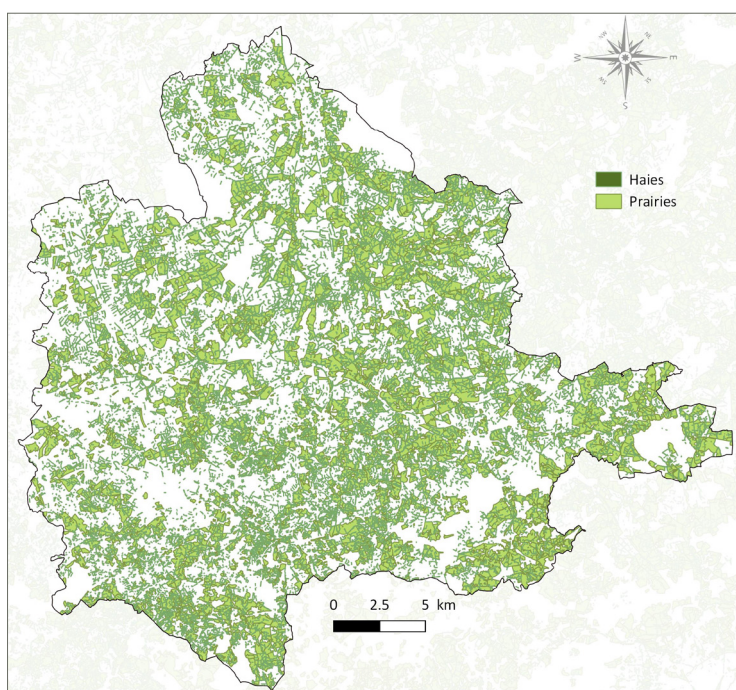
→ La sous-trame des milieux bocagers

- Un réseau de haies denses.
- La haie la plus fréquente : la haie basse ponctuée de quelques grands arbres.
- D'autres types de haies retrouvés : alignements réguliers d'arbres, des haies buissonnantes et des haies associées à des blocs de granite.
- Un réseau de haies fragilisé dans la partie nord du territoire en raison notamment de l'évolution des pratiques agricoles et dans le sud du territoire (présence de massifs boisés).

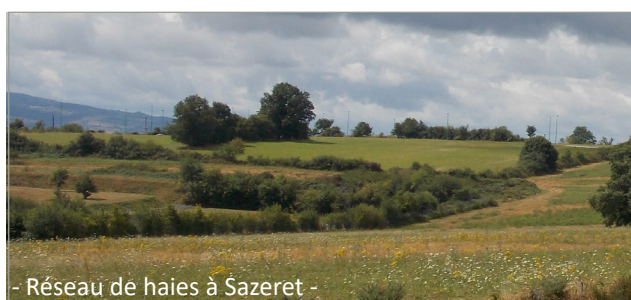


- Réseau de haies sur le territoire - Source : BDTOPO

- Les milieux bocagers : espaces associant le réseau de haies et les prairies permanentes.
- Des prairies permanentes qui ont un rôle sur la régulation des eaux (érosion des sols limitée, rechargement des nappes...) et les pollutions (moins de traitements chimiques).
- Des prairies permanentes en augmentation avec un gain d'environ 1000 ha entre 2012 et 2014.



- Espaces bocagers - Source : BDTOPO, IGN



- Réseau de haies à Sazeret -



- Vue sur des espaces bocagers à Blomard -

→ La sous-trame des milieux aquatiques et humides

- Les milieux humides : cours d'eau, étangs, mares et zones humides.
- Des espaces humides concentrant une biodiversité riche.
- Des rôles à préserver : épuration de l'eau, atténuation des crues, etc.



- Étang de la Rivalais à Beaune-d'Allier -

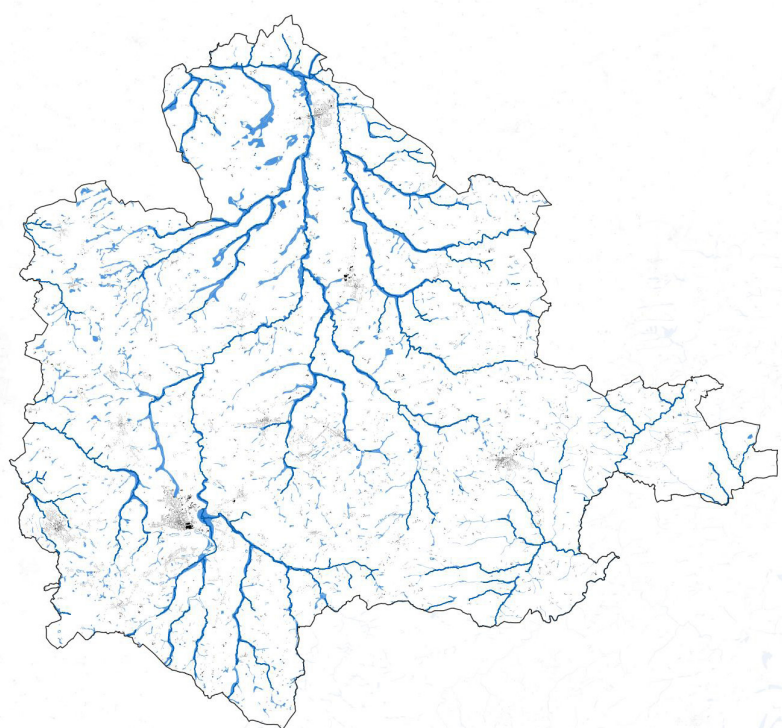


- Mare au Hameau de la Croix verte à La Celle -

→ Le territoire s'organise autour de 2 bassins versants :

- Le bassin versant du Cher amont, des sources du Cher à la confluence avec le bassin de l'Arnon à Vierzon il constitue le principal bassin versant du territoire d'études. Les communes de Venas, Cosne-d'Allier, Sauvagny, Tortezeais, Villefranche-d'Allier, Murat, Chavenon, Chappes, Saint-Priest-en-Murat, Sazeret, Saint-Bonnet-de-Four, Doyet, Montmarault, Montvicq, Louroux-de-Beaune et Beaune d'Allier sont concernées par ce bassin versant.
- Le bassin versant de la Sioule qui comprend les communes de Blomard, Saint-Marcel-en-Murat, Voussac, Vernusse, Montmarault, Sazeret, Saint-Bonnet-de-Four et Beaune d'Allier.

→ 2 bassins versants s'inscrivant dans le bassin versant Loire-Bretagne. La gestion est donc assurée par le SDAGE Loire-Bretagne à l'échelle globale et par les SAGE Cher Amont et de la Sioule à l'échelle locale. Le PLUi devra être compatible avec ces documents.



— Cours d'eau

■ Zones humides (recensées sur la partie SAGE de La Sioule, prélocalisées avec une probabilité forte à très forte sur la partie Cher-Amont)

- Espaces aquatiques et humides - Source : BD Topo, IGN et SAGE-

ANNEXE 12

→ Le SAGE Cher Amont, de 6750 km², approuvé en juin 2011 concerne le bassin versant du Cher dans sa partie amont.

- Un réseau hydrographique de 5600 km dont 225 km parcouru par le Cher.
- Une partie du bassin versant du Cher est classée en zone de répartition des eaux (ZRE) concernant la maîtrise de la demande en eau.
- Concernant le bassin de l'Aumance, et notamment sur son affluent l'Oeil, les eaux sont de mauvaise qualité depuis 10 ans.
- Pour l'industrie, les pollutions produites sont prédominantes sur le bassin Oeil – Aumance, avec 50% du flux brut global de Matière En Suspension (MES) et 80% du flux brut de matières organiques.
- Plusieurs grands enjeux identifiés dans le Sage
- 5 grands thèmes dans le projet de SAGE (gouvernance, gestion quantitative, gestion qualitative, gestion des espaces et des espèces et inondations) déclinés en 19 objectifs.
- Certains de ses objectifs sont en lien avec l'aménagement du territoire et doivent être pris en compte dans le projet PLUi.

- Cours d'eau
- Surface en eau
- Prélocalisation des zones humides SAGE Cher Amont (probabilité faible, moyenne, forte et très forte)
- Prélocalisation des zones humides SAGE de la Sioule

ESPACES NATURELS

Thèmes	N°	Objectifs
Gestion des espaces et des espèces	14	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau
	15	Rétablir la continuité écologique
	16	Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau
	17	Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité
	18	Connaître et lutter contre la colonisation des espèces exotiques envahissantes (animales et végétales)
Inondations	19	Réduire le risque inondation

- Objectifs du SAGE Cher amont - Source : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Cher amont

→ Le SAGE de la Sioule, de 2559 km², validé par la Commission Locale de l'Eau le 19 mai 2010.

- La Bouble, principal affluent de la Sioule.
- Des difficultés hydrologiques importantes dans le bassin de la Bouble.
- Des prélèvements d'eau à usage industriel peu importants.
- Une qualité des eaux satisfaisante sur le périmètre du SAGE.
- Pour la Bouble, la qualité de l'eau est passable pour les nitrates et proliférations végétales et très mauvaise pour les pesticides et micropolluants organiques.
- Une qualité des eaux brutes conforme à a réglementation malgré une potabilisation ponctuelle.
- Une présence naturelle de l'arsenic sur le SAGE.
- La limitation des baignades (présence de cyanobactéries).
- La Sioule classée «cours d'eau à migrateurs», imposant aux ouvrages de garantir en tout temps le franchissement dans les deux sens pour les espèces suivantes : saumon atlantique, anguille européenne, ombre commun et truite.
- Plusieurs enjeux et objectifs ont été identifiés sur le périmètre du SAGE de la Sioule et sont à prendre en compte dans le projet de PLUi.

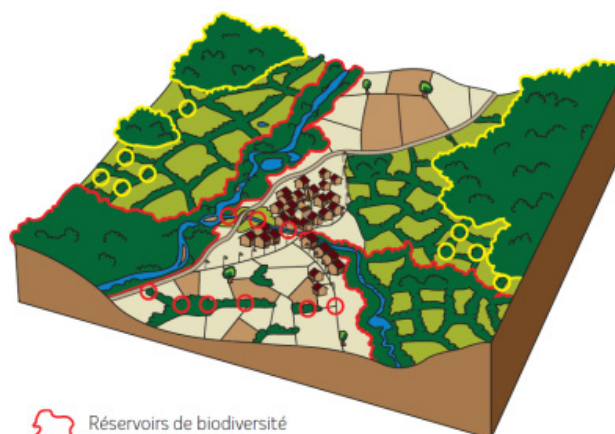
Thèmes	Objectifs
Gestion qualitative	Réduire les rejets de l'assainissement collectif
	Réduire les rejets de l'assainissement non collectif
Milieux naturels, aquatiques et humides	Préserver et/ou restaurer la continuité écologique
	Assurer la gestion et la protection des zones humides et de la biodiversité
	Améliorer la connaissance des zones humides
Gestion quantitative	Réduire la vulnérabilité aux inondations

- Objectifs du SAGE de la Sioule - Source : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de la Sioule

→ Des espaces naturels qui composent la Trame Verte et Bleue

- La Trame verte et bleue est composée de :
 - Des réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, zones vitales où les individus réalisent la majorité de leur cycle de vie,
 - Des corridors qui relient ces réservoirs: cheminements, liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux espèces (plantes ou animaux) de se déplacer d'un réservoir à l'autre,
 - Des cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Source : décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue



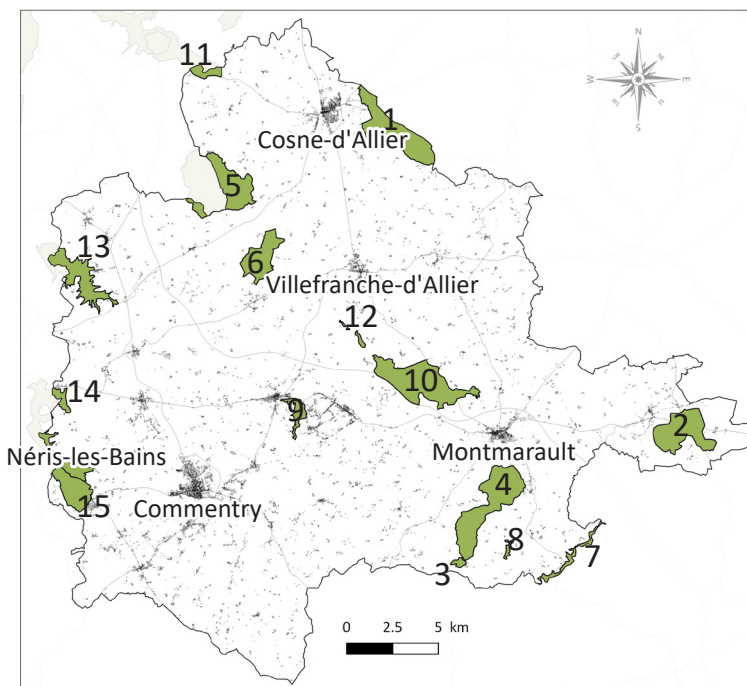
-  Réservoirs de biodiversité d'importance régionale
-  Réservoirs de biodiversité d'importance locale
-  Corridors écologiques d'importance régionale
-  Corridors écologiques d'importance locale

- Schéma de principe de la TVB - Source : Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes

➔ Absence de sites naturels possédant une protection réglementaire mais l'existence de plusieurs espaces inventoriés (ZNIEFF...).

• 15 ZNIEFF de type I :

1. Forêt de Dreuille (Tortezais)
2. Forêt de Vacheresse (Voussac)
3. Etang de Rivalais (Beaune-d'Allier)
4. Forêt de Château Charles (Blomard)
5. Forêt de Lespinasse (Venas)
6. Forêt de la Suave (Villefranche-d'Allier)
7. Bords de la Bouble (Vernusse)
8. Puy Guillon (Vernusse)
9. Le Vernet (Montvicq)
10. Le Reuillon au moulin de Coutet (Saint-Priest-en-Murat)
11. Bords de l'Aumance d'Hérisson à Meaulne (Venas)
12. Landes des Vizelles (Villefranche-d'Allier)
13. Gorges de Thizon
14. Coteaux de Nérès-les-Bains, de Nerdres et du Chatelard
15. Environs de Nérès-les-Bains



- Localisation des ZNIEFF de Type II, Source DREAL Auvergne -



- Étang de Rivalais à Beaune d'Allier-



- Forêt de Lespinasse à Venas -

ZNIEFF de type I : un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, elle représente "un point chaud" de la biodiversité régionale.

Source : www.developpement-durable.gouv.fr

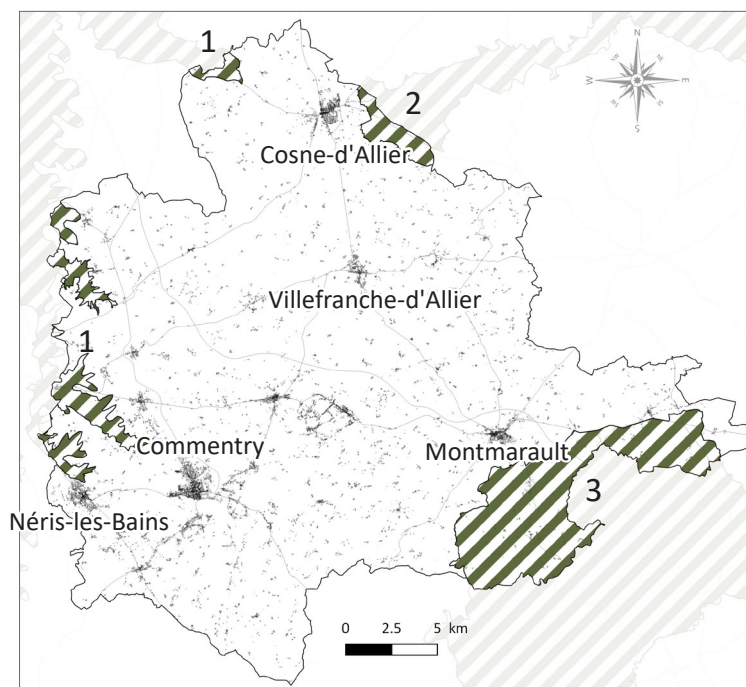
➔ Absence de sites naturels possédant une protection réglementaire mais l'existence de plusieurs espaces inventoriés (ZNIEFF...).

• 3 ZNIEFF de type II :

1. Vallée du Cher
2. Forêts de plaine (Cosne-d'Allier et Tortezeais)
3. Forêt des Colettes et satellites (Vernusse, Blomard, Saint-Marcel-en-Murat et Voussac)

ZNIEFF de type II : un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes : grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble des zones humides, etc.).

Source : www.developpement-durable.gouv.fr



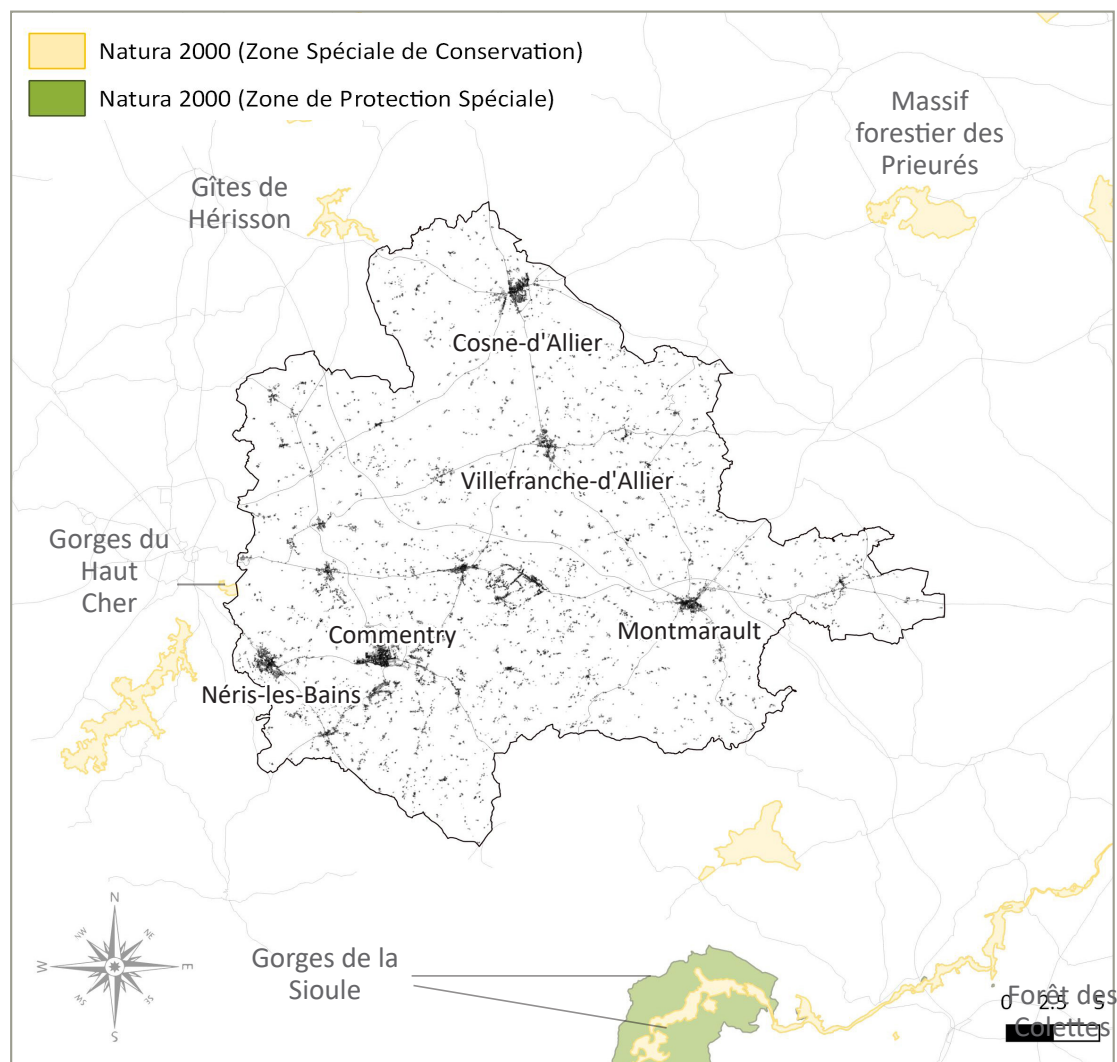
- Localisation des ZNIEFF de Type II, Source DREAL Auvergne -



- Forêt des Colettes et satellites à Blomard -

→ Des sites Natura 2000 à proximité

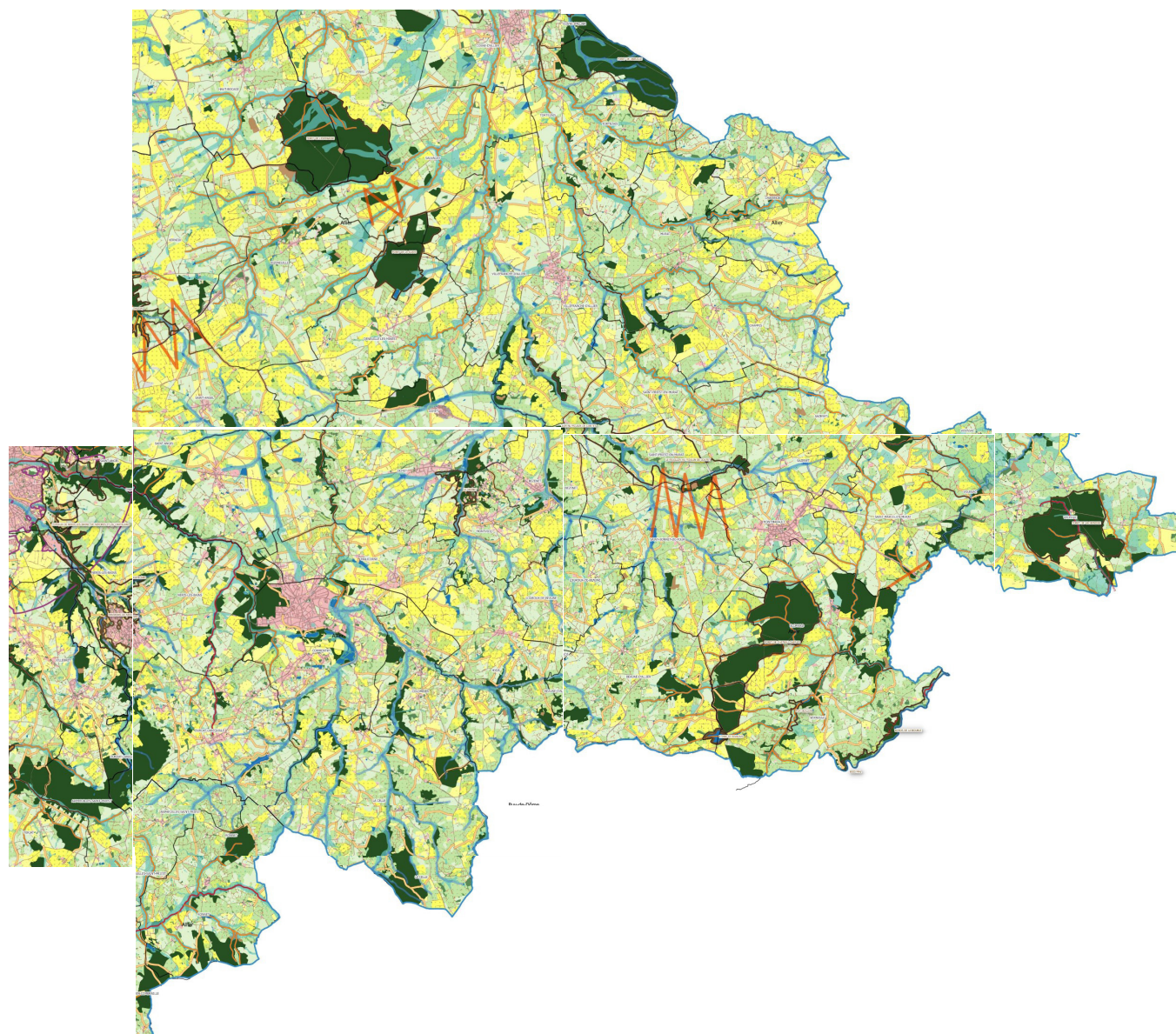
150



- Localisation des zones Natura 2000- Source : DREAL Auvergne

→ Une trame Verte et Bleue aux dimensions supra-communales, traduite à l'échelle du SCoT de la Vallée de Montluçon et du Cher.

- Un outil pour inscrire la démarche de PLUi dans une logique de cohérence écologique.



RAPPEL SRCE : TVB REGIONALE

- SRCE_Réservoirs de biodiversité à préserver
- SRCE_Corridors thermophiles en pas japonais
- SRCE_Corridors écologiques à préciser
- SRCE_Cours d'eau à préserver
- SRCE_Cours d'eau à remettre en bon état

TRAME BLEUE LOCALE

- Sous-trame aquatique
- Réseau hydrographique

Trame bleue : Surfaces en eau

Sous-trame humide

- SAGE Allier Aval : Zones de probabilité moyenne à forte ZH
- SAGE Cher Amont : Zones de probabilité moyenne à forte ZH
- SAGE Sioule : Zones de probabilité moyenne à forte ZH

TRAME VERTE LOCALE

RESERVOIRS POTENTIELS

- Sous-trame agropastorale
- Prairies temporaires

Prairies permanentes

Sous-trame des milieux cultivés

- Cultures annuelles
- Cultures permanentes
- Zones agricoles hétérogènes

Sous-trame forestière

- Forêts : réservoirs potentiels de surface importante
- Forêts : autres réservoirs potentiels

CORRIDORS POTENTIELS

- Cheminements doux

Corridors potentiels

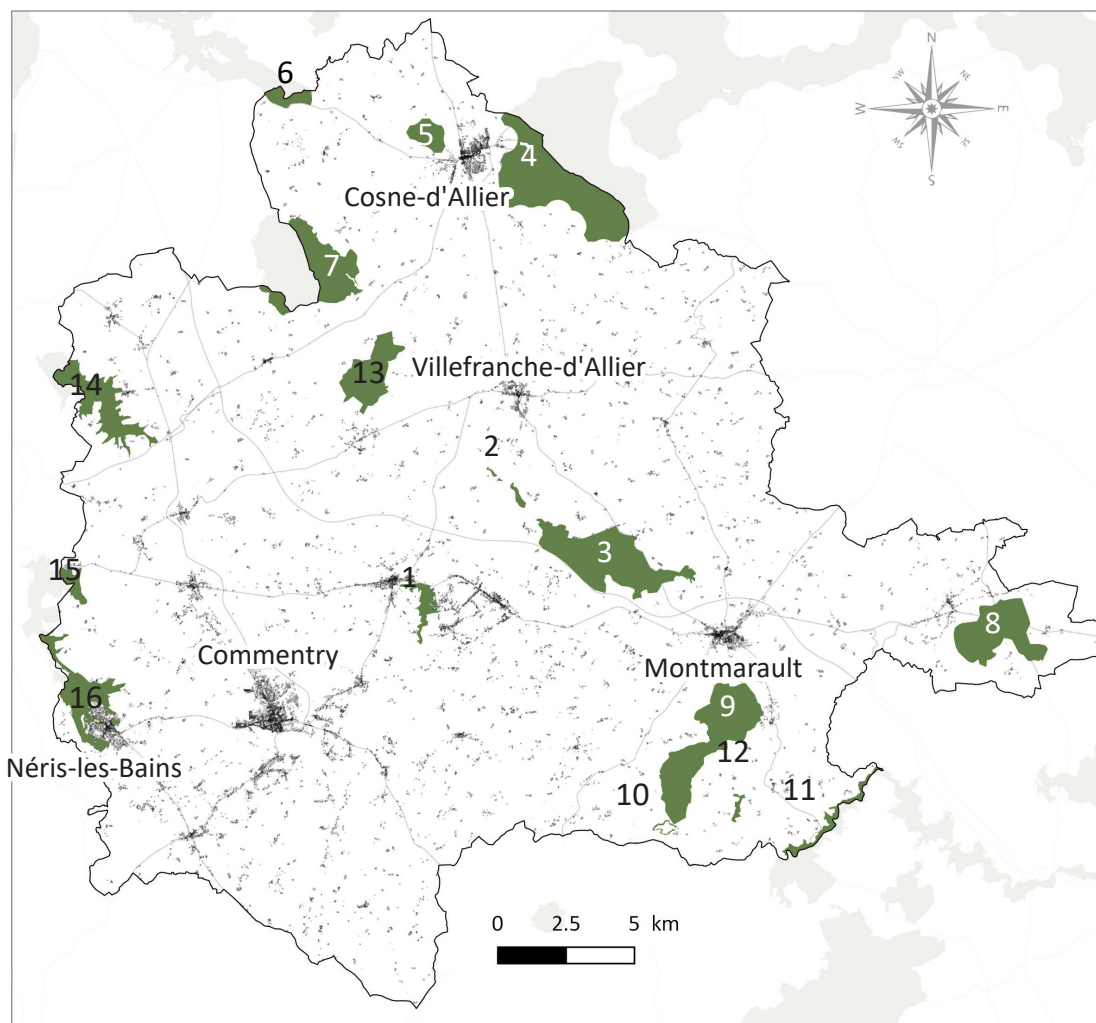
FRAGMENTATION

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales
- Réseaux de communication
- Carrières
- Non déterminé
- A bâtir

- La Trame Verte et Bleue locale, Cartes C10, planches de 40 à 49 - Source : Recueil cartographique, SCoT de la Vallée de Montluçon et du Cher

→ Les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional.

- Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement (taille suffisante).

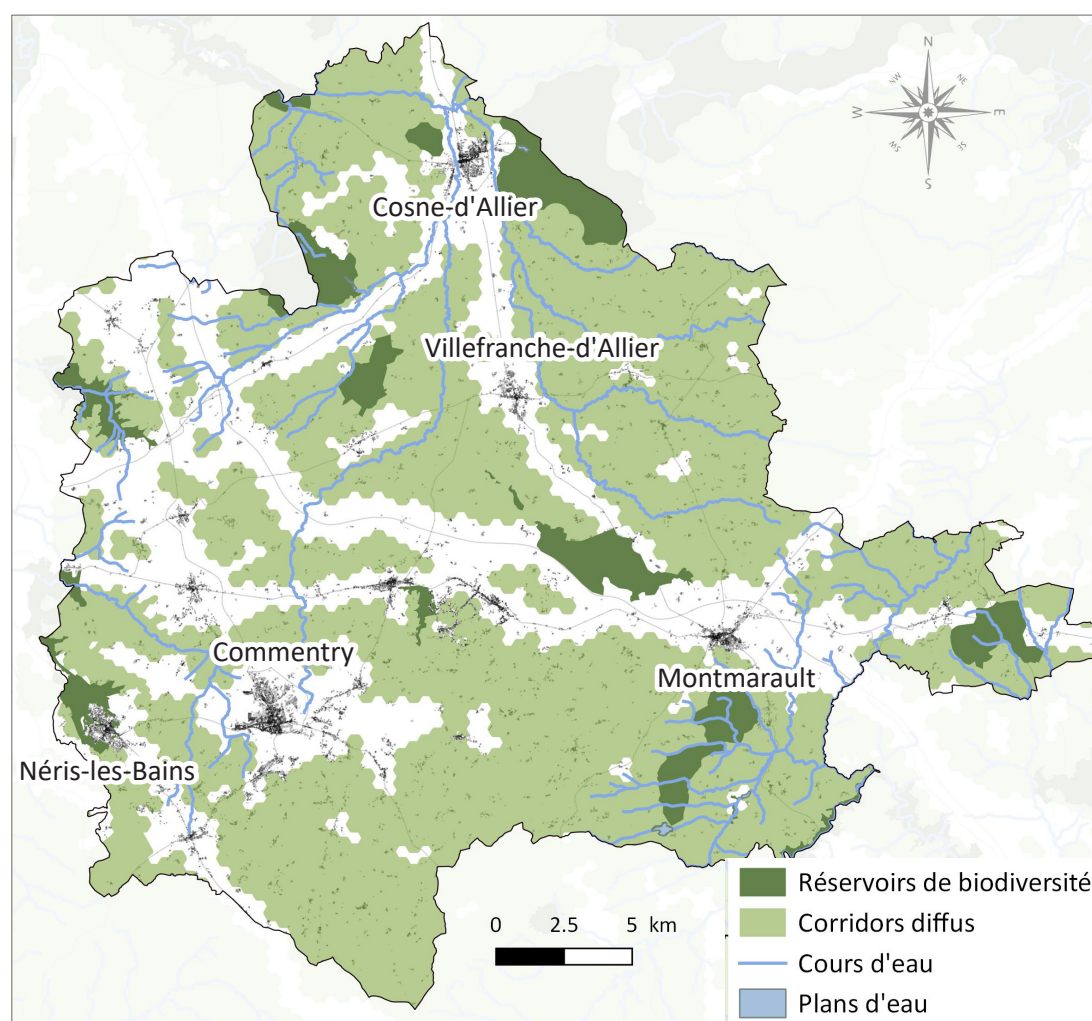


- Réservoirs de biodiversité d'importance régionale -

- | | |
|--|---|
| 1. Le Vernet (entre Montvicq et Doyet) | 9. La forêt de Château Charles (Blomard) |
| 2. Le Reuillon au Moulin de Coutet (Saint-Priest-en-Murat) | 10. L'étang de Rivalais (Vernusse) |
| 3. Les landes des Vizelles (Villefranche-d'Allier) | 11. Le Bois Mal et la rivière de la Bouble (Vernusse) |
| 4. La forêt de Dreuille (Tortezais) | 12. Le secteur de Puy Guillon (Vernusse) |
| 5. Le secteur de Magnet (Cosne-d'Allier) | 13. La forêt de la Suave (Sauvagny, Deneuille-les-Mines) |
| 6. Les bords de l'Aumance d'Hérisson à Meaulne (Venas) | 14. Gorges de Thizon (Chamblet, Nérès-les-Bains, Saint-Angel) |
| 7. La forêt de Lespinasse (Venas, Sauvagny, Bizeneuille) | 15. Coteaux de Nérès-les-Bains, de Nerdres et du Chatelard |
| 8. La forêt de Vacheresse (Voussac) | 16. Environs de Nérès-les-Bains |

→ Les corridors écologiques d'importance régionale.

- Ils assurent la connexion entre les milieux favorables et les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.



- Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques diffus d'importance régionale -

Corridors écologiques diffus : territoires peu fragmentés ayant une bonne fonctionnalité écologique et un rôle de soutien à la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité. Espaces favorables aux déplacements des espèces.

→ La déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale.

- Le SCoT précise les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, qui sont précisés dans le cadre du PLUi, à l'échelle du territoire.
- Un premier travail a quand même été commencé dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial du PLUi :
 - Délimitation des sous-trames (milieux présentés précédemment : cultivés, forestiers, bocagers, humides).
 - Délimitation des réservoirs de biodiversité d'intérêt local : ils ont été définis sur la base d'éléments écologiques patrimoniaux (zones humides, prairies permanentes...).
 - Définition des corridors écologiques d'importance locale : ils se dessinent sur les éléments fixes du paysage notamment (cours d'eau, réseau de haies...).

Source : décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue



- Haies à Bézenet -



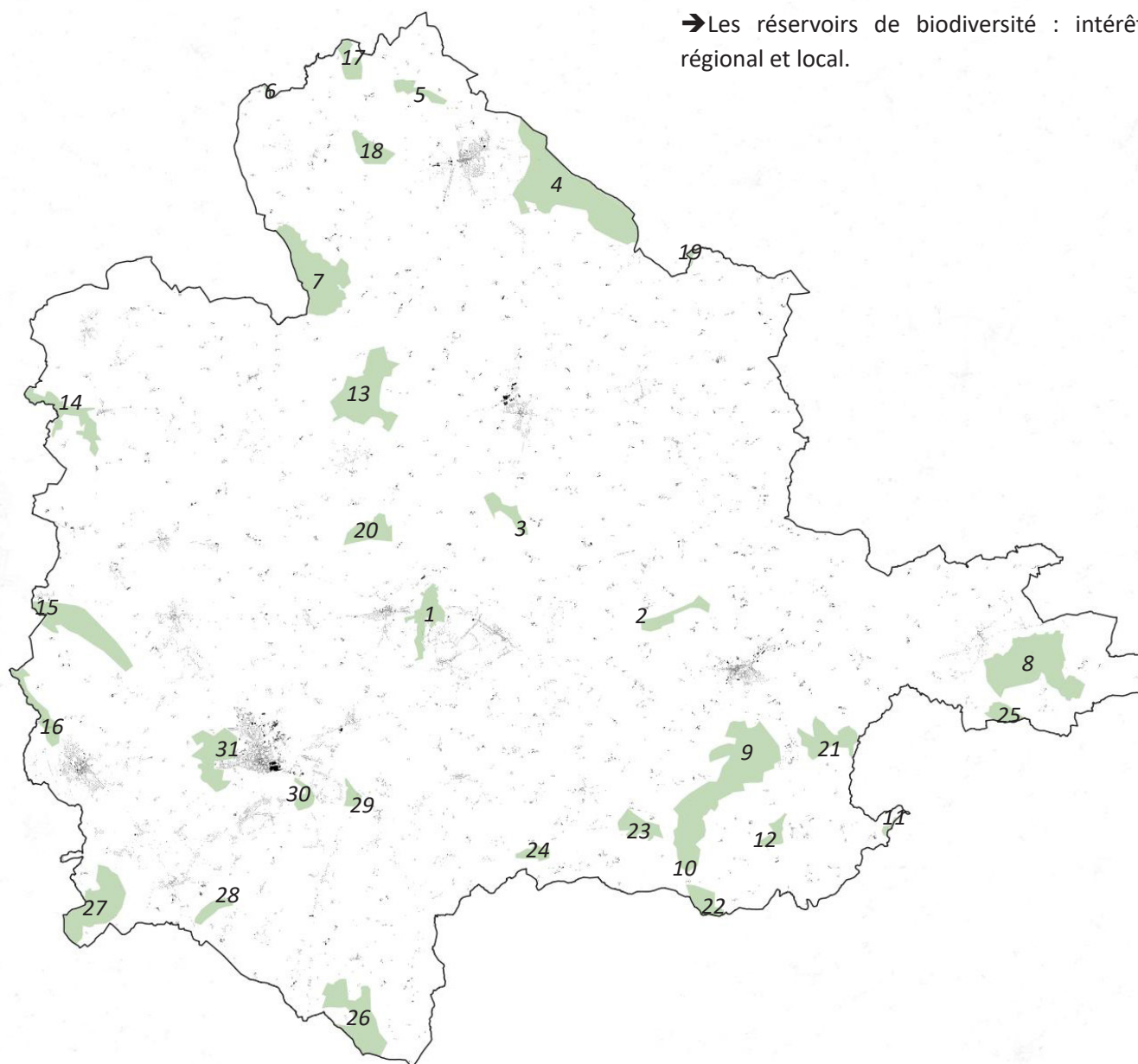
- Vue sur la forêt domaniale de château-Charles à Blomard -



- L'Aumance à Cosne-d'Allier -

→ Les réservoirs de biodiversité : intérêt régional et local.

155



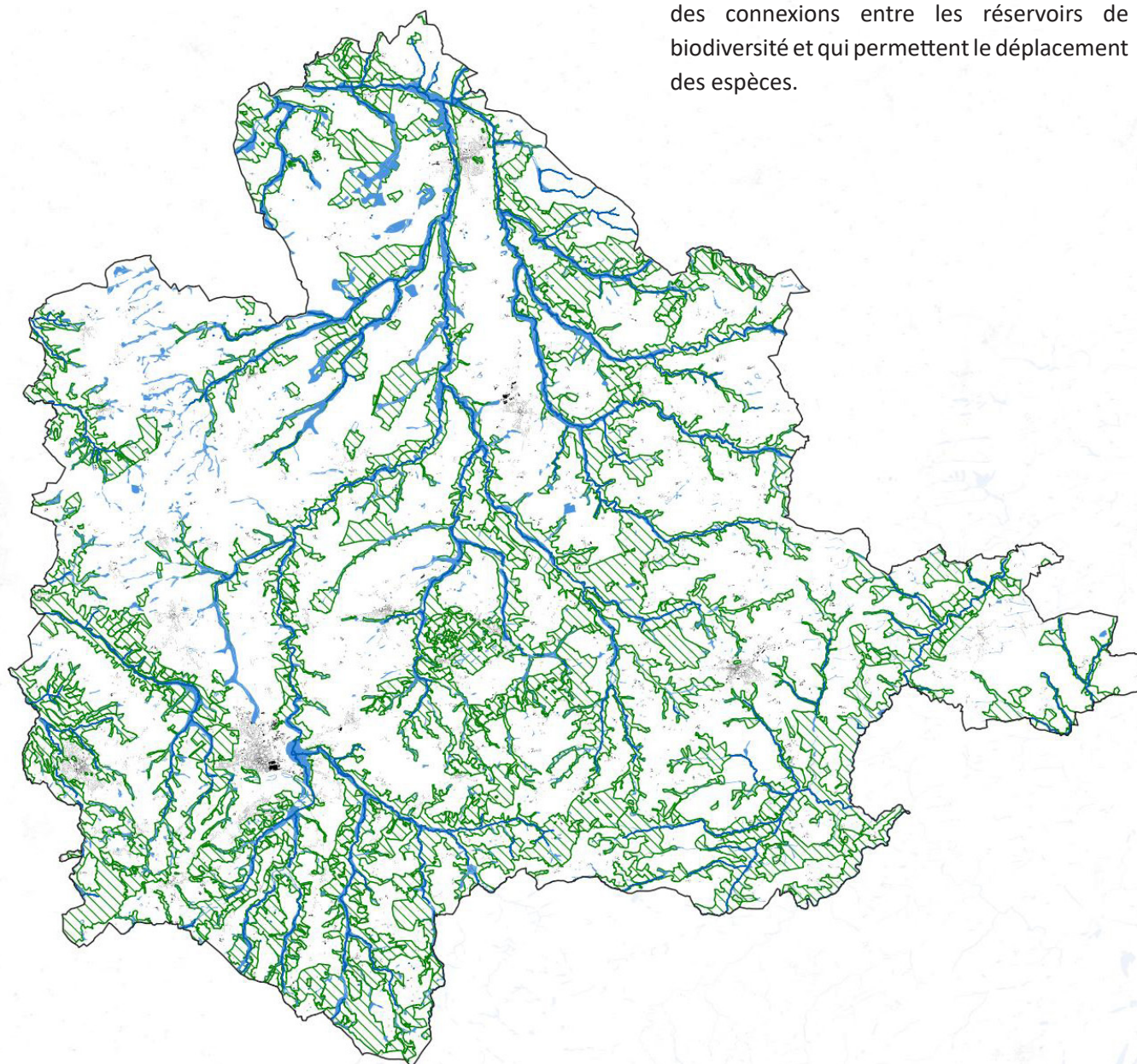
Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional

1. Le Vernet (entre Montvicq et Doyet)
2. Le Reuillon au Moulin de Coutet (Saint-Priest-en-Murat)
3. Les landes des Vizelles (Villefranche-d'Allier)
4. La forêt de Dreuille (Tortezais)
5. Le secteur de Magnet (Cosne-d'Allier)
6. Les bords de l'Aumance d'Hérisson à Meaulne (Venas)
7. La forêt de Lespinasse (Venas, Sauvagny, Bizeneuille)
8. La forêt de Vacheresse (Voussac)
9. La forêt de Château Charles (Blomard)
10. L'étang de Rivalais (Vernusse)
11. Le Bois Mal et la rivière de la Bouble (Vernusse)
12. Le secteur de Puy Guillon (Vernusse)
13. La forêt de la Suave (Sauvagny, Deneuille-les-Mines)
14. Gorges de Thizon (Chamblet, Nérès-les-Bains, Saint-Angel, Verneix)
15. Coteaux de Nérès-les-Bains, de Nerdres et du Chatelard
16. Environs de Nérès-les-Bains

Réservoirs de biodiversité d'intérêt local

17. Les taillis de Crucés (Venas)
18. Le bois de Venas (Venas)
19. Le secteur de la Morlette (Chavenon)
20. Le bois de Sauzet (Doyet)
21. Le secteur du Bois de Sarre (Blomard)
22. Le bois des Brosses (Vernusse)
23. Les Combes du Moulin (Beaune-d'Allier)
24. Le bois de Villars (Beaune-d'Allier)
25. Le secteur du bois de Beauliat (Voussac)
26. L'ensemble boisé de La Celle (Bois de Sauvalye, Bois sec et la forêt domiale de Balaty)
27. Bois de Durdât-Larequille
28. Barrage des Gannes (Durdât-Larequille)
29. Bois de Colombier (privé et communal) en lien avec le Château et la présence d'une mare.
30. Parc de la Mine (Commentry)
31. Bois "de l'Agora" (Commentry)

→ Des corridors écologiques qui assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité et qui permettent le déplacement des espèces.



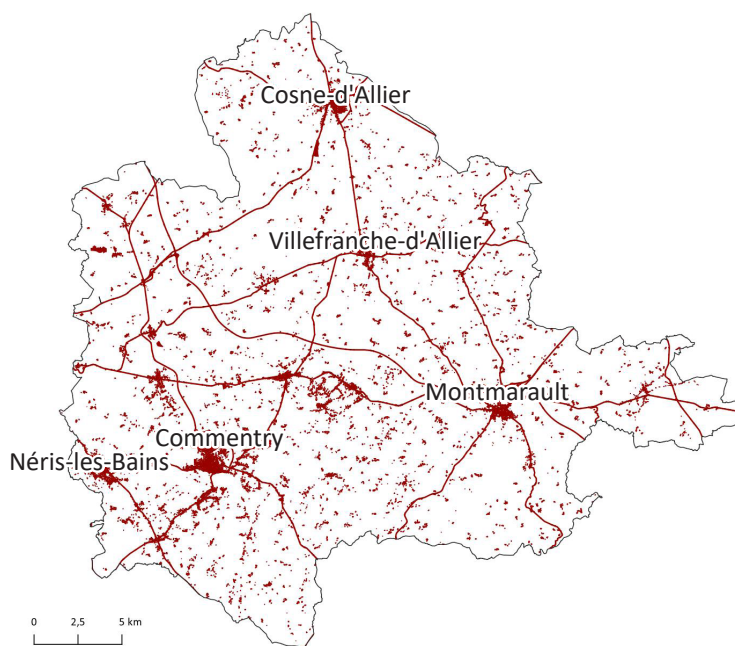
Corridors «verts» (petits boisements, haies, alignements d'arbres)



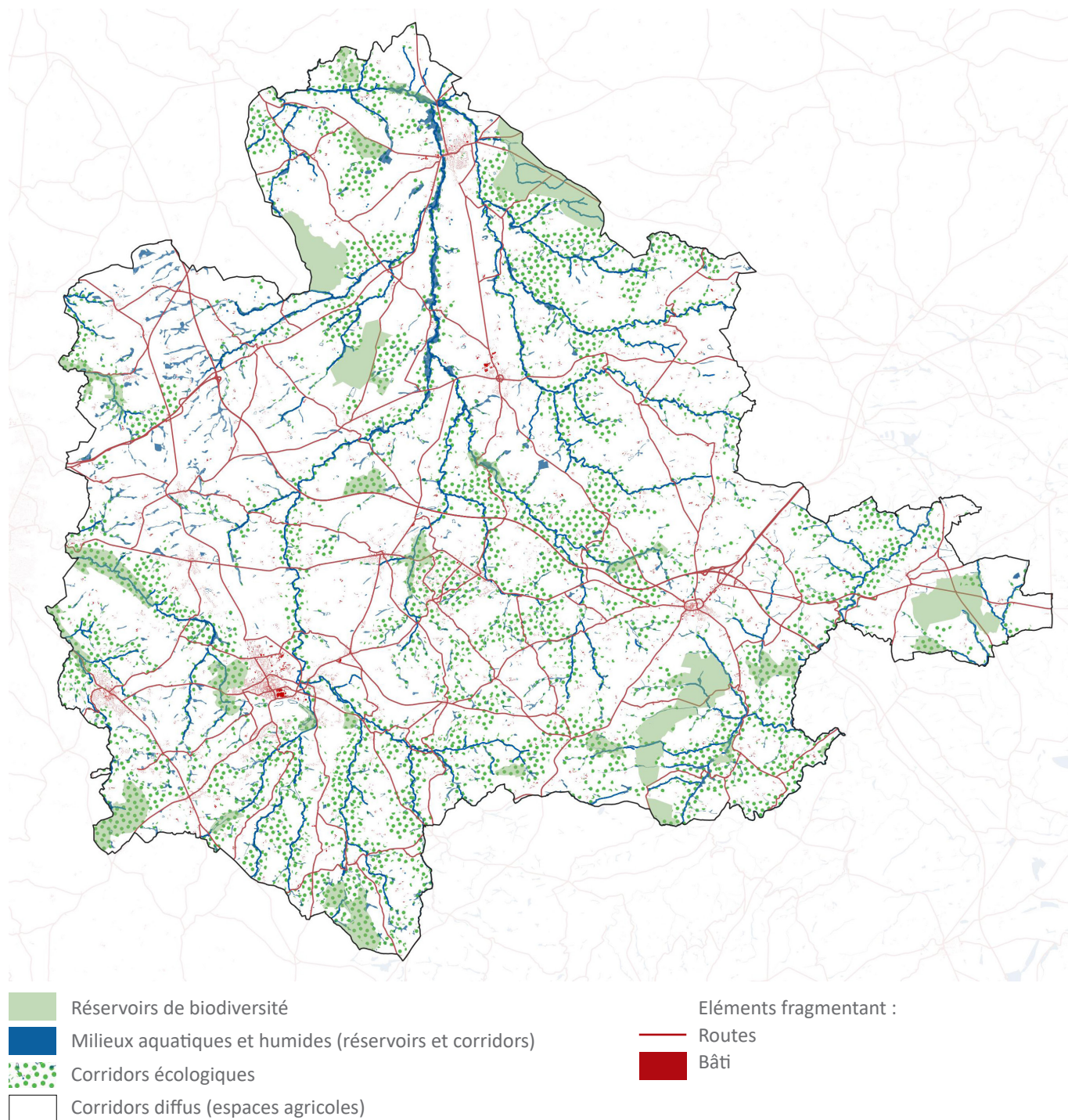
Corridors «bleus» (qui constituent également des réservoirs de biodiversité)

→ La fragmentation du territoire.

- Il existe des ruptures de continuités écologiques qui limitent le déplacement des espèces. Elles peuvent être naturelles (pentes abruptes...) ou anthropiques (espaces urbanisés, voies de circulation, vastes ensembles agricoles intensifiés...).
- 3 types d'obstacles sur le territoire :
 - Le réseau routier (l'autoroute, les grandes routes départementales et la route nationale),
 - La trame urbanisée : dense pour les plus grandes communes et plus aérée pour les autres. Les parties les plus denses sont peu perméables aux déplacements des espèces alors que les communes au bâti plus aéré le sont davantage.
 - Les carrières : il y en a 5 sur le territoire (2 à Chamblet, 1 à Saint-Angel, 1 à Sauvagny et 1 à Verneix).



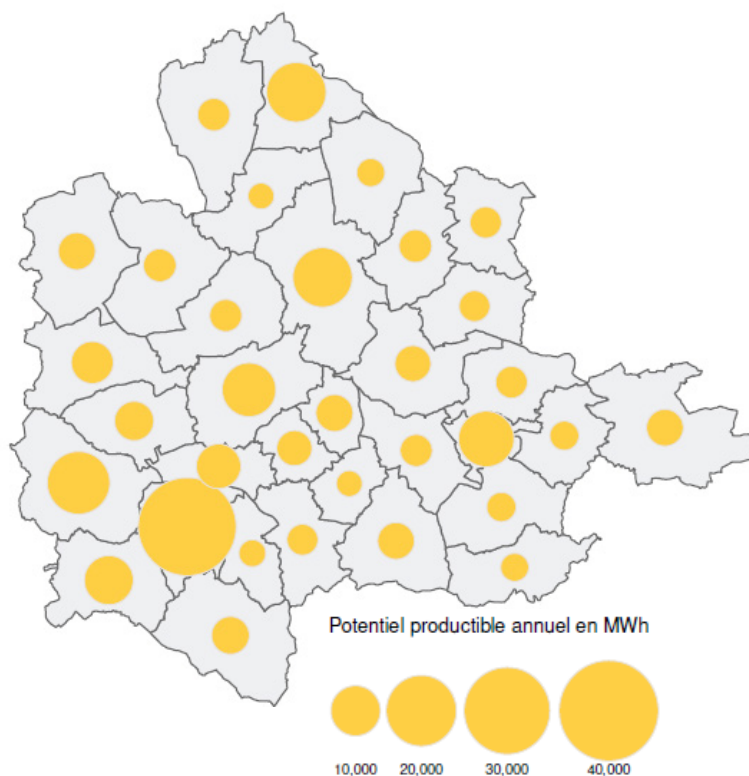
Les obstacles et ruptures de continuités écologiques -



La Trame Verte et Bleue à l'échelle de CMNC [Source : Cittànova]

→ Le développement de l'énergie solaire à prendre en compte pour leur intégration dans l'environnement bâti et naturel.

- Un potentiel pour les projets solaires photovoltaïques important avec un bon niveau d'ensoleillement et une forte activité agricole avec un potentiel d'installation en toiture élevée.
- Un potentiel solaire photovoltaïque de 280 506 MWh sur le territoire (53% sur les bâtiments résidentiels individuels, 20% sur les bâtiments agricoles, 7% sur les bâtiments industriels et 3,5% sur les parkings).
- Une centrale solaire en fonctionnement à Doyet et un champ photovoltaïque à Verneix.
- Des projets en cours à Chamblet et Malicorne et un projet en cours de réflexion sur l'ancienne carrière LAUVERGNE COLLINET à Montvicq (le long de la RD2371).



Potentiel solaire photovoltaïque productible par commune en MWh.
Source : Profil climat air énergie du territoire (ORCAE, région AURA) 2023



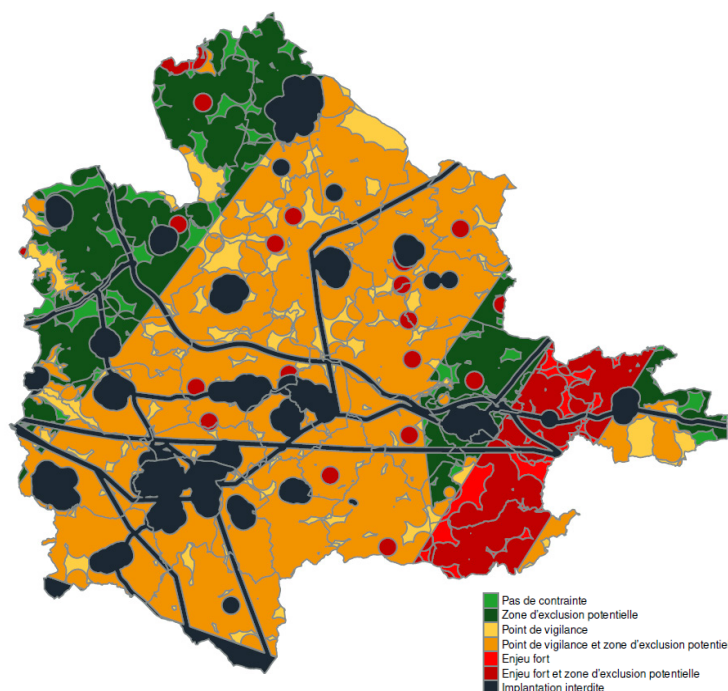
- Centrale solaire à Doyet -



- Panneaux photovoltaïques à Verneix -

→ Le développement de l'énergie éolienne à prendre en compte pour leur intégration dans le paysage.

- Des points de vigilances et des enjeux forts à prendre en compte lors de l'implantation de projet d'éolienne.
- La majorité du territoire se situe en zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contrainte de voisinage.

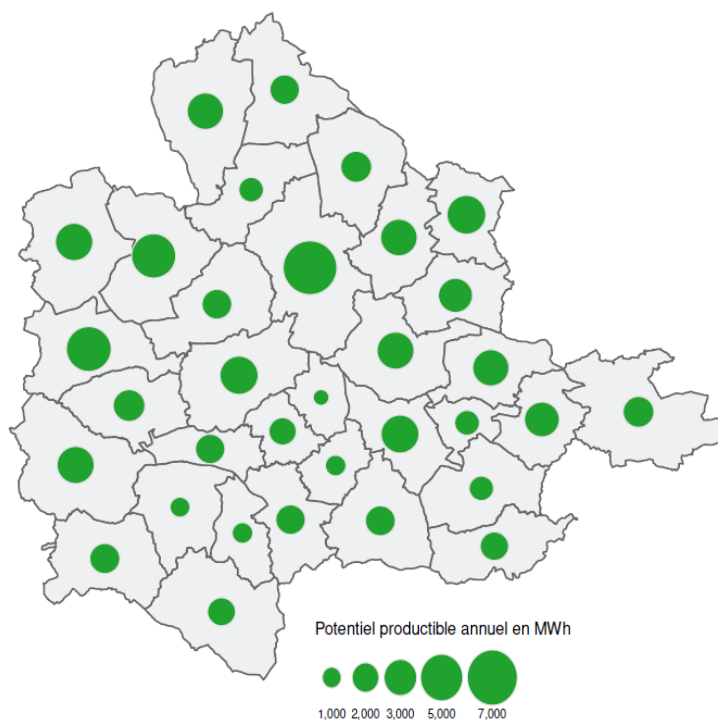


Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire.

Source : Profil climat air énergie du territoire (ORCAE, région AURA) 2023

→ Un potentiel énergétique de la méthanisation important sur le territoire : 81902 MWh.

- Les déjections d'élevage représentent 84% du potentiel productible.
- Existence de plusieurs zones sur lesquelles les solutions d'injection biométhane en réseau gaz peuvent être privilégiées :
 - Avec une capacité forte : Saint-Angel
 - Avec une capacité moyenne : Villefranche-d'Allier, Montmarault, Sazeret, Blomard et Saint-Bonnet-de-Four, Commentry, Malicorne et Nérès-les-Bains
- Un projet en cours à Sazeret.



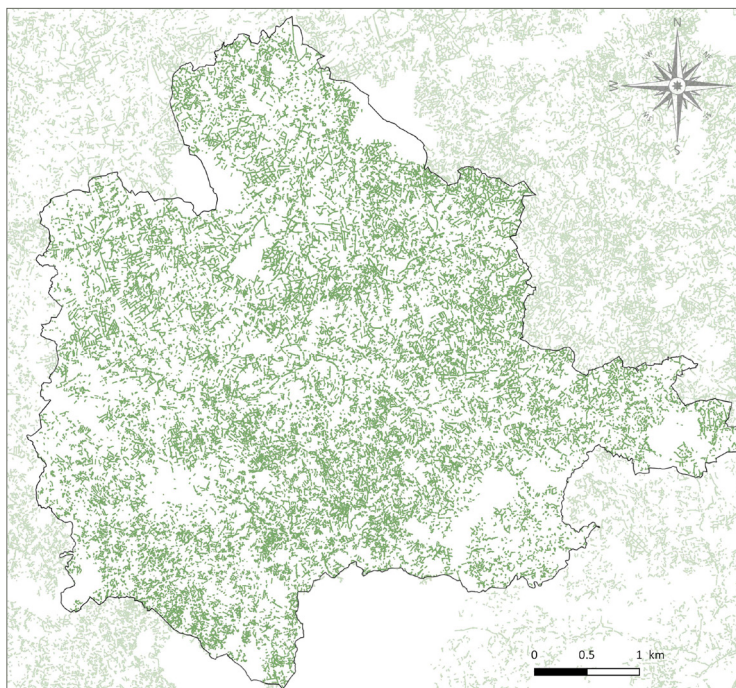
Potentiel de méthanisation productible par commune en MWh

Source : Profil climat air énergie du territoire (ORCAE, région AURA) 2023

➔ Une ressource en bois aujourd'hui peu valorisée.

- La présence de forêts et d'un réseau de haies denses qui constituent une ressource non négligeable pour le bois-énergie.
- Une filière qui demande un besoin d'équipements (plateformes de séchage, de transformation-conditionnement).
- Une chaufferie potentielle à Montmarault identifiée par le SDE via la création d'un réseau de chaleur.

Source : Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03)



- Réseau de haies sur le territoire - Source : BDTPO



- Vue sur le bocage à Saint-Marcel-en-Murat -



- Vue sur la forêt domaniale Balaty -

➔ Des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par le secteur du transport résidentiel

- Un trafic qui a des incidences sur la qualité de l'air :
 - Des mesures de qualité de l'air réalisées à Montluçon et Moulins, peu représentatives de celle du territoire d'études.
 - A noter que Commentry est classée en zone sensible à la qualité de l'air, en termes de niveau de dioxyde d'azote.

ANNEXE 15

➔ Des ressources en eau potable suffisantes et de bonne qualité.

- Un service eau potable assuré par le SIVOM de la Région Minière sauf sur la commune de Voussac (SIVOM Sioule et Bouble), Commentry (service de l'eau de la commune) et Nérès (Suez).
- Une consommation moyenne évaluée à environ 150 L/jour/hab en 2016 sur le SIVOM et à Commentry en 2017.
- Le cas particulier de Nérès-les-Bains (1300m³ en 2011 pour l'établissement thermal).
- Existence de captages (2 sur la commune de Nérès-les-Bains et 2 sur la commune de Durdar-Larequille) dont les périmètres de protection constituent des SUP.
- Des besoins en eau importants pour l'agriculture identifiés par le SIVOM Sioule et Bouble.
- 39 stations de traitement des eaux usées.
- En 2021, les stations de Commentry le Stade et de Cosne d'Allier ne sont pas conformes en performance.
- Les stations de Malicorne, Saint-Angel et Verneix ne sont pas conformes en équipement.
- 2 stations d'épurations conséquentes dues à l'existence de grosses entreprises industrielles :

- Socopa,
- Adisséo.

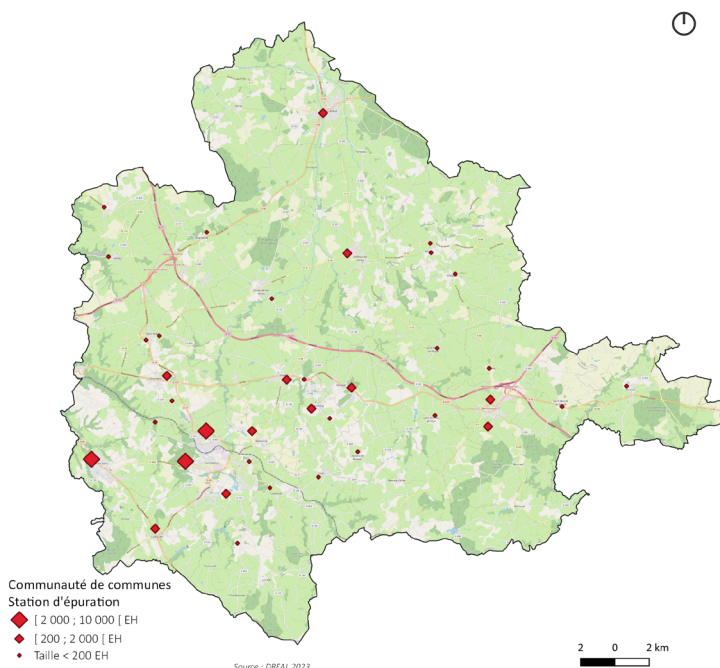
RÉSEAUX



- Réservoir d'eau potable à Beaune-d'Allier -



- Réservoir d'eau potable à Montmarault



- Station d'épuration à Cosne-d'Allier -



- Station d'épuration à Bézenet -



- Station d'épuration à Montvicq -

Nom de la STEP	Capacité Nominale (eqHab)	Charges entrantes (eqHab)	Conformité de performance	conformité d'équipement
BEZENET	850	259	oui	oui
BIZENEUILLE	135	0		oui
CHAMBLET - BOURG	350	124		oui
CHAMBLET - TERRES FORTES	75	60	oui	oui
CHAPPEES	80	0	oui	oui
COMMENTRY - LA BRANDE	7750	2934	oui	oui
COSNE-D'ALLIER - BOURG	3000	1445	non	oui
DENEUILLE-LES-MINES	225	26		oui
DOYET - LE CHAMP DE LA CROIX	800	229	oui	oui
Malicorne-Jeux	80	0		non
STEP DE MALICORNE	600	186	oui	oui
MONTMARAUULT - SUD	1400	481	oui	oui
MONTMARAUULT - NORD	1400	430	oui	oui
MONTVICQ - Les Collins	320	51		oui
MONTVICQ - LES BOURDIGNATS	160	50		oui
MONTVICQ - LES VARENNES	55	0		oui
MURAT - SUD	80	0	oui	oui
MURAT - NORD	80	0	oui	oui
NERIS - LES FERRIÈRES	165	120	oui	oui
SAINT-ANGEL - BOURG	210	37		oui
SAINT-ANGEL - CHEMIN DE LA BUSETTE	120	0		non
SAINT-BONNET-DE-FOUR - C.D. 108	70	50	oui	oui
SAINT-MARCEL-EN-MURAT - BOURG	45	0	oui	oui
SAINT-PRIEST-EN-MURAT - BOURG	60	0	oui	oui
SAZERET - LE BOURG	50	20	oui	oui
VERNEIX - ZAC des Freignes	120	0		non
VERNEIX SAVIGNY	250	0		oui
VERNEIX - BOURG	160	130	oui	oui
VILLEFRANCHE D'ALLIER - BOURG	1600	525	oui	oui
VOUSSAC	100	0	oui	oui
LA CELLE	50	30	oui	oui
COMMENTRY - LE STADE	5000	1531	non	oui
COLOMBIER	135	0		oui
COMMENTRY - POURCHEROUX	300	142	oui	oui
COMMENTRY - SIGNEVARINE	50	0		oui
DURDAT-LAREQUILLE	700	167	oui	oui
HYDS - CD 108	230	37	oui	oui
LOUROUX-DE-BEAUNE - BOURG	75	0		oui
NERIS-LES-BAINS - BOURG	4150	2438	oui	oui
Total	31080	11502		

Les caractéristiques des STEP du territoire en 2021

→ Un volume de déchets à prendre en compte selon le projet de développement.

- L'ensemble des communes appartient au SICTOM de la Région Montluçonnaise, à l'exception de Voussac qui fait partie du SICTOM Sud-Allier et de Bizeneuille qui fait partie du SICTOM de Cérilly.
- Un volume d'OMR en baisse :
 - En 2017, à l'échelle du SICTOM de la Région Montluçonnaise : 243 kg/hab,
 - En 2021, à l'échelle du SICTOM de la Région Montluçonnaise : 214 kg/hab/an
- Collecte sélective en porte à porte (journaux, revues, magazines et emballages en mélange): 66,04 kg/hab/an en 2021.
- Collecte en points d'apport volontaires (pour le verre) : 29,59 kg/hab/an en 2021. Des points d'apport volontaire plus ou moins intégrés.
- Il existe quatre déchetteries sur le territoire : Cosne-d'Allier, Commentry, Montmarault et Villefranche-d'Allier. En 2021, plus de 12 000 tonnes de déchets amenés sur les quatre déchetteries du territoire. (Source : rapport d'activité du SICTOM de la Région Montluçonnaise)
- D'autres moyens de valorisation des déchets



- Point tri à Bézenet -



- Point tri à Chavenon -



- Déchetterie à Villefranche-d'Allier -



- Composteurs partagés à La Celle -

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

→ Un réseau hydrographique qui génère des risques.

- L'existence d'un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) Rivière l'Oeil sur la commune de Cosne d'Allier distinguant trois zones :

■ Une zone rouge dans laquelle la restauration de bâtiments existants uniquement pourra être autorisée sous conditions,

■ Une zone violette dans laquelle toutes nouvelles constructions et extensions sont interdites (à l'exception des bâtiments agricoles),

■ Une zone bleue qui peut accueillir de nouvelles constructions sous conditions.

- La gestion des eaux pluviales comme outil de lutte contre le risque inondation et les pollutions.
- La réalisation d'un zonage eaux pluviales n'est pas obligatoire (Article L2224-10 du CGCT) mais est recommandée.



- Extrait du PPRi Rivière l'Oeil, bourg de Cosne d'Allier -

→ Aucun risque rupture de barrage malgré la présence de plusieurs barrages sur le territoire :

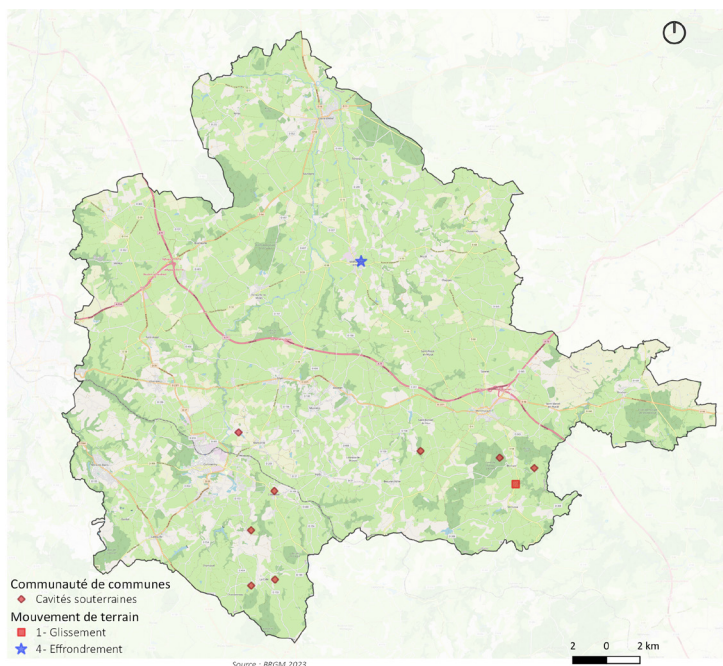
- Le barrage des Gannes (classe A stockant moins de 15 millions de mètres cubes) appartenant à la commune de Commentry sur la rivière le Banny sur la commune de Durdar-Larequille,
- Le barrage de Bazergues sur la commune de Commentry (classe B),
- Le barrage de Cournauron à Nérès-Les-Bains (classe C),
- L'étang Chevraton à Malicorne (Classe C),
- L'étang de la Brosse à Saint-Bonnet-de-Four (classe C).



- Passage de l'Oeil à Cosne d'Allier -

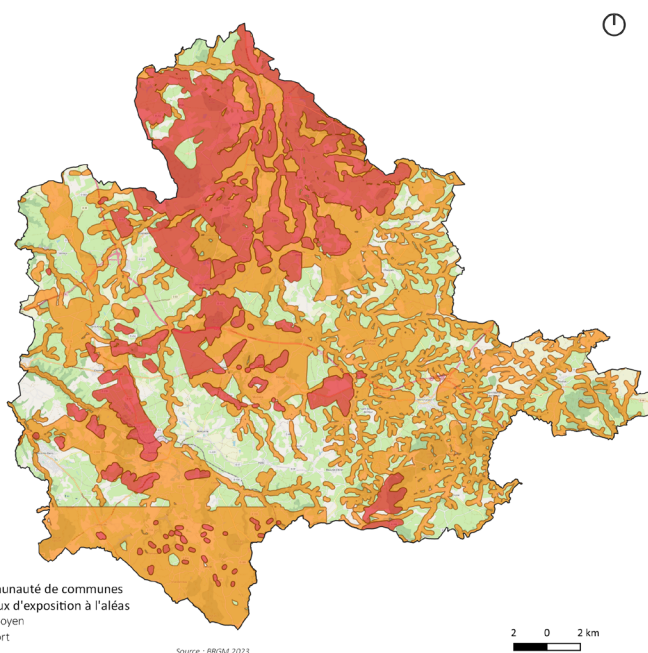
➔ Un socle géologique générateur de risques.

- Un phénomène Mouvement de terrain localisé



➔ L'existence du risque retrait-gonflement des argiles.

- Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort sur l'ensemble du territoire.



- L'aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire - Source des données : BRGM, 2023

➔ Un risque sismique faible sur l'ensemble du territoire (Source Géorisques).

→ Une activité passée qui a créé un risque minier.

- L'existence d'un Plan de Prévention des Risques Miniers sur les communes de Bézenet, Doyet et Montvicq (risques d'effondrement, de tassement, de glissement, d'échauffement) distinguant quatre zones :

- Une zone rouge foncée : inconstructible sur les puits
- Une zone rouge : inconstructible avec cas particuliers sur l'existant
- Une zone bleue : constructible sous réserve
- Une zone violette : inconstructible

- Des aléas miniers qui concernent également : Villefranche-d'Allier, Chamblet, Nérès-les-bains, Commentry (niveau faible ou moyen) et Malicorne (niveau faible).

→ Un socle géologique générateur de risques.

- Un sous-sol encore exploité aujourd'hui avec sept sites de carrières (majoritairement du granite) identifiés sur le territoire :
 - Carrière CERF à Sauvagny,
 - Carrière CERF à Verneix,
 - 2 Carrières à Chamblet (LAUVERGNE COLINET et ALZIN),
 - Carrière à Saint-Angel (LAUVERGNE COLINET).

- Le Schéma des carrières de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé le 8 décembre 2021. Les orientations du schéma sont les suivantes :

I Limiter le recours aux ressources minérales primaires,

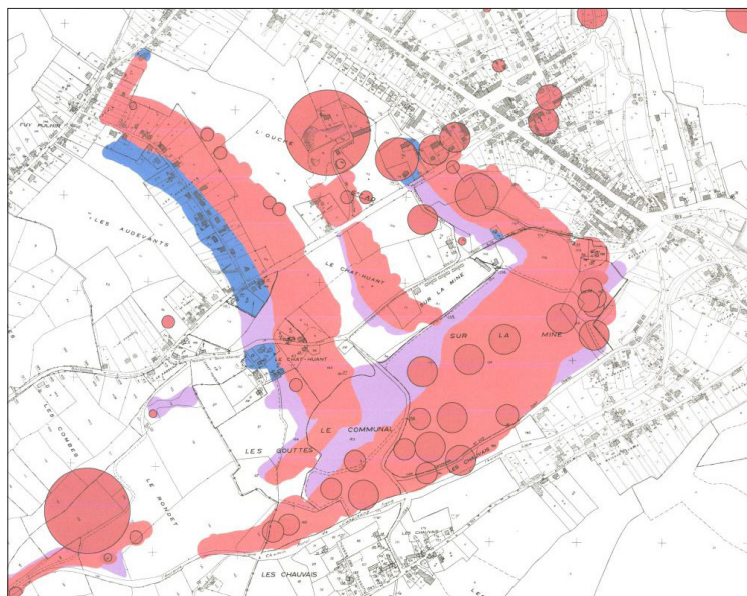
II Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées

III Préserver la possibilité d'accéder aux gisements dits «de report» et de les exploiter

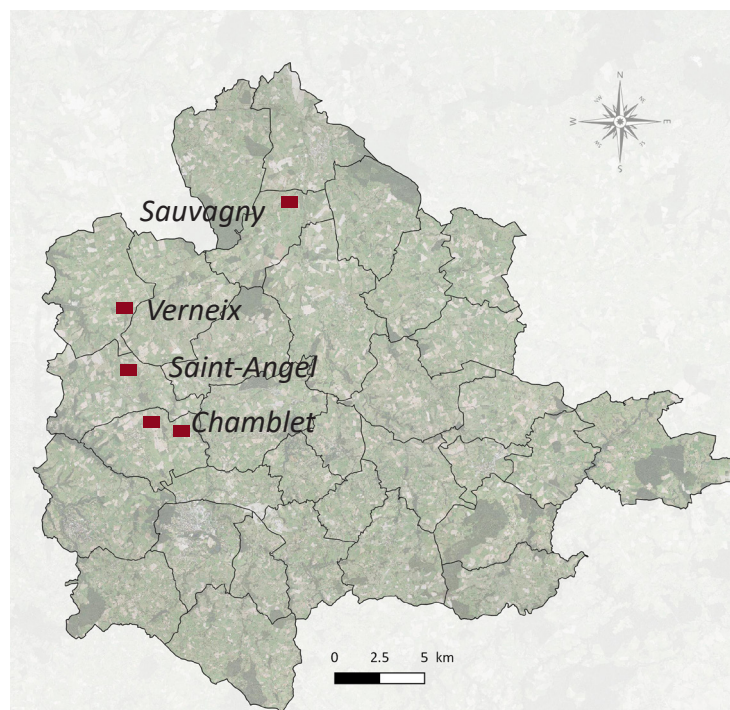
IV Approvisionner les territoires dans une logique de proximité

V Respecter un socle commun d'exigences régionales dans la conception des projets, leur exploitation et leur remise en état

VI Ne pas exploiter les gisements en zone de sensibilité rédhibitoire



- Extrait du PPRm à Bézenet -



- Localisation des carrières sur le territoire -

VII Eviter d'exploiter les gisements de granulats en zone de sensibilité majeure

VIII Remettre en état les carrières dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation nette des sols

IX Prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets

X Préserver les intérêts liés à la ressource en eau

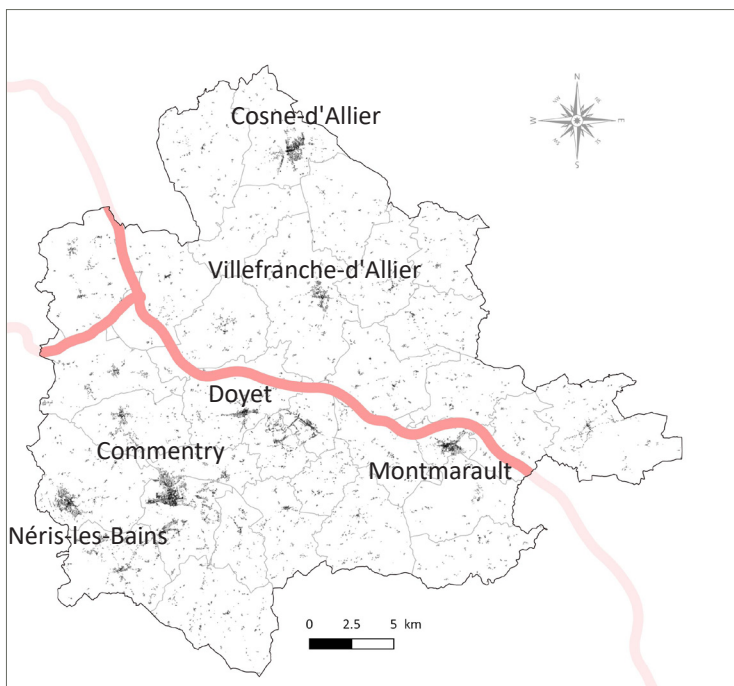
XI Inscrire dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel

XII Permettre l'accès effectif aux gisements d'intérêt nationaux et régionaux.

Le PLUi s'appuiera sur les arrêtés préfectoraux portant autorisation d'exploitation des carrières.

➔ Un réseau générant des risques et nuisances.

- Des nuisances sonores à prendre en compte par le biais de mesures d'isolation acoustique.
- L'existence du risque Transport de Matières dangereuses (TMD) à Bizeneuille, Bézenet, Chamblet, Commentry, Deneuille-les-Mines, Doyet, Montmarault, Nérès-les-Bains, Saint-Priest-en-Murat, Saint-Angel, Saint-Bonnet-de-Four, Sazeret, Saint-Marcel-en-Murat et Verneix :
 - 300 m de part et d'autre de l'autoroute
 - 250 m de part et d'autre de la RN79
 - 30 m de part et d'autre de la RD2371.



- Représentation des 300m - Source : Arrêté préfectoral n°2014/3152 du 23/12/2014

➔ Des activités économiques génératrices de risques.

- L'existence du Plan de prévention des risques technologiques de la société ADISSEO implantée à Commentry qui concerne également une partie de la commune de Malicorne. Un établissement classé SEVESO concernant également les communes de Doyet, Nérès-les-Bains, Chamblet et Colombier.



-Adisséo à Commentry-